

Rapport du Groupe de travail sur les mécanismes de financement des TIC au service du développement



Examen des tendances

Analyse des retards et des pratiques prometteuses

décembre 2004

Dans leurs recommandations, les participants de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) – qui s'est tenue à Genève en 2003 – indiquaient : « S'il est vrai qu'il convient de tirer pleinement parti des mécanismes de financement existants, il faudrait par ailleurs achever un examen approfondi de ces mécanismes, afin de déterminer s'ils sont adéquats pour résoudre les problèmes que posent les TIC au service du développement, avant la fin de décembre 2004. Cet examen devrait être confié à un groupe de travail, sous l'égide du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et ses résultats portés à l'attention des participants à la deuxième phase du Sommet. » Le Secrétaire général a demandé au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de diriger le Groupe de travail sur les mécanismes de financement, en collaboration avec la Banque mondiale, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et d'autres partenaires importants.

Le présent rapport ne reflète pas nécessairement le point de vue officiel de l'Organisation des Nations unies qui ne peut en aucun cas être tenue responsable de son contenu.

Table des matières

RÉSUMÉ	3
Observations	6
Conclusions.....	12
1.0 LA PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT DANS LE CONTEXTE DU SMSI DE GENÈVE	20
2.0 CONTEXTE ET CADRE DU FINANCEMENT DES TIC POUR LE DÉVELOPPEMENT	22
2.1 De l'importance des TIC pour le développement	22
2.2 Utiliser les TIC comme levier pour le développement	23
2.3 Le financement des TIC pour le développement	25
2.4 Identifier les réussites et étudier les défis et les insuffisances en matière de financement.....	28
3.0 MÉCANISMES DE FINANCEMENT : MÉTHODES ET EXPÉRIENCES	30
3.1 Ressources et mécanismes internationaux.....	30
3.2 Ressources et mécanismes nationaux	58
4.0 TIC POUR LE DÉVELOPPEMENT ET FINANCEMENT : DÉFIS ET PRATIQUES PROMETTEUSES	74
4.1 Définir les cadres de politique et les stratégies de mise en œuvre.....	74
4.3 Garantir un véritable accès.....	86
4.4 Enrichir le développement : applications et contenus	94
4.5 Renforcement des capacités des ressources humaines et promotion des opportunités	100
CONCLUSIONS	106
REMERCIEMENTS	114
MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL	114
ANNEXE 1 : DÉFINITIONS DE L'APD, DES AASP ET DES APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ	117
ANNEXE 2 : CONSENSUS DE MONTERREY ET EFFORTS DES PAYS MEMBRES DU CAD	119
ANNEXE 3 : BMD : SYNTHÈSE DES INSTRUMENTS DISPONIBLES	123
ANNEXE 4 : SYNTHÈSE DES PROGRAMMES ET DES DÉPENSES DES BAILLEURS EN FAVEUR DES TIC POUR LE DÉVELOPPEMENT (SEPTEMBRE 2004)	127
ANNEXE 5 : SÉLECTION DE PROGRAMMES ET D'INITIATIVES DES BAILLEURS DE FONDS	134
ANNEXE 6: SÉLECTION D'INITIATIVES / ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES – TABLEAU RÉCAPITULATIF	143
ANNEXE 7: EXEMPLE D'UN MODE DE FINANCEMENT COMPLEXE	145
SÉLECTION DE RÉFÉRENCES	148

Résumé

Le contexte du Sommet mondial sur la société de l'information

Dans son plan d'action, le Sommet mondial sur la société de l'information a demandé au Secrétaire général des Nations Unies de constituer un Groupe de travail chargé d'examiner la question des mécanismes de financement des TIC et de présenter un rapport qui viendrait faciliter les débats sur les préparatifs de la deuxième phase du Sommet.

« S'il est vrai qu'il convient de tirer pleinement parti des mécanismes de financement existants, il faudrait par ailleurs achever un examen approfondi de ces mécanismes, afin de déterminer s'ils sont adéquats pour résoudre les problèmes que posent les TIC au service du développement, avant la fin de décembre 2004. Cet examen devrait être confié à un groupe de travail, sous l'égide du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et ses résultats portés à l'attention des participants à la deuxième phase du Sommet. Au vu de ses conclusions, des améliorations et des innovations concernant les mécanismes de financement seront envisagées, notamment l'efficacité, la faisabilité et la création d'un fonds de solidarité numérique, alimenté par des contributions volontaires, comme mentionné dans la Déclaration de principes. »

Le Secrétaire général a demandé au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de diriger le Groupe de travail sur les mécanismes de financement, en collaboration avec la Banque mondiale, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et d'autres partenaires importants.

Le Groupe de travail a consacré les derniers mois à des consultations, des recherches et des analyses approfondies sur les informations relatives au rôle et à l'efficacité des mécanismes de financement destinés à promouvoir les TIC au service du développement. Les données, les analyses et les observations présentées dans le rapport reflètent la façon dont le Groupe de travail appréhende le mieux le vaste domaine en évolution constante des TIC et l'utilisation de ces dernières dans le monde en développement, du point de vue du financement et du développement. Les principaux aspects envisagés ont été regroupés ici en cinq grandes catégories, toutes reliées aux thèmes du Sommet mondial.

<i>Catégories du Groupe de travail</i>	<i>Thèmes du Sommet mondial</i>
Environnement et politiques favorables* Les dimensions éthiques et de sécurité ne sont pas explicitement examinées dans le rapport.	4- Accroître la confiance et la sécurité; 5- Environnement propice; 9- Dimensions éthiques et la société de l'information
Infrastructures	1- Infrastructures de l'information et la communication
Accès	2- Accès à l'information et au savoir
Contenu et applications	6- Application des TIC dans tous les domaines de la vie quotidienne; 7- Diversité linguistique et culturelle, contenus locaux; 8- Médias
Développement des capacités	3- Renforcement des capacités

Vue d'ensemble

La question du financement des technologies de l'information et de la communication au service du développement doit être envisagée au regard de l'importance croissante que ces technologies prennent à la fois comme vecteur de la communication et des échanges susceptible de favoriser l'édification d'une société mondiale de l'information plus inclusive et comme *catalyseur du développement* capable de contribuer à la concrétisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement s'est placée au centre de toutes les initiatives de politique et de mise en œuvre prises par les autorités nationales et les organisations internationales du monde entier, y compris, tout récemment, à l'occasion du sommet de Genève, où cette question du financement des technologies de l'information et de la communication au service du développement était au cœur des discussions.

En abaissant spectaculairement le prix des biens et des services et en élargissant la palette des choix technologiques et des options de développement, le progrès technologique a ouvert des perspectives sans précédent au déploiement et à l'utilisation généralisés des TIC. Cette évolution a à son tour favorisé l'apparition de nouveaux acteurs issus, pour l'essentiel, du secteur privé. Pour la société civile, les communautés et les entrepreneurs locaux, les nouvelles technologies ont également multiplié les chances de participer activement aux nouveaux processus socioéconomiques.

Le financement des infrastructures informatiques était traditionnellement assuré, soit par l'État – à partir, notamment, des recettes des postes, télégraphes et téléphones (PTT) –, soit par le biais de programmes d'investissements massifs dans les infrastructures, soutenus par des donateurs et des institutions financières internationales. Mais les transformations apportées par cette poussée technologique ont entraîné une évolution radicale des stratégies et choix financiers des parties prenantes aux TIC, qui tendent à faire davantage appel aux capitaux privés.

La redéfinition des missions des différents acteurs et parties prenantes est également allée de pair avec une reconnaissance nettement plus large du rôle fondamental d'un cadre propice aux technologies de l'information et de la communication au service du développement pour encourager les investissements et permettre aux différents acteurs – notamment ceux situés au bas de la pyramide – de participer pleinement à cette nouvelle société de l'information.

En outre, le processus de développement étant toujours plus tributaire d'une utilisation efficace des TIC, les pays en développement sont confrontés à une série de nouveaux besoins de financement sans pouvoir véritablement s'inspirer d'expériences passées.

L'analyse et les observations du présent rapport rendent compte de cette évolution rapide du progrès technologique et des mécanismes de financement des technologies de l'information et de la communication au service du développement. Les observations reprennent les principaux résultats des recherches approfondies engagées par le Groupe de travail telles qu'elles sont documentées dans le corps du rapport et dans les documents d'appui.

Le Groupe de travail avait pour objectif premier de déterminer des solutions durables garantissant le maintien des orientations actuelles et la poursuite d'approches novatrices visant à accélérer l'utilisation et la disponibilité des ressources informatiques dans un nombre croissant de pays en développement et, au sein de chaque pays, pour un secteur plus large de la population.

Observations

Contexte de développement et tendances d'évolution des TIC

1. Le secteur mondial des TIC est extrêmement dynamique et évolutif; il n'y a pratiquement pas de « statu quo ».

La technologie et, plus précisément, les nouvelles TIC ne cessent d'évoluer à un rythme soutenu. Le progrès technologique a permis d'abaisser considérablement le prix des biens et des services mais aussi d'élargir l'éventail des choix et des options technologiques. Il a également favorisé l'apparition de nouveaux acteurs – issus pour l'essentiel du secteur privé – et multiplié, pour les communautés et le secteur privé, les possibilités de prestation de services diversifiés aux populations situées au bas de la pyramide. Après avoir étudié les options de financement dont disposent les pays en développement favorables à une utilisation et un déploiement accru des TIC, le Groupe de travail est parvenu à la conclusion que ce processus de transformation était appelé à se poursuivre et que les conditions en place aujourd'hui n'étaient probablement que des indications de la situation à venir.

2. Les TIC deviennent rapidement une composante essentielle du développement économique et social dont le rôle est de favoriser l'adoption de solutions novatrices et extensibles en vue de la concrétisation des principaux objectifs de développement.

On reconnaît de plus en plus l'impact potentiel déterminant des TIC sur la concrétisation des principaux objectifs de développement, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. L'information et les services basés sur les TIC pourraient contribuer à élargir les perspectives d'emploi des pauvres et des personnes défavorisées, en leur permettant d'accéder à de nouveaux emplois et de créer de petites entreprises, mais aussi en leur apportant davantage de connaissances susceptibles de les aider à améliorer leurs conditions de vie.

En accédant aux réseaux de communication et d'apprentissage, les femmes gagneraient en autonomie; les systèmes de soins de santé gagneraient nettement en efficacité; l'apprentissage serait renforcé et l'accès à l'éducation plus équitable; les pouvoirs publics seraient à même de proposer des services plus performants en toute transparence et de répondre plus directement aux attentes des citoyens; les médias et la société civile obtiendraient également davantage de responsabilités et deviendraient des intervenants clefs face aux enjeux locaux et nationaux de gouvernance.

Un environnement favorable

3. L'expérience montre à quel point les investissements dans les TIC sont tributaires d'un environnement propice, de l'égalité des conditions faites aux entreprises et d'un cadre politique et réglementaire en matière de TIC qui autorise un accès libre, une concurrence équitable et la réglementation axée sur le marché.

L'explosion actuelle des investissements dans le secteur des TIC de la plupart des pays en développement est étroitement reliée à l'amélioration des conditions d'investissement des agents privés et à l'évolution des marchés des TIC qui, autrefois soumis à monopole et donc fermés, sont aujourd'hui ouverts à la concurrence. Dans les pays où l'État a volontairement cherché à instaurer un cadre commercial ouvert et équitable, les investisseurs ont en général été tout disposés à affronter la concurrence. L'adoption et la consolidation d'une réglementation sectorielle neutre et indépendante a contribué à renforcer la confiance des investisseurs et la performance des marchés tout en bénéficiant pleinement aux consommateurs. [0,1,2]

4. Certains éléments semblent indiquer que le déploiement généralisé des TIC est également tributaire du caractère propice ou non aux technologies de l'information et de la communication au service du développement des politiques de développement, notamment de l'élaboration d'e-stratégies nationales et de l'intégration des TIC dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et/ou d'autres stratégies nationales de développement ainsi que dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

Plus de 90 pays en développement ont élaboré des stratégies nationales concernant les technologies de l'information et de la communication au service du développement ou sont en passe d'y mettre la dernière main. Ces stratégies, dont la conception implique en général plusieurs parties prenantes, ont fortement contribué à développer un sentiment de maîtrise nationale et à identifier des zones d'intervention prioritaires. La plupart reflètent également les priorités énoncées dans les stratégies de lutte contre la pauvreté ou les autres stratégies nationales de développement, dont le succès dépend fortement de l'efficacité des outils et des applications utilisés pour la gestion de l'information, de la communication ainsi que de la coordination entre tous les organismes et les programmes publics. Le processus et le contenu des stratégies de lutte contre la pauvreté et des autres stratégies de développement sont également essentiels pour les bailleurs de fonds qui alignent leurs stratégies d'aide et de partenariat sur les priorités qui y sont énoncées. [3,4]

5. Des incitations politiques et réglementaires ainsi que des politiques d'élargissement de l'accès seront elles aussi indispensables s'il s'avère que les investissements privés, les organisations de la société civile et les réseaux communautaires contribuent eux aussi à étendre l'accès aux TIC, coûteux, dans les zones (essentiellement rurales) à faible revenu, et ce, pour atteindre les populations « situées au bas de la pyramide ».

Plusieurs solutions semblent pouvoir permettre de déplacer la frontière du réseau et de répondre ainsi aux besoins des populations actuellement mal desservies – comme la suppression des obstacles politiques, la levée des restrictions à l'arrivée concurrentielle de sociétés de TIC et d'opérateurs de réseaux communautaires locaux ou encore l'autorisation de faire appel à des technologies à bon rapport coût-efficacité (à l'instar de la téléphonie sur IP (VOIP) ou des techniques utilisant des fréquences non soumises à licence). Une coopération constante entre les différents partenaires au développement et les parties prenantes peut elle aussi contribuer à résoudre les problèmes de l'accès des zones rurales, en s'appuyant sur des applications technologiques novatrices (systèmes sans fil à large bande par exemple), en incitant à l'ouverture de cafés Internet ou de boutiques de téléphone ou en créant des réseaux de communication pour les communautés. [5, 5a]

Financement des infrastructures et de l'accès aux TIC

6. Séduit par le dynamisme technologique du secteur, sa rentabilité et l'ouverture des marchés depuis le début des années 90, le secteur privé international est rapidement devenu un acteur de premier plan dans les investissements d'infrastructure, entraînant une croissance soutenue du secteur dans les pays en développement.

L'ouverture des marchés et la privatisation des opérateurs nationaux de télécommunications ont provoqué l'afflux massif de dizaines de milliards de dollars des États-Unis dans le secteur des TIC de nombreux pays en développement. Ces changements ont également facilité, en l'espace de 15 ans et pour plus d'un milliard d'individus, l'accès au téléphone (fixe et mobile), aux ordinateurs, à Internet et aux autres TIC. À l'origine, l'essentiel de ces investissements était le

fait d'entreprises et d'investisseurs institutionnels du « Nord » industrialisé attirés par ces nouvelles perspectives commerciales et financières. Ces investissements internationaux du Nord vers le Sud ont connu leur apogée vers 1999-2000, avant que l'effondrement de l'industrie mondiale des télécommunications et des « dot.com » ne vienne sensiblement réduire le niveau d'investissements nouveaux dans le secteur des TIC des pays en développement. Ce ralentissement tient en partie à ce que la plupart des gros investissements (privatisation des principaux opérateurs et vente de licences de téléphonie mobile) avaient déjà été réalisés en 2000 – mais il s'explique aussi par la baisse marquée des capitalisations boursières des grandes multinationales et des portefeuilles de titres dans le secteur de la technologie. La tendance actuelle laisse entrevoir une reprise des investissements étrangers directs, d'autant qu'il reste encore pour les investisseurs étrangers de nombreuses occasions à saisir sur le marché des *infrastructures* informatiques des pays en développement. [6]

- 7. Si les investissements et le financement du secteur privé dans les TIC restent importants – comme en témoigne le déploiement continu et rapide des infrastructures (notamment dans la téléphonie mobile) –, on observe une évolution de la nature de ces investissements, qui tendent à devenir nationaux, régionaux et « Sud-Sud ».**

Les nouveaux investissements réalisés par certains des grands pays en développement – Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Malaisie – et certains acteurs régionaux sont venus s'ajouter à la reprise des investissements des opérateurs en place, alimentant ainsi la croissance du secteur des TIC à un rythme largement plus soutenu que dans les pays développés. Les entreprises nationales, souvent financées par des places financières et des marchés locaux de capitaux en pleine expansion, ont nettement contribué à la croissance de ce secteur dans de nombreux pays. [7]

- 8. Les nouveaux investissements en TIC dans les pays en développement sont également favorisés par divers mécanismes financiers intérieurs et par des multipartenariats, notamment des initiatives et un financement publics proactifs ayant un effet catalyseur.**

La tendance – prometteuse – à la construction d'un secteur national des TIC dans les pays en développement est en bonne voie, et est elle aussi tributaire des partenariats et de la coopération entre le secteur public et le secteur privé, les organisations de la société civile, les communautés et des partenaires financiers. Ces partenariats et ces investissements ont permis d'atténuer les risques, de mettre en évidence le potentiel commercial, de renforcer les capacités et de stimuler la demande de TIC. Le soutien aux places financières et aux marchés locaux des capitaux ainsi que leur développement, notamment dans des domaines nouveaux comme le capital-risque, participent aussi à cet élan d'innovations et d'esprit d'entreprise. [8,9]

- 9. En termes de financement des infrastructures et face à l'importance croissante des investissements privés, les banques multilatérales de développement et les bailleurs de fonds internationaux ont réorienté l'affectation des ressources publiques, abandonnant le financement direct au profit des réformes des politiques et des autres mécanismes de soutien au développement des infrastructures.**

Alors que le financement public des dépenses d'infrastructure de base, et notamment des artères de transmission, figurait auparavant en position privilégiée dans l'assistance des banques multilatérales de développement et l'aide publique au développement (APD) en faveur des TIC, la montée en puissance des investissements privés semble avoir justifié dans une majorité de pays en développement une forte réduction du soutien *direct* des donateurs et des institutions financières internationales à ce type d'infrastructures publiques. L'APD

et les investissements publics dans les infrastructures informatiques se sont fortement contractés depuis la fin des années 90. Les banques multilatérales de développement ont réorienté l'essentiel de leur aide publique pour encourager la mise en place de réformes des politiques vers des mécanismes de marché afin de susciter de nouveaux investissements privés. Les banques multilatérales de développement et les autres canaux de financement privé soutenus par les donateurs (y compris un nombre important d'institutions bilatérales) ont également fortement augmenté le niveau et l'étendue de leur aide au renouvellement des infrastructures privées³. Certains bailleurs de fonds bilatéraux et quelques banques multilatérales de développement ont aussi étudié des solutions pour améliorer leur soutien aux pays en développement et faire avancer le déploiement des infrastructures, en assumant un rôle proactif visant à stimuler l'investissement privé par le biais de mécanismes originaux de financement, des incitations et des partenariats destinés à réduire les risques et à déclencher les investissements, en particulier dans les artères de transmission qui, de par leur nature de « biens publics », peuvent faciliter la prestation de services et entraîner de nouveaux investissements du secteur privé. [10,11]

10. Les fonds nationaux d'accès/de services universels et d'autres mécanismes permettant de réduire le coût de fourniture à des marchés mal desservis et de promouvoir l'accès des communautés ont un rôle primordial à jouer pour combler les déficits d'accès en matière de TIC – mais, pour réussir, ils doivent pouvoir s'appuyer sur de fortes capacités institutionnelles et de mise en œuvre.

Dans plus de 60 pays, les mécanismes de financement de l'accès universel sont désormais une composante essentielle des politiques de développement des TIC, afin de réunir les ressources financières nécessaires à l'élargissement de l'accès au-delà de la frontière du marché. La réussite des modèles de financement de l'accès universel introduits en Amérique latine et ailleurs montre que, à condition d'être correctement introduits dans un environnement *concurrentiel*, ces mécanismes jouent un rôle capital dans l'exploitation des dynamiques du marché et l'élargissement de l'accès aux services publics de téléphone, aux télécentres communautaires polyvalents et aux autres équipements TIC. Les expériences à ce jour restent mitigées, ces systèmes étant encore trop récents dans la plupart des pays en développement qui commencent à peine, pour beaucoup d'entre eux, à s'intéresser aux problèmes politiques, réglementaires, administratifs, institutionnels, d'une gestion réussie de ces fonds et aux capacités nécessaires. Des dispositifs et des mécanismes originaux de financement permettraient aussi d'étendre ces financements de l'accès universel. Une évaluation régulière de ces mécanismes et d'autres programmes de développement de l'accès universel pourrait contribuer à définir leur futur rôle dans le secteur des TIC de nombreux pays. [12]

11. Une coopération régionale, des multipartenariats et un financement initial semblent indispensables pour remédier aux déficits d'infrastructure les plus criants et peuvent ensuite contribuer, dans les pays où ces décalages subsistent, à l'élargissement des artères de transmission nationales et à la promotion de solutions dites du « dernier kilomètre ».

³ Le soutien au secteur privé représente désormais 70 % du portefeuille du groupe de la Banque mondiale dans le secteur des TIC (via la SFI, l'antenne chargée du secteur privé); la BERD et la BEI soutiennent elles aussi essentiellement le secteur privé. Cette aide agit à son tour comme catalyseur sur les investissements intérieurs et étrangers selon un facteur supérieur à 5.1.

Dans les pays relativement peu peuplés et ayant un faible revenu par habitant (comme certaines sous-régions d'Afrique mal desservies et les petits États insulaires), les contraintes de financement sont devenues telles que ni le secteur privé ni le secteur public ne sont en mesure d'agir isolément. Dans ce cas, les infrastructures régionales peuvent aussi venir soutenir les infrastructures nationales dans des régions moins développées et des zones rurales mal desservies et contribuer à une exploitation rentable des ressources existantes. Mais il arrive aussi que de nouveaux partenaires soient invités à se joindre au processus. Si les institutions et organisations régionales peuvent favoriser la coordination et la coopération, les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds peuvent pour leur part jouer alors un rôle primordial, en fournissant des capitaux de démarrage ou en contribuant au financement de ces projets régionaux d'infrastructure. Le marché devrait alors éprouver un regain d'intérêt, dès lors qu'un cadre coordonné de politique sera mis en place. [13,14]

Contenu, applications des technologies de l'information et de la communication au service du développement et renforcement des capacités

12. Les bailleurs de fonds internationaux semblent réorienter leurs efforts vers l'élaboration de politiques et stratégies informatiques et vers l'intégration des initiatives concernant les TIC au service du développement.

S'il est difficile d'évaluer précisément la situation, il semble bien que de nombreux donateurs aient commencé à réorienter leur aide aux programmes informatiques en faveur du déploiement des TIC au sein de projets de développement intégré, comme la santé, l'éducation et la lutte contre la pauvreté, tout en poursuivant leur appui au développement des infrastructures par une réforme réglementaire et des politiques en matière de TIC – généralement grâce à l'octroi d'une assistance technique et à des fonds d'affectation spéciale. [15, 15a]

13. D'après les données actuelles, les pays en développement ont surtout besoin de TIC capables de fournir des applications, des services et des contenus utiles et intéressants. Ces interventions ne s'intéressent aux TIC qu'en tant que catalyseur de la concrétisation des objectifs de développement et solution pour accroître l'accès au savoir et aux autres biens publics mondiaux.

Les débats sur le développement et le financement des TIC ont pour l'essentiel porté sur les investissements d'infrastructure. Cela étant, les équipements et réseaux informatiques ne doivent en dernier ressort leur intérêt qu'à la qualité des informations et du savoir transmis aux utilisateurs finals. Alors que tout semble indiquer que le marché finira par proposer un large éventail de contenus et d'applications susceptibles de séduire des populations variées, ce segment a connu un développement bien moins rapide que l'offre d'infrastructures et d'équipement. Il aurait tout à gagner d'une attention accrue et d'initiatives novatrices dans les pays en développement, y compris de l'expansion du domaine public afin de garantir une diffusion des informations là où elles sont le plus indispensables et d'un soutien aux initiatives des communautés et du secteur privé local pour la mise au point d'un contenu adapté. La conception de contenus et d'applications permettant l'intégration des TIC dans les différents secteurs du développement – notamment la santé, l'éducation et la lutte contre la pauvreté – est tout aussi fondamentale. Alors que ces secteurs bénéficieraient largement d'une utilisation des TIC, ils n'ont en général pas les budgets voulus pour réaliser les investissements initiaux indispensables pour pouvoir exploiter les avantages procurés par les TICD. [16, 16a]

- 14. De multiples initiatives et expériences en matière de TICD sont financées par toute une série de donateurs, organisations non gouvernementales, fondations et organisations internationales; il serait sans doute intéressant d'en solliciter d'autres – mais il est urgent de coordonner et de soutenir les stratégies « d'extension ».**

Des nouveaux projets novateurs sont lancés tous les jours et l'on ne manque pas d'exemples encourageants sur la manière dont l'intégration stratégique de composantes TIC dans les programmes de développement contribue à améliorer l'éducation, les soins de santé, la gouvernance, la croissance des entreprises et de l'emploi, les possibilités offertes aux femmes et les interventions en situation de crise. Cette tendance à l'expérimentation locale tous azimuts doit être encouragée même si, inévitablement, certaines initiatives ne pourront atteindre les objectifs fondamentaux de durabilité, d'extensibilité et de reproductibilité. Une coordination plus poussée des programmes, des expériences, des observations et du financement des technologies de l'information et de la communication au service du développement est, d'une manière générale, nécessaire – surtout dans le contexte des stratégies de lutte contre la pauvreté et des stratégies d'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service du développement – afin de porter au maximum l'impact potentiel de ressources limitées, d'accélérer les gains de développement et d'améliorer la courbe générale d'apprentissage. Le fait d'instaurer les conditions propices à un accès élargi à des technologies bon marché et à des réseaux informatiques peut aussi contribuer à rendre plus viables de nombreuses approches communautaires du « dernier kilomètre ». [17]

- 15. Le rôle des TIC au sein d'un gouvernement (et, partant, des pouvoirs publics dans les TIC) pourrait bien être la pierre angulaire d'« e-stratégies » efficaces; il convient donc d'accorder une priorité absolue à un soutien accru, national et international, aux capacités du secteur public en matière de TIC.**

Les budgets publics des pays en développement sont toutefois loin d'être suffisants pour soutenir une application généralisée de systèmes intégrés même si, à long terme, les gains d'efficacité devraient compenser les dépenses initiales consenties pour l'introduction de nouvelles technologies. La communauté internationale d'aide au développement devrait donc sérieusement étudier les gains, à court et long termes, pouvant être retirés d'un soutien à quelques programmes publics sélectionnés. Parmi les nombreux domaines où les interventions de développement basées sur les TIC présentent un réel intérêt, celui de la gouvernance – et du rôle des TIC en la matière – est probablement le plus déterminant. Outre une meilleure fourniture de services publics et sociaux et une participation accrue, les réseaux et équipements d'« e-gouvernance » mis en place lors d'initiatives multipartenariats peuvent contribuer au développement du marché, notamment pour le lancement de petites ou moyennes entreprises (PME) mais aussi pour l'installation de prestataires de services dans les zones isolées alors que, de son côté, la multiplication de programmes et d'applications partagés d'« e-gouvernement », insistant sur l'interopérabilité, la durabilité et la sécurité, relancerait le développement d'industries informatiques nationales. [18]

- 16. Le renforcement des capacités (du savoir) des individus à tous les niveaux fait partie des impératifs pour pouvoir concrétiser les objectifs de la société de l'information.**

De par leur nature, les TIC sont tributaires du savoir et des aptitudes intellectuelles – qu'elles consolident – de leurs utilisateurs. À long terme, un cercle vertueux d'apprentissage, d'innovation, d'adaptation et de croissance peut naître de l'accès à des niveaux supérieurs d'information et de savoir et aux outils permettant de les exploiter pleinement. Mais pour l'écrasante majorité des individus vivant dans les pays en développement, il s'agit là de sérieux obstacles à

surmonter avant de pouvoir profiter de la plupart des avantages des TIC de dernière génération. Grâce à une sensibilisation de la population, à l'éducation de base, à la formation spécialisée et à d'autres dispositifs de renforcement des capacités, tous les individus – des jeunes étudiants aux salariés du privé en passant par les fonctionnaires de l'État – devraient pouvoir participer pleinement à la société de l'information. Faute de s'engager fermement en faveur d'un tel renforcement des capacités, les retours sur investissement (matériels et logiciels) pourraient bien être minimes, sans compter que cela ralentirait la réduction de la fracture numérique. [19]

17. Les besoins de renforcement des capacités en matière de TIC dans le secteur public arrivent en tête des priorités dans tous les pays en développement alors que les niveaux actuels de financement sont loin de suffire pour y répondre.

Les pressions sur les budgets et les fonctionnaires de l'État sont toujours délicates à gérer, quel que soit le pays, mais dans un domaine aussi dynamique et techniquement complexe que les TIC, les organismes publics et les fonctionnaires des pays en développement sont confrontés à une gageure exceptionnelle. Les organismes publics doivent déjà comprendre et adopter eux-mêmes les TIC avant de pouvoir les intégrer correctement dans leurs stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté. Tout plan réaliste visant à concrétiser les objectifs de la société de l'information par des politiques stratégiques en matière de TIC doit reconnaître le caractère impérieux de dispositions permettant de renforcer les capacités de manière approfondie et continue dans l'ensemble des fonctions essentielles du secteur public. Les tendances actuelles semblent montrer que, dans ce domaine vital, les ressources disponibles sont loin de suffire à couvrir les besoins. Les États eux-mêmes n'ont guère de marge budgétaire pour assumer les dépenses supplémentaires de formation et de requalification du personnel liées aux nouvelles politiques et initiatives en matière de TIC.

Alors que, dans le cadre de leur assistance dans ce domaine, les donateurs, les fondations et les banques de développement soutiennent toute une série de programmes de formation et de transfert des connaissances, ces efforts n'ont jusqu'ici généralement pas suffi pour répondre au besoin de renforcement permanent des capacités. Un accroissement conséquent des dotations financières à la plupart des administrations sera indispensable afin de mettre au point des programmes de renforcement des capacités compatibles avec les objectifs et les besoins de politiques sectorielles efficaces en matière d'e-gouvernance et de TIC. [20]

Conclusions

Les conclusions du Groupe de travail sont étayées par les recherches, analyses et discussions approfondies menées par les membres du Groupe de travail. Elles s'efforcent d'apporter une réponse aux importantes questions identifiées pendant le Sommet mondial. Regroupées en quelques grandes catégories, ces conclusions comprennent une série de suggestions en termes de priorités, d'options et de sujets de réflexion destinées aux participants de la phase de Tunis, afin qu'ils puissent en tenir compte dans leurs débats.

C1. « Pleine utilisation » des mécanismes existants

La portée et la diversité des mécanismes de financement existants étayant les investissements dans les technologies de l'information et de la communication au service du développement sont relativement vastes, comme en atteste le rapport du Groupe de travail. La plupart des mécanismes étudiés ne sont pas spécifiques à ces technologies, puisqu'on les retrouve dans d'autres domaines et secteurs du développement. En dépit de la quantité de mécanismes existants, il semble bien que

la plupart des pays en développement ne soient pas encore à même de tirer pleinement parti de leurs avantages.

Dans le cas des technologies de l'information et de la communication au service du développement, la plupart des grands mécanismes de financement sont avant tout conçus pour favoriser une expansion continue des infrastructures informatiques, en aidant les entreprises privées à tirer parti des capitaux publics et privés, à repousser les frontières de l'accès et à conquérir de nouveaux clients. Ce constat est particulièrement vrai pour le financement des infrastructures « matérielles » et des équipements d'accès destiné à accroître la disponibilité et l'utilisation des TIC chez les populations mal desservies, rurales, à faible revenu ou marginalisées. À mesure que les obstacles à ces investissements sont supprimés, on voit apparaître de nouveaux entrepreneurs et de nouveaux financements tout disposés à pénétrer sur ces nouveaux marchés. Des lacunes persistent cependant, notamment lorsque le risque (économique et politique) dans tel ou tel pays paraît bien trop fort et/ou lorsque l'environnement n'est pas suffisamment propice. Si les investisseurs se montrent hésitants, les institutions financières de développement et les donateurs peuvent intervenir pour apporter une assistance technique et des fonds susceptibles de faciliter le partage des risques et de stimuler de nouveaux financements et investissements.

Développement des infrastructures et accès accru aux TIC : les autorités nationales et les autres parties prenantes disposent de nombreux instruments et possibilités pour améliorer l'attractivité de leurs marchés informatiques auprès des investisseurs et des donateurs :

1. Promotion constante de l'égalité des conditions pour les investissements et politiques réglementaires en matière de TIC qui encouragent un accès libre et une concurrence équitable propices à une meilleure prestation de services et à de nouveaux investissements des entreprises dans les zones mal desservies.
2. Ajustement et mise en œuvre effective de mécanismes publics de financement ciblés, tels que les garanties de prêts, les fonds d'accès universel et les investissements en partenariat.
3. Soutien et promotion durables des investissements nationaux, régionaux et Sud-Sud; renforcement de la coopération sous-régionale et régionale pour gérer les problèmes actuels d'infrastructures et de couverture du dernier kilomètre.
4. Elaboration de réglementations propices en termes de fiscalité, de douanes, d'importations et de commerce, pour limiter les risques et les charges financières des investisseurs et des donateurs en matière de TIC et pour leur offrir des incitations.
5. Constitution d'un réseau de coordination de l'« e-gouvernance », prestation de services, éducation et formation et systèmes de marchés publics qui tirent parti des politiques de concurrence industrielle en matière de TIC et du développement du secteur privé afin d'améliorer les perspectives d'activité.

Initiatives en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement et intégration : l'obtention de financements tirés des ressources existantes (APD pour l'essentiel) s'est révélée particulièrement difficile pour de nombreuses parties prenantes et autorités de pays en développement. Tout d'abord, les technologies de l'information et de la communication au service du développement sont un domaine relativement nouveau et les capacités « d'intégration » disponibles au sein des départements d'APD chargés du développement et parmi les parties prenantes des pays en développement ne cessent d'évoluer.

Ensuite, les parties prenantes sont souvent confrontées à des difficultés de « traitement », qui vont de l'absence d'informations facilement accessibles sur les

ressources disponibles et les mécanismes à exploiter à des coûts de transaction et de collecte d'informations trop élevés en passant par le retard pris pour finaliser les demandes d'APD.

Enfin, les difficultés de « contenu » comprennent des estimations différentes du potentiel et du risque, des priorités de développement à financer et des capacités à absorber, intégrer et parvenir de fait à l'autofinancement, à la généralisation et/ou à la durabilité.

Plusieurs démarches sont envisageables, et notamment :

1. Préciser le rôle essentiel des TIC dans les stratégies de lutte contre la pauvreté tel qu'identifié dans les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté qui énoncent clairement la priorité maximale à accorder aux projets d'informatique parmi des objectifs plus larges de développement.
2. Élaborer des « e-stratégies » nationales conformes aux priorités des documents et stratégies de lutte contre la pauvreté et désignant les principaux domaines d'intervention politique et les besoins d'investissement, y compris la coordination d'infrastructures intersectorielles et les plans de développement de services.
3. Organiser des examens par les pairs/les partenaires pour évaluer les zones de blocage mais aussi pour – collectivement – identifier les priorités, concevoir des stratégies efficaces d'intégration et tirer les leçons de l'expérience des participants et des recherches orientées sur l'action.
4. Inciter au regroupement de propositions concernant des thèmes proches ou issues d'une même région afin de renforcer les synergies et l'apprentissage et de diminuer les coûts de transaction.
5. Vérifier que les initiatives retenues pour un financement visent explicitement le renforcement des capacités et proposent des modèles commerciaux/de développement ayant pour objectif d'optimiser l'efficacité et l'extensibilité.
6. Prescrire l'adoption de cadres communs d'applications d'« e-gouvernement » pour des applications partagées, telles que les passations de marché, la comptabilité et l'administration fiscale, qui peuvent être rassemblées dans une base de données mondiale ou régionale et utilisées par la plupart des pays en développement.

C2. « Adéquation » des mécanismes existants

Les remarques précédentes concernaient les différentes solutions permettant d'exploiter au mieux les sources actuelles de financement. Pourtant, même là où ces initiatives sont sérieusement poursuivies, la question de « l'adéquation » des mécanismes de financement existants par rapport à la « concrétisation des objectifs des technologies de l'information et de la communication » continue de se poser.

Ainsi que l'indiquent les observations du Groupe de travail, il existe un certain nombre de domaines auxquels les approches actuelles du financement de ces technologies – qu'elles émanent du secteur privé ou du secteur public – n'ont pas accordé suffisamment d'attention, alors qu'ils constituent des défis essentiels pour les milieux de la finance et du développement. Citons notamment :

1. Les programmes de renforcement des capacités informatiques, les supports, les outils, le financement de l'éducation et les initiatives de formation spécialisée, en particulier pour les auteurs des règlements ainsi que les autres fonctionnaires et organismes publics.
2. L'accès aux systèmes de communication et la connectivité aux services vocaux, mobiles et de données dans les zones rurales isolées, les îles éloignées et d'autres endroits confrontés à des difficultés technologiques et commerciales très spécifiques.

3. Les artères de transmission régionales pour relier des réseaux au-delà des frontières dans des régions économiquement défavorisées nécessitant des cadres juridiques, réglementaires et financiers coordonnés et un financement initial.
4. Les systèmes à large bande pour favoriser la prestation de services, déclencher les investissements et proposer aux utilisateurs actuels et potentiels un accès Internet à un prix abordable.
5. Une assistance coordonnée pour des îles et pays de petite taille afin d'abaisser des coûts de transaction prohibitifs pour accéder à l'aide des donateurs internationaux.
6. Des applications et un contenu informatique visant à favoriser l'intégration des TIC lors de la mise en œuvre de programmes sectoriels de développement – notamment pour la santé, l'éducation et la lutte contre la pauvreté. Il convient également de privilégier les applications et les processus qui garantissent la pertinence du contenu proposé vis-à-vis des besoins des pays en développement – notamment le matériel développé dans des langues locales, les informations accessibles à un public non instruit, les plates-formes logicielles et des applications interactives bon marché et conviviales ainsi que de contenus multimédias diversifiés et produits localement.

Plusieurs raisons justifient que l'on s'interroge sur l'adéquation des mécanismes actuels et des approches traditionnelles par rapport à ces nouveaux besoins :

- Les investisseurs et les entreprises privés hésitent souvent à engager des capitaux dans des projets extrêmement risqués et peu rentables;
- Les donateurs, qui ont pris des initiatives dans la plupart de ces domaines, n'ont pas suffisamment de ressources pour couvrir l'intégralité des besoins – très divers – des pays en développement;
- Jusqu'ici, les banques de développement ont privilégié l'appui aux initiatives privées alors qu'elles se sont concentrées, pour le financement public, sur les réformes de politique;
- Les pouvoirs publics doivent tenir d'innombrables engagements avec une quantité limitée de ressources, sans compter qu'ils manquent d'expérience face à la plupart de leurs besoins prioritaires.

L'intérêt accordé à ces questions dépendra fortement de la participation active et fructueuse des entrepreneurs et PME locaux, de la société civile, des groupes communautaires et de toutes celles et ceux qui ont une connaissance intime des besoins et des ressources des populations des pays en développement. Cela implique de privilégier encore plus les solutions *nationales* de financement, comme la microfinance, le capital risque et la création de petites entreprises, dont le rôle pour résorber les retards les plus criants – notamment en termes de contenu, d'applications, de renforcement des capacités et de partage du savoir – est vital et exige que l'on stimule et l'on exploite la demande et les initiatives publiques de développement.

À l'heure actuelle, les mécanismes nationaux de financement de la plupart des pays en développement, et leurs systèmes financiers en général, sont très en retard par rapport à ceux des pays industrialisés et des organisations internationales. Leur niveau d'« adéquation » est en partie fonction de leur degré d'expérience – qui ne peut qu'augmenter, à condition que l'on y consacre davantage de temps, d'efforts et de ressources. La plupart de ces mécanismes – qu'il s'agisse de banques nationales privées et de fonds de crédit ou d'instruments et procédures publics de financement – ont la possibilité d'améliorer leur mode de fonctionnement et d'élargir considérablement leur zone d'influence.

Les récents fonds d'accès universels ou les systèmes équivalents peuvent, s'ils sont dotés de mandats politiques et organisationnels adéquats, jouer un véritable rôle de coordination pour acheminer les fonds sectoriels et extérieurs vers des projets de développement des TIC variés et complémentaires. Ils peuvent aussi, grâce à des instruments de financement originaux, être étendus. Tous ces mécanismes pourraient contribuer à accroître le rôle des acteurs locaux dans le financement et l'application des TIC, avec le soutien et les encouragements de la communauté internationale.

La question de « l'adéquation » des mécanismes existants de financement des technologies de l'information et de la communication au service du développement doit être envisagée en fonction des ressources disponibles pour un ensemble plus large de programmes et d'objectifs de développement. D'une certaine façon, il semble évident que si les TIC sont bel et bien uniques, elles ne sont pas le seul « secteur » ou domaine auquel les bailleurs de fonds, les institutions financières internationales/banques multilatérales de développement et les investisseurs privés doivent s'intéresser. À l'inverse, l'importance des TIC tient à ce qu'elles sont un catalyseur du développement et peuvent participer à la concrétisation d'objectifs de développement plus généraux. Leur financement doit donc être envisagé dans le cadre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration du Millénaire, moteurs principaux du financement du développement à la fois à l'échelle de la planète et au niveau de chaque pays.

Le financement des technologies de l'information et de la communication au service du développement au niveau national doit être envisagé en fonction des priorités fixées aux processus des stratégies de lutte contre la pauvreté et des documents et stratégies de lutte contre la pauvreté mais aussi face à l'ambition plus générale de concrétisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La maîtrise par chaque pays et les priorités identifiées au cours d'une consultation multipartenaires seront cruciales pour décider du rôle des TIC dans le processus global. La plupart des pays en développement sont de fait favorables aux TIC en tant qu'instrument susceptible non seulement de consolider leur place sur l'échiquier économique mondial mais aussi de les aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Tout doit concourir à aider les pays à concrétiser ces objectifs – des institutions financières internationales/banques multilatérales de développement et des investisseurs privés jusqu'à des volumes adéquats d'APD.

C3. « Améliorations et innovations » à apporter aux mécanismes existants

Comme le montre le rapport du Groupe de travail, pratiquement tous les grands organismes publics, institutions financières, organisations ou entreprises travaillant dans le secteur du développement des TIC se livrent à une évaluation quasi permanente de leurs actions, envisagent leur réorientation ou étudient des solutions pour optimiser leur mode de fonctionnement ou innover en la matière. Il est difficile d'identifier une quelconque modification à introduire de toute urgence dans un mécanisme ou un ensemble de mécanismes qui ne serait pas déjà sérieusement envisagée d'une façon ou d'une autre par ces institutions.

À l'inverse, les discussions du Groupe de travail ont eu ceci d'exceptionnel qu'elles ont permis à la plupart de ces parties prenantes d'échanger et de proposer des idées, individuellement et collectivement, pour de nouvelles initiatives et approches dignes d'être approfondies par le cercle plus large des acteurs internationaux en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement. Si aucune de ces options ne doit être considérée comme étant officiellement évaluée ou « avalisée » par le Groupe de travail ou certains de ses membres concernés, des discussions et des réflexions approfondies et très ouvertes ont néanmoins eu lieu à propos de perspectives viables de renforcement de la dynamique mondiale du financement desdites technologies.

Plusieurs pistes méritent d'être citées :

1. Coordination : une coordination intersectorielle et interinstitutionnelle accrue du financement des programmes et des initiatives de développement des TIC contribuerait largement à une efficacité accrue et optimiserait l'utilisation des ressources disponibles. Un consensus tend à prévaloir, selon lequel la responsabilité de la coordination des intrants incombe avant tout aux autorités du pays (coordination aux niveaux national, régional et international), lesquelles doivent identifier les priorités et garantir, grâce à la planification stratégique, une participation multisectorielle aux programmes informatiques. Les donateurs et les autres institutions financières doivent, de leur côté, se préparer à intervenir de manière complémentaire au sein de ces cadres nationaux, tout en redoublant d'efforts de coordination en termes de planification, d'exécution et d'évaluation aux niveaux régional et international.
2. Multipartenariats : la tendance actuelle à des initiatives multipartenaires en vue de répondre aux besoins de développement et de financement des TIC doit être entretenue et développée, afin de permettre une coordination globale des programmes et de faire en sorte que la diversité des points de vue et des expériences soit prise en compte face aux différents problèmes sectoriels. Qu'elles soient adoptées au niveau régional ou international, les nouvelles approches multipartenaires devraient intégrer certaines options :
 - Instauration d'un mécanisme de financement « virtuel » permettant de tirer parti des multiples sources à l'appui d'objectifs d'investissement identifiés dans des domaines prioritaires (accès large bande, projets ruraux et régionaux et renforcement des capacités notamment);
 - Création d'un mécanisme de coordination des recherches et des analyses portant sur les environnements politiques propices, afin d'identifier les pratiques optimales et les besoins prioritaires pour l'intervention conjointe d'acteurs financiers;
 - Mise au point d'une politique de « réponse rapide » et d'un mécanisme de soutien réglementaire permettant d'intervenir en appui à des initiatives sectorielles de court terme dans le secteur des TIC;
 - Coordination des programmes par les pouvoirs publics et les principaux acteurs financiers afin d'atténuer les risques d'investissement et les coûts de transaction des opérateurs arrivant sur des segments de marché ruraux et à faible revenu peu attractifs; recherche de nouveaux modèles de développement des réseaux et des services dissociant l'infrastructure, laissée en libre accès, de la fourniture des divers services;
 - Coordination des programmes par les autorités des petits pays et les principaux acteurs financiers pour faire face à des coûts de transaction prohibitifs pour accéder à l'aide internationale;
 - Initiatives collectives pour encourager les organisations régionales intergouvernementales ainsi que les différentes institutions financières et autres investisseurs à trouver des incitations pour la constitution d'infrastructures régionales;
 - Élaboration de programmes internationaux et régionaux cofinancés pour le renforcement des capacités du secteur public et la mise au point d'applications d'« e-gouvernement », qui proposent des instruments bon marché et des solutions de formation aux personnes chargées des politiques publiques en matière de TIC et de leur mise en œuvre;
 - Stratégies public/public et public/privé pour assumer les investissements de départ, le développement des capacités et les coûts d'assimilation, afin de favoriser une intégration efficace des TIC dans les secteurs de développement, tels que la santé ou l'éducation notamment, et de

permettre ainsi aux services publics d'avoir une meilleure couverture et d'être plus rentables;

- Poursuite des recherches par les donateurs et les banques multilatérales de développement de nouvelles modalités – y compris la reprise d'investissements dans les infrastructures – qui leur permettraient d'apporter leur soutien financier à des projets et programmes publics de développement des TIC bien conçus, surtout s'ils sont susceptibles d'obtenir d'autres ressources privées.
3. Importance accrue du financement national : les autorités nationales, les donateurs bilatéraux, les banques multilatérales ainsi que les pourvoyeurs privés peuvent tous contribuer à la multiplication de mécanismes nationaux de financement, en apportant une aide plus directe et plus originale aux instruments locaux de microfinancement, aux créateurs de petites entreprises d'informatique, aux instruments publics de crédit, aux franchises, aux mécanismes d'enchères inversées, aux initiatives de mise en réseau des communautés et à toute autre innovation. Ce type d'approches nécessite d'associer une aide financière initiale extérieure, une compétence technique et des recommandations sur les pratiques optimales, un système d'atténuation du risque ainsi que des engagements à soutenir les entrepreneurs et les investisseurs locaux, notamment dans les phases de démarrage de nouveaux projets. Les milieux de la finance et du développement doivent admettre que si les échecs sur ces nouveaux marchés sont inévitables, les leçons de ces expériences alliées à certains projets réussis bien documentés peuvent procurer des bénéfices à long terme et enclencher une croissance auto-renforcée du secteur dans les pays en développement.
 4. Appui du secteur privé à des applications et un contenu pertinents pour les populations locales : les entreprises commerciales privées pourraient contribuer à la relance de la demande de services informatiques en apportant leur soutien à des producteurs, des programmeurs, des artistes et des petits entrepreneurs locaux en matière d'applications et de contenu. Les contributions collectives, aux niveaux national et international, à des concours et des prix, à des festivals du film, à des fondations et à d'autres programmes du même type visant à encourager la création de contenu pourraient en grande partie améliorer la diversité et l'attractivité des ressources fournies par les TIC.
 5. Renforcement des capacités pour pouvoir obtenir des fonds et les utiliser de manière optimale.
 6. Incitation à une augmentation des contributions volontaires des consommateurs : dans les pays riches, de nombreux consommateurs (y compris les immigrants expatriés) seraient favorables à l'idée d'introduire de nouveaux mécanismes, fondés sur le volontariat, pour apporter de petites contributions au développement basé sur les TIC. De nouvelles voies devront être explorées pour l'acheminement de ces contributions en faisant appel à une technologie simple, tout en garantissant que les fonds collectés sont directement affectés à des priorités pertinentes de développement – notamment l'appui à des applications novatrices, un accès bon marché aux services pour les populations pauvres ou encore des coopératives d'accès/de services détenues par les communautés.
 - 7.

Pour conclure, le Groupe de travail constate qu'il existe de solides raisons (du point de vue du développement) et de fortes incitations pour encourager les pouvoirs publics, les entreprises privées, la société civile et les organisations internationales et de développement à travailler ensemble à différents niveaux, afin de garantir une mobilisation rapide et efficace des ressources grâce à l'ensemble des mécanismes de

financement existants ou novateurs mais aussi pour tirer le parti maximal du potentiel des TIC pour l'édification d'une société inclusive pour tous. Le Groupe de travail note également qu'il s'agit là d'une occasion exceptionnelle et idéale pour contribuer à la concrétisation d'objectifs essentiels tels qu'énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Des propositions ont été formulées, au niveau mondial, régional et national, pour améliorer la réalisation des programmes de développement prévus dans la Déclaration du Millénaire, du projet de solidarité numérique du Sommet mondial et des stratégies nationales de développement associées et ce, dans une volonté d'accroître l'efficacité des mécanismes actuels de financement des technologies de l'information et de la communication au service du développement, d'obtenir des ressources supplémentaires en faisant appel à d'autres parties prenantes et/ou de mieux exploiter les ressources disponibles en introduisant divers mécanismes de coopération et de coordination.

Le Groupe de travail était chargé d'étudier les mécanismes existants afin de préparer les discussions du Sommet de Tunis sur la question du financement, en tenant compte des nouveaux mécanismes envisagés, à l'instar de la proposition de création d'un fonds de solidarité numérique alimenté par des contributions volontaires. Les observations tirées de cette mission et un certain nombre d'options issues d'une analyse des tendances actuelles et des propositions d'amélioration de l'efficacité des mécanismes existants sont présentées dans le rapport.

On trouvera la description et la présentation d'un fonds de solidarité numérique alimenté par des contributions volontaires (<<http://www.dsf-fsn.org/>>), tel qu'il a été annoncé lors du Sommet mondial, dans la section consacrée aux multipartenariats et aux nouvelles initiatives.

Un certain nombre d'autorités locales – villes, départements, provinces, régions et Länder – ont d'ores et déjà versé leur contribution à ce fonds, venant ainsi compléter les contributions de certains États. D'autres soutiens continuent d'arriver depuis dont celui, très récent, de l'Organisation de la Francophonie. La participation des autorités et des acteurs locaux est sans aucun doute l'un des aspects potentiellement novateurs de l'initiative du Fonds de solidarité numérique, dans la mesure où elle pourrait encourager une collaboration interactive entre villes et autorités municipales – notamment entre les autorités locales de différents pays en développement – mais aussi servir de tribune et ouvrir des perspectives à d'autres formes de coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Toutefois, dans la mesure où ce mécanisme n'est pas encore opérationnel et où ses objectifs concrets ne sont pas encore définitivement arrêtés, le Groupe de travail a estimé qu'il n'était pas en mesure d'évaluer son rôle par rapport aux différents mécanismes de financement des TIC.

1.0 La problématique du financement dans le contexte du SMSI de Genève

Le plan d'action adopté lors de la phase de Genève du SMSI a détaillé un *Pacte de solidarité numérique* qui vise à « instaurer les conditions permettant de mobiliser des ressources humaines, financières et technologiques nécessaires pour que tous les hommes et toutes les femmes participent à la société de l'information naissante »⁴.

Le plan d'action souligne qu'une « étroite coopération nationale, régionale et internationale entre toutes les parties prenantes pour la mise en œuvre de ce Pacte est indispensable. Pour résoudre le problème de la fracture numérique, nous devons utiliser plus efficacement les méthodes et les mécanismes existants et considérer de façon approfondie toutes les nouvelles possibilités, afin de financer le développement des infrastructures, les équipements, le renforcement des capacités et les contenus, essentiels pour la participation à la société de l'information ».

En terme de priorités et de stratégie, le plan d'action recommande: « a) Des e-stratégies nationales, y compris des stratégies de lutte contre la pauvreté (SLP), devraient faire partie intégrante des plans de développement nationaux » et « b) les TIC devraient être pleinement intégrées dans les stratégies d'aide publique au développement (APD) dans le cadre d'un échange d'informations et d'une coordination plus efficaces entre les donateurs et grâce à l'analyse et à l'échange de meilleures pratiques et de l'expérience issue des programmes 'TIC pour le développement' (TICD) ».

Au niveau de la mobilisation des ressources, le plan d'action insiste sur les points suivants :

« a) Tous les pays et toutes les organisations internationales devraient agir afin de réunir les conditions propices à une disponibilité accrue des ressources pour le financement du développement et à une mobilisation efficace de ces ressources, selon l'approche du consensus de Monterrey.

b) Les pays développés devraient prendre des mesures concrètes afin de respecter leurs engagements internationaux de financement du développement, notamment le consensus de Monterrey, qui demande aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait de prendre des dispositions pratiques pour que les fonds alloués à l'APD aux pays en développement atteignent l'objectif fixé, à savoir 0,7% de leur produit national brut (PNB), et pour qu'ils consacrent entre 0,15 et 0,20% de leur PNB aux pays les moins avancés.

c) En ce qui concerne les pays en développement dont l'endettement n'est pas soutenable, nous nous félicitons des initiatives prises par certains pour réduire l'encours de leur dette, et nous encourageons d'autres mesures nationales et internationales dans ce domaine notamment, le cas échéant, l'annulation de la dette et d'autres arrangements. Il faudrait accorder une attention particulière à l'amélioration de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTe). De tels programmes permettraient de dégager des ressources complémentaires qui pourraient être utilisées pour financer des projets d'application des TIC pour le développement ».

Conscient des possibilités offertes par les TICD, le plan d'action préconise en outre :

« [...] que les pays en développement redoublent d'efforts en vue d'attirer d'importants investissements privés nationaux et étrangers pour les TIC, en créant un contexte transparent, stable et prévisible propice aux investissements ;

[...] que les pays développés et les organisations financières internationales (IFI) tiennent compte des stratégies et priorités relatives aux TIC pour le développement, intègrent les TIC dans leurs programmes d'activité et aident les pays en

⁴ http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsis/doc/S03-WSIS-DOC-0005!!PDF-E.pdf, p12

développement et les pays en transition à élaborer, puis à mettre en œuvre, leurs e-stratégies nationales. Sur la base des priorités des plans de développement nationaux et de la mise en œuvre des engagements précités, les pays développés devraient intensifier leurs efforts pour fournir aux pays en développement davantage de ressources financières leur permettant de tirer parti des TIC pour le développement ;

[...] que le secteur privé contribue à la mise en œuvre du présent Pacte de solidarité numérique ».

En termes de coopération au développement, le plan d'action propose que : « e) dans les efforts que nous déployons pour réduire la fracture numérique, nous [promouvions], dans le cadre de notre coopération au développement, une assistance technique et financière pour le renforcement des capacités aux niveaux national et régional, le transfert de technologie selon des conditions mutuellement convenues, la coopération aux programmes de recherche-développement (R-D) et l'échange de savoir-faire ».

Le texte s'intéresse aussi aux pays qui n'ont pas encore instauré – et qui doivent impérativement le faire – de *mécanismes nationaux de financement* pour élargir l'accès, notamment dans les zones rurales et urbaines mal desservies :

« g) Les pays devraient envisager de mettre en place des mécanismes nationaux permettant de parvenir à l'accès universel dans les zones mal desservies, rurales comme urbaines, afin de réduire la fracture numérique ».

Le présent rapport est organisé autour des principaux volets de ce Pacte de solidarité numérique.

2.0 Contexte et cadre du financement des TIC pour le développement

2.1 De l'importance des TIC pour le développement

De plus en plus, l'accès aux réseaux de télécommunication et informatiques est considéré comme un élément essentiel des infrastructures en réseaux (parmi lesquelles l'énergie et les services de transport), elles-mêmes d'une importance primordiale pour le développement d'un pays. Dès lors, l'incapacité à les moderniser est tenue pour responsable du ralentissement des investissements et de la croissance mais aussi d'une perte de qualité dans les services publics. Pour les communautés et les régions éloignées, l'accès aux services de communication permet de réduire les distances et de rompre l'isolement, mais aussi d'accéder aux informations, de rendre les populations rurales plus autonomes, de fournir divers services et d'apporter de nouveaux moyens de subsistance.

Pourtant, le *potentiel interactif* des TIC et la baisse régulière des coûts engendrée par la généralisation de leur utilisation les rendent différentes des autres infrastructures plus classiques. Elles deviennent dans ce contexte un élément constitutif crucial du cadre social de développement.

La *spécificité* des TIC tient à ce qu'elles sont présentes dans tous les secteurs économiques et sociaux : l'information est à la fois un intrant et une ressource indispensable pour les programmes, qu'ils soient locaux ou mondiaux, alors que la communication est capitale pour instaurer des liens entre les autorités nationales, les agences de coopération au développement, les intervenants sur le terrain, les organisations locales et les communautés qui poursuivent tous des programmes et des objectifs communs. Face à l'importance croissante des échanges et des activités commerciales reposant sur l'information, les économistes et les sociologues se sont également intéressés à l'émergence de ces nouvelles économies « *du savoir* » qui, en intégrant les TIC dans les activités économiques traditionnelles ou nouvelles, activités à leur tour renforcées par les TIC, permettent d'accélérer la croissance et le développement social⁵.

La nature de *bien public* de la connaissance et le fait que les réseaux TIC jouent un rôle moteur pour la produire et y donner accès ont conduit un peu partout à un soutien accru à l'idée qu'il fallait élargir l'accès aux réseaux TIC. Cela tient aussi à ce que, comme avec les autres technologies *de réseau*, l'intérêt de leur utilisation, à des fins commerciales ou autres, augmente à mesure que le réseau englobe davantage de régions et d'acteurs. Chacun profite alors des investissements dans – et de l'élargissement de l'accès à – ces TIC et services associés⁶. La place des réseaux TIC en tant que bien public est encore confortée par l'étendue des services qu'ils contribuent à fournir. Directement et indirectement, *via* cette notion de biens publics, on observe un regain d'intérêt et une recrudescence des recherches pour savoir comment, directement ou indirectement, les TIC participent à la concrétisation d'objectifs clés de développement et à l'atteinte des ODM⁷.

⁵ Voir Conseil économique et social des Nations unies, Segment de haut niveau, "Development and international cooperation in the twenty-first century: the role of information technology in the context of a knowledge-based economy", Projet de déclaration ministérielle, 11 juillet 2000.

⁶ Un bien public se définit comme un bien « non rival », au sens où sa consommation par un usager n'entraîne aucune limitation de la consommation par les autres usagers. Internet est considéré comme un bien public car, d'une part, il véhicule du savoir – qui est un bien public (Internet est alors un bien public complémentaire/intermédiaire) et, d'autre part, il présente les caractéristiques d'un bien public. Pour autant, tous les biens bénéfiques au public ne sont pas des « biens publics » (Barder, 2003).

⁷ Voir par exemple, PNUD, Accenture & Markle Foundation (2001) ; Banque mondiale (2003) ; UIT (2002, 2003 & 2003a) et notamment le chapitre 4 du *Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde* ; DFID (2002) ; et le site Internet de Development Gateway consacré à cette question.

Cela explique que les initiatives basées sur les TIC puissent accélérer, mais aussi intégrer, les progrès réalisés simultanément sur plusieurs fronts, surtout si l'on coordonne les stratégies afin d'en optimiser l'impact et la rentabilité. Ensemble, *les réseaux TIC, les outils et les services basés sur les TIC* sont en train de transformer non seulement les modes de prestation de services des entreprises, des pouvoirs publics et d'autres organisations, mais aussi la manière dont la société s'exprime, les différents groupes se mobilisent et les processus politiques, économiques et sociaux se déroulent.

L'apparition de nouveaux modèles d'entreprise et de développement des capacités fondés sur l'apprentissage entre pairs et le travail en réseau permet de raccourcir la courbe d'apprentissage, en favorisant l'adaptation et l'innovation et en soutenant la circulation des cerveaux entre les diasporas et les communautés nationales⁸. Pour les pays en développement, l'accès à la messagerie électronique, aux télécommunications et aux services TIC, loin d'être un luxe, est un élément clé de leur *boîte à outils de développement* qui leur permet de relever les défis classiques du développement et de tirer parti des possibilités offertes par une intégration et une coopération accrues dans différents domaines.

Ces dernières années, les évolutions économiques et sociales ont pratiquement « collé » aux révolutions TIC, entraînant un regain d'intérêt pour la nature pluridimensionnelle et la propension du développement socio-économique à fonctionner en réseau. Poussés par l'adoption – en septembre 2000 – de la déclaration du Millénaire par l'Assemblée générale des Nations unies, les dirigeants du monde entier et les organisations internationales se sont lancés avec une énergie renouvelée dans la lutte contre la pauvreté et la recherche de solutions pour améliorer les perspectives d'emploi et les conditions de vie de milliards d'individus. La déclaration du Millénaire a fixé les grands objectifs centraux de développement pour la génération actuelle – les objectifs de développement du Millénaire (ODM) – qui sont depuis au centre de toutes les initiatives de politique et de mise en œuvre prises par les autorités nationales et les organisations internationales du monde entier. Les ODM cherchent à provoquer une évolution concrète et mesurable de la dynamique sociale, en prévoyant notamment – et d'ici 2015 – de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté ou souffrant de la faim, de parvenir à l'enseignement primaire universel et à l'égalité d'accès à la scolarité des filles et des garçons, de réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle et des deux tiers le taux de mortalité infantile, de stopper la propagation du VIH/sida et du paludisme et d'inverser la tendance.

2.2 Utiliser les TIC comme levier pour le développement

Pour tirer le meilleur parti des TIC et favoriser un élargissement de l'accès, les pays ont cherché à mettre en place toute une série de politiques de développement et de cadres stratégiques. Les décideurs se sont d'abord intéressés aux politiques visant à faciliter le déploiement des infrastructures de télécommunication et à élargir l'accès aux TIC, saisissant ainsi l'occasion de profiter à la fois des nouvelles technologies et des nouveaux acteurs.

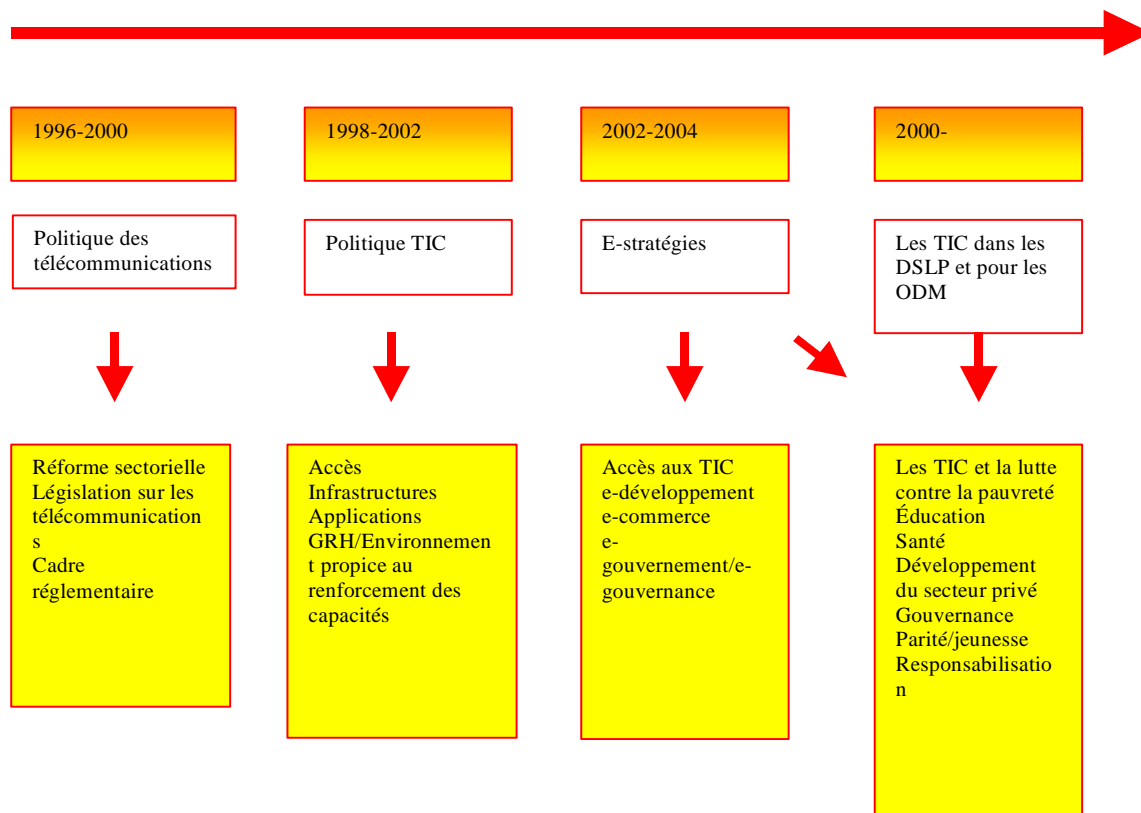
Plus récemment, les pays ont complété ces politiques par l'adoption d'*e-stratégies* globales, qui esquissent le cadre d'intervention et les méthodes d'application nécessaires pour répondre à des problématiques de plus en plus nombreuses liées à la volonté de généraliser l'utilisation des TIC pour le développement – notamment le développement des capacités, les contenus et les applications prioritaires ou encore l'élargissement de l'accès et le déploiement des infrastructures. Près de 90 pays en

⁸ Voir Anna Lee Saxanian et Ha-Zoon Song (2003) sur le concept de circulation des cerveaux et l'importance du maillage entre la diaspora et les communautés nationales pour alimenter le développement.

développement – dont plus de 35 pays africains – se sont attaqués à l'élaboration de leur e-stratégie nationale⁹.

Parallèlement, de nombreux gouvernements ont adopté des stratégies officielles de lutte contre la pauvreté (SLP) et élaboré des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté (DSLSP). Ces documents font partie des conditions posées par les IFI (notamment la Banque mondiale et le FMI) pour l'octroi d'une aide financière¹⁰. Les priorités énoncées dans ces SLP servent de référence aux partenaires au développement, qui alignent leur aide et leurs stratégies de partenariat sur les DSLSP de chaque pays, soit en octroyant un soutien budgétaire direct, soit en contribuant au financement de certains volets bien spécifiques.

Les références aux objectifs de développement des TIC en tant que composante essentielle des SLP n'ont fait leur apparition que très récemment dans les politiques nationales – et elles soulignent l'importance de facteurs tels que le développement des télécommunications en zones rurales ou le rôle des technologies de l'information dans l'éducation et pour la transformation du tissu économique local.



Source : Adapté de Gaston Zongo (2003).

⁹ Pour l'Afrique, voir le travail de référence de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique sur les statuts des stratégies NICI (infrastructures nationales d'information et de communication) et la présentation faite par le PNUD lors de la réunion régionale sur les e-stratégies organisée au Mozambique en 2003.

¹⁰ Ces stratégies décrivent les politiques et les programmes macro-économiques, structurels et sociaux envisagés par chaque pays pour promouvoir une croissance durable et lutter contre la pauvreté. Elles évaluent aussi le besoin de financement extérieur. Voir par exemple, Banque mondiale, « Stratégies de lutte contre la pauvreté ».

On peut ainsi lire dans le DSLP du Rwanda que :

« 251. Le gouvernement du Rwanda reconnaît l'importance que les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent avoir pour accélérer le développement socio-économique du pays en vue de l'avènement d'une économie de l'information et de la connaissance. La nouvelle révolution de l'information donne au Rwanda la possibilité de sauter l'étape de l'industrialisation et de transformer son économie de subsistance en une économie de services à forte valeur ajoutée, basée sur l'information et le savoir, et susceptible de soutenir la concurrence mondiale.

252. Le gouvernement a donc créé l'Agence du Rwanda pour les technologies de l'information (RITA) et élaboré un cadre stratégique de 20 ans pour un développement socio-économique basé sur les TIC ainsi qu'un plan intégré pour la période 2001-05 »¹¹.

Pour les pays moins avancés, la difficulté consiste non seulement à intégrer les TIC et leurs différents effets positifs dans leurs programmes de développement mais aussi à affiner et élargir la position des TIC dans ces stratégies ainsi que dans les stratégies nationales d'e-développement ou les stratégies TICD tout en suivant l'évolution du secteur.

Plus sans doute que n'importe quel autre secteur, celui des TIC est extrêmement évolutif – alors même que ces évolutions ont des implications majeures pour les secteurs du développement dont le fonctionnement est de plus en plus tributaire des TIC. Les innovations et la redistribution du marché viennent régulièrement remettre en cause les convictions d'hier non seulement à propos *du type d'infrastructures à financer et à appuyer* (que signifient les « artères de transmission » dans un monde de liaisons de transmission sans fil et de technologies par satellite ?¹²) mais aussi sur les futurs modes de délivrance des services publics ou d'organisation de la production, de la consommation et des processus sociaux dans une économie et une société mondiales en réseau et à l'ère de la convergence des technologies. Les différentes solutions TIC de pointe sont-elles peu à peu intégrées dans les solutions que même les pays en développement peuvent envisager pour résoudre leurs problèmes et leurs besoins de développement¹³ ?

2.3 Le financement des TIC pour le développement

Le financement est au cœur de tous les débats sur le développement, dans la mesure où il faut bien évidemment disposer de ressources adéquates pour pouvoir réduire la pauvreté et assurer un développement durable. Lors de la conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, en mars 2002, les dirigeants du monde entier ont adopté le consensus de Monterrey¹⁴ par lequel tous les signataires s'engagent à intensifier leurs efforts de mobilisation de ressources financières internationales en appui aux ODM.

¹¹ Forum mondial de l'OCDE sur l'économie du savoir, "ICT in PRSPs as of January 2004", CCNM/GF/DCD/KE(2003)4.

¹² Voir par exemple UIT (2004), *Birth of Broadband*.

¹³ Les stratèges du secteur public à l'affût des toutes dernières tendances ont accès à bien moins de ressources que les planificateurs de l'industrie qui, eux-mêmes, sont déjà souvent en deçà de la courbe. Les nouvelles technologies d'accès WiFi et WiMax pourront-elles fournir aux masses des services à large bande bon marché ? Le système VOIP de téléphonie sur IP supprimera-t-il la nécessité de s'intéresser aux besoins de télécommunications et d'infrastructures TI ? Les expérimentations avec des agents intelligents ou le système de reconnaissance vocale produiront-ils de nouvelles avancées dans les applications interactives ? Les systèmes GPS (système mondial de localisation) et SIG (système d'information géographique) s'associeront-ils aux réseaux satellites VSAT pour relier les populations nomades ou les groupes les plus isolés au reste du monde ? Comment la vidéographie numérique influencera-t-elle l'évolution des cultures indigènes ?

¹⁴ Nations unies, « Rapport de la conférence internationale sur le financement du développement », Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002, Nations Unies, New York, 2002. A/CONF.198/11.

La plupart des principes et objectifs cités dans le consensus de Monterrey présentent un intérêt direct pour la recherche de mécanismes de financement adaptés et adéquats en vue de promouvoir aussi le développement des TIC ; on les retrouve dans la structure du Pacte de solidarité numérique énoncé dans le plan d'action du SMSI¹⁵. Il en va ainsi de la nécessité de réformer le secteur public, de l'importance fondamentale du secteur privé et du rôle essentiel des institutions financières et des bailleurs de fonds.

Alors que l'on manque toujours de ressources pour financer le développement, la recherche de mécanismes de financement novateurs et originaux qui permettraient d'atteindre différents objectifs de développement – dont l'éradication de la faim dans le monde¹⁶ – suscite de plus en plus d'attention. Le WIDER (Institut pour la recherche sur l'économie du développement) a publié un rapport préliminaire sur « Les sources novatrices de financement du développement »¹⁷. Ce rapport envisage une série d'options pour innover en matière de mécanismes de financement et ce, afin d'augmenter les sources actuelles de financement en appui aux objectifs de développement, y compris des « taxes » mondiales sur l'énergie et les opérations de change, la création de nouveaux droits de tirage spéciaux du FMI, l'incitation à multiplier les dons privés et les envois de fonds par les émigrants, voire même la mise en place de loteries mondiales. Ces exercices ont pour objectif ultime d'encourager la recherche de solutions originales pour canaliser les fonds en faveur de la concrétisation des objectifs fondamentaux de la déclaration du Millénaire – en tenant compte de l'évolution des tendances, des habitudes et des dynamiques secteur public/secteur privé dans le monde entier. Certains considèrent que cette volonté est à l'origine de la proposition, faite lors du sommet de Genève, de constituer un Fonds de solidarité numérique (FSN).

Le financement des TIC pour le développement couvre des problématiques à la fois identiques et différentes de celles des autres objectifs de développement. D'un côté, les infrastructures TIC (en particulier pour les télécommunications avant l'ère de la convergence) ont toujours été considérées comme une composante essentielle des infrastructures économiques. La question du financement de leur développement ne semblait alors pas fondamentalement différente du financement des infrastructures pour l'eau et l'énergie et les pays avaient opté pour divers moyens de financement, associant des ressources domestiques ou étrangères, ainsi que des initiatives privées ou publiques qui avaient fait leurs preuves pour les différents modèles utilisés¹⁸.

Depuis quelque temps, on s'intéresse davantage à la place du secteur privé dans le développement des infrastructures. Le secteur des TIC était perçu comme particulièrement attrayant et rentable – du moins dans certaines branches comme la téléphonie mobile. Dans tous ces cas, l'investissement semble en grande partie réagir à un ensemble identique de variables, dont notamment un environnement propice stable et prévisible et des coûts d'activité comparables/acceptables¹⁹. Ce phénomène est indépendant d'évaluations ponctuelles du potentiel du marché, de la rentabilité,

¹⁵ Plan d'action du SMSI. Se reporter également au chapitre 1 de ce rapport.

¹⁶ Voir les toutes dernières discussions sur un financement novateur destiné à soutenir « l'action contre la faim et la pauvreté ».

¹⁷ Assemblée générale des Nations unies, 59^e session, « Mise en œuvre et suivi des textes issus de la conférence internationale sur le financement du développement », A/59/272.

¹⁸ Voir les exemples de pratiques prometteuses dans le chapitre 4 de ce rapport.

¹⁹ Voir par exemple Commission sur le secteur privé et le développement (2004), "Unleashing Entrepreneurship: Making business work for the poor" ; Banque mondiale (2004), "Reforming Infrastructure: Privatization, Regulation, and Competition" ; Banque mondiale (2005), "Doing Business in 2005: Removing Obstacles to Growth" ; UIT (2003), "Investing in Telecommunications and ICTs in Developing Markets: Shifting the Paradigm".

des risques prévisibles, des conditions macro-économiques et des capacités ou des institutions²⁰.

Mais les TIC pour le développement ne se réduisent pas aux communications ou au développement des infrastructures. Elles couvrent aussi les notions de contenu et d'applications, le développement des capacités et le déploiement stratégique des TIC pour accélérer la concrétisation des objectifs de développement, fournir les services publics et favoriser l'inclusion. La plupart de ces domaines sont dépendants de la manière dont les ressources publiques sont utilisées.

Cette question des mécanismes de financement des TIC et du développement est cependant assez différente de celle du financement de ce qui a trait aux problématiques du développement : la pauvreté, la faim et d'autres objectifs *fondamentaux*. Les informations et la communication sont elles-mêmes des ressources fondamentales, des apports au processus de développement plutôt que des produits de ce même processus – et, en ce sens, elles sont analogues au financement lui-même autant qu' à ce qui est financé.

Partout dans le monde et même dans certains pays les moins avancés, le secteur des TIC s'est révélé hautement « profitable » dans de nombreux domaines où les ressources affluent naturellement étant donné les perspectives de rendements – c'est notamment le cas de la téléphonie mobile. Le retour sur investissement (ROI) de la lutte contre la pauvreté et de l'éradication des maladies peut lui aussi être positif à long terme – mais il n'y a pas de « marché » pour ce type d'investissements. Alors que le secteur privé peut fournir l'essentiel des ressources – grâce à la forte rentabilité financière de la plupart de ses investissements – les pouvoirs publics ont néanmoins un rôle à jouer dans la mesure où certains projets TIC, qui présentent un bon taux de rentabilité économique, n'ont pas un taux de rentabilité financière suffisant pour attirer les fonds privés.

A cet égard, l'augmentation des ressources financières consacrées au développement des TIC ne revient donc pas forcément à opérer un arbitrage avec le financement d'une assistance plus directe et plus prioritaire – notamment pour les produits alimentaires, les médicaments, l'aide d'urgence... En principe, l'essentiel des fonds injectés dans l'amélioration des ressources TIC devraient en dernière instance être rentables pour les sociétés bénéficiaires, car combinant des profits commerciaux et des *gains économiques* (utilisation plus efficace des ressources actuelles et gains supplémentaires tirés d'une utilisation novatrice des TIC)²¹.

Quoi qu'il en soit, le besoin de mobiliser d'importantes ressources en appui aux TIC pour le développement reste incontestable. Les réseaux et équipements TIC sont par nature de gros consommateurs de capitaux, avec souvent d'importants investissements initiaux associés à de longues périodes d'amortissement ; en outre, les gains économiques sont souvent dilués dans l'ensemble de la société au lieu de profiter directement aux investisseurs.

Alors que les pays ont mis au point toute une série de mécanismes – spécialisés (fonds nationaux d'accès universel ou de développement des télécommunications par exemple) ou non – pour financer l'accès, la question du financement du déploiement des TIC dans le domaine de la santé et de l'éducation n'a pas encore été résolue. Cette intégration des TIC est en cours mais elle reste encore dans de nombreux cas

²⁰ Ce qui a conduit certains à s'interroger sur une meilleure adaptation des réponses aux besoins de développement de pays présentant à la fois un marché limité et un risque commercial élevé, surtout lorsque les politiques proposées pour améliorer l'environnement ont bien été mises en place.

²¹ Alors que, quand elles sont correctement utilisées, les TIC peuvent produire de bons rendements et contribuer à la valeur ajoutée, leur mode d'intégration interdit souvent l'exploitation de tels bénéfices. Voir les travaux récents de Robert Schware (2004), qui a repris les arguments de Richard Heeks (2003) à propos des projets d'e-gouvernance. La mise au point d'indicateurs de suivi de l'impact des TIC sur le développement démarre tout juste.

au stade pilote, ne suscitant qu'une faible mobilisation des ressources publiques, dans la mesure où elle est considérée comme faisant concurrence au secteur du développement pour le partage des ressources disponibles.

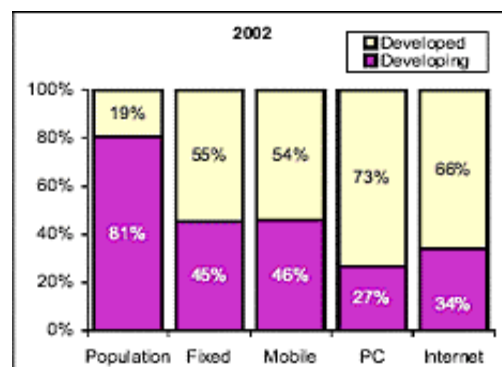
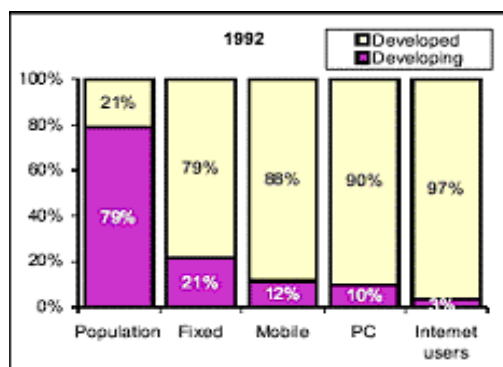
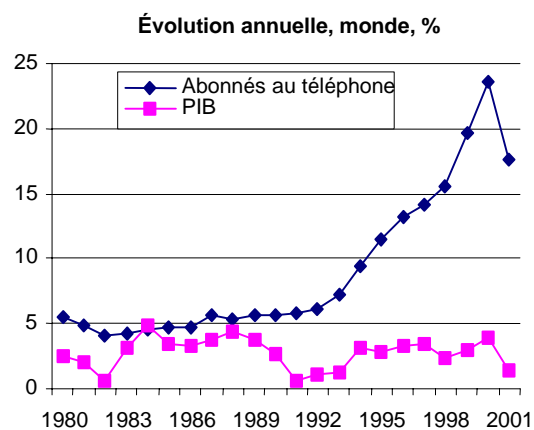
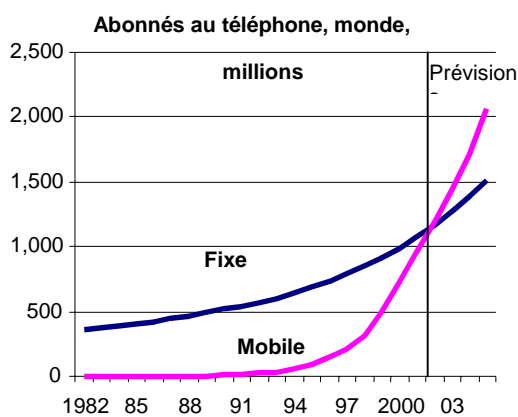
Même là où la valeur ajoutée apportée au développement par les TIC est attestée – lorsqu'elles permettent d'améliorer la prestation de services ou d'en diminuer les coûts ou encore de modifier les modes d'organisation et de responsabilisation – les ressources ou les mécanismes disponibles pour appuyer le développement des capacités, *la transposition à grande échelle*, l'innovation ou l'adaptation restent rares.

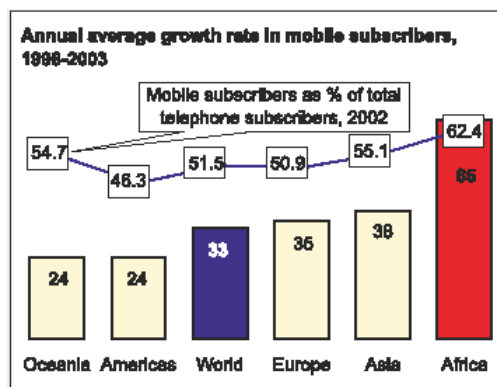
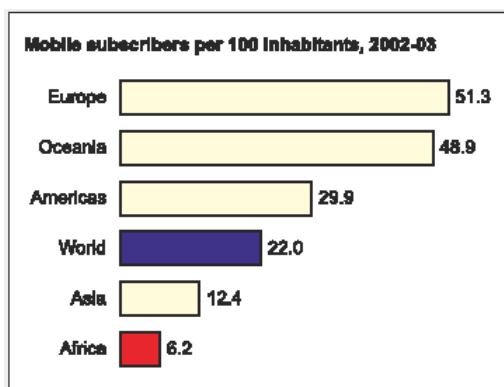
Avec l'apparition des nouvelles technologies, sans fil ou autres, d'un meilleur rapport coût-efficacité, la faisabilité de l'élargissement de l'accès et de la fourniture des services grâce aux TIC est confortée, de même que les modèles et les méthodes utilisés pour concrétiser ces objectifs.

2.4 Identifier les réussites et étudier les défis et les insuffisances en matière de financement

Infrastructures TIC et accès :

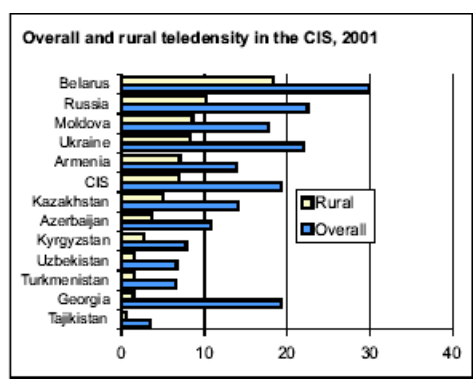
L'accès aux TIC, notamment avec la téléphonie mobile, a fortement progressé dans certains des pays les plus pauvres du monde, surtout grâce aux investissements du secteur privé dans le développement des infrastructures. Alors que l'accès reste inégal et bien trop coûteux pour de nombreux individus, la couverture s'est considérablement améliorée.





Source : Base de données de l'UIT « Indicateurs des télécommunication dans le monde », FMI.

Cependant, avec une offre TIC tributaire du marché, il peut y avoir d'importants « trous », notamment pour desservir les populations à faible revenu et isolées (voir la figure ci-après) et pour assurer le développement des artères de transmission et l'interconnectivité au niveau national et régional.



Encadré (source : Rapport 2003 sur le développement des télécommunications dans le monde, UIT). L'évolution du financement via les différents mécanismes disponibles est décrite au chapitre 3. Les défis et les pratiques prometteuses sont évoqués au chapitre 4.

Les TIC pour le développement

Alors que l'intégration des TIC dans les secteurs du développement continue de faire des progrès, les besoins pressants de création de contenus et d'applications pertinents pour les populations locales et orientés « développement », mais aussi de renforcement des capacités humaines à tous les niveaux pour permettre aux gens et aux institutions de bien comprendre le potentiel des TIC ne pourront pas être véritablement satisfaits à grande échelle par le seul secteur privé – alors même que les budgets publics se sont révélés nettement insuffisants pour une intégration et un développement généralisés.

Tous ces arguments plaident clairement en faveur d'une coopération à tous les niveaux entre les pouvoirs publics, la société civile, les organisations internationales de coopération au développement et les entreprises privées pour garantir une mobilisation rapide et efficace des ressources via l'ensemble des mécanismes de financement actuels et novateurs et pour saisir ainsi cette occasion unique et inespérée de faire évoluer le paradigme du développement humain grâce à l'ingéniosité technologique de l'homme.

3.0 Mécanismes de financement : méthodes et expériences

Ce chapitre présente les différents types actuels de mécanismes de financement des TIC pour le développement ainsi que des données récapitulatives sur les niveaux de financement, les types de programmes et les expériences générales par catégorie. Pour faciliter les choses, voici un rappel des termes utilisés dans cette analyse et de leurs définitions usuelles :

Encadré 3.1 : Définitions : TIC et terminologie associée

Le nombre de définitions et d'utilisations différentes du terme TIC traduit bien la confusion qui entoure ce concept. Or, dans le contexte de ce rapport, il est essentiel d'opérer une distinction entre les TIC en tant que secteur d'activité et les TIC en tant que thématique.

On appelle Technologies de l'information et des communications (TIC) le matériel, les logiciels, les réseaux et les médias utilisés pour la collecte, le stockage, le traitement, la transmission et la présentation des informations (voix, données, textes, images) et des services connexes. Les TIC peuvent se répartir en deux catégories : les infrastructures de l'information et de la communication (IIC) et les technologies de l'information (TI).

Les infrastructures de l'information et de la communication renvoient aux systèmes et aux réseaux physiques de télécommunication (cellulaire, diffusion, câble, satellite, poste) et aux services qui y font appel (Internet, voix, courrier, radio et télévision).

Les technologies de l'information (TI) font référence aux matériels et logiciels permettant la collecte, le stockage, le traitement et la présentation de l'information.

Les applications TIC – que l'on regroupe parfois sous le terme d'informatique – sont des solutions matérielles et logicielles qui utilisent les TIC à des fins commerciales, administratives (service public), sociales et autres. Ce terme renvoie aux TIC en tant que thématique, outil ou solution pratique (les TIC dans l'éducation, par exemple, ou l'e-gouvernement).

Une mise en garde s'impose avant d'entreprendre cette étude des différents mécanismes de financement. Étant donné l'évolution rapide de l'environnement socio-économique et, de surcroît, les innovations technologiques, aucun mécanisme ou instrument de financement ne peut à lui seul soutenir un projet ou un programme donné²². Pour assurer une mise en œuvre réussie, les instruments de financement disponibles sont associés à d'autres types d'expertise et de capacités en fonction des besoins spécifiques aux différentes phases du projet ou du programme. Un exemple connu dans le monde entier en témoigne – le « Programme Grameen Phone » au Bangladesh (pour plus d'informations, voir l'annexe 7). La question nouvelle des multi-partenariats et des initiatives multisectorielles – et non plus du simple « co-financement » – est étudiée en profondeur et sous un autre angle à la section 3.1.4, ci-après.

3.1 Ressources et mécanismes internationaux

Ces mécanismes impliquent des investissements et un appui financier transfrontaliers, à un niveau mondial ou régional, ce qui comprend tout particulièrement la participation et les contributions d'entreprises, de pouvoirs publics et d'organisations internationales (des pays industrialisés essentiellement) mais aussi sur leurs investissements et leur soutien pour répondre aux besoins des pays moins avancés en matière de TIC.

3.1.1 Le secteur privé

De toute évidence, le secteur privé a été depuis ces 20 dernières années le moteur du développement et du financement des TIC, de par ses investissements et notamment

²² Pour un aperçu de la complexité du financement des TICD, consulter le document publié par le CAD de l'OCDE, "Grameen Phone Revisited: Investors Reaching Out to the Poor" [DCD/DAC/POVNET(2004)8/REV1]: <http://www.oecd.org/dataoecd/36/6/33962074.pdf>

les investissements directs étrangers (IDE) de multinationales et d'entreprises régionales du secteur des TIC de plus en plus diverses et concurrentielles.

Encadré 3.1.1 : Définition : Investissement direct étranger (IDE)

L'investissement étranger peut se répartir en quatre grandes catégories : l'investissement direct, l'investissement de portefeuille, les actifs de réserve et d'autres formes d'investissement. L'investissement étranger sera qualifié de « direct » si l'investisseur étranger détient au moins 10 % des actions ordinaires ou des droits de vote d'une entreprise et exerce une certaine influence sur sa gestion. Tout investissement inférieur à 10 % des actions ordinaires est considéré comme un investissement de portefeuille.

Tous les pays de l'OCDE, à l'exception de la Turquie, ont adopté ce seuil de 10 % des actifs ou des droits de vote détenus dans une entreprise pour distinguer l'investissement direct des investissements de portefeuille. Cependant, les statistiques IDE de certains pays (comme la Belgique, la Corée, l'Islande, le Japon, le Mexique, la Norvège, la Pologne, le Portugal et la Suisse) intègrent les transactions réalisées entre une entreprise résidente et son investisseur direct lorsque celui-ci a effectivement un droit de regard sur la gestion et même s'il ne détient pas 10 % ou plus des actifs.

Par définition, les flux d'investissement direct ne peuvent pas comprendre les investissements réalisés via le marché financier du pays hôte ou toute autre source de financement qui ne passe pas par le pays de l'investisseur même si, dans certains cas, cela peut représenter plus de la moitié de l'investissement total. C'est pour cette raison que les données sur les activités des entreprises affiliées étrangères fournissent des informations plus complètes sur l'importance de l'investissement étranger dans chaque pays.

(Source : OCDE).

Le secteur des télécommunications

Après les premières vagues de privatisation des compagnies nationales de PTT et l'ouverture des marchés dans les pays industrialisés – inaugurée au milieu des années 1980 par le démantèlement d'AT&T aux États-Unis et l'offre publique de vente de parts de British Telecom au Royaume-Uni et de NTT au Japon – les nouveaux géants des télécoms se sont rués sur les nouveaux marchés. Avec la spectaculaire croissance du trafic téléphonique international et des recettes enregistrée au début des années 1990, encore exacerbée par le non moins spectaculaire boum d'Internet et de la téléphonie cellulaire, les principaux conglomérats du secteur (Baby Bells, NTT, les grands opérateurs historiques européens, etc.) se sont retrouvés avec de l'argent à dépenser. Ils se sont alors lancés dans une course pour adopter des stratégies d'investissement et de services à vocation internationale. La plupart des pays en développement ont vu d'un très bon œil cette frénésie d'investissements, alors même qu'ils étaient aux prises avec un lourd endettement public, des crises de change et l'inflation. Les millions de devises fortes injectés dans les caisses, bien vides, de leurs opérateurs nationaux leur ont véritablement sauvé la mise.

Tout cela intervenait parallèlement aux évolutions géopolitiques des années 1990, où l'on a vu les principes de l'économie de marché prendre dans les échanges internationaux et les politiques économiques nationales un ascendant qu'ils n'avaient jamais eu auparavant. Ainsi, emboitant le pas au Chili (1988), à l'Argentine (1990) et au Mexique (1990) mais aussi encouragés et soutenus par les banques multilatérales de développement, les institutions financières et d'autres acteurs, de nombreux gouvernements dans le monde entier ont engagé une privatisation partielle ou totale des opérateurs publics de téléphone (et d'autres entreprises publiques) dont les effets se font encore sentir à ce jour. L'afflux d'investissements privés internationaux dans le secteur des télécommunications de nombreux pays en développement enregistré dans les années 1990 a été exceptionnel. En voici quelques exemples²³.

- En 1988, le Chili vendait à des investisseurs étrangers 49 % de CTC, l'opérateur chargé des appels locaux (pour 270 millions d'USD) et 47% d'ENTEL, l'opérateur pour les appels longue distance, à un consortium

²³ Données tirées de la base de données de l'UIT sur les privatisations.

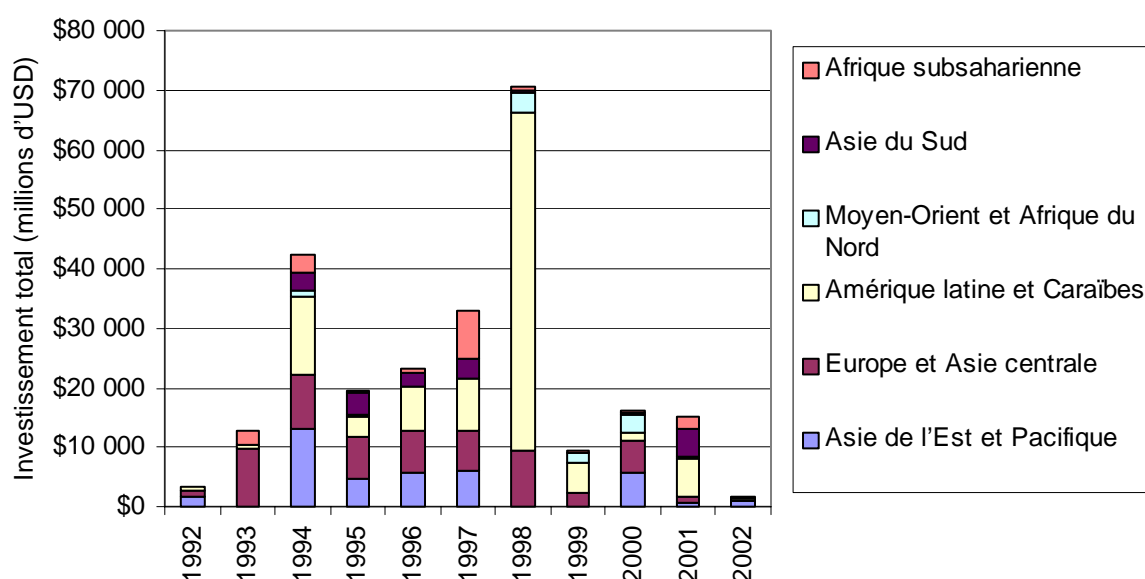
composé de Telefonica de España et de la Chase Manhattan Bank ; l'année suivante, l'État vendait à nouveau 36 % d'ENTEL aux employés de l'entreprise et à des fonds de pension.

- En 1990, le gouvernement argentin vendait 60 % des intérêts qu'il détenait dans les deux plus grands opérateurs régionaux de téléphone à deux consortiums différents, l'un emmené par STET et France Telecom et l'autre par Telefonica de España, pour une somme totale de 1,17 milliard d'USD.
- En 1990, près de 25 % de Telefonos de Mexico (Telmex) étaient vendus à un consortium composé d'investisseurs locaux, de France Telecom et de Southwestern Bell (SBC), parallèlement à l'entrée des salariés dans le capital, pour une somme avoisinant 2,1 milliards d'USD. Lors de la cession, en mai 1991, de 15,7 % supplémentaires, le prix a encore été supérieur à 2,1 milliards d'USD, alors même que le nombre d'actions proposées était bien moins important et que, parallèlement, SBC avait fait falloir son droit d'option pour l'achat de 5,1 % supplémentaires pour seulement 476 millions d'USD, acquittant ainsi un prix inférieur des deux tiers au prix du marché. L'un dans l'autre, les deux premières étapes de la privatisation ont rapporté quelque 4,6 milliards d'USD d'investissement en fonds propres (la valeur boursière étant estimée à plus de 6 milliards d'USD en 1991), pour moins de 50 % des titres de Telmex.

Cette privatisation des compagnies de PTT n'a été que la première vague des flux d'IDE dans les secteurs TIC des pays en développement. La deuxième est arrivée avec la révolution des technologies de la téléphonie mobile et, surtout, avec l'introduction dans le milieu des années 1990 des services cellulaires GSM numériques. La rentabilité et le caractère modulaire des réseaux cellulaires, associés aux innovations du marché (options prépayées bon marché), ont créé une flambée inattendue de la demande dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement et suscité une nouvelle course aux investissements consacrés, cette fois-ci, à des infrastructures de réseau totalement nouvelles. Comme lors de la privatisation des compagnies de PTT, les pouvoirs publics ont considéré que cette explosion du marché des licences était un scénario « gagnant-gagnant » : ils avaient en effet l'occasion d'introduire les nouveaux services de télécommunications réclamés par leurs concitoyens tout en récoltant des devises fortes par millions – grâce à la vente de droits de licence au plus offrant – qui allaient tout droit dans les caisses du pays.

Ensemble, les vagues de privatisation des compagnies de PTT, la vente de licences pour les réseaux cellulaires et les autres investissements privés dans les TIC, rendus possibles par l'ouverture des marchés, ont permis d'injecter en un peu plus de dix ans plus de 250 milliards d'USD de fonds privés dans les infrastructures des pays en développement du monde entier.

Investissements privés dans les projets de télécommunication



Source : Base de données PPI, Banque mondiale.

Plusieurs mises en garde s'imposent cependant. Les schémas observés dans le passé ne nous révèlent sans doute pas tout – surtout quand il s'agit d'envisager les perspectives d'avenir. Tout d'abord, comme nous l'avons vu, une part importante des fonds « investis » dans des réseaux de télécommunications en place ou nouveaux *via* les privatisations et l'octroi de licences a en fait été consacrée à l'achat d'actifs publics existants ou de droits de licence pour la téléphonie mobile et non à la construction de nouveaux équipements. Ces versements correspondent à un droit d'entrée unique pour les entreprises cherchant à être présentes sur ce marché et non au financement de nouveaux investissements d'infrastructure ou d'équipement ou d'autres dépenses liées au développement des réseaux. Nous ne disposons pas de la ventilation exacte des montants investis, mais l'ampleur réelle du financement d'infrastructure à proprement parler par des investisseurs étrangers – qui pourrait nous donner une idée assez précise du degré d'engagements actuels pour des investissements d'équipement dans le secteur – est bien moins importante que les chiffres globaux ne le laissent entendre²⁴.

Plus important, les tendances récentes des IDE dans les infrastructures TIC/télécoms traduisent un recul marqué de ces investissements après la période euphorique du boum des années 1990. Après avoir atteint un montant record de 70 milliards d'USD en 1998, les investissements dans les infrastructures télécoms des pays en développement ont chuté en deçà de 15 milliards d'USD en 2001 pour atteindre à peine 5 milliards d'USD en 2002. Cette tendance est commune à tous les types d'IDE et témoigne du ralentissement économique mondial qui a commencé à se faire sentir en 2000-01²⁵. La CNUCED a récemment prévu une reprise des flux d'investissements privés vers les pays en développement, mais dans des proportions qui ne devraient pas retrouver avant longtemps les sommets de la fin des années 1990.

²⁴ CNUCED, 2004, *Rapport sur l'investissement dans le monde : la montée en puissance des services*, p. 117.

²⁵ CNUCED, 2004, *Rapport sur l'investissement dans le monde : la montée en puissance des services*.

Production de matériel, de périphériques et d'autres biens TIC

A côté des infrastructures de télécommunication, d'autres composantes des TIC pour le développement peuvent attirer d'importants IDE même si les montants précis sont difficiles à déterminer. La plupart des fabricants de matériel et de périphériques informatiques – de puces électroniques notamment – ont commencé à s'implanter dans les pays en développement, en Asie en particulier et plus précisément en Chine²⁶. Intel a ainsi ouvert une importante usine de fabrication de puces électroniques au Costa Rica. L'objectif ainsi visé n'est pas forcément de fournir le pays hôte en équipements fabriqués sur place mais bien plutôt de profiter de conditions favorables (en termes de coûts de main-d'œuvre notamment) pour pouvoir exporter ensuite massivement dans le monde entier. Cela dit, l'apparition de ces usines présente plusieurs avantages intrinsèques : formation de la main-d'œuvre à des processus de haute technologie, création d'installations et de services « pivots » attrayants à partir desquels les autres entreprises étrangères de technologie peuvent se développer et, facteur non négligeable, possibilité d'appliquer aux composants produits sur place des prix de gros dans le secteur TIC local.

Logiciels et services TI

Les entreprises – et notamment les fabricants de logiciels, les prestataires de services TI, les opérateurs de centres d'appel qui peuvent ainsi embaucher une main-d'œuvre éduquée à moindre coût, bénéficiaire d'un environnement favorable pour les affaires, etc. – ont également eu de plus en plus tendance à délocaliser la conception de produits en Chine, en Inde ou ailleurs. Ces nouveaux modèles de services aux entreprises exploitent au maximum les avantages des TIC, en contournant l'éternel goulet d'étranglement que sont, pour la plupart des industries, les distances et l'éloignement. Les services basés sur les TIC se développent rapidement, poussés par l'arrivée des flux d'IDE mais aussi par des partenariats passés avec des entreprises nationales.

Outre cette externalisation des activités de la part des grandes entreprises TIC et des principaux prestataires de services connexes, d'autres sociétés transnationales qui ont ouvert des bureaux dans les pays en développement tendent à injecter des capitaux chez les fournisseurs et les revendeurs locaux pour répondre à leurs propres besoins internes de TIC. On ne compte plus les exemples de petites entreprises TIC spécialisées dans les équipements et les services qui ont été créées pour offrir un support technique sur place aux multinationales (et aux entreprises nationales). De nombreux fournisseurs d'accès à Internet (FAI) indépendants, comme PlaNet Online au Laos²⁷ et CENATRIN au Burkina Faso²⁸, sont issus d'entreprises locales, publiques et privées, spécialisées dans la distribution et l'installation informatiques. Les entreprises étrangères contribuent aussi financièrement à la viabilité des grands médias (radiodiffusion, presse), grâce notamment à la publicité commerciale qui est l'un des premiers postes de dépenses mondiales des entreprises transnationales (une étude entendait ainsi montrer qu'au Kenya, les dépenses de publicité pour les lessives sont supérieures aux dépenses publiques de soins de santé dans les zones rurales)²⁹. Les filiales locales des entreprises internationales sont elles aussi, de toute évidence, de gros clients pour les compagnies de téléphone et les FAI locaux, leurs dépenses pour ce type de services étant susceptibles de fortement influencer le déploiement des technologies, la formation et le développement industriel. Les IDE contribuent également largement au transfert de technologie et au renforcement des capacités,

²⁶ Naughton, Barry (2002).

²⁷ <http://www.planetonline.laopdr.com/main.htm>

²⁸ <http://www.cenatrin.bf/>

²⁹ Mueller, Barbara, *International advertising*. Belmont, CA: Wadsworth Publishing Company, 1996, p. 256.

notamment dans les pays où les politiques économiques encouragent de tels investissements³⁰.

L'avenir : Plusieurs questions fondamentales se posent quant au rôle et au potentiel, à l'horizon des cinq à dix prochaines années, des nouveaux investissements privés dans les marchés des télécommunications et autres marchés TIC des pays en développement. Les récentes tendances à un recul marqué sont-elles intrinsèquement des tendances de long terme ou bien le secteur connaîtra-t-il de nouveaux rebonds ? Comment les grandes multinationales – y compris les nouveaux acteurs venus des marchés émergents – géreront-elles le risque et les bénéfices possibles liés à la fourniture de services dans les pays en développement où la demande potentielle, immense, reste encore inexploitée ? Les nouvelles solutions technologiques sauront-elles provoquer une nouvelle spirale positive d'investissements ? Reste-t-il encore de par le monde de nouveaux créneaux à exploiter, à l'instar des « tigres asiatiques » ? Les récentes tendances à l'externalisation de la production et des services TI vont-elles se poursuivre et à quel rythme ? La plupart de ces questions tablent sur un scénario de croissance optimiste – mais l'industrie mondiale des TIC pourrait bien se trouver en terrain miné : le secteur connaîtra-t-il de nouveaux chocs capables de provoquer des replis identiques à ceux des années 2001-02 ? Comment les politiques et les pratiques en matière de droits de propriété intellectuelle, de sécurité des données et de législation anti-trust influenceront-elles la disposition des entreprises à accroître leurs investissements sur des nouveaux marchés ? Les regroupements du secteur à l'échelle de la planète conduiront-ils à une tarification de type « cartel » et à une restriction des choix concurrentiels ?

Quoi qu'il en soit, l'objectif fixé à la politique de développement doit être dénué de toute ambiguïté. Le secteur privé recherchera activement des niches – là où des conditions d'investissement attrayantes vont de pair avec une demande en pleine expansion et des marchés mal desservis. L'expérience des dix dernières années montre qu'en dernier ressort, l'investissement stratégique est gagnant : en effet, les marchés exposés aux nouvelles technologies et au potentiel de la communication sont de plus en plus avides d'en obtenir davantage et récompensent donc ceux qui, les premiers, détectent leur apparition et les abordent avec le plus de créativité. Toutes les initiatives visant à élargir l'accès, accroître la prise de conscience, renforcer les capacités et multiplier les perspectives économiques des populations des pays en développement contribueront donc parallèlement à élargir et à améliorer l'attractivité des marchés des TIC commerciales. Fondamentalement, les investisseurs privés capables d'anticipation partagent donc les mêmes objectifs de développement que les pouvoirs publics locaux et la communauté internationale : nous sommes là en présence d'un scénario « gagnant-gagnant » où profit et développement se consolident mutuellement.

3.1.2 Les institutions financières internationales

Toutes les banques multilatérales de développement (BMD) participent au financement des TIC dans les pays en développement ou dans les économies émergentes et en transition³¹. Nous nous intéresserons ici aux institutions suivantes :

- le groupe de la Banque mondiale (GBM) ;
- la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ;
- la Banque asiatique de développement (BAD) ;

³⁰ CNUCED, "Investment and Technology Policies for Competitiveness," 2003.

³¹ Cette partie s'appuie sur les contributions du Groupe de la Banque mondiale et des autres banques multilatérales de développement (BAD, BAfD, BEI, BERD et BID).

- la Banque africaine de développement (BAfD) ;
- la Banque interaméricaine de développement (BID) ;
- la Banque européenne d'investissement (BEI).

Le tableau 3.1.2.1 fait la synthèse des données des engagements annuels de ces BMD en faveur des TIC . Les BMD disposent d'une large palette d'instruments de financement pour soutenir les TIC, qui sont décrits plus en détail dans [l'annexe 3](#)³². Certaines BMD ont du mal à suivre leurs engagements et leurs dépenses dans le secteur TIC considéré dans son ensemble. De fait, les investissements sectoriels réalisés peuvent concerner des projets d'infrastructure, un appui aux entreprises TI ou encore des applications TIC. Lorsque les TIC ne sont que l'un des volets d'un projet (à l'inverse d'un projet purement TIC), des problèmes de suivi et de pilotage des engagements peuvent apparaître. La codification des projets ne reflète pas toujours le caractère TIC d'un projet donné ; c'est le cas par exemple des projets d'éducation en ligne (e-éducation) qui figurent dans la catégorie « éducation » ou des projets de réforme réglementaire intégrés dans la catégorie « gouvernement central ». Les informations risquent donc d'être incomplètes ou incohérentes. Pour les BMD qui tendent à financer de moins en moins de projets purement TIC mais de plus en plus de projets à composantes TIC (comme la Banque mondiale), cette situation conduit à s'interroger sur l'adéquation des cadres de suivi existants³³. Bien conscientes de ce problème, les BMD cherchent des solutions pour y remédier.

Les instruments disponibles pour le financement sectoriel ne sont dans l'ensemble pas spécifiques à un secteur ni propres aux TIC – à l'exception cependant d'InfoDev, du fonds japonais pour les TIC (JFICT) géré par la BAD et de certains mécanismes récents (encadré 3.1.2.1). Si certains des fonds fiduciaires bilatéraux de la BAfD sont bien assignés à des secteurs précis – y compris les TIC –, aucun d'entre eux n'a à ce jour été utilisé à cette fin³⁴.

Encadré 3.1.2.3 : Instruments spécifiques de financement des TIC gérés par les BMD

Instruments existants :

- le Fonds japonais pour les TIC (JFICT) : finance des activités TIC au service de la stratégie de lutte contre la pauvreté et d'autres objectifs de développement de la BAD ; encourage la participation du secteur privé au développement des TIC ; renforce la coopération régionale et internationale au travers des applications TIC.
- InfoDev : consortium d'organisations publiques internationales de coopération au développement et d'autres partenaires, dont le secrétariat est hébergé par la Banque mondiale. A pour mission d'aider les pays en développement et leurs partenaires internationaux à exploiter plus largement et plus efficacement les informations et la communication en tant qu'instruments pour la lutte contre la pauvreté et vecteurs d'une croissance économique durable.

Instruments nouveaux :

- le fonds e-Asia : annoncé par les autorités coréennes, ce fonds sera géré par la BAD, via son Programme d'innovation TIC pour le développement de l'e-business et des PME (ICT4BUS). Le fonds d'investissement multilatéral de la BID (MIF), en collaboration avec sa division des technologies de l'information pour le développement, accorde des dons aux organismes à but non lucratif (chambres

³² Les documents d'appui que certaines BMD ont transmis au Groupe de travail contiennent d'autres informations sur les instruments des différentes banques de développement mais aussi sur leur action régionale et leurs stratégies TIC.

³³ Par conséquent, même si les agents de la Banque mondiale ont le sentiment que les projets tendent à intégrer davantage de composantes TIC, le système d'information est incapable de le confirmer.

³⁴ Un certain nombre de fonds fiduciaires bilatéraux de la BAfD sont accordés à des secteurs ou sous-secteurs bien spécifiques. Le financement des TIC (études sur les politiques, volets TIC de certains projets, etc.) fait partie des protocoles d'accord conclus entre le pays donateur et la BAfD – c'est le cas notamment des fonds fiduciaires du Canada, de l'Inde et des Pays-Bas dont aucun, à ce jour, n'a été utilisé à cette fin.

de commerce, fédérations industrielles, etc.) qui aident les PME à utiliser les TIC pour améliorer leur productivité et leur compétitivité.

- Fonds fiduciaire de la BID pour les TIC pour le développement : instrument mis en place par plusieurs bailleurs de fonds pour aider les pays à acheminer des moyens vers des activités spécifiquement orientées vers les TIC pour le développement.

Pour un appui aux investissements du secteur privé

D'importants niveaux d'investissement restent indispensables pour accélérer et étayer le développement des infrastructures d'information. Le secteur privé a fait la preuve de son aptitude et de son efficacité à mobiliser ressources et expertise dans ce domaine.

Toutes les BMD reconnaissent l'importance croissante du secteur privé pour engager et maintenir des investissements dans les TIC. La plupart sont très attachées au développement du secteur privé (DSP). L'appui aux investissements privés représente 70 % du portefeuille de la Banque mondiale dans le secteur des TIC (*via* la SFI [Société financière internationale] et l'AMGI [Agence multilatérale de garantie des investissements]) ; l'aide de la BEI et de la BERD va elle aussi pour l'essentiel au secteur privé (tableau 3.1.2.1). Alors que ces institutions ont consacré une quantité considérable de ressources au secteur TIC, comparativement, ces montants ne représentent qu'un petit pourcentage de leur portefeuille total (tableau 3.1.2.1). De plus ces investissements ne constituent qu'un assez faible pourcentage du financement total du secteur. Seuls 16 % des projets figurant dans la base de données PPI (participation privée dans les infrastructures) de la Banque mondiale sur la période 1990-2002 impliquaient une institution financière internationale (IFI).

L'appui des BMD au secteur privé doit être considéré comme un facteur déclenchant. Pour la plupart de ces banques (BAfD, BEI, BERD, BID, SFI), leurs investissements ne doivent représenter qu'une part de l'investissement total dans le projet. Cette disposition garantit que les investissements viennent bien en complément – et non en remplacement – d'un financement existant ou alternatif et qu'il n'y a pas d'éviction du secteur privé. Elle assure aussi l'impact catalytique important de l'aide des BMD : ainsi, chaque dollar investi dans le secteur par la SFI attire en moyenne 9 dollars d'investissement externe. Outre cet appui direct au secteur privé, les BMD peuvent aussi jouer un rôle déterminant pour mobiliser des ressources supplémentaires du secteur privé : la BAfD, la BERD, la BID et la SFI proposent ce type de services. Les syndicats de la SFI représentent 15 % du total des engagements du Groupe de la Banque mondiale dans le secteur. En outre, les investissements des BMD semblent avoir eu un réel rôle anticyclique, en maintenant leur soutien dans la période post-2000 alors même que les flux du secteur privé se tarissaient.

Tableau 3.1.2.1 : Synthèse des données sur les engagements des BMD en faveur des TIC sur plusieurs exercices et autres informations

BMD ³⁵	Engagements en faveur des TIC par exercice financier						Autres informations				
	2000	2001	2002	2003	2004	Total	Sont compris	Proportion des IIC par rapport aux TI et aux applications TIC, en %	Répartition secteur public/ secteur privé, en %	% du portefeuille total des BMD au cours des 5 dernières années	Nombre de pays ayant eu des activités TIC au cours des 5 dernières années
GBM (millions d'USD)	\$ 479	\$ 981	\$ 789	\$ 417	\$ 505	\$3,171	Les données concernent surtout le secteur TIC ³⁶ Comprend les syndications mais non les fonds fiduciaires	-	30 % public, 70 % privé ³⁷	2.3% ³⁸	80
BAfD (millions d'USD)	\$387	\$78	\$340	\$350	n.d.	\$1,155	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
BAD (millions d'USD)	\$45	\$30	\$16	\$24	\$56	\$202	Projets où la composante TIC est majoritaire	-	90 % public, 10 % privé	0.7	23
BERD (millions d'euros)	€88	€211	€206	€151	n.d.	€656	Ne comprend que les prêts et les projets purement TIC		Privé pour l'essentiel	-8%	14
BEI (millions d'euros)											
Prêts globaux	€369	€93	€50	€50	n.d.	€562	Prêts globaux accordés surtout aux PME de services TI	94	100 % privé	5.8 %	9
Prêts individuels	€7.1	€0.5	€14.4	€13.1	n.d.	€35.1 €597.1	Prêts individuels accordés surtout aux IIC	6	16 % public, 84 % privé		24
BID	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

³⁵ L'exercice financier du GBM court du 1^{er} juillet au 30 juin, alors que ceux de la BAD, de la BAfD, de la BEI, de la BERD et de la BID démarrent au 1^{er} janvier et sont clos au 31 décembre.

³⁶ Face aux difficultés de collecte d'informations sur l'appui financier du GBM aux applications TIC, ce rapport et les données recueillies se concentrent sur les infrastructures d'information et de communication (IIC) et les activités connexes (renforcement des capacités, etc.)

³⁷ Compte non tenu des syndications de la SFI.

³⁸ Nous n'avons pas tenu compte des prêts « AAA » ou des prêts « B » de la SFI puisqu'ils ne sont pas intégrés dans le calcul du portefeuille total de la Banque mondiale.

Principaux obstacles aux investissements du secteur et privés

Pour ce qui est de leur soutien aux initiatives du secteur privé en matière d'IIC, les BMD n'ont identifié que quelques barrières significatives au niveau de l'offre susceptibles d'empêcher son augmentation. Cela étant, il s'agit souvent de goulets d'étranglement/ d'obstacles/ de difficultés qui compromettent la croissance du secteur et sont autant d'entraves à l'investissement. Certains des obstacles généraux rencontrés dans le secteur des télécommunications sont liés aux facteurs suivants :

- *Environnement général des affaires et obstacles juridiques aux produits financiers.* L'environnement général des affaires, l'importance des droits de douane, la fiscalité, les restrictions frappant les IDE et d'autres obstacles juridiques aux produits financiers constituent de sérieuses entraves. Ainsi, des restrictions réglementaires sur les produits financiers peuvent empêcher l'apparition de mécanismes de transactions transnationales plus sophistiqués susceptibles d'aider les emprunteurs à accéder à des marchés financiers étrangers plus actifs et plus liquides ; des interventions sur le marché (plafonnement des taux d'intérêt par exemple) peuvent aussi empêcher les BMD d'évaluer correctement les risques liés aux opérations.
- *Manque de surface financière et/ou de capacités techniques chez les promoteurs d'un projet.* Des projets par ailleurs financièrement viables peuvent manquer de promoteurs ayant une capacité financière suffisante pour assumer les dépassements de dépenses ou les revers commerciaux initiaux. Il peut aussi arriver que les promoteurs du projet manquent d'expérience dans le secteur.
- *Nécessité de renforcer la réputation des promoteurs d'un projet.* Les BMD ont en général une haute idée de l'éthique professionnelle et attendent une attitude identique chez leurs partenaires. Dans le secteur des télécommunications, où des conflits d'intérêt peuvent naître entre deux parties prenantes aux liens politiques étroits, les BMD tendent à être particulièrement conservatrices (c'est le cas notamment de la BEI, la BERD et la SFI). *Développement des marchés financiers et autres facteurs externes.* La situation est rendue plus complexe du fait d'un intérêt décroissant du secteur privé pour les télécommunications sur un plan mondial.

Cela dit, les BMD considèrent que si la situation s'améliore dans un certain nombre de pays, une importante barrière à la croissance et à l'augmentation des investissements en appui au secteur privé de nombreux pays demeure, qui tient à l'absence d'un environnement politique et réglementaire adéquat en matière de TIC et notamment : (1) l'absence d'une réglementation cohérente, responsable, transparente et prévisible ; (2) l'absence d'autorité de régulation indépendante et de volonté manifeste d'en créer une ; (3) d'importants obstacles à l'entrée ; (4) le manque d'engagement des pouvoirs publics en faveur de la réforme et de la libéralisation du secteur des télécommunications ; et (5) une réglementation et des mécanismes d'incitation sous-optimaux.

Appui à la politique et à l'investissement du secteur public

Étant donné l'importance de la politique et de la réglementation sectorielles pour attirer l'investissement privé dans le secteur des TIC, il n'est guère surprenant que l'une des premières vocations de l'appui des bailleurs aux autorités nationales consiste à les aider à instaurer un environnement en matière de politiques et de réglementation qui soit propice à la concurrence – en éliminant les goulets d'étranglement politiques et réglementaires inhibant le développement du secteur – et qui permettrait de repousser les frontières de la fourniture des services. La Banque mondiale a ainsi activement participé à la réforme des programmes de politiques IIC dans plus de 80 pays, pour ouvrir le secteur aux acteurs privés dans des conditions adéquates de concurrence et de régulation.

Au niveau du financement des investissements IIC par les bailleurs étrangers, les BMD – la Banque mondiale en particulier – sont convaincues qu’il doit rester pour l’essentiel le fait du secteur privé. Elles sont donc en général peu favorables à l’utilisation de ressources publiques limitées. Cela étant, des investissements sectoriels spécifiques peuvent recevoir leur soutien s’ils contribuent à déclencher d’autres investissements privés et à relancer la croissance du secteur, mais aussi dans les situations d’urgence – lorsque le marché ne peut, à lui seul, répondre aux objectifs d’accès (dans les zones rurales par exemple) – ou lorsque l’accès aux infrastructures TIC est considéré comme un bien public³⁹.

Les BMD peuvent aussi contribuer fortement au financement d’applications TIC pour la gouvernance et les services publics (voir le fonds fiduciaire de la BID pour les TIC pour le développement). En général pourtant, cette aide est accordée dans le cadre de projets sectoriels bien spécifiques (financement du volet TIC dans un projet éducatif, par exemple), ce qui explique notamment les difficultés à quantifier l’implication des BMD. On estime en général que la Banque mondiale consacre plus d’un milliard de dollars par an au financement d’applications TIC dans des projets sectoriels.

Le tableau 3.1.2.2 rend compte du processus que les pays/les emprunteurs doivent suivre pour accéder au financement et des éventuelles difficultés rencontrées. En matière de financement du secteur public – du moins dans le cas du GBM, de la BID et de la BAD – les ministères des Finances ou du Développement doivent convenir avec la banque concernée des priorités à financer sur fonds publics par l’intermédiaire d’une stratégie/d’un programme d’assistance par pays. Cela signifie que le secteur TIC doit être officiellement reconnu comme faisant partie intégrante de la stratégie globale d’assistance au pays, afin de pouvoir accéder aux fonds alloués. Dans ce cas, les TIC entrent directement en concurrence avec d’autres secteurs (l’éducation ou la santé, notamment) et l’importance relative de chacun déterminera la part des ressources allouées aux TIC. La BERD n’exige pas formellement ce type de processus, mais elle noue un dialogue sur les politiques avec ses clients. La BAfD pour sa part est en train de réfléchir à une disposition qui garantirait, dans ce contexte, que les TIC soient intégrées dans les documents d’assistance par pays.

Tableau 3.1.2.2 : Accès aux ressources : processus (et difficultés rencontrées)

Banque	Secteur public	Secteur privé
GBM	<p>La demande doit passer par le ministère des Finances. Pour accéder aux fonds, le secteur TIC doit être officiellement reconnu comme composante intégrante de la stratégie globale d’assistance par pays (SAP). Les IIC/TIC doivent faire partie des secteurs prioritaires et être en concurrence avec d’autres secteurs pour l’obtention de ces fonds.</p> <p>La concurrence pour les prêts/subventions concessionnels est plus intense dans la mesure où l’offre est restreinte.</p> <p>La solvabilité du pays rentre en ligne de compte.</p>	<p>Il doit s’agir d’une entreprise solide, viable, respectant des critères professionnels, etc. Éventuels plafonds pour le pays ou le secteur.</p> <p>La solvabilité de l’entreprise entre en ligne de compte.</p> <p>La SFI prend en général entre 5 et 25 % de participation et n’est jamais le partenaire principal, afin de garantir la participation d’autres investisseurs privés.</p>
BAD	<p>Pour bénéficier de ressources à taux ordinaires (OCR) du fonds asiatique de développement (ADF), les TIC doivent figurer parmi les priorités du programme d’assistance par pays (PAS). Le secteur des IIC/TIC doit être considéré comme prioritaire et être en concurrence avec les autres secteurs pour l’obtention de fonds.</p> <p>L’accès aux fonds fiduciaires est soumis à des critères</p>	<p>Il doit s’agir d’une entreprise solide et viable.</p> <p>La participation est plafonnée à 25 % ou 75 millions d’USD.</p>

³⁹ La BAD, qui est d’accord avec les principes précédents, soutient néanmoins parfois les PMA – son dernier gros prêt public aux IIC remonte à 1996.

	fixés par les bailleurs concernés.	
BAfD	Tous les projets IIC concernent normalement exclusivement ce secteur et doivent faire partie des priorités du pays ou des priorités de la BAfD dans le cadre d'un projet régional. Les TIC en tant que volet d'un projet sont financées dans le cadre de ce projet et ne bénéficient pas d'un statut particulier tant que la BAfD et l'emprunteur se sont mis d'accord ensemble sur le contenu de ce volet.	Le montant total de l'aide accordée par la BAfD à une entreprise, quelle qu'elle soit, ne dépasse normalement pas un tiers du coût total du projet ; la prise de participation doit normalement rester inférieure ou égale à 25 % du capital de cette entreprise. En règle générale, la BAfD ne doit pas être le seul grand bailleur du projet. Sauf cas particuliers, le coût total du projet doit s'élever à un minimum de 9 million d'USD pour que la BAfD envisage de le financer. Cette disposition évite qu'elle ne fasse concurrence à des banques locales sur des projets plus petits, alors que celles-ci sont mieux à même de répondre aux besoins des petites entreprises.
BERD	La BERD ne requiert pas l'accord du ministère, mais elle engage néanmoins un dialogue sur les politiques à propos du secteur des TIC.	Pour les prises de participation, la BERD réalise souvent l'investissement parallèlement à – et en étroite collaboration avec – un fonds d'investissement. La BERD s'assure de la complémentarité de son financement par rapport aux investissements du secteur privé – c'est-à-dire qu'elle vérifie qu'il n'y a pas éviction du secteur privé
BEI	<ul style="list-style-type: none"> - Ces financements ne sont accessibles que pour les entreprises publiques commerciales. - La BEI n'a pas de politique spécifique pour le secteur TIC. Les projets doivent être solides, viables, soumis à des procédures d'achat transparentes et ne pas avoir d'impact négatif sur l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - En dehors de l'UE, la BEI finance des priorités définies par l'UE et les pays bénéficiaires. - Ce financement ne doit représenter qu'une partie du coût total du projet, afin de venir compléter un financement existant ou alternatif, et non s'y substituer. - La BEI n'a pas de politique spécifique pour le secteur TIC. Les projets doivent être solides, viables, soumis à des procédures d'achat transparentes et ne pas avoir d'impact négatif sur l'environnement.
BID	<p>Prêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les États peuvent accéder à des prêts en demandant officiellement à intégrer tel ou tel projet dans le « processus de programmation nationale ». Les réalisations doivent être cohérentes avec la « stratégie pays » telle qu'elle est énoncée dans le « document pays ». <p>Coopération technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les États et les organisations de la société civile (OSC) peuvent accéder à des ressources financières non remboursables pour engager des projets pilotes prioritaires, des études de référence et d'autres actions prioritaires, conformément aux grands objectifs de développement des pays membres de la BID. 	<p>Prêts :</p> <p>Les entreprises du secteur privé des pays membres emprunteurs peuvent accéder à un financement par emprunt octroyé par le département chargé du secteur privé ou par la Société interaméricaine d'investissement (IIC).</p>

Les instruments publics de financement existants : problématiques et adéquation

D'après les informations collectées, les BMD n'ont pas identifié de problèmes d'adéquation pour les instruments de financement du secteur des IIC qui sont disponibles. Quelques mécanismes nouveaux sont en cours d'introduction

(encadré 3.1.2.1) et certaines des augmentations prévues de l'appui aux applications TIC, par exemple (de la BAD notamment) interviendront dans le cadre des mécanismes de financement actuels. Il pourrait y avoir cependant quelques obstacles ou goulets d'étranglement.

Plusieurs BMD – la BAD, la Banque mondiale et la BEI – semblent convaincues qu'il n'y a pas de contrainte de financement pour les prêts non concessionnels (c'est-à-dire des prêts accordés aux conditions du marché) et que les ressources financières paraissent d'une manière générale parfaitement adaptées pour répondre aux besoins de projets TIC (donc que les banques sont à même de mobiliser des ressources au besoin). La capacité d'emprunt est liée à la solvabilité du pays et/ou de l'entreprise et, au bout du compte, aux plafonds de risques du pays et du secteur.

Parallèlement, les ressources financières actuelles pour les dons aux TIC pourraient bien être insuffisantes, de sorte que toutes les demandes de financement de projets TIC ne sont pas remplies. Cette situation tient à la fois aux niveaux limités de fonds et à la concurrence d'autres secteurs ou domaines thématiques pour obtenir ces dons. Les demandes de dons tendent – pour des raisons évidentes – à être illimitées. Les prêts concessionnels (crédits AID et prêts du Fonds africain de développement [FAD] ou du Fonds asiatique de développement [FasD]) sont à la fois des dons et des prêts⁴⁰ ou ils présentent des caractéristiques d'un don dans la mesure où ils sont accordés à un taux inférieur à celui du marché. Des mesures de rationnement du crédit sont donc nécessaires, comme dans le cas des dons.

Pour ce qui est du financement public et dans le cas au moins de la BAD et de la Banque mondiale, la responsabilité de la fixation des priorités entre secteurs et thèmes (y compris les TIC) pour l'obtention de dons et de prêts concessionnels incombe pour l'essentiel aux récipiendaires – à savoir les autorités des pays en développement et en transition. Lorsque les fonds disponibles pour ce type d'instruments sont limités, un financement accru pour le secteur des TIC peut être obtenu si tant est que les pays aient annoncé dans leurs SAP qu'il s'agissait pour eux d'un domaine prioritaire.

Des incitations sont nécessaires pour conduire les réformes sectorielles

L'un des domaines où le flux de ressources des bailleurs en direction des IIC notamment risque d'être entravé par des obstacles liés à la demande est celui de la réforme sectorielle car, malgré le goulet d'étranglement provoqué par la situation actuelle, certains pays restent réticents à emprunter au titre de l'assistance technique. Un dispositif d'assistance technique à la réforme sectorielle est envisageable : il permettrait une intervention rapide spécifiquement ciblée sur un soutien en termes de réglementation et de politiques, afin d'aider les pays à engager des réformes dans ce domaine et à renforcer leurs capacités⁴¹.

Il pourrait également être intéressant d'offrir de meilleures incitations aux décideurs pour les engager à conduire, de manière ouverte et transparente, une réforme de base dans leurs secteurs IIC. En outre, même une fois le programme de réforme de base du secteur TIC mis en œuvre, certains pays peuvent avoir encore du mal à attirer des investissements privés.

⁴⁰ Pour l'IDA, un prêt concessionnel est un prêt sans intérêt dont le délai de remboursement et l'échéance sont bien supérieurs à ceux des autres formes de financement. Le prêt concessionnel type de l'IDA (appelé « crédit ») accorde un délai de 10 ans à compter de la date de signature avant le début du remboursement du principal, avec une échéance finale de 40 ans. Un pays rembourse donc effectivement 40 % seulement d'un crédit normal IDA, compte tenu du taux d'actualisation appliqué pour convertir des remboursements sur 40 ans aux prix courants.

⁴¹ La BERD gère les fonds accordés par les bailleurs à un programme de coopération technique qui fournit une assistance technique aux pays qui se sont engagés à refondre en profondeur leurs politiques en matière de télécommunications.

Plusieurs possibilités s'ouvrent alors pour résoudre ce problème, qui devraient être étudiées plus avant :

- un dispositif de conseil, qui aiderait les pays à conduire les réformes nécessaires ;
- un dispositif de financement des applications TIC/du secteur TI/de l'accès des zones rurales dans les pays qui ont mis en œuvre le programme de réforme de base mais qui ont encore du mal à attirer des investissements privés ;
- un recours accru aux instruments existants, notamment l'investissement, le renforcement des capacités et les prêts au titre de l'assistance technique ;
- le recours à des systèmes de prêts de type « ajustement » assortis de « clauses de conditionnalité » pour inciter à la réforme, en mettant à disposition des fonds concessionnels en vue de procéder aux réformes nécessaires.

Des coûts de transaction prohibitifs pour les petits pays

Enfin, de gros problèmes se présentent quand il s'agit de pays de petite taille et à revenu relativement faible, en particulier les pays d'Afrique subsaharienne, les îles des Caraïbes et du Pacifique, les pays d'Amérique centrale ou les pays du Caucase et d'Asie centrale. Les coûts de transaction pour une aide internationale sont importants, aussi bien pour le bailleur que pour le bénéficiaire, rendant difficile l'octroi d'un soutien en temps et en heure. Des solutions de regroupement des ressources et d'abaissement des coûts de transaction contribueraient utilement à simplifier l'accès de ces pays aux ressources financières pour les TIC.

Les BMD sont conscientes de devoir mieux coordonner leurs interventions, notamment en matière de financement des TIC et autres questions connexes. Elles ont déjà multiplié les occasions de dialogue. A la suite d'une réunion entre représentants des BMD, en marge du SMSI de Genève, une plate-forme d'échange entre BMD a également été instaurée, par l'intermédiaire de Development Gateway, pour faciliter le dialogue entre elles⁴².

3.1.3 Aide et coopération au développement⁴³

Les mécanismes internationaux de financement qui relèvent de l'aide et de la coopération au développement impliquent un large éventail d'organisations et d'institutions gouvernementales et internationales qui prennent part à divers programmes bilatéraux (d'État à État, y compris la Commission européenne) et multilatéraux (les agences des Nations unies par exemple) d'aide aux pays en développement⁴⁴.

Les mécanismes les plus importants sont les programmes d'aide publique au développement (APD ; voir l'annexe 1 pour une définition) des pays industrialisés qui composent l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le total des fonds accordés par ces bailleurs au développement – et surtout aux TIC pour le développement – représentent l'essentiel de l'aide internationale de ce type. Certains pays en développement parmi les plus grands (comme la Chine et l'Inde) ou les plus riches (comme l'Arabie saoudite) commencent eux aussi à répondre,

⁴² Les participants à cette réunion ont suggéré que les BMD partagent plus étroitement leurs informations sur les politiques et les activités TIC et que Development Gateway serve de plate-forme à cet effet. Le site MDB Exchange est un portail en ligne destiné aux personnels des BMD, pour leur permettre de partager des documents et des idées en matière de TIC et de développement.

⁴³ Cette partie s'inspire des contributions du CAD de l'OCDE et de ses pays membres – y compris de la matrice du CAD pour les stratégies TIC (encadré 3.1.3.4).

⁴⁴ Bien que la Commission européenne soit membre du CAD, son aide au développement rentre dans la catégorie de l'aide multilatérale.

financièrement ou autrement, aux besoins des autres pays en développement. Comparativement pourtant, l'ampleur de ces programmes de coopération « Sud-Sud » reste assez limitée à ce jour^{45, 46}.

Les années 1990 ont vu un déclin continu des contributions des bailleurs internationaux des pays développés aux pays en développement, comme l'indiquent les données sur les flux nets d'APD des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD)⁴⁷ de l'OCDE. Entre 1992 et 1997, les flux nets d'APD des pays membres du CAD en direction des pays en développement et des institutions multilatérales se sont contractés de plus de 20 %, passant de 60,9 milliards d'USD en 1992 à 48,3 milliards d'USD en 1997. Si les flux semblent s'être légèrement redressés en 1998 et 1999, cela ne tenait en fait qu'à des facteurs temporaires qui ne signalaient pas un renversement de la tendance enregistrée sur toute la décennie. Ce redressement n'est intervenu que depuis l'année 2001 – voir *infra*. Cela étant et si l'on se place dans une perspective à plus long terme, on constate que les flux d'APD des pays membres du CAD en direction des pays en développement sont restés relativement stables par rapport aux autres apports du secteur public (AASP) et, surtout, par rapport aux apports du secteur privé (voir graphique 3.1 et annexe 1 pour une définition de l'APD, des AASP et des apports du secteur privé)⁴⁸.

Plusieurs facteurs expliquent ce repli des budgets d'aide. Tout d'abord et d'une manière générale, le fait que les pays bailleurs aient resserré leurs budgets publics depuis le début des années 1990. Ensuite, les récessions vécues autrefois par la plupart de ces pays ont incité l'opinion publique à se préoccuper davantage de la situation intérieure, comme le chômage ou les filets de sécurité sociale. Troisièmement, les citoyens de certains de ces pays sont de plus en plus sceptiques quant à l'efficacité de l'aide. Par ailleurs, l'aide a été réorientée vers d'autres secteurs ou, dans certains cas, reportée des budgets réservés au profit d'un appui budgétaire direct aux pays, les laissant libres de décider de l'allocation de ces ressources.

Cela étant, au moment de la conférence de Monterrey sur le financement du développement, la plupart des pays membres du CAD se sont engagés à augmenter de manière substantielle leurs volumes d'APD. De sorte que la reprise des flux d'APD de 12 % en termes réels enregistrée depuis les deux dernières années a enrayé le déclin de l'aide de la décennie précédente. Sur la base des engagements actuels, elle devrait encore augmenter de 27 % d'ici 2006. Pour davantage d'informations, voir [l'annexe 2](#) consacrée au consensus de Monterrey et aux efforts des pays membres du CAD.

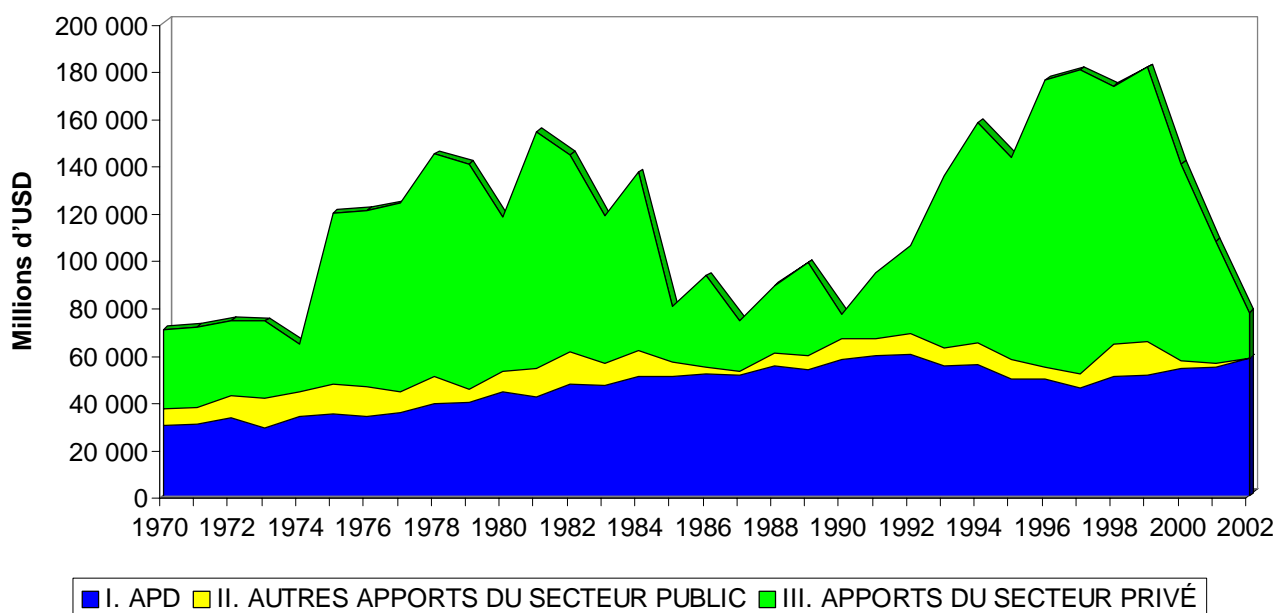
⁴⁵ Pour davantage d'informations sur la récente coopération Inde/Afrique, voir <http://www.aegis.com/news/ap/2004/AP040920.html>

⁴⁶ APD des pays non membres du CAD : les bailleurs non membres du CAD contribuent à hauteur de quelque 5 % aux flux d'APD répertoriés dans le monde. En 2002, les bailleurs du CAD ont fourni à ce titre 58 274 millions d'USD, contre 3 201 millions pour les pays non membres. Ceux-ci se répartissent en trois catégories : les pays membres de l'OCDE non membres du CAD (Corée, Islande, Pologne, République tchèque, République slovaque et Turquie) ; les États arabes (Arabie saoudite, Émirats arabes unis et Koweït) ; et les autres bailleurs (Israël notamment). La Chine et l'Inde fournissent également une aide, mais ces données n'ont pas encore été divulguées au reste du monde.

⁴⁷ Sont membres du CAD : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Commission des Communautés européennes.

⁴⁸ Source : base de données CAD/OCDE (www.oecd.org/dac/stats).

Graphique 3.1 : Montant total des flux nets de ressources des pays du CAD vers les pays en développement



Source : CAD-OCDE.

L'aide des bailleurs en faveur des TIC :

Les précédents efforts du CAD-OCDE pour collecter des informations montrent à quel point il est difficile – voire impossible – d'obtenir un chiffre global des investissements réalisés par les pays membres du CAD dans le domaine des TIC pour le développement. La récente tentative d'estimation du GTMF n'a pas eu plus de succès que les autres. L'annexe 4 propose néanmoins, pour référence, une synthèse de programmes et dépenses TICD des pays membres du CAD alors que l'annexe 5 revient plus en détail sur un certain nombre de programmes et d'initiatives.

L'absence de données financières exhaustives ou leur manque de compatibilité rendent tout calcul global impossible. Cela dit, plusieurs chiffres (dont certains ne concernent pas l'APD) méritent d'être soulignés :

- le Canada estime à un minimum de 33 millions d'USD le montant de ses dépenses annuelles ;
- la Commission européenne s'est engagée à hauteur de 250 millions d'euros sur des programmes pluriannuels en faveur des TIC, en plus des 110 millions d'euros alloués par le Fonds européen de développement (FED) et des 750 millions d'euros de la BEI (1999-2003) ;
- la France a engagé quelque 40 millions d'euros (2002-05) pour des programmes mondiaux, en plus de ses programmes et autres dispositifs par pays ;
- l'Allemagne octroie à l'heure actuelle près de 180 millions d'euros à des applications TIC ;
- le Japon a lancé son « enveloppe globale de coopération » pour réduire la fracture numérique – elle comprend à la fois des financements APD et non APD et est dotée de 15 milliards d'USD pour cinq ans (2000-05) ;
- la Suède a dépensé près de 18 millions d'USD en 2003 ;

- le Royaume-Uni finance actuellement des programmes et des projets pluriannuels consacrés aux TIC pour un montant total d'environ 83 millions d'USD ;
- les États-Unis estiment leurs dépenses en faveur des TIC pour le développement à plus de 200 millions d'USD en 2003, sans compter les 240 millions d'USD mobilisés *via* des **ressources extérieures empruntées ou de contrepartie**.

Dans la suite de ce chapitre, nous évoquerons les tendances d'APD selon deux dimensions – l'investissement dans les infrastructures TIC, pour lequel nous disposons de statistiques fiables, et les autres formes d'aide aux TIC, pour lesquelles les informations sont tirées des recherches évoquées ci-dessus.

Investissements dans les infrastructures TIC⁴⁹

Encadré 3.1.3.1 : Infrastructures TIC

L'expression « infrastructures TIC » équivaudra dans cette section aux « infrastructures de communication » telles qu'elles sont répertoriées dans les directives du CAD-OCDE « Reporting Directives for the Creditor Reporting System »⁵⁰.

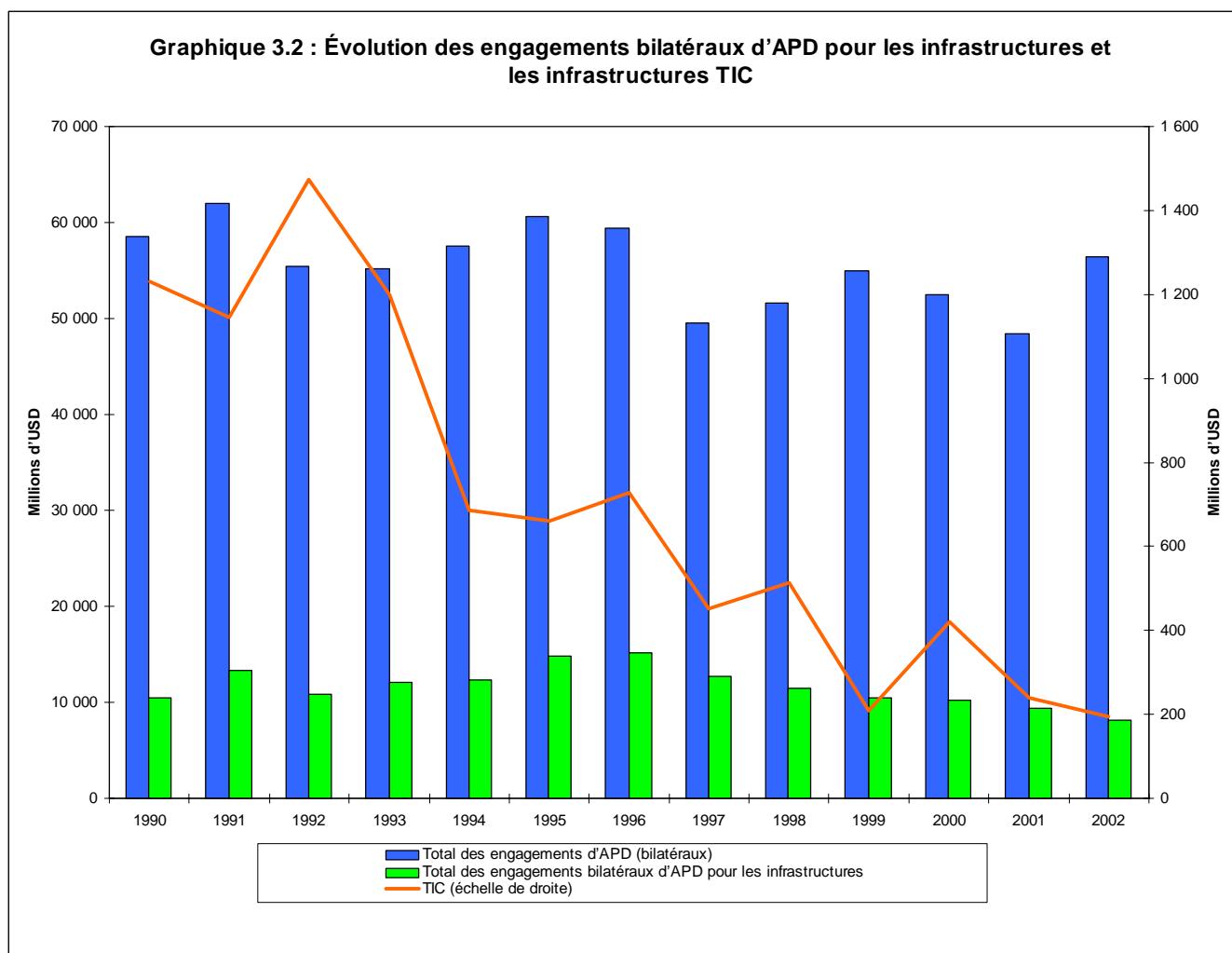
Ces infrastructures recouvrent trois types d'activités :

- **Politique de communication et gestion administrative** – Politique, planification et programmes du secteur de la communication ; renforcement des capacités institutionnelles et conseil, y compris pour le développement des services postaux ; activités de communication non précisées.
- **Télécommunications** – réseaux de téléphone ; satellites de télécommunication ; stations terrestres.
- **Radio/télévision/supports écrits** – liaisons radio et TV ; installations ; journaux ; imprimerie et édition.

La contraction des flux d'aide est très nette en ce qui concerne les investissements dans les infrastructures, y compris les infrastructures TIC. Les engagements bilatéraux d'APD pour les infrastructures en général (énergie, transports, TIC, irrigation, adduction d'eau, assainissement et projets de développement urbain et rural) n'ont cessé de diminuer depuis 1996, passant de 15,175 milliards d'USD cette année-là à 8,174 milliards d'USD en 2002. Parallèlement, la part relative des allocations aux infrastructures dans le total des engagements d'APD a chuté, passant de 26 % en 1997 à 14 % en 2002 (graphique 3.2).

⁴⁹ D'après les recherches de Susanne Hesselbarth pour le Groupe de travail sur les infrastructures pour la lutte contre la pauvreté du Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté (pour davantage d'informations, consulter www.oecd.org/dac/poverty).

⁵⁰ www.oecd.org/dac/stats/crs/directives

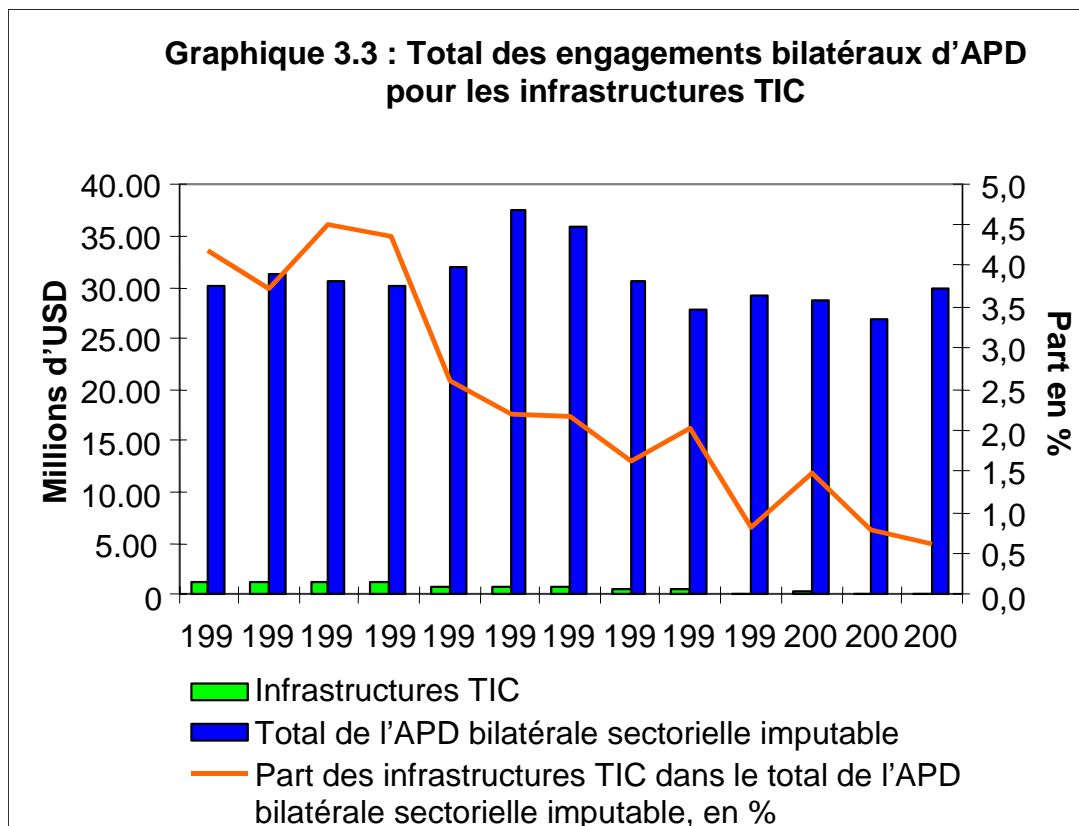


Cette tendance au déclin résulte de la réorientation de l'aide aux infrastructures des bailleurs multilatéraux et bilatéraux, qui s'attachent désormais à renforcer le rôle des investissements privés dans le développement des infrastructures et à recentrer l'APD à la fois sur les investissements privés, auxquels elle sert de levier, et sur des dispositifs ayant un impact plus direct sur la réduction de la pauvreté. Parallèlement, la nécessité de gérer les crises financières de l'Asie, de l'Amérique latine et de la Russie au milieu et à la fin des années 1990, tout comme une volonté plus marquée d'investir dans le secteur social pour lutter contre la pauvreté, ont accéléré ce recentrage de l'aide des bailleurs vers d'autres domaines que les infrastructures.

Les engagements APD pour les infrastructures TIC ont connu une contraction encore plus marquée entre 1990 et 2002. À l'exception d'une embellie à 1,5 milliard d'USD en 1992, les engagements bilatéraux se sont progressivement tassés, passant de 1,2 milliard d'USD en 1990 à 194 millions d'USD en 2002. Le [graphique 3.3](#) rend compte de l'ampleur des engagements bilatéraux d'APD dans les infrastructures TIC en pourcentage du total de l'APD sectorielle bilatérale des pays du CAD et en valeurs totales. Entre 1990 et 2002, la part de l'aide aux infrastructures TIC a lourdement chuté, passant d'un record à 4,5 % à un minimum de 0,6 % en 2002.

Les raisons qui expliquent ce déclin des engagements dans les infrastructures en général expliquent aussi cette contraction brutale des engagements en faveur des TIC. Face aux transformations radicales des investissements dans les infrastructures de télécommunications, à la suite notamment des privatisations et de l'adoption d'un modèle de marché, les bailleurs multilatéraux et bilatéraux ainsi que les autorités des

pays partenaires ont fortement réduit leurs investissements d'équipement dans le secteur.

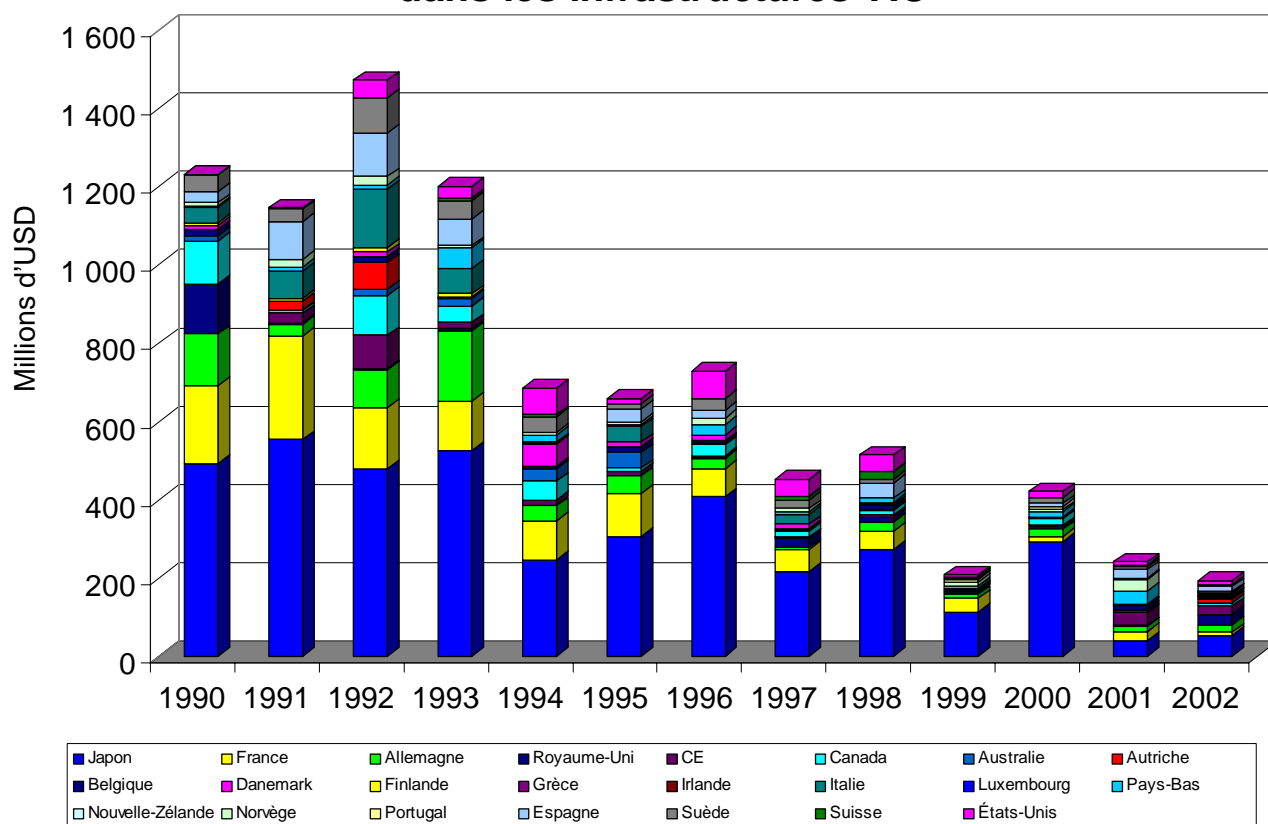


Source : CAD-OCDE.

Cette tendance à la réduction des engagements d'APD bilatérale dans les infrastructures TIC n'a pas été identique chez tous les bailleurs de fonds bilatéraux. Le graphique 3.4 présente les engagements dans les infrastructures TIC de bailleurs individuels et met en évidence le sévère déclin enregistré entre 1990 et 2002. Cette grave contraction – la moyenne annuelle des engagements pour les infrastructures TIC passant d'environ 1 200 millions d'USD en 1990-93 à 500 millions d'USD en 1994-98 puis à 266 millions en 1999-2002 – s'explique en grande partie par un soutien bien moins marqué aux infrastructures de certains pays.

Le Japon, de loin le premier bailleur de fonds – avec une part des allocations totales entre 1990 et 2000 allant de 30 à 68 % – a enclenché cette tendance baissière. Le total des engagements japonais est passé d'un maximum de 550 millions d'USD en 1991 à un minimum de 40 millions d'USD en 2001. Si, en 2002, les engagements en faveur des infrastructures TIC semblent avoir légèrement repris – pour atteindre 52 millions d'USD – ils sont loin d'atteindre les niveaux du début des années 1990. Alors que, en valeur, cette tendance globale à la contraction de l'aide est essentiellement le fait du Japon, le graphique fait apparaître des réductions significatives chez la plupart des autres bailleurs. Les engagements de la France sont ainsi passés d'un maximum de 264 millions d'USD en 1991 à un minimum de 9 millions d'USD en 2002 – leur part relative dans le total des engagements bilatéraux passant elle de 23 à 5 % sur la même période. L'Allemagne suit une tendance identique, avec une aide de 178 millions d'USD en 1993, qui passe à 19 millions d'USD en 2002.

Graphique 3.4 : Engagements des bailleurs bilatéraux dans les infrastructures TIC



Source : CAD-OCDE.

Pour ce qui est des mécanismes spécifiques, les engagements bilatéraux d'APD dans les infrastructures TIC en général ont évolué au cours des dernières années. L'importance relative des instruments d'emprunt a fortement chuté, passant d'une moyenne d'environ 60 % dans les années 1990 à 38 % en 2001 et 23 % en 2002. Sur la même période, les dons pour les TIC ont pris de l'importance, en doublant pratiquement leur part dans le total des engagements, de 20 % au début des années 1990 à 40 % au début des années 2000. De même, le financement au titre de la coopération technique n'a cessé d'augmenter sur toute la période. Les prises de participation n'ont joué qu'un rôle mineur dans le financement des TICD, avec des allocations limitées en 1997 et 2002.

Encadré 3.1.3.2 : Instruments de financement de l'APD

Dons : Transferts effectués sous forme de liquidités, de biens ou de services et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

Prêts : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts ayant des échéances supérieures à un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les données enregistrent les apports qui ont été effectués tout au long de la durée de vie des prêts et non l'équivalent des prêts. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Ce qui signifie que lorsqu'un prêt a été intégralement remboursé, son impact sur le total des flux nets pendant la durée de vie du prêt est nul.

Coopération technique : Englobe : a) les dons à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation chez eux ou à l'étranger ; et b) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs des pays bénéficiaires (y compris le coût des équipements associés). L'aide spécifiquement accordée pour faciliter la mise en œuvre d'un projet d'équipement est intégrée sans que l'on puisse l'identifier dans les dépenses de programmes et projets bilatéraux ; elle ne figure pas dans les statistiques globales sur la coopération technique.

Prise de participation : Financement direct des entreprises dans le pays bénéficiaire qui n'implique pas (à l'inverse d'un investissement direct) d'intérêt durable dans l'entreprise en question.

Source : OCDE.

Autres types d'aide des bailleurs en faveur des TIC : L'aide que les bailleurs de fonds accordent aux infrastructures TIC est pourtant loin de se limiter aux seuls flux d'APD en faveur des TIC pour le développement⁵¹. La plupart des bailleurs de l'OCDE participent à des programmes bilatéraux dédiés aux TIC et contribuent aux initiatives multi-partenaires de financement des TIC – mais nombreux sont ceux qui ont intégré un volet TIC dans leurs programmes de développement. L'étendue des contributions individuelles de chaque bailleur bilatéral ainsi que le degré d'implication pour l'assistance aux TIC varient considérablement d'un cas à l'autre. Si certains bailleurs commencent juste à concevoir des stratégies TIC, d'autres – à l'instar de la JBIC (Banque japonaise de coopération internationale) et du KfW allemand – s'intéressent clairement au développement des infrastructures et, en particulier, aux projets de télécommunications. On peut distinguer trois grandes catégories d'aide aux TIC pour le développement :

- **Programmes bilatéraux dédiés aux TIC** : Ces initiatives ont surtout été engagées pour améliorer les échanges d'informations et de connaissances, élargir l'accès à toute une série de TIC (des classiques aux plus sophistiquées) et pour augmenter la diversité et la qualité des contenus. Les infrastructures TIC en sont un exemple typique. Citons notamment l'e-gouvernance au Sénégal (France), l'e-gouvernement pour les initiatives de développement (Italie), le partenariat Imfundo pour les TI et l'éducation (Royaume-Uni ; encadré 3.1.3.3).
- **Contribution à des initiatives internationales réunissant plusieurs bailleurs** : Ces approches « multi-bailleurs » ont été conçues pour mettre en commun les points forts et les compétences de chacun et éviter les doublons aussi bien en termes d'effort que de financement. Parmi les initiatives les plus connues, le programme d'information pour le développement (InfoDev) et le Réseau mondial de formation pour le développement (GDLN) de la Banque mondiale, la fondation Development Gateway, l'Alliance mondiale pour le savoir (AMS), Bellanet et bien d'autres encore.
- **Intégration des TIC dans les programmes de développement** : Convaincus de la fonction trans-sectorielle des TIC et de leur intérêt pour concrétiser les objectifs de développement de manière plus efficace et plus efficiente, les bailleurs de fonds se sont de plus en plus efforcés d'intégrer des éléments TIC dans leur aide au développement. Citons ainsi le programme sectoriel pour la santé et le planning familial introduit au Vietnam avec l'appui de la coopération financière allemande qui prévoit, entre autres choses, la mise en place d'un système informatisé de gestion logistique pour améliorer la tenue des stocks, le traitement des commandes mais aussi la distribution et le contrôle des flux de médicaments. Le programme d'éducation de base pour la

⁵¹ Ainsi, et indépendamment d'un problème de comparabilité statistique, le Japon – principal bailleur dans ce domaine – déclare avoir déboursé 2 235 millions d'USD (295 millions pour la seule APD) au cours de l'exercice 2002 pour des projets et programmes TICD. A l'inverse, la base de données CRS indique que les engagements du Japon dans les infrastructures TIC en 2002 ont atteint 52 millions d'USD.

région Pacifique, appuyé par le FED, est un autre exemple de cette pratique – car il comprend une forte composante d'apprentissage en ligne.

Encadré 3.1.3.3. Le projet Imfundo

« L'éducation est la clé de la lutte contre la pauvreté et de l'ouverture de perspectives dans les pays en développement. Les nouvelles technologies devraient largement nous aider à élargir l'accès à l'éducation ».

Tony Blair, Premier ministre, Royaume-Uni

Le projet Imfundo* entend trouver des solutions pour utiliser les TIC au service de l'amélioration de l'éducation dans les pays en développement et notamment en Afrique. Ce programme britannique, qui a l'appui du Premier ministre, consiste en un partenariat entre l'agence d'aide du Royaume-Uni – le Department for International Development (DFID) – et un certain nombre d'entreprises du secteur privé. Le projet – qui fait partie d'un programme pour l'éducation de 800 millions de livres – privilégie l'appui aux enseignants en faisant appel aux techniques d'apprentissage libre et à distance (ALD) pour la formation initiale et continue ; il fait également appel à des systèmes d'information pour la gestion de l'éducation – comme les logiciels de gestion des emplois du temps et du budget. Les contacts avec les multinationales témoignent de leur volonté grandissante de participer à des initiatives pour l'éducation, leurs motivations allant d'un véritable altruisme à un souci, à long terme, de développer leur activité. Le projet Imfundo joue un rôle fondamental pour traduire cette bonne volonté en projets – en faisant coïncider les capacités et les plans stratégiques nationaux de développement de l'éducation et en aidant les entreprises à intervenir sans avoir à passer par les différentes étapes bureaucratiques. Les entreprises participent au projet *via* une banque de ressources, dans laquelle elles enregistrent leurs promesses de biens et de services. Imfundo s'occupe de la conception, du pilotage et de l'évaluation des projets, leur mise en œuvre relevant de la responsabilité des programmes du DFID dans le pays concerné ou d'autres bailleurs. Les expériences du projet Imfundo et d'autres projets similaires sont rassemblées dans une base de connaissances, qui constitue une précieuse source d'informations sur l'utilisation des TIC dans l'éducation. Cette initiative, lancée en mars 2000, a officiellement démarré en 2001 avec des projets pilotes en Gambie et au Rwanda.

Source : Rapport 2001 de l'OCDE sur la coopération au développement (ISBN 92-64-19187-9).

* Imfundo : acquisition de connaissances ; processus par lequel chacun devient éduqué (mot ndebele, une langue parlée dans certaines régions du Zimbabwe et en Afrique du Sud). Voir aussi le site du projet : www.imfundo.org.

L'abandon du financement direct des infrastructures est allé de pair avec la volonté d'insister sur l'intégration des TIC dans les programmes de développement. Les données sur l'importance de ces composantes TIC ne sont pas faciles à extraire des sources disponibles, car leur mode d'intégration dans les programmes sectoriels varie fortement.

Alors que les données disponibles ne fournissent pas suffisamment d'informations pour quantifier le volume de financement alloué aux composantes TIC intégrées, la réaffirmation des engagements des bailleurs bilatéraux en faveur des TICD – comme en témoigne la matrice du CAD-OCDE sur les stratégies TIC des bailleurs (encadré 3.1.3.4) – indique que le déclin de l'APD bilatérale a été compensé, en partie du moins, par une augmentation des flux en faveur des TIC incluses dans les autres programmes de développement.

Encadré 3.1.3.4 : Matrice du CAD-OCDE sur les stratégies TIC des bailleurs de fonds

Afin de susciter partage d'information et coordination, le CAD-OCDE a produit un recueil/un répertoire d'informations sur les stratégies et programmes TIC pour le développement de 23 bailleurs bilatéraux et 25 bailleurs multilatéraux.

Voir : www.oecd.dac/ict

Cette importance croissante des TIC dans les milieux du développement a en général entraîné l'apparition de nombreux programmes et initiatives importants dédiés aux TIC chez les principaux bailleurs. Les annexes 4 et 5 font le point sur quelques-uns de ces programmes.

Du fait de l'importance du secteur privé dans l'élargissement de l'accès aux TIC pour le développement et par suite de la vague de privatisations qui sont intervenues dans les pays en développement pendant les années 1990, les membres du CAD ont étendu leur appui, direct ou indirect, aux TIC pour le développement *via* leurs instruments financiers (ADP et autres) destinés au financement du secteur privé (PSD), en plus de et parallèlement à leur appui à l'instauration d'un environnement propice – comme les cadres réglementaires et le renforcement des capacités. Un exemple en particulier mérite d'être souligné, bien qu'il appartienne à la catégorie des AASP (encadré 3.1.3.5).

Encadré 3.1.3.5 : Prêts déliés à la Malaisie : promouvoir le secteur des TIC en créant des fonds pour les TIC

Dans le cadre de l'enveloppe globale de coopération lancée par le gouvernement japonais à l'occasion du sommet du G8 à Kyushu-Okinawa en 2000, la JBIC a étendu en février 2002 un prêt délié de 420 millions d'USD (équivalent yens) accordé au gouvernement de Malaisie. Ce prêt est co-financé par sept institutions financières privées. Par ailleurs, la JBIC sera garante de la partie du prêt qui est financée par le secteur privé.

Les produits de l'emprunt serviront à financer – via MAVCAP (Malaysia Venture Capital Management Bhd), une société de capital risque détenue par le gouvernement de Malaisie – les entreprises de logiciels et autres entreprises TIC du pays pour le lancement de projets de développement et d'introduction de systèmes TIC.

Le gouvernement de Malaisie a lancé « Vision 2020 », une initiative dont l'objectif est de permettre au pays de rejoindre les pays avancés d'ici 2020, grâce au « développement de la nation » et « au renforcement de la base des ressources humaines pour s'assurer de l'existence d'une main-d'œuvre ayant les meilleurs niveaux de connaissances et de compétences techniques et intellectuelles ». Le gouvernement a également dévoilé son plan « K-Economy » (économie de la connaissance) en faveur des industries à forte valeur ajoutée et notamment le secteur TIC. Ce prêt contribuera à la promotion du secteur TIC, qui fait partie des priorités du pays pour le développement économique.

En janvier 2004, la JBIC a également étendu un autre prêt délié de 59 milliards de yens (soit environ 536 millions d'USD) à la banque malaise BPIMB (Pembangunan dan Infrastruktur Malaysia Bhd) selon un schéma identique. Ce prêt permettra d'apporter, via la BPIMB, des fonds à moyen et long termes pour le financement du développement des infrastructures du pays dans le domaine des services de distribution et des TIC.

Source : JBIC (www.jbic.go.jp).

Les sections suivantes passent en revue les activités menées par les bailleurs de fonds par l'intermédiaire, notamment, de partenariats ou d'instruments destinés au développement du secteur privé.

Organisations des Nations unies – programmes et initiatives :

Les agences des Nations unies ont conçu toute une série d'initiatives en faveur des TIC pour le développement qui vont de petits projets en aval au niveau local pour l'utilisation des TIC à des programmes régionaux ou mondiaux à grande échelle. Si l'adaptabilité des TIC justifie leur utilisation dans l'ensemble du système des Nations unies pour étayer les activités de développement de l'organisation, la simple quantité de programmes et l'intégration des TIC dans les activités prioritaires de développement des Nations unies rendent cependant extrêmement difficile la mise en évidence du statut du financement des TICD. En outre, comme toutes les activités des Nations unies reçoivent l'appui de bailleurs et d'autres partenaires, le calcul de la valeur économique des programmes et des initiatives des Nations unies pourrait conduire à une double comptabilisation par rapport aux autres grands flux d'APD.

Cela étant, les commissions régionales des Nations unies, le Groupe de travail des Nations unies sur les TIC, le PNUD, l'UIT, l'UNESCO, les VNU, la CNUCED et bien d'autres agences ont été d'ardents partisans des différentes activités et initiatives prises au niveau des politiques comme des programmes en matière de TIC pour le développement. Au cours des cinq dernières années, le PNUD a ainsi consacré plus de 10 millions d'USD de ses contributions extrabudgétaires à des activités TICD, par le biais de fonds fiduciaires thématiques mondiaux dédiés. Cette aide vient s'ajouter aux

sommes considérables, tirées de ses ressources de base et des ressources récupérées à l'échelon national et régional/sous-régional, qui sont affectées à ses programmes nationaux⁵². L'UIT soutient des activités qui couvrent tous les aspects des télécommunications, en accordant d'importants moyens aux initiatives de promotion des TIC pour le développement. L'UNESCO contribue à promouvoir des initiatives TIC depuis plus de dix ans, qui vont de la libre circulation des idées et de l'accès universel aux informations à l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle, en passant par l'accès de tous aux TIC ou la recherche sur des problématiques connexes⁵³. Des initiatives propres aux Nations unies, à l'instar du Groupe de travail des Nations unies sur les TIC, ont également joué un rôle essentiel pour le financement d'activités qui contribuent à élargir la palette des utilisations des TIC en tant qu'outils pour le développement et instruments pour la concrétisation des ODM. Le tableau de l'annexe 6 fait le point sur les activités/initiatives d'un certain nombre d'agences des Nations unies actives dans le domaine des TICD.

L'avenir : La plupart des pays et agences bailleurs de fonds étudient activement le rôle des TICD dans leurs stratégies et leurs offres globales de développement et s'efforcent de le faire en liaison avec le reste de la communauté internationale des partenaires au développement.

Le net recul du financement des projets d'infrastructures TIC à partir des fonds d'aide a été l'une des conséquences inévitables – et pour l'essentiel irréversibles – de la tendance des différents pays, partout dans le monde, à restructurer les marchés et à privatiser. Dès lors que l'État n'est plus propriétaire des infrastructures, les aides directes d'État à État ne peuvent plus être facilement acheminées vers ce type de réseaux et de services désormais privés. En outre, là où l'offre tend à être concurrentielle, l'assistance se heurte à de sérieux obstacles susceptibles de favoriser, par exemple, les opérateurs partiellement privatisés au détriment de leurs concurrents totalement privés.

Parallèlement cependant, l'impressionnante quantité d'initiatives des différentes agences bailleurs pour poursuivre le financement de programmes et stratégies TIC novateurs et trans-sectoriels souligne bien qu'elles ont conscience du rôle essentiel des capacités d'information et de communication – de base ou de dernière génération – pour contribuer au développement. Cette reconnaissance signifie d'avoir conscience des retards persistants au niveau de l'accès et de la connectivité aux infrastructures privées et de l'incapacité des forces du marché à combler, à elles seules, ces manques.

La difficulté pour les bailleurs ne réside pas seulement dans la hiérarchisation des priorités d'allocation de ressources (limitées) à des besoins et options en matière de TIC (très divers) mais aussi dans l'identification des mécanismes les plus efficaces pour mettre en œuvre des éléments TIC en tant que volets de leurs portefeuilles d'aide. Dans certains cas bien connus, alors que des sommes importantes ont été allouées à l'assistance aux TIC, les mécanismes institutionnels ne sont pas forcément bien adaptés pour réceptionner et déployer ces fonds d'une manière stratégique et optimale.

Un certain nombre de questions pertinentes quant au financement des TIC ont été soulevées lors de la réunion CAD-OCDE/SDC organisée à Genève le 1^{er} septembre 2004⁵⁴. Les bailleurs se sont notamment interrogés sur la possibilité de reprendre un

⁵² A l'heure actuelle par exemple, le PNUD mène quelque 208 projets/initiatives d'accès à l'information et d'e-gouvernance par le biais de 110 programmes nationaux. La taille de ces projets/programmes varie considérablement, de moins de 50 000 USD à plus de 100 000 000 d'USD.

⁵³ Matrice du CAD/OCDE sur les stratégies TIC des bailleurs, décembre 2003.

⁵⁴ Réunion CAD-OCDE/SDC des agences bailleurs bilatérales, "Knowledge and People-Centred Communication: Potentials and Pitfalls for Poverty Reduction and Advancements of MDGs" (un résumé est disponible à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/dataoecd/54/46/33805800.pdf>).

financement aux infrastructures TIC lorsque les marchés sont défaillants, en atténuant éventuellement le risque du secteur privé et en faisant appel à d'autres initiatives en partenariat. Les initiatives décentralisées font elles aussi l'objet de nouvelles recherches, à la fois pour les purs financements de bailleurs et pour créer des incitations supplémentaires pour le secteur privé.

3.1.4 Multi-partenariats et initiatives multisectorielles

Un consensus semble émerger à propos du secteur TIC dans les pays en développement, qui est fondé sur les tendances dominantes des dernières années et qui reconnaît l'action conjuguée essentielle de dynamiques complémentaires : l'importance du secteur privé, le rôle catalytique du secteur et des politiques publics ainsi que la nécessité pour les bailleurs et les institutions financières extérieurs de contribuer au rattrapage du retard et de coordonner les stratégies de développement. S'inspirant de cette vision holistique, un certain nombre d'acteurs ont engagé de nouvelles initiatives pour promouvoir d'indispensables partenariats public/privé dans l'industrie mondiale des TIC. Pour la plupart, ces programmes sont trop récents pour que l'on puisse en évaluer l'impact ou leurs capacités à compléter et/ou remplacer certains mécanismes plus traditionnels de financement des TIC. Ils ont cependant ceci de commun qu'ils reconnaissent tous l'importance cruciale des TIC – et des possibilités qui s'ouvrent à elles – dans la poursuite des ODM et qu'ils concentrent leurs efforts sur le rapprochement de parties prenantes, traditionnelles et nouvelles, dans les secteurs publics et privés pour consolider la viabilité et l'efficacité des cibles d'investissement.

Certains de ces nouveaux programmes multi-partenaires les plus importants sont décrits ici (il ne s'agit pas d'une liste exhaustive).

Groupe de développement des infrastructures privées (PIDG)

En 2002, le DFID (Royaume-Uni), le SECO (Suisse), le SIDA (Suède) et la DGIS (Pays-Bas) ont créé le Groupe de développement des infrastructures privées (PIDG) dont l'ambition est de mobiliser des investissements d'infrastructures au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté. La Banque mondiale a par la suite rejoint le PIDG. Le premier projet financé par l'intermédiaire du trust PIDG est l'EAIF (Fonds de développement des infrastructures de l'Afrique émergente) ; il a ensuite été suivi par GuarantCo, DevCo Advisory et InfraCo ; d'autres dispositifs sont prévus.

L'EAIF, un fonds doté de 305 millions d'USD, a donc été la première initiative du PIDG. Lancée en 2002, ce fonds assure un financement à long terme par l'emprunt pour des projets d'infrastructures en Afrique subsaharienne financés par le secteur privé et orientés développement, en soutenant des opérations viables commercialement et solides du point de vue du développement dans le secteur de l'eau, de l'électricité, des télécommunications et des transports. Le DFID, le SIDA, les Pays-Bas et la SECO ont ainsi engagé conjointement 100 millions d'USD dans ce fonds, sous forme de participation, *via* le trust PIDG. Le reste du fonds est constitué de 85 millions d'USD de dette subordonnée d'institutions financières de développement (FMO [Pays-Bas], Banque de développement de l'Afrique australe et DEG [Allemagne]) et de 120 millions d'USD de dette senior de banques commerciales (Barclays Bank Plc et Standard Bank Group). L'EAIF a financé Celtel International, l'un des principaux opérateurs régionaux de téléphonie mobile en Afrique.

En 2003, le PIDG a renforcé un dispositif existant pour le développement de projets, géré par la SFI, afin de donner davantage de poids à la conception de projets susceptibles d'attirer l'investissement privé dans les pays en développement les plus démunis. Ce nouveau dispositif a été baptisé DevCo. Le DFID a engagé 6,8 millions

de livres sterling sur quatre ans pour en assurer le lancement, la SFI apportant une contribution annuelle de 0,25 million d'USD ; la DGIS vient d'apporter 1 million d'USD au titre de l'année 2004/05. DevCo Advisory soutiendra des transactions dans les pays en développement les plus démunis qui visent à intégrer le secteur privé dans tout type d'offres s'inscrivant dans la lutte contre la pauvreté. Sont notamment concernés l'énergie, la protection contre les inondations et le drainage, l'irrigation, les TIC, le transport, l'eau et l'assainissement ainsi que les infrastructures nécessaires à la revitalisation urbaine (construction de logements comprise).

Fin 2004, afin d'inciter à la création d'entreprises dans les pays en développement, le PIDG a lancé sa propre entreprise de développement d'infrastructures – dont le mandat initial est de piloter le développement de projets dans deux pays africains et deux pays asiatiques. Pour aider à la création de cette structure, le DFID a fait un apport de capital de 10 millions d'USD, *via* le PIDG. InfraCo n'existe que depuis août 2004 et n'a pas encore pris part à des projets. Toujours en 2004, le PIDG a lancé GuarantCo, une structure destinée à atténuer les risques liés au financement des infrastructures dans les devises locales. Le DFID et le SIDA ont chacun pris un engagement de principe de 25 millions d'USD en faveur de GuarantCo; d'autres membres du PIDG devraient contribuer au financement de GuarantCo.

Créer des occasions de communication (BCO)

L'Alliance BCO (Créer des occasions de communication ou *Building Communications Opportunities*) (2004-07) a été constituée dans le cadre du suivi du programme « Créer des occasions numériques » (*Building Digital Opportunities* – BDO). Cinq agences bilatérales partenaires et cinq ONG la financent : l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le DFID (Royaume-Uni), la Direction générale des Pays-Bas pour la coopération internationale (DGIS), le ministère danois des Affaires étrangères (DMFA) et l'Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC). Les ONG partenaires sont l'Association for Progressive Communication (APC), Bellanet, l'Institut international pour la communication et le développement (IICD), OneWorld International (OWI) et Panos.

A l'instar du programme BDO, l'alliance BCO n'a pas de personnalité morale – il s'agit plutôt d'un cadre de coordination des interventions des bailleurs et des ONG, afin de parvenir à davantage d'efficacité et de nouer des partenariats fructueux. Des consultations fréquentes et un apprentissage systématique renforceront la coordination et éviteront des doublons aussi bien au niveau des contenus et des activités que des financements. Lors du précédent programme BDO, la transparence des relations financières entre les bailleurs et les ONG n'avait pas été optimale. Dans le cadre de cette alliance, des efforts plus concertés seront consentis par les bailleurs pour coordonner leurs flux de financement en direction des ONG partenaires. Cette attitude devrait conduire au financement conjoint de certaines organisations et activités. Les relations juridiques entre les ONG et les bailleurs se limitent au niveau bilatéral cependant et il n'y aura pas de « mise en commun » des fonds des bailleurs dans le cadre de cette alliance BCO.

Mécanisme de conseil pour les projets d'infrastructure en partenariat public-privé (PPIAF)

Le PPIAF est un mécanisme de dons multi-partenaires engagé auprès des autorités de pays en développement au niveau central et municipal pour améliorer les conditions d'intervention et inciter ainsi le secteur privé à investir dans des projets d'infrastructure. A ce jour, 14 bailleurs de fonds contribuent au PPIAF, qui a engagé diverses activités, comme l'élaboration d'une législation et la mise au point de systèmes réglementaires, des stratégies pour la réforme sectorielle, la formation des régulateurs ou l'aide aux transactions. Le PPIAF consacre quelque 11 % de ses dépenses au secteur des télécommunications.

InfoDev

InfoDev est un consortium composé notamment d'organisations internationales de coopération au développement dont le secrétariat est hébergé par la Banque mondiale, qui est à l'origine de ce projet et l'un de ses principaux bailleurs. Le Programme d'information pour le développement (InfoDev) a pour vocation d'aider les pays en développement et leurs partenaires internationaux à utiliser plus largement et plus efficacement l'information et la communication à des fins de lutte contre la pauvreté et de relance durable de la croissance.

InfoDev poursuit sa mission en réalisant diverses activités intégrées et notamment : (i) le soutien aux innovations dans les applications TIC et l'élargissement de l'accès aux TIC ; (ii) la recherche, l'analyse, l'évaluation et le pilotage d'expériences menées dans le monde entier pour appliquer les TIC aux défis du développement ; (iii) l'appui à la recherche, à l'innovation, au renforcement des capacités, au dialogue régional/mondial, au partage des connaissances pour l'instauration de cadres politiques et réglementaires, aux priorités publiques de dépenses et à la mise en place d'environnements propices à un accès élargi à l'information et aux communications ; et (iv) le soutien aux approches novatrices pour impliquer davantage le secteur privé dans la transposition à grande échelle d'applications TIC ayant fait leurs preuves.

Depuis son instauration, en 1995, InfoDev a participé à plus de 400 projets pilotes novateurs, à un large dialogue sur les politiques mais aussi à la compilation et diffusion d'informations, de connaissances et de conseils de bonnes pratiques sur le rôle des TIC dans le développement et la lutte contre la pauvreté.

L'Alliance mondiale pour le savoir (AMS)

L'Alliance mondiale pour le savoir (AMS) est un réseau international œuvrant à l'exploitation du potentiel des TIC pour un développement durable et équitable. La vision de l'AMS est celle d'un monde d'égalité des chances, où chaque individu est en mesure d'accéder au savoir et à l'information et de les utiliser pour améliorer sa vie. Le réseau favorise le partage d'informations, d'expériences et de moyens en vue de lutter contre la pauvreté et de rendre les gens autonomes.

Dans le cadre de l'AMS, les pouvoirs publics, les groupes de la société civile, les bailleurs, les entreprises privées et les organisations intergouvernementales se réussissent sur un même pied d'égalité pour appliquer les TIC au développement (ICT4D). Ce type d'alliances, connues sous le terme de « multi-partenariats » est de conception assez récente et vise à faire collaborer différents secteurs ayant une vision et un objectif communs. L'AMS s'efforce d'appliquer cette approche à la réflexion, en proposant des solutions novatrices pour le financement des TICD.

Créée en 1997, l'AMS compte désormais 91 membres de 40 pays sur tous les continents. Dirigée par un comité exécutif élu, elle fonctionne avec un secrétariat installé à Kuala Lumpur, en Malaisie (<http://www.globalknowledge.org/>).

Le Fonds de solidarité numérique (FSN)

L'appel lancé pendant la première phase du SMSI par le président du Sénégal, M. Abdoulaye Wade, pour l'instauration d'un Fonds de solidarité numérique (FSN) a reçu l'appui d'un certain nombre de municipalités et d'autorités régionales réunies au [Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information](#) (4-5 décembre 2003). Le comité constitué par le Président du Sénégal, M. Christian Ferrazino, maire de Genève, M. Gérard Collomb, maire de Lyon et Mme Mercedes Bresso, présidente de la province de Turin, a décidé d'aller de l'avant et de créer le Fonds de solidarité numérique. Le FSN est une fondation de droit suisse placée sous la surveillance de la Confédération helvétique, soumise aux règles édictées par l'Autorité fédérale suisse. Son siège se situe à Genève, grâce à l'aide des autorités de cette ville.

Le FSN fonctionne avec le soutien d'autorités locales (villes, départements, provinces, régions, etc.), de certains États et d'entreprises privées. Il tire une force particulière de la participation d'autorités et de pouvoirs locaux, car ceux-ci sont réputés être particulièrement sensibles aux besoins et aux aspirations de leurs administrés et sont donc, de ce fait, bien placés pour décider des priorités, prendre des décisions et proposer des solutions adaptées aux différents contextes et conditions de vie des communautés. Figurent parmi les membres fondateurs du FSN (dont la contribution est supérieure ou égale à 300 000 euros) la république du Sénégal, la République dominicaine, la république de Guinée équatoriale, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), les villes de Dakar, Genève, Delémont (Suisse), Lyon, Paris, Santo Domingo et Curitiba, les provinces de Turin et de Rome, les régions Aquitaine et Rhône-Alpes (France), la communauté urbaine de Lille (France) et la communauté autonome du pays Basque (Euskadi).

Idéalement, le FSN devrait pouvoir compter sur les contributions financières de simples citoyens, d'institutions locales (villes et régions) et nationales mais aussi sur des donations d'entreprises privées et de la société civile et notamment : les fabricants d'équipements informatiques et de réseaux ; les concepteurs de logiciels ; les opérateurs de télécommunications ; les distributeurs de produits liés aux TIC ; et les associations de la société civile. Une charte de la solidarité numérique définit le cadre et les conditions de participation à cette initiative internationale de solidarité, y compris les modalités de collecte de fonds, les critères de financement de l'ensemble des activités du FSN et les conditions nécessaires à une gestion transparente de ses ressources. Parmi les mécanismes de financement proposés, figure l'idée d'une contribution au FSN de 1 % sur les contrats obtenus par les prestataires privés de services TIC (matériel et logiciels). Les entreprises privées ayant ainsi contribué volontairement au FSN pourront apposer un label « Solidarité numérique » sur leurs équipements et leurs matériels. La ville de Genève devrait appliquer ce principe dès le 1^{er} janvier 2005.

Les critères d'intervention du FSN sont définis dans ses statuts et dans le règlement intérieur de la fondation du FSN. Le FSN est censé contribuer à la promotion de projets et programmes existants de renforcement des capacités dans le domaine des TIC mais aussi accorder des subventions directes à des projets sélectionnés par la fondation⁵⁵. Grâce à ces interventions, le FSN entend résorber la fracture numérique en faisant la promotion de la coopération Sud-Sud entre les pays émergents du Sud et les PMA, car cette stratégie se révèle souvent mieux adaptée aux réalités du terrain. Les projets financés par le FSN comprendront également des actions de développement des communautés qui respectent la diversité culturelle et les contenus locaux et privilégient les interventions auprès des organisations de défense des femmes ainsi que les stratégies de micro-crédit. Ces projets porteront sur des secteurs où la demande n'est pas solvable, dans l'intention de créer de nouvelles entreprises et, à long terme, de nouveaux marchés.

Le FSN, qui a désormais une existence juridique, n'est pas encore entré dans sa phase opérationnelle. Dès qu'il sera pleinement opérationnel, le FSN redistribuera les ressources obtenues selon les critères suivants :

- 60 % seront attribués à des projets dans des pays en développement ;
- 30 % seront attribués à des projets mis en œuvre dans des pays en transition ;
- 10 % seront attribués à des projets dans des pays développés ;

Interventions et fondations à l'initiative du secteur privé

⁵⁵ Politique d'intervention du Fonds de solidarité numérique, Fondation pour le Fonds de solidarité numérique, <http://www.dsf-fsn.org/en/09-fr.htm>.

Un certain nombre d'entreprises privées du secteur, et notamment la plupart des multinationales TIC, ont créé ou soutenu des fondations et des initiatives à but non lucratif – fondées en général sur le principe des multi-partenariats et de la coopération – pour assurer la promotion de l'accès aux TIC, la formation à l'informatique et la certification ou l'ouverture de télécentres dans les zones rurales, mais aussi pour contribuer à la concrétisation de divers autres objectifs des pays en développement. Citons notamment :

- l'initiative de Microsoft « Potentiel illimité », pour favoriser l'accès et l'installation de télécentres, mise en œuvre en collaboration avec le CRDI (Canada ; <http://www.microsoft.com/unlimitedpotential>);
- le programme de Cisco « Networking Academy », pour assurer une formation aux TIC et une certification dans les pays en développement (http://www.cisco.com/en/US/learning/netacad/digital_divide/index.html);
- les programmes « Intel Learn » et « Intel Education » d'Intel, qui s'intéresse à la formation de base des enseignants (<http://www97.intel.com/education/>).

Un certain nombre de fondations sont particulièrement actives dans ce domaine :

- l'Open Society Institute ;
- la fondation Ford ;
- la fondation Rockefeller ;
- Carnegie Corporation ;
- la fondation Kellog ;
- la fondation MacArthur.

Encadré 3.1.4.1 : Le réseau TechFunders Collaborative

Le réseau « TechFunders Collaborative », récent et encore évolutif, est le résultat de l'association de plusieurs fondations. Agissant dans tous les secteurs, il a pour mission d'accorder des dons pour faire progresser la connaissance, promouvoir les meilleures pratiques et financer des projets faisant appel aux TIC et ce, afin d'aider les organisations à but non lucratif et d'améliorer le quotidien des communautés et des populations de par le monde. Ce réseau d'entraide est ouvert à tout donateur souhaitant subventionner un projet à composante technologique. Depuis la réunion de lancement, convoquée en mars 2002, les bailleurs et les stratèges se sont réunis périodiquement et ont identifié les thématiques communes à leurs projets de subventions à caractère technologique.

Source : <http://www.techfunders.org>

3.2 Ressources et mécanismes nationaux

Dans un scénario idéal, le financement du développement des TIC devrait abandonner les mécanismes internationaux pour adopter des mécanismes nationaux. Ce qui impliquerait que les pays en développement, tirant parti de l'impact positif de la technologie sur leur croissance économique, seraient à la fois de plus en plus à même de générer des fonds en appui à la poursuite du développement de leurs économies – fonds qui proviendraient du secteur privé comme du secteur public – et moins dépendants de l'investissement étranger et de l'aide internationale.

Nous étudierons ici les mécanismes nationaux, existants ou émergents, de financement du développement des TIC, leur disponibilité et leur mode de fonctionnement. Dans la plupart des domaines, il est difficile de trouver des données « fiables » sur les dépenses et l'allocation des ressources, dans la mesure où rares sont les informations recueillies et étudiées par le niveau central sur les investissements intérieurs dans les TIC ou sur les tendances du financement dans les pays en développement. Cela étant, la multitude d'études de cas disponibles

témoigne de la diversité des initiatives et des options actuellement engagées dans les pays en développement pour susciter et renforcer un financement des TIC à partir de ressources intérieures. Des pratiques prometteuses font leur apparition, concernant des mécanismes de financement potentiellement efficaces pour canaliser les ressources vers des objectifs prioritaires de développement.

3.2.1 Le secteur privé

Les investissements privés purement nationaux dans les TIC ont été bien plus lents à se développer que les investissements internationaux et ce, pour plusieurs raisons. Dans de nombreux pays en développement, l'éventail des mécanismes privés de financement est relativement limité. Les banques et les autres institutions financières sont elles aussi en général en pleines réformes et/ou privatisations et les marchés des valeurs mobilières de nombreux pays sont souvent étroits et en difficulté. Pour les grands investissements d'équipement notamment, y compris ceux qui nécessitent des devises étrangères « fortes », les entreprises TIC doivent se battre pour des instruments de financement et des moyens limités contre bien d'autres projets d'infrastructures à forte intensité capitalistique.

Dans certains cas, les privatisations et les co-entreprises ont impliqué des partenaires locaux ayant beaucoup de moyens, voire même des émissions d'actions, incitant le secteur privé local à participer davantage au financement et au développement des marchés TIC intérieurs. Ainsi au Mexique, les investisseurs locaux ont été à l'origine de la majorité des investissements réalisés lors du processus de privatisation de Telmex ; en Afrique du Sud, les investisseurs privés ont eux aussi joué un rôle fondamental dans le développement des activités de téléphonie mobile de MTN. Plus directement, à mesure que les affaires se développent et deviennent rentables, les recettes des entreprises TIC privées contribuent de plus en plus à l'autofinancement intérieur de cette expansion (encadrés 3.2.1.1 et 3.2.1.2). Lorsque les investissements et les capitaux initiaux provenaient de source étrangère, ce type de réinvestissement appartient toujours, techniquement, à la catégorie des IDE mais, d'un point de vue économique, ces fonds constituent des ressources intérieures du pays. Ces ressources financières privées restent particulièrement rares dans les pays à très faible revenu où l'essentiel des besoins d'investissement reste surtout tributaire des apports étrangers, des bailleurs de fonds et du budget national.

Encadré 3.2.1.1 : Une forte mobilisation de ressources intérieures en faveur de Telmex

Le conglomérat mexicain Grupo Carso, actif dans le secteur des télécommunications, de la banque et de l'assurance, a été l'un des principaux investisseurs lors de la privatisation de Telmex en 1990 (dont il détenait à l'époque la majorité). De fait, une fois privatisé, Telmex est devenu la première valeur sur la bourse de Mexico, de sorte que la fluctuation du cours de ses actions était l'un des facteurs déterminants de la performance boursière du pays. Sa filiale, Carso Global Telecom, détient aujourd'hui près de 38 % du capital de Telmex. Les autres actionnaires se répartissent comme suit : SouthWestern Bell (7,4 %) ; des investisseurs mexicains (1,4 %) ; et des investisseurs privés (54 %). Depuis la fin 2003, Telmex poursuit une nouvelle stratégie d'expansion internationale dans les pays d'Amérique latine, notamment en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie et au Pérou. Les investissements réalisés dans ces pays portent sur tous les services de télécommunications à une clientèle haut de gamme, notamment aux entreprises.

Source : Rapport annuel Telmex 2003.

Encadré 3.2.1.2 : MTN – innover sur le marché de la téléphonie mobile en Afrique du Sud

Après dix ans de présence dans le secteur de la téléphonie mobile, MTN a pris une importance considérable en Afrique du Sud, avec quelque 6,5 millions d'abonnés et 93 % de la population du pays ainsi couverts. La stratégie commerciale de MTN repose essentiellement sur les cartes prépayées et vise, jusqu'à un certain point, les populations à faible revenu. Détenue à quelque 80 % par des intérêts privés et à 20 % par ses salariés, MTN s'est lancée dans une politique qui fait d'elle un acteur incontournable sur le marché régional

de la téléphonie mobile. Depuis sa récente pénétration sur les marchés du Cameroun, du Nigeria, de l'Ouganda, du Rwanda et du Swaziland, la marque MTN est l'un des acteurs régionaux du secteur.

Source : <http://www.mtn.co.za>

Cela dit, les entrepreneurs – y compris de nombreuses entreprises plus petites – cherchent (et trouvent le plus souvent) des appuis financiers originaux pour contribuer au développement d'entreprises TIC locales. Face à la demande croissante de services sur Internet et d'accès aux TIC en général, on ne compte plus le nombre d'entreprises locales qui se sont installées sur des niches TIC très rentables – conception de logiciels et assistance technique, offres de services de messagerie ou sur Internet, franchisage de bornes Internet et services TIC (y compris certains programmes de formation aux TIC), etc.

Plus important, de nombreuses entreprises privées de pays en développement sans rapport avec les TIC ont mis au point des projets et des programmes qui contribuent aux infrastructures et à l'accès TIC et profitent ainsi à l'économie de leurs communautés et au développement à long terme. En Inde, l'initiative d'ITC Corporation a ainsi été récompensée : grâce à son projet e-Choupal, l'entreprise apporte informations et connaissances aux petits agriculteurs *via* un réseau de centres de technologies de l'information. Ce système permet de réduire les coûts intermédiaires et d'augmenter le revenu de ces agriculteurs tout en confortant ceux d'ITC (encadré 3.2.1.3).

L'expansion sans précédent des technologies de communication sans fil de par le monde a accéléré la croissance des opérateurs de téléphonie mobile qui se sont, de fait, aventurés sur des marchés nouveaux et *a priori* moins séduisants. Mais, soit du fait d'obligations qui leur étaient faites d'offrir un accès universel ou, simplement, par suite de leur quête incessante de marchés plus importants et spécialisés, les opérateurs de téléphonie mobile ont mis au point des solutions originales pour assurer l'accès des populations et participer au développement de leurs pays.

En Afrique du Sud, Vodacom a inventé de nouvelles solutions pour tenir ses engagements, stipulés dans la licence qui lui avait été accordée, de services communautaires et d'accès universel. Cette entreprise a été la première à promouvoir et développer sur le marché sud-africain un réseau de boutiques de téléphone détenues et gérées localement, en particulier dans des communautés jusque là défavorisées (encadré 3.2.1.4). Aux Philippines, Smart Communications a conçu des solutions originales pour les utilisateurs à faible revenu, en offrant notamment des cartes prépayées et des messageries textuelles à bas coût⁵⁶.

Encadré 3.2.1.3 : Les grandes entreprises s'allient aux petits agriculteurs – l'exemple de l'initiative e-Choupal en Inde

Le service International d'ITC, l'un des plus gros exportateurs indiens de produits agricoles, est à l'origine de l'initiative e-Choupal (choupal étant plus ou moins équivalent à la « place de village ») : il cherchait à optimiser ainsi sa logistique pour pouvoir livrer d'une manière viable ses produits de par le monde. Le modèle « e-Choupal » a été spécialement conçu pour gérer les problèmes posés par la spécificité de l'agriculture indienne – à savoir notamment le morcellement des exploitations, la médiocrité des infrastructures et l'intervention de multiples intermédiaires. E-Choupal fonctionne comme une borne Internet : les agriculteurs ont accès à des informations essentielles rédigées dans leur langue sur les conditions météorologiques et le cours des produits mais aussi sur des pratiques agricoles scientifiques et sur la gestion des risques. Ce système permet également la vente d'intrants agricoles (une base de connaissances est désormais intégrée) et l'achat des produits directement dans les exploitations (le système de décision est désormais informatisé). En tant que canal de marketing direct, relié virtuellement au système « mandi » de communication des prix, « e-Choupal » supprime tous les intermédiaires et

⁵⁶ Sharon Smith, *Smart Communications: Expanding networks, expanding profits – Providing telecommunications services to low-income markets in the Philippines, What Works Case Study*, World Resource Institute, Digital Dividend, septembre 2004.

manipulations inutiles et réduit, de ce fait, de manière sensible les coûts de transaction. Lancée en juin 2000, l'initiative « e-Choupal » occupe déjà la première place parmi toutes les interventions faisant appel à Internet dans l'Inde rurale. Les services « e-Choupal » concernent aujourd'hui plus de 2,8 millions d'agriculteurs sur des segments très diversifiés – soja, café, blé, riz, légumineuses, crevettes – dans plus de 28 000 villages, grâce à ses 4 700 bornes ouvertes dans six États (Madhya Pradesh, Karnataka, Andhra Pradesh, Uttar Pradesh, Maharashtra et Rajasthan).

Source : Tiré de <http://itcportal.com/>

Des entreprises TIC plus petites, voire des micro-entreprises – télécentres, cybercafés, points d'accès à Internet ou bornes d'information – se sont rapidement multipliées dans la plupart des pays en développement. Ces petites structures sont apparues pour répondre à une demande croissante de services TIC, en particulier sur le segment d'Internet, souvent moins réglementé que les autres. Financées pour l'essentiel par des fonds privés – et parfois des prêts commerciaux – ces structures font appel dans la plupart des cas à des mécanismes informels d'emprunt qui représentent leur principal apport (dans la mesure où les banques commerciales hésitent à prêter de l'argent aux petits entrepreneurs). Au Pérou, où l'on trouve des *cabinas publicas* dans pratiquement tous les quartiers de la capitale, ces petites structures servent de point d'accès (bon marché) à des ordinateurs et à Internet mais aussi, dans de nombreux cas, de prestataires de services TIC polyvalents – proposant des stages et différents services et assistance aux étudiants. Dans quelques cas, les services proposés par les *cabinas publicas* sont ciblés – pour les personnes âgées, les femmes ou les individus n'ayant qu'un bagage éducatif minime.

Encadré 3.2.1.4 : Afrique du Sud : le programme de téléphone cellulaire communautaire de Vodacom

Le programme de services communautaires de Vodacom (Vodacom Community Services), la première entreprise de téléphonie mobile d'Afrique du Sud, illustre à merveille l'intérêt d'une collaboration entre une entreprise et l'État pour servir des objectifs socioéconomiques importants. Ce programme a été lancé en 1994 dans le cadre d'un mandat gouvernemental visant à assurer des services de télécommunication aux communautés défavorisées et mal desservies. Vodacom a trouvé une solution originale pour remplir ce mandat, avec un système de boutiques de téléphone détenues et gérées par des particuliers. Ce système a permis d'offrir à un coût raisonnable des services de communication à des millions de Sud-Africains – mais il a aussi contribué à rendre autonomes des milliers d'individus auparavant défavorisés en leur donnant la possibilité de gagner de l'argent et d'acquérir des compétences commerciales durables. Ce programme gère désormais plus de 23 000 lignes cellulaires dans plus de 4 400 endroits sur l'ensemble du territoire sud-africain.

Vodacom Community Services propose des services de télécommunications dans les townships et d'autres communautés défavorisées aux prix fixés par l'État et qui sont inférieurs d'un tiers aux prix pratiqués pour des appels prépayés. Ce programme, subventionné au départ par Vodacom, couvre désormais l'intégralité de ses dépenses grâce à ses ventes. Ce modèle de services communautaires privilégie la création en franchise de boutiques de téléphone détenues et gérées par des entrepreneurs locaux issus de communautés défavorisées. Pour une mise de départ d'environ 26 000 rands (soit 3 450 USD), les propriétaires potentiels peuvent ouvrir une franchise les autorisant à exploiter à un emplacement préalablement convenu cinq lignes de téléphonie mobile. Ces franchises, appelées en général « boutiques de téléphone » et souvent installées dans d'anciens containers reconvertis, proposent des services de téléphone à la communauté environnante. Vodacom investit de son côté quelque 30 000 R (3 950 USD) par franchise pour transformer ces containers en boutiques de téléphone. Ce système permet aux communautés d'accéder à des services à moindre coût et à Vodacom de tenir son objectif ultime – qui consiste à assurer à tous les citoyens d'Afrique du Sud un accès aux communications mobiles. Les franchisés paient d'avance à Vodacom les appels passés de leurs téléphones à un taux qui leur permet de conserver pour eux un tiers des recettes obtenues.

Le volume des appels passés de la plupart de ces boutiques est tel que les franchisés rentrent dans leurs frais et gagnent de l'argent, malgré des tarifs bon marché. Une boutique bien placée équipée de cinq lignes assurera ainsi plus de 100 heures de communication par ligne et par mois, pour un revenu total de 27 000 R (3 550 USD), dont 9 000 R (1 190 USD) reviendront directement au franchisé. Dans ce système, l'identification de la marque est un facteur essentiel. Vodacom fournit à ses franchisés les containers reconvertis qui offrent une installation sûre et bon marché et fait le maximum pour que ses boutiques soient facilement repérables. La plupart des Sud-Africains connaissent parfaitement les containers « vert Vodacom » qui constellent le paysage d'une majorité de communautés.

Source : Tiré (avec quelques adaptations) de Jennifer Reck et Brad Wood, Digital Dividend Business Case Study, World Resource Institute, août 2003.

L'avenir : Globalement, les initiatives du secteur privé intérieur possèdent un immense potentiel de croissance, surtout dans les zones urbaines à faible revenu mais aussi, probablement, dans les zones rurales. Les entreprises nationales ont une meilleure connaissance des marchés locaux et sont mieux équipées pour concevoir des solutions novatrices aux besoins et demandes de leurs marchés en termes de télécommunications.

De nombreux problèmes – dans le secteur TIC et au-delà – devront être résolus pour libérer le potentiel à long terme du marché, surtout pour les micro-, petites et moyennes entreprises TIC (celles qui ne bénéficient en général pas d'un apport de capitaux étrangers). Les possibilités sont immenses et des actions telles que l'élaboration de programmes d'assistance aux petites entreprises en partenariat avec des associations professionnelles, les banques et le secteur public prennent une importance capitale⁵⁷.

3.2.2 Ressources et initiatives de développement du secteur public

Le financement public des TIC dans les pays en développement a sensiblement évolué sous l'effet des tendances à la libéralisation du marché des télécommunications et des vagues de privatisation – partielle ou totale – de la plupart des opérateurs publics du secteur. Cela étant et avant même que cette tendance ne se manifeste, les compagnies de PTT étaient souvent considérées comme une source de contributions nettes au trésor plutôt que comme l'objet d'une aide publique subventionnée par l'impôt, à l'instar des services publics de base comme l'éducation et la santé. Étant donné les restrictions de moyens et les multiples demandes concurrentes, le rôle des gouvernements – et des ressources publiques – pour appuyer les objectifs des TIC pour le développement évolue pour se concentrer sur des domaines où le mandat de l'État reste le plus important. Il s'agit notamment :

- de l'élaboration des politiques, stratégies et cadres réglementaires ;
- de l'intégration de composantes TIC dans les programmes et les initiatives centraux de développement ;
- de l'introduction des TIC dans toutes les activités de l'État ;
- de l'appui à l'enseignement public, à la formation et aux programmes de renforcement des capacités à dominante TIC.

Dans tous ces domaines, l'État doit fournir des ressources – souvent complétées par les bailleurs et autres partenaires extérieurs – pour payer les salaires et les experts, fournir les équipements et les services et financer le fonctionnement des services publics de base à composantes TIC. L'importance accordée à ces différentes responsabilités varie d'un gouvernement à l'autre et, malgré de nombreux exemples d'approches novatrices et originales, on a le sentiment que rares sont les administrations de pays en développement – si tant est qu'il y en ait – à avoir été en mesure d'allouer en même temps suffisamment de ressources à ces objectifs interdépendants.

Outre ces fonctions, la plupart des gouvernements continuent de jouer un rôle plus central dans la mise en œuvre de projets télécoms et TIC – et certains pays (Costa Rica et Uruguay par exemple) prouvent que ce modèle fonctionne au moins aussi bien que d'autres approches.

Élaboration des politiques et des stratégies : Dans le domaine des politiques et de la réglementation, de nombreux pays ont récemment élaboré des plans nationaux

⁵⁷ Le système américain de Small Business Administration (une agence pour la promotion des petites entreprises) est souvent cité en exemple à cet égard. Mais un appui à la planification commerciale est particulièrement utile également, surtout dans les zones rurales et pour la prestation de services. Voir aussi l'étude de Don Humpal et Robert Dressen (2002) préparée pour l'USAID.

stratégiques complets en matière de TIC, qui cherchent à intégrer et à associer les réformes sectorielles aux objectifs nationaux de développement, surtout dans le contexte de la lutte contre la pauvreté. Ces plans nationaux tracent aussi un cadre d'orientation pour les politiques et les décisions réglementaires et ouvrent la voie à des mécanismes de soutien aux TIC pour le développement de plus en plus novateurs. Plus important encore, ces plans font de l'engagement des pouvoirs publics en faveur des TIC un outil au service du développement dans l'ensemble du pays. Il s'agit là d'une étape essentielle pour de nombreux pays, dans la mesure où ces plans servent de point de départ à un certain nombre de programmes nouveaux et donnent un supplément d'assurance – au secteur bancaire notamment – que les entreprises et les initiatives TIC bénéficient d'un engagement public à long terme.

Les programmes d'e-stratégie aident à canaliser les ressources publiques pour l'intégration stratégique des TIC dans les programmes de développement. L'une des grandes difficultés tient à la coordination de ces divers projets, ministères et initiatives locales et régionales. Conscients de ce problème, certains gouvernements ont assigné à tel ou tel ministère ou bureau spécialisé de haut niveau la responsabilité de centraliser la coordination des projets TIC et de contrôler la mise en œuvre de la stratégie. Ainsi au Sri Lanka, l'État a lancé – avec l'appui de la Banque mondiale – une initiative baptisée « e-Lanka » et visant à intégrer et exploiter pleinement les TIC dans le processus de développement⁵⁸. L'initiative e-Lanka porte sur le développement des ressources humaines, l'investissement et le développement du secteur privé ou encore sur le concept de « société en ligne » (e-société). Lors de la conception de ce programme, les autorités ont privilégié la lutte contre la pauvreté, la prospérité et la paix et ont relié les activités et les programmes prévus aux ODM⁵⁹.

Encadré 3.2.2.1 : Les plans stratégiques nationaux pour les TIC fixent les objectifs de développement à long terme

Les plans et les politiques stratégiques nationaux pour les TIC conçus par un certain nombre de pays en développement privilégient une approche plus holistique des TIC dans le processus de développement. De fait, certains pays ont réussi à formuler leur stratégie nationale TIC en respectant leurs plans de développement et en insistant tout particulièrement sur les objectifs de lutte contre la pauvreté. En tant que tels, ces plans stratégiques débordent le cadre des politiques de télécommunications ou de diffusion, de régulation et d'infrastructures et fixent des objectifs et des étapes à la construction d'une société de la connaissance où, par exemple :

- un accès universel et bon marché aux TIC, toutes technologies confondues, anciennes ou modernes (radio, Internet, solutions sans fil...) est garanti ;
- l'égalité des sexes en matière de TIC est assurée et des dispositions sont prises pour garantir un accès équitable à toutes les formes de développement des TIC – formation, aide aux entreprises, etc. ;
- les capacités des individus sont renforcées ;
- l'intégration des TIC dans l'éducation, la santé et les autres services publics se fait de manière coordonnée ;
- il existe des politiques et une législation pour le commerce électronique ;
- il existe des politiques fiscales et commerciales (import/export).

De nombreux pays – à l'instar de la Corée, de l'Estonie, du Ghana, du Mozambique, de la République dominicaine et de Samoa, ont consacré de gros efforts à ce processus et sont déjà en train d'introduire des programmes en vue de la réalisation de leurs objectifs stratégiques. Outre l'État, la Banque mondiale, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et le PNUD (parmi d'autres) ont appuyé l'élaboration de ces stratégies⁶⁰.

⁵⁸ <http://www.esrilanka.lk/>

⁵⁹ <http://www.esrilanka.lk/insidepages/programmes/e-Society.asp>

⁶⁰ <http://www.uneca.org/aisi/nici/> et <http://sdnhq.undp.org/it4dev/>

Sont tout aussi importantes les interventions des bailleurs et des partenaires au développement en appui aux priorités énoncées dans les stratégies nationales de développement (dans le cas précis, au premier chef les stratégies nationales d'e-développement et les stratégies de lutte contre la pauvreté), surtout lorsque celles-ci ont été conçues en impliquant différents acteurs et intègrent les apports et l'expérience de la base. Dans de nombreux pays, le problème tient davantage à la quantité d'initiatives soutenues par l'extérieur et non coordonnées qu'à leur absence.

E-gouvernement et e-gouvernance : La première responsabilité incombant aux finances publiques consiste, naturellement, à assumer les services, activités et personnels de l'État et à faciliter la prestation de services et les relations avec les citoyens. Les récentes tentatives de nombreux pays – et de la communauté du développement – d'instaurer des programmes d'e-gouvernement poursuivent différents objectifs dont le plus important est d'aider les services administratifs de l'État à fonctionner de manière plus coût-efficace. L'introduction de systèmes automatisés d'information pourrait fortement contribuer à rationaliser les innombrables démarches administratives des pays en développement où les dossiers papier règnent toujours en maîtres. L'introduction de systèmes financiers et comptables informatisés pourrait améliorer l'efficacité et empêcher la corruption. Les systèmes de communication par téléphone et messagerie électronique pourraient améliorer la coordination et réduire les temps de réponse des administrations, quelles qu'elles soient. Ces seules raisons expliquent déjà pourquoi les autorités s'intéressent de si près aux plans de développement pour intégrer des TIC de dernière génération à tous les niveaux du système public.

En outre, les avantages potentiels à retirer des initiatives d'e-gouvernement sont multiples : amélioration de la prestation des services publics, partage d'informations, et dans bien des cas, participation démocratique aux processus de gouvernance. De nombreux pays ont mis en place des portails complets sur Internet, augmentant ainsi la quantité d'informations accessibles au public diffusées par les différents ministères, départements, municipalités, etc. La prochaine étape importante concernera la fourniture de services et d'informations *via* Internet mais aussi par le biais de médias plus traditionnels comme les stations de diffusion, ce qui nécessite non seulement que la population puisse y accéder mais aussi que l'État ait les capacités de mise en œuvre. Comme le souligne un récent document du ministère de l'Enseignement supérieur, des sciences et de la technologie du Mozambique, l'e-gouvernance n'a d'intérêt que si l'État concentre ses efforts sur les citoyens⁶¹.

Autre point aussi important, le fait qu'en tant que gros clients et consommateurs de produits et services TIC, les pouvoirs publics sont *de facto* l'un des moteurs du développement du secteur TIC en général. A ce titre, les administrations publiques peuvent – *via* leurs fonctions d'achat et de planification qui devraient, idéalement, être intégrées dans des stratégies TIC plus générales – peser sur le développement du marché. Les décisions de dépense des fonds publics, pour installer par exemple des systèmes informatiques et des réseaux, pour relier entre elles les administrations et pour concevoir des applications logicielles dédiées, auront un impact direct sur les perspectives commerciales et la compétitivité des fournisseurs nationaux de ces intrants. Si, dans certains cas, des entreprises fournisseurs détenues par l'État ou qui lui sont affiliées obtiennent l'exclusivité de ce type d'achats, dans d'autres, des contrats à long terme passés avec des entreprises privilégiées reviennent à leur assurer un traitement préférentiel et interdisent ainsi l'arrivée sur le marché de nouveaux acteurs.

Pourtant, certains pays adoptent des procédures d'achat plus transparentes dans le domaine des TIC, en espérant ainsi encourager une offre novatrice, le développement de petites entreprises et la revitalisation économique des entreprises détenues par

⁶¹ Lidia Brito, Roland de Brouwer et Ana Ruth Menezes, *Using ICT to improve government efficiency and transparency: The Mozambican case*, 2004.

des minorités et des femmes tout en facilitant un déploiement coût-efficace des ressources publiques. Cette tendance se généralise dans le secteur des plate-formes logicielles ; le Brésil⁶² et l'Inde⁶³ ont ainsi pris des dispositions pour introduire des solutions FOSS (logiciels libres) dans les fonctions de traitement des données de l'administration.

Dans le cas de l'Estonie, l'intervention de l'État a été décisive pour concrétiser son projet d'une société estonienne de l'information. Dans ce pays, les ressources et les services publics ont été les principaux moteurs du développement d'une économie et d'une société de la connaissance⁶⁴. D'autres décisions de politique – suppression de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises TIC notamment – ont également fortement contribué à la mobilisation de l'investissement privé dans les infrastructures, les services et les applications TIC.

Enseignement public, formation et renforcement des capacités : Pratiquement partout, l'enseignement public reste l'une des premières responsabilités de l'État – les ressources humaines d'un pays étant sa principale richesse, surtout dans une économie de la connaissance. Le degré d'engagement et de financement publics aux différents niveaux d'éducation et de formation pour concrétiser les objectifs généraux de développement et, en particulier, ceux du secteur TIC, varie considérablement d'un pays à l'autre. Cela étant, cela se traduit partout par de substantielles allocations de fonds publics. Parmi les principaux ODM, l'accès universel à une éducation primaire de base et un accès équitable à l'enseignement public pour les filles, deux objectifs qui exigent pour se concrétiser d'importantes allocations supplémentaires de la part des États et de partenaires extérieurs. Dans ce contexte, de nombreux PMA ont accordé une place très limitée à l'intégration des TIC dans leurs plans et budgets éducatifs. D'autres au contraire se sont engagés dans divers programmes publics novateurs d'enseignement et de formation basés sur les TIC, dans une volonté d'utiliser les ressources TIC comme levier du développement économique et social mais aussi pour poursuivre les objectifs d'éducation de base et de formation avancée. En voici quelques exemples :

- en Namibie, SchoolNet a réussi à ouvrir des accès aux TIC dans de nombreuses écoles du pays et à former les élèves, les enseignants et les administrations. En partenariat avec plusieurs ministères et de nombreux autres acteurs, SchoolNet a conçu toute une série de projets TIC pour s'attaquer aux principales problématiques du développement (le VIH/sida notamment). Cette organisation vient d'engager un projet ambitieux pour l'installation, d'ici 2005, d'un réseau sans fil entre 900 écoles⁶⁵ ;
- le gouvernement coréen s'est intéressé au cas spécifique des filles et des femmes et a conçu des programmes de formation TIC visant à répondre à leurs besoins. Ces programmes, qui portaient sur l'utilisation de l'information et d'Internet et d'autres compétences TIC, visaient notamment les femmes au foyer, les femmes sans emploi et les élèves des écoles élémentaires⁶⁶.

Le tout récent centre d'excellence Kofi Annan pour les TIC inauguré au Ghana dans le cadre d'un partenariat avec l'Inde procède d'une initiative novatrice pour tenter de

⁶² <http://www.wired.com/news/infostructure/0,1377,61257,00.html> ; voir aussi Sergio Amadeu da Silveira e Joao Cassino, dir. pub., *Software livre e inclusao digital* (Logiciels libres et inclusion numérique), Conrad Livros, 2003.

⁶³ <http://www.iosn.net/country/india/news/nic-website>

⁶⁴ *Information Technology in Public Administration in Estonia*, 2003.

⁶⁵ <http://www.schoolnet.na/>

⁶⁶ Rapport du groupe d'expert des Nations unies pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (DAW), *Information and Communications Technologies and their impact on and use as instrument for the advancement and empowerment of women*, Séoul, Corée, 11-14 novembre 2002.

comblent des déficits de capacités à différents niveaux. Le centre conçoit des programmes de renforcement des capacités TIC pour les agents de l'État, les étudiants et la population en général, grâce à des formations qui répondent aux besoins spécifiques de chaque groupe et sont fonction de leur niveau de connaissance (encadré 3.2.2.2).

Encadré 3.2.2.2 : Le centre d'excellence Kofi Annan pour les TIC – un partenariat Ghana-Inde

En coopération avec le gouvernement indien, le Ghana a créé à Accra le Centre d'excellence Kofi Annan pour les TIC. Ce centre fait partie des initiatives du gouvernement du Ghana visant à réduire la « fracture numérique » et donc à faciliter le transfert et le partage d'informations entre les citoyens du pays et ceux de la sous-région africaine. Le centre a plusieurs missions :

« Faire appel à des installations TIC d'excellent niveau :

pour une formation orientée marché des professionnels des TIC ;

pour mener des recherches et appliquer des technologies novatrices afin d'appuyer le développement socio-économique de l'Afrique de l'Ouest ;

pour catalyser la croissance du secteur des TIC dans la CEDEAO, en collaboration avec nos partenaires ».

Source : <http://www.aiti-kace.com.gh/index.php>

L'avenir : Tous les pays en développement sont confrontés à des défis financiers, susceptibles de s'aggraver brutalement sous l'effet de fluctuations monétaires, de l'inflation, de crises économiques et écologiques et de nombreux autres facteurs récurrents dans les économies émergentes instables. Il est donc extrêmement difficile dans ces conditions d'engager de nouvelles ressources en quantité importante dans des initiatives prospectives, des expertises en matière de stratégies ou des programmes de déploiement technologique intensifs en capital – même si les gains à en retirer sont indéniables. À l'inverse, la promotion réussie de la croissance du secteur privé et, plus généralement, du développement économique aura l'avantage supplémentaire d'augmenter les recettes de l'État et, partant, d'autoriser des investissements accrus dans des stratégies de ce type. Ainsi, les ressources effectivement allouées aux initiatives d'e-gouvernance devraient n'entraîner aucun surcoût grâce aux gains d'efficacité réalisés et à l'amélioration des services publics mais aussi à une intégration accrue des politiques dans tout l'éventail des programmes de développement des TIC.

Pour que ces objectifs se concrétisent, il convient de renforcer durablement les capacités des agents du secteur public dans toute une série de domaines, allant du déploiement des TIC aux aptitudes à concevoir des politiques. Pour les gouvernements, cela implique non seulement de former et de recruter les personnels clés et de disposer de services de support corrects mais aussi d'être capables de se mesurer à un marché privé des TIC en pleine expansion pour attirer la rare main-d'œuvre compétente techniquement. Les salaires, avantages et plans de carrière proposés par l'État doivent être attractifs ; la formation continue doit figurer en bonne place ; et les possibilités d'externalisation et de partenariat avec le secteur privé doivent être systématiquement explorées.

Tout cela implique d'augmenter les dépenses publiques en appui aux politiques de l'État, à la mise en œuvre et aux services publics dans le domaine des TIC. Si les deniers publics ne suffisent pas à couvrir ces besoins, les bailleurs étrangers et les autres soutiens financiers doivent être prêts à combler autant que faire se peut ce déficit, dans la mesure où la réussite des différentes initiatives en dépend.

3.2.3 Financement de l'accès universel

Les pays en développement ont commencé à recourir à plusieurs dispositifs d'« accès universel » pour élargir l'accès aux télécommunications – coûteux – dans les zones

(rurales) et pour les usagers à faible revenu. Le fonds d'accès universel (FAU)⁶⁷ fait partie de ces dispositifs – il vise à mobiliser des ressources financières publiques et privées dans chaque pays mais aussi à faire levier pour l'obtention d'un soutien extérieur. Sous réserve d'être bien conçus, correctement mis en œuvre et de bénéficier de ressources et d'expertises internes suffisantes, les FAU pourraient centraliser dans chaque pays les différentes sources de financement et autres projets de développement pour améliorer l'efficacité et la coordination dans l'ensemble des initiatives de financement et de développement des TIC.

Les FAU sont une solution neutre d'un point de vue concurrentiel pour les marchés ouverts où tous les opérateurs sont obligés de partager la responsabilité (et les bénéfices) de la fourniture d'un accès universel. Près de 60 pays de par le monde ont instauré un FAU ou sont en train de le faire⁶⁸. D'une manière générale, l'idée que les investissements et les coûts initiaux sont les principaux obstacles à la fourniture de services dans les zones rurales, éloignées et perçues comme non rentables est l'une des premières motivations présidant à l'instauration d'un FAU. L'adoption d'un programme d'accès universel procède en théorie d'une conviction selon laquelle l'élargissement de l'accès est un engagement public ; mais elle découle aussi de l'idée, plus large, que les retombées positives du développement des TIC sont universelles et que les externalités bénéficient aux nouveaux abonnés comme à l'ensemble des citoyens et entreprises du pays, surtout si celles-ci appartiennent au secteur des TIC.

Les FAU sont en général gérés par l'autorité nationale chargée de la régulation ou un organisme indépendant (à l'instar de l'Universal Service Agency en Afrique du Sud) et respectent les orientations de politique de leur tutelle qui est, le plus souvent, le ministère de la Communication. Normalement, les FAU sont financés par les recettes du secteur (Afrique du Sud, République dominicaine, Pérou et Ouganda notamment), des allocations budgétaires publiques (Chili, Colombie et Népal) et, dans certains cas récents, par les contributions de bailleurs et d'IFI (Mozambique, Nicaragua, Nigeria, Ouganda et Sri Lanka). Au Guatemala, le FAU a été partiellement financé par la vente de licences ou les droits d'utilisation des fréquences radio. Les pays décident des modalités de financement en fonction de l'environnement des secteurs public et privé mais aussi de leurs propres capacités à contribuer au FAU. Si, depuis quelque temps, les bailleurs commencent à contribuer aux FAU, les fonds ainsi apportés ne constituent pas l'essentiel du financement.

L'expérience à ce jour dans ce domaine est assez mitigée, certaines réussites ayant été largement relayées (au Chili, en Colombie et au Pérou par exemple) quand d'autres ont eu plus de mal à décoller et se sont heurtées à des difficultés bureaucratiques (comme en Bolivie, au Brésil ou au Népal). C'est en Amérique latine dans les années 1990 que les expériences les plus réussies ont démarré, dans des pays comme le Chili, la Colombie et le Pérou : les FAU ont permis un vaste déploiement de téléphones publics dans les zones rurales et isolées et ont effectivement renforcé la présence d'opérateurs ruraux. Si, à l'origine, ces fonds étaient consacrés à la fourniture de services publics de téléphone, plus récemment, ils ont aussi concerné l'accès à Internet et des projets TIC plus sophistiqués (télécentres polyvalents notamment).

Les mécanismes FAU en Amérique latine ont introduit des dispositifs de « subventions ciblées » ou d'enchères négatives, dans lesquelles le FAU retient les entreprises qui ont demandé le plus faible niveau de subvention et/ou se sont engagées à réaliser les plus gros investissements pour assurer des services dans la zone ou la région

⁶⁷ Dans ce rapport, les fonds d'accès universel recouvrent d'autres fonds, comme les fonds de développement des télécommunications, les fonds pour le développement rural et tous autres fonds qui ont pour objectif d'appuyer et de financer l'accès dans les zones mal desservies.

⁶⁸ UIT, *Trends in Telecommunications Reform*, 2003.

désignée. Les entreprises soumissionnaires sont encouragées à planifier leurs activités d'investissement en faisant appel aux meilleures technologies disponibles et à des pratiques particulièrement coût-efficaces. Alors que cette approche comporte certains risques – le fait notamment d'inciter les entreprises moins importantes à présenter des offres avantageuses au risque de compromettre leur viabilité financière⁶⁹ – ce dispositif a néanmoins réussi à élargir l'accès (tableau 3.2.3.1). Il faut aussi noter que, dans le cas du Chili et du Pérou, chaque dollar investi par l'État a respectivement déclenché 6 et 2 USD d'investissement privé⁷⁰.

En Afrique du Sud, où l'Universal Service Agency gère un FAU consacré au déploiement de télécentres sur tout le territoire, l'expérience a été plus inégale. Un grand nombre de télécentres ont été ouverts grâce au financement du FAU, mais pour une grande majorité, la pérennité reste très problématique. Alors que l'agence disposait de fonds pour une formation à la gestion et aux affaires, il semble qu'elle ait manqué de ressources internes, financières et humaines, pour pouvoir réaliser correctement son mandat. L'agence a également connu plusieurs phases de restructuration et a récemment tenté de clarifier sa mission. Des propositions visant à augmenter la taille du FAU sont en cours d'examen. Le programme sud-africain de télécentres présente de nombreux aspects intéressants et positifs, comme sa politique visant à garantir qu'au moins la moitié des gestionnaires et propriétaires de télécentres soient des femmes ou des organisations de femmes.

Un certain nombre d'approches et idées nouvelles sont en cours d'application dans la plupart des FAU créés plus récemment. Ainsi en Ouganda, où près de 80 % de la population vit dans les zones rurales, l'expérience laisse entrevoir des résultats prometteurs qui pourront être éventuellement reproduits ailleurs (encadré 3.2.3.1). Au Népal où, là aussi, près de 85 % de la population vit dans les zones rurales, le FAU soutient un opérateur rural pour installer des téléphones publics dans l'ensemble du pays. En République dominicaine, le fonds de développement des télécommunications contribue aussi à l'apprentissage en ligne et à des projets de médecine en ligne. Cette expérience est importante, car elle montre bien comment le FAU est étroitement lié aux objectifs de développement du pays et à ses stratégies TIC (encadrés 3.2.3.1 et 3.2.3.2).

Tableau 3.2.3.1 : Financement des FAU en Amérique latine

Pays	Nom	Origine des fonds	Période	Localités desservies	Population desservie (estimation en milliers)	Montant maximum de subventions disponibles (millions USD)	Subventions accordées (millions USD)	Subventions par localité (USD)
Chili	Fondo de Desarrollo de las Telecomunicaciones (FDT)	Budget de l'État	1995-97	4,504	1,650	24.2	10.2	2,256
			1998-99	1,412	500	14.4	9.8	6,919
			2000	143	50	1.9	1.8	12,727
Pérou	Fondo de Inversión en Telecomunicaciones (FITEL)	Prélèvement de 1 % sur les opérateurs	1998	213	75	4.0	1.7	7,981
			1999	1,937	700	50.0	11.0	5,700
			2000 (1)	2,290	825	59.5	27.8	12,100

⁶⁹ Voir Andrew Dymond et Sonja Oestmann, "Rural Telecommunication Development in a Liberalized Environment: An update on universal access funds", *ICT & Development*, Banque mondiale, GICT, décembre 2003.

⁷⁰ UIT, 2003.

Colombie	Fondo de Comunicaciones (Compartel)	Prélèvement sur les opérateurs et contribution de l'État	1999	6,865	3,700	70.6	31.8	4,600
Guatemala	Fondo para el Desarrollo de la Telefonía (FONDETEL)	Adjudications de fréquences radio	1998	202	200	n.d.	1.5	7,587
			1999 (2)	1,051	1,100	n.d.	4.5	4,282
République dominicaine	Fondo de Desarrollo de las Telecomunicaciones (FDT)	Prélèvement sur les opérateurs	2001	500	770	4.0	3.4	6,800

Notes : (1) La mise en œuvre a pris du retard, la première entreprise retenue pour les subventions ayant été rejetée. Les fonds ont ensuite été accordés à la deuxième entreprise soumissionnaire.

(2) Les versements ont bien eu lieu mais le réseau n'a pas été installé, l'opérateur ayant fait faillite.

Source : Andrew Dymond et Sonja Oestmann, *Rural Telecommunication Development in a Liberalized Environment: An update on universal access funds, in ICT & Development*, Banque mondiale, GICT, décembre 2003.

Encadré 3.2.3.1 : Ouganda : vers un accès universel aux TIC

Après la réforme du secteur, en 1996, la commission ougandaise chargée de la communication (UCC) a instauré en 2001 le fonds de développement des communications en zones rurales (RCDF), dont le financement est assuré par un prélèvement de 1 % sur les recettes des opérateurs. Pour faire connaître ce fonds, susciter l'intérêt des populations et affiner ses connaissances en matière de processus et de méthodologie, l'UCC a réalisé les premiers projets pilotes du RCDF via un système d'enchères négatives.

1. pour l'installation et la gestion de 70 téléphones publics dans 70 zones rurales mal desservies (le choix s'est porté sur MTN) ;
2. pour la création de 26 points de présence (POP) Internet dans les capitales de région (le choix s'est porté sur UTL) ;
3. pour l'ouverture de 5 cafés Internet et 2 centres de formation TIC (plusieurs entreprises ont été retenues) ;
4. pour concevoir 26 portails d'information régionaux (le choix s'est porté sur Uganda Home Pages pour la conception des contenus locaux ; l'activité est financée à 100 %).

L'expérience du RCDF ougandais est prometteuse car elle illustre les différentes modalités d'utilisation du FAU pour différents types d'investissements (y compris pour les infrastructures, la prestation de services et le développement de contenus) mais, surtout, parce que les investissements réalisés n'ont pas tous été du même niveau (allant de subventions importantes à des micro-subventions). L'UCC a reçu le soutien de bailleurs pour le processus d'enchères et de mise en œuvre et la Banque mondiale a contribué, à hauteur de 80 % environ, aux besoins de subvention des projets. L'UCC était censée engager une deuxième série d'adjudications en 2004 pour l'installation de 800 téléphones publics dans les zones mal desservies. Cela dit, le sans-fil prenant de plus en plus d'ampleur, le FAU privilégiera les endroits, moins nombreux, qui n'y ont pas accès.

Encadré 3.2.3.2 : République dominicaine : privilégier les TIC pour le développement

Le FAU créé en République dominicaine – plus connu sous l'appellation TDF (Fonds de développement des télécommunications) – bénéficie d'un réel ancrage socioéconomique, car il a été annoncé dans un document de politique définissant clairement les TIC comme les catalyseurs du développement. Ce texte offre des bases solides pour la mise en œuvre des projets et fournit des directives quant à la hiérarchisation à opérer entre eux dans le contexte des TIC pour le développement. Plus précisément, le document de politique énonce les objectifs concrets du FAU :

- assurer un accès universel aux services téléphoniques de base dans l'ensemble du pays où l'accès doit être considéré comme un droit pour chacun et comme une composante cruciale pour le développement de la nation ;
- assurer aussi largement que possible l'accès à des possibilités de communication étendue, en particulier Internet et les messageries électroniques ;
- soutenir le développement économique grâce au déploiement stratégique de télécommunications de pointe de qualité ;
- soutenir directement les institutions de services publics et communautaires, y compris dans le domaine de l'éducation et de la santé et dans les administrations.

Indotel, l'autorité de régulation chargée de la gestion et de la mise en œuvre du FAU, s'est montrée à la hauteur de ces objectifs en finançant les infrastructures nécessaires (téléphones publics) mais aussi en mettant en œuvre un certain nombre de projets notamment dans le domaine de la médecine en ligne, de l'enseignement à distance, des télacentres, de la téléphonie rurale et, dernièrement, de l'e-gouvernance.

<http://www.indotel.org.do/>

L'avenir : Les programmes d'accès universel – y compris les FAU ou les dispositifs équivalents adoptés dans les pays en développement – devraient permettre en principe de répondre à deux besoins essentiels et probablement complémentaires : (1) l'impérieuse nécessité de promouvoir l'extension des réseaux et des installations d'accès aux TIC sur les marchés moins viables, grâce à un partage des investissements entre les entreprises et le secteur public ; (2) l'obligation d'adopter des mécanismes efficaces et coordonnés de mise en œuvre des différentes stratégies de développement des TIC et d'acheminement des ressources financières vers les objectifs prioritaires. A ce jour, les FAU se sont surtout intéressés au premier besoin – l'extension de l'accès universel – alors que la mise en œuvre et le financement d'autres projets stratégiques TIC ont souvent été confiés à différents ministères, administrations, ONG, bailleurs et agences de financement extérieurs, sans souci de coordination et de planification.

A mesure que les TIC occupent une place centrale dans les stratégies de développement et que les mécanismes de financement, actuels ou nouveaux, se concentrent davantage sur les différents options et besoins, cette coordination devient absolument vitale. Il faut disposer d'un cadre institutionnel commun et centralisé afin de pouvoir :

- mener des études précises et régulières des besoins publics, des dynamiques du marché, de son évolution, de l'interaction changeante entre la technologie et l'environnement socioéconomique, notamment, en collectant des données vitales et en diffusant les résultats obtenus dans l'ensemble des secteurs⁷¹ ;

⁷¹ « Les investisseurs télécoms, les institutions financières qui offrent des prêts télécoms et les opérateurs urbains de télécommunications sont souvent réticents à s'impliquer dans des activités rurales car ils considèrent qu'il s'agit là d'opérations extrêmement risquées et peu rentables, surtout dans les pays en développement et les économies émergentes. [...] L'octroi [d'un soutien aux] évaluations rapides des marchés (RMA) pourrait inciter des opérateurs potentiels à pénétrer sur ces marchés tout en contribuant à la planification d'une performance financière optimale et d'une viabilité commerciale à long terme. Dans le cas de Grameen Telecom, ce sont les études de faisabilité lancées par Gonophone Bangladesh Ltd. et la banque Grameen qui ont attiré les investissements extérieurs d'un opérateur étranger qualifié », Caspary, Georg et David O'Connor (2003).

- reconnaître la complémentarité et les synergies des options de financement et de déploiement – et coordonner les stratégies de mise en œuvre de parties prenantes ayant des objectifs différents ;
- évaluer l'efficacité des projets et des politiques par rapport aux ressources investies et envisager des pratiques et des idées alternatives ;
- favoriser la sensibilisation politique, la participation et le consensus de l'opinion publique face aux objectifs de développement TIC, aux initiatives de financement et aux stratégies mises en œuvre.

En fait, la plupart des administrations FAU ne sont pas encore en mesure d'assumer toutes ces responsabilités, autant au niveau du financement de l'accès que pour le financement et la mise en œuvre de stratégies TIC plus larges. Il se peut aussi que les cadres institutionnels FAU en place ne soient pas toujours les intermédiaires les mieux adaptés à une coordination et une planification aussi complexes. A l'inverse, la structure de base du modèle FAU pourrait servir de point de départ pour assumer cette responsabilité d'exécution élargie : étude des besoins prioritaires, gestion des contacts et des processus d'adjudication, évaluation de l'efficacité des programmes et acheminement des différentes ressources vers des objectifs productifs.

Ces organisations ont avant tout besoin de capacités – de ressources humaines surtout – pour pouvoir élargir et conforter leur rôle au sein du secteur. Cela implique d'avoir une expertise en économie et technologies TIC mais aussi en matière de développement en général, ainsi que des compétences en gestion publique, comptabilité... En outre, les lois et règlements d'habilitation régissant les fonctions FAU doivent clairement délimiter leurs obligations de respecter des procédures ouvertes, transparentes, sans incidence sur la concurrence, et responsables, notamment une participation active du public et des entreprises aux processus de planification et de prises de décision, afin de garantir la légitimité de leurs interventions et leur viabilité politique.

3.2.4 Partenariats public/privé, multi-partenariats et initiatives émergentes

Un nombre croissant de partenariats et d'initiatives novateurs en matière de TIC pour le développement ont fait leur apparition dans de nombreux pays en développement. Ces initiatives traduisent à la fois une meilleure prise de conscience du rôle critique des TIC pour le développement et une tendance à mobiliser davantage les ressources intérieures pour mettre en œuvre et soutenir diverses activités TIC. Même lorsque certains de ces partenariats et initiatives reçoivent un appui extérieur d'organisations convaincues de leur potentiel (il s'agit surtout d'agences bailleurs et de fondations), ils ont été conçus et établis par des organisations locales et nationales actives dans le secteur des TIC. Un grand nombre d'entre eux étaient le fruit des efforts des pouvoirs publics pour inciter le secteur privé à mobiliser des ressources – mais un grand nombre d'initiatives prometteuses sont dues à des organisations communautaires et à des ONG locales et nationales. Les initiatives et partenariats actuels sont très divers, reflétant la variété des approches utilisées, la taille, les groupes cibles et le domaine visé (accès aux TIC, renforcement des capacités, partage des connaissances, utilisation stratégique des TIC à des fins de plaidoyer, améliorations de l'organisation...).

Pour beaucoup, l'importance d'une structure partenariale tient à ce qu'elle « permet aux parties prenantes de se réunir et de rechercher ensemble des solutions aux enjeux du développement grâce au partage des connaissances, expertises, expériences et ressources mais aussi par la mise en place collective de partenariats actifs qui améliorent la vie des gens et les rendent autonomes »⁷².

⁷² Voir le document de base de l'Alliance mondiale pour le savoir : http://www.globalknowledge.org/gkps_portal/index.cfm?menuid=178&parentid=179

Les partenariats secteur public/secteur privé ont été essentiels pour la promotion et le soutien d'initiatives commerciales orientées sur le développement, à l'instar des incubateurs d'entreprise ou des parcs technologiques. Partout dans le monde, les pouvoirs publics ont privilégié, en collaboration avec le secteur privé, les stratégies visant à développer l'industrie nationale des TIC ce qui a conduit, dans certains cas, à l'apparition de secteurs TIC solides et dynamiques⁷³. En voici deux exemples :

- à Dubaï, où le Dubai Internet City attire diverses entreprises de technologie et offre des incitations spécifiques aux entreprises étrangères (exonérations fiscales et possibilité de rapatrier l'intégralité des profits notamment)⁷⁴ ;
- en Inde, où le ministère des Technologies de l'information a instauré en 1990 un système de parcs technologiques pour les entreprises de logiciels (STP) afin de soutenir les exportations indiennes de logiciels et de produits TI connexes. Grâce à des incitations fiscales, des infrastructures ultra-modernes et un cadre propice aux investisseurs, le gouvernement indien a réussi à faire de son pays un leader du secteur et à augmenter sensiblement ses exportations de logiciels⁷⁵.

En outre, plusieurs pays ont encouragé et créé des partenariats ciblés sur des projets visant à introduire et faciliter l'utilisation stratégique des TIC dans différents secteurs de l'économie et pans de la société. En voici quelques exemples :

- l'Institut national de la recherche agronomique du Bénin (INRAB), *via* son service de relations publiques et de vulgarisation (SRPV), s'est servi d'une subvention GenARDIS pour lancer un projet de renforcement des capacités des femmes fonctionnaires travaillant dans les six centres d'action régionaux pour le développement rural (CARDER). Ce projet impliquait l'organisation de programmes de formation à l'informatique et à Internet, pour permettre à ces femmes de collecter des données utiles dans leur travail avec les femmes des zones rurales⁷⁶ ;
- le partenariat multisectoriel qui réunit les autorités équatoriennes, le secteur privé et les organisations de la société civile, afin de renforcer le secteur national des TICD : il assure la maintenance d'un portail national d'informations et de conception de projets TIC dans le domaine de l'agriculture, de l'éducation, de l'environnement et de l'e-gouvernance notamment⁷⁷ ;
- le partenariat entre le ministère bolivien de l'Agriculture, les organisations rurales d'agriculteurs et des ONG pour améliorer l'accès aux informations sur les prix, l'évolution du marché et les techniques de production et de commercialisation⁷⁸ ;
- le récent partenariat entre le ministère de l'Éducation des Philippines et Microsoft, pour la création d'un centre Microsoft de formation aux TI qui permet de former les enseignants du secteur public aux notions TIC et d'équiper gratuitement en logiciels Microsoft les ordinateurs donnés aux écoles⁷⁹.

⁷³ Notons cependant que ces initiatives n'ont pas toujours été fructueuses, de larges sommes d'argent étant dépensées pour des parcs qui restent assez peu occupés ou ne dégagent pas les rendements prévus.

⁷⁴ http://www.dubaiinternetcity.com/html/about_dic.htm

⁷⁵ <http://www.soft.net/>

⁷⁶ <http://ictupdate.cta.int/index.php/article/articleview/375/1/69/>

⁷⁷ <http://www.infodesarrollo.ec>

⁷⁸ <http://www.agrobolivia.gov.bo>

⁷⁹ http://www.deped.gov.ph/e_posts.asp?id=197

Dans de nombreux pays, les PME locales participent de plus en plus activement à des partenariats public/privé (PPP) novateurs pour le financement d'initiatives TICD. Même si tous ces projets ne sont pas applicables ou viables, il faut rappeler que des solutions « gagnant-gagnant » pour toutes les parties prenantes sont possibles. Le secteur privé ne renonce pas à ses motivations de profit – mais il fournit un appui bon marché et durable en matière de TIC aux communautés et permet à l'État d'économiser des ressources. C'est le cas d'un PPP original introduit en Ukraine pour assurer un accès TIC aux écoles et aux communautés locales (encadré 3.2.4.1).

C'est aussi le cas de partenariats novateurs instaurés et animés par le secteur privé et des ONG. Désireuses de prouver leur sens des responsabilités sociales et de contribuer au développement de leur région et de leur pays, de nombreuses entreprises TIC prospères de par le monde ont créé des fondations qui leur permettent d'acheminer des ressources en appui aux initiatives d'organisations partenaires. Consacrées à divers projets d'accès aux TIC, ces ressources contribuent surtout – et c'est plus important – à la conception et à la maintenance de programmes fondamentaux de renforcement des capacités, à l'instar du projet indien Datamation (encadré 3.2.4.2).

Encadré 3.2.4.1 : Tremplin pour l'innovation : l'Ukraine favorise l'accès aux TIC grâce aux partenariats

L'Ukraine, comme de nombreux autres pays en transition de grande taille, continue d'être confrontée à d'immenses difficultés pour fournir à l'ensemble des écoles du pays un accès TIC à moindre coût. Le programme « Tremplin pour l'innovation » est une initiative purement ukrainienne pour tenter de réduire la fracture numérique. Il s'appuie largement sur un PPP entre des petites entreprises (regroupées sous l'égide de l'Ukrainian Computer Club (UCC)), des écoles et l'État. Le système fonctionne selon des modalités originales qui profitent à l'ensemble des partenaires. Il se déclenche lorsqu'un entrepreneur local potentiel approche une école pour discuter d'un partenariat afin d'ouvrir à ses frais un café Internet/un centre de formation. Après étude de faisabilité et proposition de plan d'affaires, l'entrepreneur en question crée, avec l'appui juridique et commercial de l'UCC, un laboratoire TIC dans un local scolaire fourni par l'école partenaire. Pendant les cours, ce lieu sert de laboratoire TIC pour l'école ; après les cours et le soir, le laboratoire TIC se transforme, moyennant rétribution pour financer le système, en café Internet et lieu de formation TIC pour la communauté. L'État assure la protection juridique du projet tout en économisant de précieuses ressources pour d'autres objectifs.

Certains enseignants, tentés par l'aventure commerciale et désireux d'améliorer leur niveau de vie, ont postulé pour participer à ce dispositif et sont devenus depuis des petits entrepreneurs. Ailleurs, les entrepreneurs locaux participent au projet à des fins de rentabilité, certes, mais aussi pour rendre aux communautés ce qu'elles leur ont apporté, en assurant ainsi l'accès aux TIC des enfants et des membres de la communauté. A ce jour, plus de 100 établissements scolaires participent au dispositif et l'État ukrainien a réussi à épargner des sommes considérables. Ces ressources sont consacrées au financement de services TIC similaires dans des écoles plus rurales sans débouchés commerciaux viables et dans d'autres zones prioritaires d'éducation pour poser les jalons du développement futur de l'Ukraine.

Source : Programme « Tremplin pour l'innovation » : <http://www.ictu.ukrtel.net/>

Encadré 3.2.4.2 : Datamation : pour l'égalité des sexes face aux TIC

Le programme de formation-embauche de Datamation s'appuie sur un vaste PPP entre cette entreprise et plus d'une dizaine d'ONG privées à but non lucratif, dont Datamation Foundation, Nari Raksha Samiti (NRS), Prayas, Action India, Nanhi Kali, Katha, Arise & Shine Church International, Deepalaya, Udayan, Help Care Society, Azim Premji Foundation, the American India Foundation et quelques autres ONG moins importantes. Les ONG partenaires sont sélectionnées en fonction de différents critères – dont la solidité de leurs capacités institutionnelles, le sérieux de leur engagement pour créer des emplois durables, l'efficacité et l'impact de leurs interventions sur les communautés cibles et leur capacité à assurer des stages TI bon marché. Les ONG partenaires proposent des cours de six à huit mois, gratuits ou pour un prix minime, à des groupes de femmes marginalisées. Elles s'efforcent d'assurer la formation dans les langues locales, l'anglais n'étant pas vraiment parlé par les étudiants issus de milieux défavorisés. L'embauche n'est pas conditionnée à la maîtrise de l'anglais. Le but ultime du programme étant l'émancipation des femmes et le développement personnel, la fondation Datamation propose aussi des stages d'autonomie fonctionnelle sur divers points : soins de santé, communication, professionnalisme et éthique professionnelle, connaissance des droits des femmes et des salariés. Sur les quelque 2 000 salariés de Datamation, 35 % sont des

femmes et, parmi elles, 85 % sont issues de milieux défavorisés. En Inde, les femmes qui travaillent dans le secteur des TI gagnent environ 88 % de plus que celles qui travaillent dans d'autres secteurs et les salaires de Datamation s'inscrivent dans cette tendance. Datamation espère pouvoir créer 3 000 emplois supplémentaires dont une bonne part sera réservée aux stagiaires qui auront réussi la formation proposée.

Source : WRI, Digital Dividend, "Quick Look" at Datamation's Train-and-Hire Program, 2003. http://www.digitaldividend.org/pubs/pubs_03_datamation.htm

Les ONG et les organisations communautaires ont introduit toutes sortes de projets TIC en partenariat avec l'État et le secteur privé et avec leur soutien. L'un des exemples les plus intéressants est celui de l'association SEWA (association des femmes travailleurs indépendants) en Inde, qui a permis à ses membres d'accéder aux TIC tout en leur offrant une palette d'outils, de services et de programmes de renforcement des capacités en matière de TIC.

Encadré 3.2.4.3. SEWA : l'émancipation des femmes par les TIC

L'association SEWA, en Inde, est une organisation réunissant des femmes pauvres travaillant dans le secteur informel. Les deux tiers de ses membres vivent dans les zones rurales et travaillent à domicile, comme vendeuses, travailleurs manuels, prestataires de services et productrices. Le service chargé des TIC à la SEWA a réfléchi aux possibilités d'utiliser les TIC pour augmenter l'efficacité des micro-entreprises rurales et assurer ainsi aux femmes pauvres un gagne-pain. La SEWA a réussi à adopter une approche intégrée et holistique de l'utilisation des TIC au service du développement rural, en permettant à ses membres d'accéder aux informations ; en les formant aux techniques de communication et à des logiciels adaptés à leurs besoins ; en leur apprenant à réparer leurs outils ; en créant des emplois ; et en assurant aussi des soins de santé et la prise en charge des enfants. La SEWA mène actuellement plusieurs activités TIC, dont :

- une formation de base à l'informatique pour des femmes à moitié analphabètes, qui précède l'introduction d'outils de communication tels qu'Internet et des logiciels adaptés à leurs micro-entreprises ;
- une formation technique pour pouvoir entretenir et réparer leurs outils ;
- l'octroi de prêts à des travailleurs du secteur informel – comme les vendeurs de légumes par exemple - pour l'achat de téléphones portables ;
- des conseils sanitaires et nutritionnels grâce à des systèmes de vidéoconférence reliant les hôpitaux, les agricultrices et les prestataires de services qui effectuent un travail physique difficile pour gagner leur vie et survivre (bâtiment et salines notamment) ;
- la recherche de partenariats avec des instituts et des organismes médicaux pour assurer aux membres de l'association un meilleur accès aux services de santé (médecine en ligne, par exemple).

Source : Dhara Patel, coordonnatrice TIC, SEWA, Inde ; présentation à la Banque mondiale, juillet 2003. <http://topics.developmentgateway.org/ict/rc/ItemDetail.do~356172>

4.0 TIC pour le développement et financement : défis et pratiques prometteuses

Ce chapitre présente les principaux domaines dans lesquels les TIC peuvent contribuer aux objectifs de développement ; il rend également compte de divers exemples illustrant la manière dont les différents mécanismes de financement contribuent aux investissements dans chacun de ces domaines. La discussion est étayée par des synthèses d'études de cas sélectionnées pour la manière dont elles mettent en évidence le rôle des TIC dans la promotion des objectifs de développement et l'intérêt de recourir à des méthodes de financement novatrices en appui à ces projets.

4.1 Définir les cadres de politique et les stratégies de mise en œuvre

Le caractère propice et constructif de l'environnement politique est un facteur fondamental pour encourager les investissements et maximiser l'efficacité du déploiement des ressources dans tous les secteurs du développement. En matière de TIC, cet impératif apparaît comme une priorité absolue, dans la mesure où la suppression des obstacles à l'entrée sur les marchés et la mobilisation de ressources peuvent, en tant que telles, libérer d'importants flux de financement non encore exploités pour tout type de projets et d'initiatives. En raison des effets multiplicateurs et des externalités des réseaux et des services TIC dans une économie, quelle qu'elle soit, la croissance et le développement sont appelés à s'accélérer automatiquement à mesure que de nouvelles voies pour l'innovation, l'entrepreneuriat et la collaboration stratégique s'ouvrent. De fait, Internet est déjà largement le produit de recherches individuelles et décentralisées, de l'expérimentation et d'initiatives entrepreneuriales lesquelles ont toutes su tirer parti des investissements technologiques publics et privés et, parallèlement, d'un environnement vierge et non régulé pour inventer ensemble un nouveau modèle de communication mondiale. Ces innovations se poursuivent encore aujourd'hui dans l'ensemble du secteur TIC à l'échelle de la planète, de nouvelles idées et stratégies et de nouveaux modèles d'entreprise étant introduits, testés, puis rejetés ou acceptés pratiquement en permanence. Dans le domaine de l'information et de la communication, l'imagination des hommes, libérée de toute entrave, est de loin la ressource la plus précieuse.

D'où l'expression « exploiter le potentiel des TIC » par laquelle on désigne parfois l'un des objectifs fixés à l'utilisation de la technologie en appui au développement. On devrait plutôt dire « libérer » ce potentiel, car cela implique de laisser aux utilisateurs finals, aux entrepreneurs, aux militants locaux et aux institutions publiques et privées la possibilité d'explorer à leur guise et en mobilisant toutes leurs capacités créatrices, les infinies possibilités de ces technologies. Un déploiement des réseaux, services et applications TIC décidé d'en haut par le pouvoir central ne peut que se contenter d'anticiper les utilisations les plus efficaces de l'information et de la communication pour des populations variées aux intérêts diversifiés. L'expérience montre sans ambiguïté qu'il ne peut y avoir de stratégie uniforme en matière de technologies et de développement et que les utilisateurs sont en général la source d'innovation la plus fiable. Prenons l'exemple des courts messages écrits (ou SMS) que l'on peut expédier *via* les téléphones cellulaires, une option que les opérateurs de téléphonie mobile n'ont proposé qu'*a posteriori* : contre toute attente, les SMS sont devenus un véritable phénomène culturel – et une activité tout à fait profitable – notamment aux Philippines mais probablement partout ailleurs dans le monde (encadré 4.1.1).

Encadré 4.1.1 : Philippines : le mouvement « People Power » et les SMS

Les Philippines ont été l'un des premiers pays à percevoir l'immense potentiel commercial de l'envoi de SMS avec les téléphones cellulaires en tant que mode de communication bon marché et résolument nouveau. La société Smart Communications a commencé par promouvoir ce service dans le cadre de sa stratégie de « séduction » des populations à faible revenu, dans la mesure où ces messages écrits ne coûtent qu'une fraction du prix des appels vocaux passés sur un réseau cellulaire. Le pari de l'entreprise a réussi, notamment parce qu'elle a su créer un réseau de distributeurs Smart parmi ceux qui étaient implantés auprès des populations à faible revenu. Avec quelque 500 000 distributeurs (il peut s'agir de boutiques sari-sari, de femmes au foyer, d'étudiants, etc.), l'entreprise réalise 61 % de ses ventes sur ce marché. Outre leur succès commercial impressionnant, les services SMS ont eu un impact inattendu mais décisif sur la vie politique et la démocratie des Philippines. Au cours de la révolution « People Power », qui a contraint le président Josef Estrada à démissionner, des centaines de milliers de militants philippins ont recouru à des envois massifs de SMS pour organiser les manifestations, partager les informations, communiquer avec les médias et coordonner les mouvements politiques spontanés qui ont finalement amené le président Estrada, accusé de corruption, à se retirer.

Source : Sharon Smith, Smart Communications: Expanding networks, expanding profits – Providing telecommunications services to low-income markets in the Philippines, What Works Case Study, World Resource Institute, Digital Dividend, septembre 2004.

Ce type d'évolution des communautés vient conforter le principe fondamental selon lequel le développement économique, social et politique passe par des réseaux, en donnant – avec un minimum de garde-fous – aux individus, aux communautés et aux organisations les moyens de communiquer et de partager des informations. Lorsque les échanges d'idées et d'expériences se font ainsi de manière directe entre individus, un tel système non hiérarchique de diffusion des connaissances est probablement le plus efficace pour créer une évolution à long terme bien intégrée de la prise de conscience et de la compréhension. Des nouvelles techniques agricoles à l'étude des intempéries et des changements de saison en passant par les traditions commerciales et l'esprit d'entreprise ou encore la prise de conscience des risques sanitaires, des pratiques de soins et de l'éducation à tous les niveaux, il s'agit de fait de connaissances locales partagées et transmises depuis la nuit de temps, partout dans le monde, d'une génération à l'autre.

La révolution TIC ne modifie pas cette dynamique première de la communication humaine, elle la renforce en apportant au désir le plus élémentaire de connaissance et de partage de la sagesse toute l'énergie des miracles de la technologie numérique micro-électronique.

Ce même type d'incitations à l'innovation se retrouve bien entendu aussi dans les entreprises opérant sur le marché. Les vieux schémas selon lesquels seules de grandes sociétés de services publics monopolistiques peuvent construire des réseaux de communication coût-efficaces, réseaux qui doivent être nationaux et capables de couvrir tous les usagers et qui veulent que la recherche, le développement et le progrès technologique dépendent de laboratoires industriels coûteux, centralisés (et cultivant le secret) ont été sérieusement mis à mal par les continuelles vagues de projets réussis d'innovation et d'entrepreneuriat aux confins des secteurs TIC nationaux et mondiaux. Les services de téléphonie mobile ont ruiné l'image d'une domination des lignes fixes dans la téléphonie de base. Les services de télévision par satellite se jouent des restrictions et des limites des systèmes nationaux de radiodiffusion. Partout où l'obstacle des licences FAI (fournisseurs d'accès à Internet) était absent, on a vu proliférer de modestes FAI indépendants. Des cafés Internet et des télécentres publics autonomes font leur apparition à tous les coins de rue des villes du monde en développement. Les systèmes VSAT ont envahi le paysage rural partout où les opérateurs traditionnels de téléphone ont rechigné à s'installer. Les systèmes sans fil (WiFi) font subitement leur apparition, et à un rythme exceptionnel, dans les lieux publics et les bureaux privés. Les logiciels ouverts et les protocoles d'échange de fichiers poste à poste (*peer-to-peer*) remettent en cause la structure de base des marchés mondiaux du logiciel. Les services de téléphonie sur IP ébranlent les modèles confortables de fonctionnement et de tarification des géants internationaux des télécoms et des principaux opérateurs nationaux solidement installés.

Ces évolutions, parmi d'autres, témoignent de la poussée inéluctable des forces du marché pour offrir des services d'information et de communication à un public de plus en plus exigeant. Elles ont en commun une audace originelle qui a permis de contourner et de surmonter des barrières techniques et économiques – mais aussi souvent juridiques – et d'élargir la portée du marché TIC. Tout porte à croire que ces tendances, loin de s'arrêter, vont s'accroître au cours des prochaines années, à mesure que de nouvelles économies s'ouvrent plus largement au monde, que de nouvelles avancées technologiques permettent de trouver des solutions originales pour offrir accès et informations à moindre coût et que des hommes et des femmes ingénieux toujours plus nombreux – et notamment les jeunes générations – apprennent à utiliser ces modes de communication en pleine expansion pour améliorer leurs conditions de vie et construire leurs communautés.

Les défis : Pour les décideurs et les spécialistes du développement, ces constats débouchent sur un paradoxe fondamental : comment des politiques centralisées

peuvent-elles promouvoir avec efficacité des initiatives décentralisées ? Si l'innovation et le progrès ont tout à gagner des initiatives de la sagesse collective des masses et du marché, quel rôle l'État et ses alliés peuvent-ils encore jouer ?

De fait, les politiques publiques seront essentielles pour libérer ce potentiel des TIC surtout là où – et la situation est assez fréquente – de nombreux verrous persistent. Si la tendance à « libéraliser », d'une manière ou d'une autre, les marchés des services TIC auparavant soumis à monopole et d'accès limité ne date pas d'hier, puisqu'elle remonte à près de 20 ans, elle reste un phénomène très récent pour de nombreux pays. Les étapes que les États et les régulateurs doivent respecter pour transformer l'environnement du marché en un modèle qui laisse s'épanouir l'accès libre, l'expérimentation et l'esprit d'entreprise sont bien plus complexes que la simple promulgation d'édits imposant la libre concurrence. Divers impératifs de politique interdépendants et tributaires les uns des autres doivent être pris en compte, si possible au sein d'un cadre cohérent et d'un plan stratégique pour un développement des TIC régi par le marché ou hybride. Plus spécifiquement, les politiques d'ouverture des marchés doivent, pour être efficaces, reposer sur quatre grands piliers :

- le système d'octroi de licences : les possibilités offertes aux nouvelles sociétés ou aux nouveaux investisseurs de créer des entreprises TIC avec un minimum de restrictions et d'obstacles artificiels à l'entrée. L'allocation judicieuse de fréquences radio à des opérateurs et services multiples doit également figurer dans les priorités ;
- la réglementation de la concurrence : la mise en œuvre et le respect de principes de concurrence équitable, qui limitent le pouvoir de fournisseurs en position dominante et aplanissent le terrain pour les nouveaux venus ;
- l'interconnexion : des règles formelles et transparentes pour relier entre eux tous types de réseaux de communication, anciens et nouveaux (encadré 4.1.2) ;
- le coût de l'activité : les composantes de base d'un environnement propice à l'investissement et aux entreprises du secteur privé sont, à de nombreux égards, les mêmes quel que soit le secteur économique – et cela vaut pour les TIC. Cela recouvre notamment la réglementation commerciale et le respect des contrats, les règles administratives et les impôts⁸⁰.

En outre, la prise en compte scrupuleuse de la croissance à long terme et du potentiel de développement, des composantes « bien public » dans les infrastructures globales et, plus spécifiquement, la mise en place d'artères de transmission en « accès libre », associée au développement des infrastructures publiques pourrait également contribuer à stimuler les investissements du secteur privé et des communautés.

Encadré 4.1.2 : L'interconnexion : un impératif

La mise en place d'une réglementation et de principes équitables, transparents et efficaces en matière d'interconnexion – afin de garantir que les nouveaux entrants pourront connecter leurs clients aux réseaux dominants en place – est probablement le pilier le plus important des politiques de réforme visant à encourager des investissements concurrentiels et novateurs dans les réseaux et services TIC. Plus précisément, l'absence d'un système efficace d'interconnexion peut exercer un véritable effet de dissuasion sur les nouveaux investissements, surtout dans le cas d'entreprises expérimentales et risquées cherchant à introduire de nouveaux modèles technologiques et commerciaux. Prenons deux exemples :

à la fin des années 1990 en Tanzanie, une start-up privée, Adesemi, a tenté de monter une affaire de téléphones publics payants concurrentiels en utilisant la technologie sans fil de boucle locale et en offrant une qualité de services et des prix bien plus intéressants – et bien plus larges – que ceux de l'opérateur historique, TTCL. Face au litige opposant ces deux entreprises sur les tarifs d'interconnexion, la commission

⁸⁰ Voir Commission sur le secteur privé et le développement (2004), "Unleashing Entrepreneurship: Making business work for the poor" ; Banque mondiale (2005), *Doing Business in 2005: Removing Obstacles to Growth* et *Rapport sur le développement dans le monde*, 2005.

tanzanienne chargée des communications a estimé qu'elle n'avait pas l'autorité juridique pour intervenir. Adesemi a bientôt dû abandonner la partie ;

à Madagascar, l'entreprise internationale VSAT GulfSat avait obtenu du gouvernement des licences pour proposer des services de communication dans 11 circonscriptions isolées. Or, l'agence régulatrice OMERT n'a pas pu intervenir dans un litige à propos de l'interconnexion opposant GulfSat et l'opérateur télécoms national, TELMA. Par conséquent, les services proposés à ce jour par GulfSat se limitent à assurer les communications entre usagers vivant sur les territoires qu'il dessert, sans connexion possible avec le reste du pays.

Outre les priorités accordées au développement des réseaux, les stratégies globales de développement des TIC doivent intégrer des composantes transversales pour renforcer le rôle des TIC dans l'éducation, les soins de santé, la lutte contre la pauvreté et la gouvernance. La coordination et l'intégration de tous ces éléments est l'une des premières priorités pour une mise en œuvre efficace.

Pour la communauté internationale du développement, notamment dans le contexte des priorités de financement, les principaux défis concernent l'appui et l'incitation à la conception et à l'application d'e-stratégies mais aussi de politiques et pratiques réglementaires connexes pour la libéralisation du marché. Le besoin d'assistance technique, de renforcement des capacités, de recherches et d'analyses comparées est immense ; il en va de même pour le soutien financier aux investissements publics dans les réseaux et installations TIC de l'État. En particulier, le processus de planification stratégique dépend de la participation coordonnée entre diverses parties prenantes du secteur public et du secteur privé – sachant que leurs priorités et leurs objectifs diffèrent souvent et se font concurrence pour obtenir des fonds limités. L'un des rôles majeurs que l'aide au développement peut assumer à cet égard consiste à mobiliser des forums nationaux et des processus consultatifs au plus haut niveau de l'État mais aussi à assurer le suivi des politiques de développement grâce à des projets concrets et coordonnés de mise en œuvre sur l'ensemble des initiatives du secteur TIC.

Les pratiques prometteuses : Récemment, de nombreux pays ont engagé des réformes des politiques TIC, en restructurant le secteur et en prenant des dispositions de planification stratégique conçues pour ouvrir les marchés et attirer l'investissement concurrentiel, tout en reconfigurant les activités et le rôle des anciens monopoles publics sur les services de téléphone et en instaurant des organismes régulateurs indépendants. S'ils mènent tous ces projets de front, les ministères des Communications chargés de les engager risquent d'être submergés, surtout si leurs ressources humaines et financières sont limitées. Cela étant, d'importants progrès ont été enregistrés dans des dizaines de pays sur une période de temps relativement courte. En voici deux exemples :

- le Sri Lanka fait partie de la première vague de pays ayant introduit une concurrence directe dans les services téléphoniques de base, au milieu des années 1990. En 2002, le tout nouveau ministère des Médias propose, avec la commission chargée de la réglementation des télécommunications, d'adopter une nouvelle politique nationale de télécommunications⁸¹, qui insiste sur la promotion « d'un environnement de marché ouvert, laissant aux entreprises du secteur privé une souplesse maximale pour développer le secteur en réponse à la demande des consommateurs et aux besoins du public, secteur dans lequel les traditionnelles restrictions ou barrières à l'entrée sur le marché seront abaissées ou supprimées en faveur d'un environnement plus libéralisé qui autorise les forces du marché et de la technologie à décider des solutions les plus efficaces pour fournir des services aux utilisateurs finals » ;

⁸¹ <http://www.trc.gov.lk/pdf/ncpn.pdf>

- la Mauritanie de son côté a introduit une vaste réforme des télécommunications en 1998, avec l'assistance technique de la Banque mondiale. Un nouveau cadre politique et réglementaire a été adopté et une autorité indépendante de réglementation instaurée, parallèlement à la privatisation de l'opérateur historique et à l'ouverture du marché. Au cours des cinq années suivantes, la télédensité du pays a fortement augmenté, passant de 0,6 % à 11,07 %, tandis que l'investissement privé dans les opérateurs de téléphonie fixe et mobile dépassaient 80 millions d'USD – compte non tenu des licences de téléphonie mobile. La Banque mondiale constate que cette situation a entraîné une croissance sensible de l'emploi dans le secteur, des rentrées fiscales et de la compétitivité industrielle⁸².

Plusieurs organismes universitaires et de recherche ont mis au point des systèmes pour mesurer et comparer l'« e-aptitude » (*e-readiness*) des différentes sociétés. Ils tentent ainsi d'évaluer des dizaines d'indicateurs statistiques sur différentes échelles comparées telles que l'accès au téléphone et aux ordinateurs, les niveaux d'alphabétisation, les tarifications de référence, etc., pour aider à identifier les expériences réussies et les domaines nécessitant une attention particulière. Le Harvard Center for International Development a construit une série de points de repères assez représentative pour évaluer cette e-aptitude⁸³. L'Afrique du Sud, l'Argentine, le Chili, l'Estonie, la Malaisie, la Slovénie et la Thaïlande arrivent en tête des pays en développement et à revenu intermédiaire. Parmi les critères retenus, l'ouverture du marché, les taux de pénétration du téléphone, des ordinateurs et d'Internet, les réformes législatives et réglementaires et les initiatives d'e-gouvernement (disponibilité des informations publiques en ligne et portée des réseaux gouvernementaux).

Encadré 4.1.3 : E-Maroc

Le royaume du Maroc a élaboré un plan national « E-Maroc » dont la mise en œuvre, en cours, est assurée par le département des Postes, télécommunications et technologies de l'information et qui se concentre sur le rôle des TIC dans l'administration. Ce plan comprend trois étapes : (1) une étude de l'utilisation actuelle des TIC dans l'administration ; (2) des projets pilotes dans certains ministères choisis pour renforcer le rôle des TI et intégrer les pratiques existantes des différents services ; (3) l'introduction généralisée du réseau administratif, parallèlement à des actions de renforcement des capacités, dans tous les organes de l'État. Le plan prévoit aussi la création de portails nationaux et régionaux pour la diffusion des informations officielles. Parallèlement, Maroc Telecom a lancé avec le soutien du ministère de l'Industrie, du commerce et des télécommunications un programme de distribution gratuite d'ordinateurs aux ménages et deux ans d'accès à Internet à des prix abordables afin de promouvoir l'utilisation d'Internet dans l'ensemble de la société tout en augmentant l'utilisation du réseau téléphonique. D'autres mesures prévoient la création d'un technopôle à Casablanca, l'adoption d'une loi sur le commerce électronique ainsi que l'initiative « EUMEDIS » qui entend mettre en relation les activités de développement des TIC dans l'éducation, la santé et les échanges sur toute la zone euro-méditerranéenne.

<http://www.septi.gov.ma/>

Quant à la question qui figure au cœur de ce rapport – le financement des TIC pour le développement – elle recouvre de multiples dimensions. L'objectif sous-jacent à la libéralisation du marché et à l'adoption de politiques propices consiste à instaurer l'environnement le plus favorable possible pour encourager les investissements des entreprises privées tout en confiant aux fonds publics et aux ressources apportées par les bailleurs la responsabilité de cibler d'une manière aussi efficace que possible les besoins les plus importants et jusque là non pris en compte. Les agences internationales de coopération au développement, les institutions financières et les entreprises privées ont en commun une forte incitation – contribuer à faire avancer les programmes politiques des pays en développement aussi bien au niveau macro-

⁸² GBM, département pour l'information globale et les TIC (GICT), *Africa ICT Roadmap and Strategy*.

⁸³ Harvard Center for International Development, "Readiness for the networked world", 2002.

économique de la conception et de la planification d'une e-stratégie qu'au niveau micro de la mise en œuvre des politiques, des pratiques réglementaires et du renforcement des capacités.

Ces dernières années, la plupart des grandes agences de coopération au développement se sont de fait largement concentrées sur ces objectifs. Ainsi la Banque mondiale a fait des réformes des politiques et des réglementations la pièce maîtresse de ses stratégies de financement du développement des TIC et limitera dorénavant le financement d'investissements (élargissement de l'accès dans les zones rurales par exemple) aux pays qui auront adopté et appliqué des politiques et des réglementations autorisant la concurrence. Le programme InfoDev de la Banque mondiale, qui rassemble plusieurs bailleurs, vient par exemple de parrainer la production d'un manuel pour les autorités de régulation des télécommunications, traduit dans de nombreuses langues et diffusé auprès des agences de régulation nouvellement créées pour renforcer leurs capacités dans le contexte d'initiatives d'assistance technique et de formation.

L'Union internationale des télécommunications (UIT) a pris l'initiative de créer des outils économiques pratiques à destination des régulateurs, qui mettent l'accent sur l'analyse des coûts et la réglementation de l'interconnexion. Le modèle « COSITU » de l'UIT propose ainsi des méthodes et des algorithmes pour calculer les prix pratiqués par les opérateurs de télécommunications dans le contexte des activités d'interconnexion ou de régulation des tarifs. L'unité de la réforme réglementaire de l'UIT-D offre aussi un programme d'auto-formation en ligne, gratuit, sur la régulation de l'interconnexion. L'UIT a parrainé de nombreux ateliers régionaux et accueille tous les ans un colloque mondial des régulateurs (GSR) ; elle publie par ailleurs régulièrement des études sur les méthodes et les outils réglementaires efficaces, parmi bien d'autres activités à son actif.

Un grand nombre d'autres organisations internationales et bureaux bilatéraux de développement ont contribué à la planification de politiques, à l'élaboration de réglementations et de e-stratégies ainsi qu'à des initiatives connexes du secteur public afin de promouvoir le développement grâce à une utilisation novatrice des TIC. Pratiquement tous les grands programmes des banques de développement et des bailleurs insistent dans leurs projets sur les réformes des politiques et de la réglementation. Alors que, dans certains cas, cela entraîne un foisonnement de conseils et d'initiatives d'assistance parfois contradictoires sur des problématiques identiques, il n'en reste pas moins que l'on dispose désormais d'une solide base d'expertise et de meilleures pratiques capables d'aider pratiquement n'importe quel pays cherchant à élaborer des stratégies TIC efficaces.

L'avenir : De toute évidence, la présence d'un régime de politiques publiques bien conçues, coordonnées et efficaces est une condition nécessaire préalable – mais non suffisante – de la promotion de la croissance du secteur TIC et de l'arrivée de fonds TIC susceptibles d'être déployés avec efficacité au service des objectifs de développement. Cela ne revient pas à dire que tous les régimes doivent être identiques, bien au contraire : on constate que différents modèles de politique, de réglementation, de planification et d'interventions stratégiques ont obtenu des résultats positifs dans des contextes différents. Mais on repère aussi des thèmes sous-jacents communs à la quasi-totalité des stratégies réussies lancées à ce jour – qui commencent par repousser, dès que possible, les limites du marché pour encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise.

Le rôle des décideurs et régulateurs publics dans l'instauration de ces environnements propices est fondamental. Ils doivent avoir plusieurs priorités, dont l'abaissement des barrières à l'entrée sur les marchés, l'adoption de politiques de concurrence équitables et transparentes et de régimes réglementaires efficaces ainsi que la coordination des politiques législatives et fiscales mais aussi des programmes d'e-gouvernement pour les marchés publics et la mise en réseau – toutes priorités à respecter dans le contexte des stratégies nationales de développement et de lutte

contre la pauvreté. Quant aux institutions financières extérieures, leurs responsabilités dans le domaine des régimes de politiques et de stratégies sont de deux ordres. Tout d'abord, elles doivent poursuivre leur soutien aux gouvernements en matière d'évaluation, de définition et de mise en œuvre des réformes et des initiatives adéquates, par le biais de l'assistance technique, d'un appui au renforcement des capacités, d'études comparatives, de conférences, d'ateliers... Ce type de travail est déjà engagé dans quantité de pays, mais des améliorations sont toujours possibles surtout au niveau de la coordination de programmes parallèles et des nombreuses initiatives mises en œuvre dans un même pays ou région et qui, souvent, font doublon. Ensuite, la communauté financière doit garantir que les ambitieuses et sincères réformes des TIC soient « récompensées » par des résultats tangibles – à savoir les flux financiers en appui à d'éventuels investisseurs dans ce secteur.

Enfin, et cela vaut pour toutes les parties prenantes, il est également essentiel de reconnaître le délai nécessaire pour faire évoluer les pratiques et la culture d'un gouvernement – sans parler du besoin de stratégies de transition pragmatiques pour l'introduction de nouveaux concepts (tels que la concurrence ouverte) et de nouvelles institutions (telles que les agences indépendantes chargées de la régulation). Il faut aussi accepter les inévitables faux pas. Dans ces circonstances, il doit y avoir présomption de souplesse et de patience – et non contestation immédiate, réactions politiques ou retrait des fonds d'aide dès qu'un problème apparaît.

4.2 Construire des artères de transmission

Fondamentalement, les technologies et services de l'information et des communications dépendent de la construction fortement intensive en capital de réseaux nationaux d'infrastructures de base, sur une échelle semblable à celle des réseaux d'électricité, d'eau et de transport. Chaque réseau, et c'est particulièrement vrai dans les télécommunications, est construit autour d'une artère centrale de transmission et une infrastructure de distribution, qui relie les utilisateurs finals *via* différents modes de connexion d'accès. Indépendamment des technologies employées, la logique économique de ce type de réseaux fait que si ces artères de transmission à grande capacité sont, au départ, nettement plus coûteuses et complexes à installer, elles permettent ensuite de très fortes économies d'échelle, entraînant donc une diminution rapide des coûts unitaires à mesure que le réseau s'élargit. A l'inverse, l'extension de la zone d'accessibilité à un réseau d'artères de transmission devient de plus en plus coûteuse dès lors qu'il s'agit de relier des points situés loin des centres de concentration de la population et du trafic.

Dans la plupart des pays en développement, les réseaux d'artères de transmission télécoms reposent sur plusieurs technologies, en fonction de la taille, du terrain, de la démographie et du dynamisme du marché. Pratiquement partout désormais, les centres de commutation fonctionnent avec des commutateurs numériques sophistiqués qui, au cours des dix dernières années, ont peu à peu remplacé les équipements analogiques dépassés des réseaux du monde entier. Les réseaux de transmission fixes inter-centraux et interurbains reposent sur une combinaison de stations hertziennes, satellites et VSAT et de fibres optiques. La plupart de ces équipements sont fabriqués par une poignée de grands équipementiers technologiques internationaux (Nortel, Alcatel, Siemens, Ericsson, Lucent, etc.) et par leurs filiales et doivent, en général, être importés et payés en devises « fortes », puis installés par des techniciens étrangers et locaux formés par le fabricant.

S'agissant des réseaux de téléphonie cellulaire, le concept « d'artère de transmission » est un peu différent, en ce sens que la plupart des transmissions reposent sur des signaux radio sautant d'un émetteur-récepteur à l'autre tout au long du réseau d'antennes et de cellules, lesquelles sont en général reliées aux centres commutateurs et aux points d'interconnexion, soit par câble terrestre, soit par liaison hertzienne. Toutes ces infrastructures sont pratiquement équivalentes à un réseau d'artères de transmission filaires et sont une condition préalable à l'offre de services

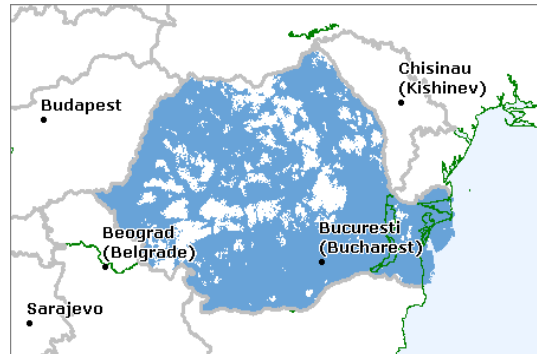
de téléphonie cellulaire. Étant donné l'incitation à assurer une couverture continue aux abonnés locaux et aux usagers itinérants, mais aussi le fait que la plupart des pays ont plusieurs opérateurs de téléphonie cellulaire, l'étendue de la couverture des réseaux de transmission sans fil dans de nombreux pays de petite taille ou de taille moyenne est pratiquement universelle, même dans les régions rurales (voir cartes *infra*).

Couverture du réseau GSM

AIS GSM, Thaïlande



Orange, Roumanie



Cartes : © 2004 GSM Association

Tirées des données cartographiques : © 2003 Bartholomew Ltd. Tous droits réservés.

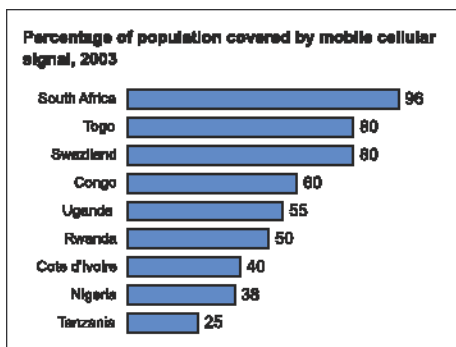
Application de cartographie : © 2004 Europa Technologies Ltd. Tous droits réservés.

Avec la connectivité d'Internet, il y a plusieurs couches d'infrastructures de transmission, bien que la plupart des équipements concernés ne soient en général pas isolés ni séparés des autres réseaux de télécommunications à partir desquels, au contraire, ils vont se développer. La connexion la plus importante cependant est celle qui permet d'accéder au réseau Internet mondial – elle doit être instaurée *via* une liaison internationale à haut débit, par satellite ou par câble. Pour les petits FAI, le coût du raccordement à une telle artère de transmission est parfois réhibitoire ; par ailleurs, les différents FAI n'ont pas intérêt, du point de vue de l'efficacité, à instaurer des connexions séparées, même dans un marché concurrentiel. Le système le plus séduisant que la plupart des pays (et régions) commencent à adopter consiste à installer des points d'interconnexion Internet (IXP ou NAP) nationaux/régionaux qui relient tous les FAI du pays et assurent le trafic intérieur sans sortir du territoire (dans certains cas, l'accès aux pages web locales et à la messagerie électronique intérieure continue de transiter par des connexions Internet internationales qui se situent parfois à des milliers de kilomètres) tout en regroupant le trafic international de données d'une manière plus coût-efficace. Dans le meilleur des cas, tous les FAI contribuent équitablement au fonctionnement et à la maintenance de ces NAP, mais de nombreux pays n'ont pas encore correctement installé ce type de dispositif.

D'autres grands réseaux d'artères de transmission télécoms contribuent à la diffusion de – et à l'accès à – d'importantes sources d'information. Les principales sont les stations de radio et de télévision, qui restent encore dans de nombreux pays sous le contrôle d'autorités de tutelle détenues et gérées par l'État. L'incidence de la télévision par satellite par abonnement, des diffuseurs TV indépendants (nationaux et régionaux) et des radios communautaires plus modestes commence à ouvrir ces canaux vitaux de la communication audio-visuelle. Les occasions d'initiatives de développement « convergentes » et en coopération entre les systèmes de radiodiffusion et les réseaux de télécommunications sont de plus en plus intéressantes pour promouvoir des ressources de communication multimédias.

Les défis : Tout programme ou stratégie visant à construire, élargir ou moderniser les grands réseaux d'artères de transmission télécoms nécessite d'engager des

investissements conséquents bien avant que les services rémunérateurs ne puissent être fournis par le biais de ces installations. A l'époque de la domination des monopoles publics des PTT, les États étaient souvent l'unique source d'investissements de ce type, ce qui signifiait que même des projets de construction potentiellement lucratifs devaient, pour pouvoir démarrer, obtenir des fonds publics (ou des fonds empruntés) très limités. Avec l'apparition des marchés concurrentiels tirés par le secteur privé, les investissements rentables dans les infrastructures TIC peuvent plus facilement attirer des fonds de sources variées, y compris sous forme d'IDE, d'actions, de prêts, d'obligations, etc. La croissance régulière des réseaux et services TIC dans la plupart des pays en développement au cours des dix dernières années reflète ces motivations liées au profit ainsi que la reconnaissance, par les marchés financiers, de l'intérêt réel que ce secteur présente, même dans les pays les plus pauvres, en termes d'investissements.



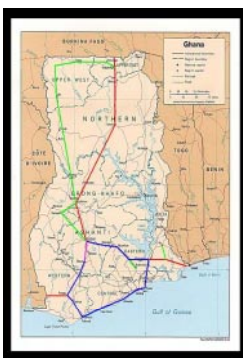
Source : UIT, base de données sur les indicateurs des télécommunications dans le monde.

D'importants défis subsistent cependant pour assurer la poursuite du développement des artères de transmission de base au-delà des progrès enregistrés à ce jour. Dans de nombreux pays, notamment ceux où la population, nombreuse, est dispersée et ne dispose que de très faibles revenus, les réseaux d'artères de transmission restent incomplets, de larges pans du territoire n'étant toujours pas raccordés au monde numérique (voir ci-contre le graphique sur la couverture des signaux mobiles cellulaires en % de la population couverte).

La plupart des gros investissements dans ces réseaux ont été réalisés pendant le boum économique des années 1990 – or, en période de croissance peu soutenue, il est sans doute bien plus difficile d'attirer des investisseurs pour élargir la connectivité au-delà des marchés les plus rentables, dans les zones plus reculées.

Les pouvoirs publics, les opérateurs et les institutions financières doivent collaborer pour augmenter le potentiel économique de ces régions et abaisser les barrières logistiques à l'élargissement de ces réseaux (encadré 4.2.1).

Encadré 4.2.1 : République du Ghana : le projet Voltacom d'artère de transmission en fibres optiques



La République du Ghana s'étend sur plus de 230 000 km², dont moins de 20 % sont actuellement connectés par l'intermédiaire des principaux réseaux existants d'artères de transmission télécoms. L'octroi de licences aux nouveaux opérateurs de téléphonie fixe et mobile a multiplié les services en direction, pour l'essentiel, des régions urbaines du Sud du pays – mais la majeure partie du Nord et du Centre du pays est dépourvue d'accès à la plupart des systèmes de communication et les liaisons internationales avec les pays voisins sont inadaptées. Pour autant, il y aurait une solution idéale pour élargir la couverture de l'artère de transmission, en prolongeant un câble à fibres optiques très peu utilisé et qui appartient à l'heure actuelle à la Volta River Power Authority. Une série de questions de politiques et de planification doivent être résolues pour pouvoir tirer parti de cette ressource unique : faut-il vendre le réseau et, dans l'affirmative, comment et à qui ? Faut-il constituer un consortium d'opérateurs qui s'en partagerait la propriété ? Quelles règles d'interconnexion et de tarification de l'accès faut-il appliquer ? Quelles devront être

les obligations prioritaires pour poursuivre le déploiement ? Quelles agences seront responsables de la surveillance des transactions et de la mise en œuvre ? Les autorités du Ghana ont lancé une étude approfondie des options possibles et engagé en parallèle une réforme globale des politiques nationales en matière de télécommunications et de TIC, avec l'aide de la Banque mondiale et d'autres institutions financières étrangères.

Bleu – existant. **Violet** – zones à couvrir. **Rouge** – extensions transfrontalières.

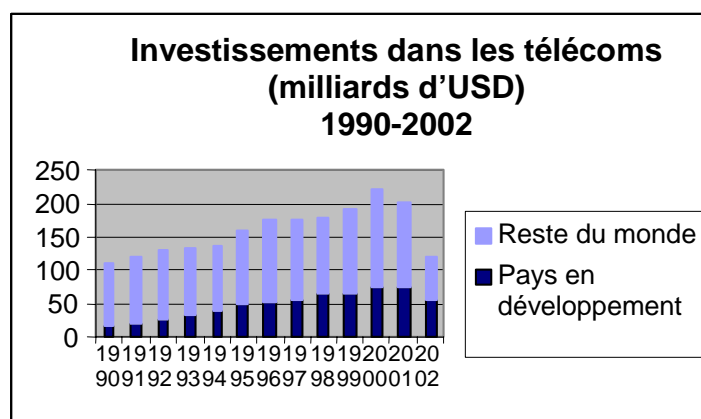
Vert – extensions éventuelles pour améliorer la couverture et la résistance du réseau.

Parallèlement, l'objectif du déploiement des infrastructures TIC est de dépasser les transmissions téléphoniques de base pour la voix afin d'assurer aussi largement que

possible une connectivité haut débit de qualité, voire même un accès aux systèmes à large bande. Le fait de connecter les régions les plus isolées aux technologies du 20^e siècle ne sera pas suffisant si les pays développés et les centres urbains ont déjà pris une forte avance avec les nouvelles capacités à très large bande. Pourtant, l'état actuel du secteur dans de nombreux pays en développement est loin d'être propice aux modèles d'entreprise pour un déploiement large bande dans les zones rurales (et même urbaines).

Enfin, dans de nombreux endroits du monde, le besoin d'une coordination régionale accrue de la connectivité internationale reste sensible – car cela permettrait d'améliorer l'efficacité et la cohésion économique du secteur TIC et du commerce régional en général. Dans certaines sous-régions – l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest, les Caraïbes, les îles du Pacifique, notamment – la construction de réseaux d'artères de transmission à forte capacité serait tout à fait justifiée commercialement, étant donné le trafic actuel et potentiel de la voix et des données ainsi que les coûts exorbitants de la connectivité actuelle (et du manque de connectivité). Les principaux défis concernent la coordination entre l'État, le secteur privé et les partenaires financiers internationaux pour poursuivre des solutions communes susceptibles de bénéficier à tous les pays impliqués.

Les pratiques prometteuses : Les tendances les plus prometteuses du développement des TIC au cours des dix dernières années sont reflétées par les énormes investissements privés et l'importance des recettes obtenues, principalement dans le domaine des réseaux d'artères de transmission télécoms pour la voix, les données et le sans fil.



Malgré le ralentissement des IDE ces dernières années, plusieurs raisons conduisent à penser que les perspectives commerciales pour le déploiement de réseaux d'artères de transmission de ce type restent bonnes. A mesure que de nouveaux abonnés s'ajoutent aux activités existantes, que de nouvelles licences continuent d'être accordées et que les initiatives d'accès améliorent la connectivité et le taux de pénétration, les premiers gagnants de ce développement seront les réseaux qui rassemblent et font transiter le trafic sur les territoires nationaux et *via* les passerelles internationales.

De fait, le déclin des investissements étrangers réalisés par des intérêts traditionnels des pays industrialisés pourrait bien ouvrir des perspectives aux nouveaux acteurs, qui pourront combler certains déficits persistants dans les réseaux nationaux. Ainsi, la république populaire de Chine a pris des dispositions proactives pour promouvoir le rôle de ses principales entreprises exportatrices de télécommunications et de réseaux en tant que fournisseurs d'infrastructures dans d'autres pays en développement. La banque chinoise d'import-export vient d'accorder 1,1 milliard d'USD de crédit à l'exportation aux sociétés Huawei Technologies Co. Ltd et ZTE Corp., deux entreprises chinoises en pleine croissance qui ont obtenu des contrats pour des équipements, des installations et la construction de réseaux cellulaires et en fibres optiques sur

plusieurs marchés, dont le Brésil, l'Éthiopie, l'Indonésie, la Malaisie, le Nigeria, le Pakistan et le Vietnam. Pour le gouvernement chinois, le fait de garantir le financement des exportations aide à positionner ces entreprises chinoises sur le marché mondial et rapporte de nouveaux contrats et investissements pour son secteur TIC, en plein boum⁸⁴.

L'application des nouvelles technologies sans fil à large bande dans le but d'offrir à moindre coût des services haut débit pour d'innombrables nouveaux lieux et clients semble pleine de perspectives très prometteuses⁸⁵. Des forêts pluviales au Brésil au mont Everest au Népal en passant par les zones urbaines des pays en développement, des nouveaux systèmes WiFi sont en cours d'installation pour assurer un accès Internet sans fil à large bande à un coût nettement inférieur aux connexions filaires. Quant à la nouvelle norme WiMax, elle permet d'envisager une couverture bien plus large et de nouvelles économies pour l'implantation de réseaux à large bande dans les communautés en développement.

Les initiatives d'artères de transmission régionales progressent, lentement mais sûrement, avec l'appui des IFI, des États et du secteur privé, y compris d'entreprises n'appartenant pas au secteur des TIC. En Afrique, certaines initiatives régionales sont déjà opérationnelles – comme le câble régional en fibres optiques installé le long du réseau électrique du barrage de Manantali entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, fruit d'un co-investissement des trois opérateurs historiques nationaux (Sotelma, Mauritel et Sonatel). Cet exemple souligne bien l'intérêt d'impliquer les entreprises gérant des pipelines, des compagnies ferroviaires et des compagnies d'électricité dans des initiatives visant au développement d'artères de transmission, surtout en Afrique australe et orientale.

Certains grands projets – comme le câble en fibres optiques « Africa One » qui devait faire le tour du continent africain – ont été victimes, à partir de 2000, de l'effondrement du marché des télécommunications et ont dû être soit renégociés, soit suspendus. La Banque mondiale, comme d'autres, soutient cependant activement des projets d'artères de transmissions régionales moins ambitieux, en aidant à constituer des consortiums d'opérateurs publics et privés notamment en Afrique de l'Ouest et de l'Est, afin de répondre à une demande croissante de connectivité régionale pour la voix et les données.

L'avenir : Alors que les marchés pour des grandes installations de réseaux et d'artères de transmission TIC confirment dans la plupart des pays leur évolution vers des modèles de marché ouvert et concurrentiel, le secteur privé – intérieur et étranger – restera le premier pourvoyeur de capitaux pour ces opérations.

La suppression des barrières à l'entrée et la promotion d'une réglementation efficace et d'un respect de la concurrence équitable pourront assurer la rentabilité des nouveaux investissements en vue d'élargir les réseaux et de développer les nouvelles technologies et emprunter ainsi une route jalonnée par les immenses réussites commerciales de la dernière décennie. Les institutions financières peuvent contribuer à réduire les risques d'investissement, assurer le financement de voies moins séduisantes commercialement, réunir des partenaires dans des co-entreprises et stimuler les marchés pour les artères de transmission en privilégiant l'élargissement de l'accès et d'autres composantes clés de la chaîne de valeur des TIC, comme nous allons le voir dans les sections qui suivent⁸⁶.

⁸⁴ *The Industry Standard*, "China to finance \$1.1B in telecom equipment exports", vendredi 20 février 2004, par Sumner Lemon, IDG News Service : <http://www.thestandard.com/article.php?story=20040220170840109>

⁸⁵ The Wireless Internet Institute, "The Wireless Internet Opportunity for Developing Countries," www.w2i.org.

⁸⁶ En outre, les pays qui se lancent dans des initiatives visant à favoriser une fourniture élargie de services publics (e-gouvernement, e-éducation et télé-médecine) dans le cadre de leurs CSLP et des processus de

Si une forte diversité des solutions adaptées aux conditions locales peut alimenter le développement des réseaux et des services localement, une méthode plus « hybride » pourrait aussi être envisagée. Il s'agit de réseaux nationaux ou régionaux d'artères de transmission en *accès ouvert*, à partir desquels une multitude d'énergies locales de mise en réseau peuvent être libérées, par le biais de la concurrence, de coopératives locales ou d'autres modalités. Comme le note un récent rapport de l'UIT, cette technique est particulièrement bien adaptée aux zones rurales :

« Dans certaines zones, rurales et isolées notamment, le secteur privé n'a pas suffisamment d'incitations pour investir, malgré les aides du gouvernement. Lorsqu'une telle stratégie échoue, des fonds entièrement publics pour le déploiement, la propriété et le fonctionnement d'un réseau large bande sont souvent la seule solution – surtout là où l'État considère, comme au niveau local et municipal, que les infrastructures large bande sont un service public de base et leur déploiement la responsabilité du secteur public »⁸⁷.

En outre, cette approche pourrait aussi permettre dans les pays en développement « de financer une grande partie des dépenses d'élargissement du réseau téléphonique en liaison avec d'autres initiatives visant les infrastructures publiques dans les zones rurales (coordination du développement de ces réseaux avec des projets de transport ou d'électrification par exemple) »⁸⁸. L'Inde a montré la voie en exploitant son réseau ferroviaire. « L'Inde a fait preuve d'ingénierie en utilisant les liaisons existantes de signalisation tout le long de son vaste réseau ferroviaire pour élargir l'accès large bande dans les zones rurales et, en dépit de la sophistication, exceptionnelle pour les pays en développement, du réseau ferroviaire indien, certains pays seraient bien inspirés de suivre son exemple »⁸⁹.

Dans le cas où ce type d'artères de transmission traversent plusieurs pays à faible densité téléphonique et à faible revenu par habitant (comme certaines sous-régions d'Afrique mal desservies), les contraintes financières peuvent devenir telles que ni le secteur privé ni le secteur public ne seront en position d'agir. Les agences régionales peuvent favoriser la coopération et la coordination, alors que les institutions financières internationales et les bailleurs ont un rôle essentiel à jouer en amorçant et en facilitant le financement de ce type de projets d'infrastructure régionaux⁹⁰.

4.3 Garantir un véritable accès

Pour assurer le développement des TIC, le principal défi consiste à trouver des solutions permettant d'assurer à la quasi-totalité des citoyens d'un pays l'accès à ces technologies et de profiter de cette possibilité pour les rendre plus autonomes et enrichir leurs vies. Cette question essentielle de l'accès se retrouve également, en dernier ressort, au cœur des problématiques entourant le financement des TIC. Comme nous l'avons vu, les réseaux d'artères de transmission commencent à être déployés avec succès sur une majorité de territoires, même dans les pays en développement, grâce à l'utilisation conjointe d'investissements du secteur privé international (dont la motivation est financière) et d'une aide ciblée au

concrétisation des ODM auraient tout à gagner de synergies dans le domaine du développement des infrastructures.

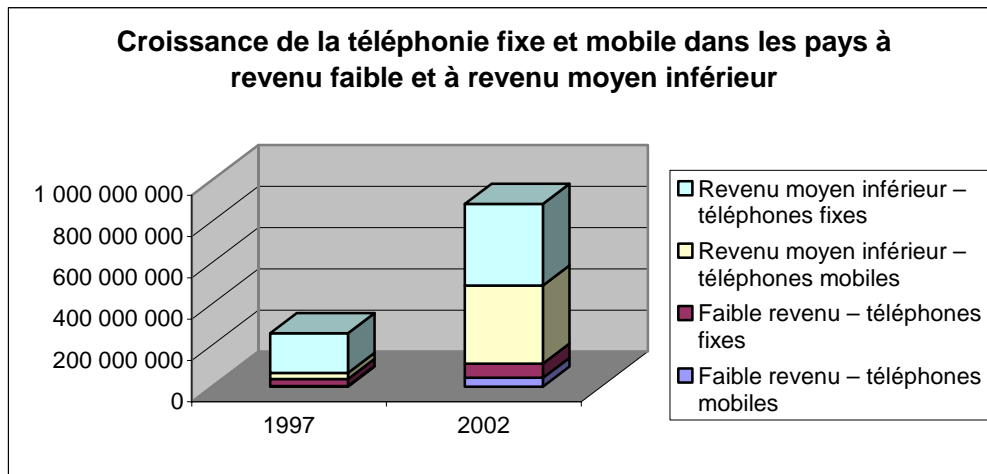
⁸⁷ UIT, 2003, *Naissance du large bande*, Rapports de l'UIT sur Internet, page 45.

⁸⁸ UIT, 2003, *Trends in Reform Telecommunication 2003: Promoting Universal Access To ICTs Practical Tools For Regulators*, p. 104.

⁸⁹ UIT, 2003, *Naissance du large bande*, Rapports de l'UIT sur Internet, page 98.

⁹⁰ Certaines liaisons ne présenteront pas d'intérêt commercial, les marchés étant trop limités et/ou les risques politiques trop élevés. Dans ce cas, les pouvoirs publics pourraient travailler avec des institutions financières et des bailleurs pour obtenir des prêts à des conditions préférentielles et le soutien des bailleurs sur un projet donné. Voir "Balancing Act" dans *African ICT infrastructure investment options*, DFID et Caspary, Georg et David O'Connor (2003).

développement stratégique. Ces mêmes tendances ont réussi à améliorer d'une manière régulière les indicateurs de « pénétration » des opérateurs nationaux des télécommunications sur une longue période mais aussi à élargir le territoire géographique couvert par les grands réseaux d'artères de transmission.



Source : IUT, Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde, 2003.

Entre 1997 et 2002, le nombre total de lignes de téléphonie fixe dans les pays à faible revenu et à revenu moyen inférieur a plus que doublé, dépassant 460 millions. Cependant, ces investissements n'ont en général pas modifié de manière fondamentale le défi économique de base qui consiste à assurer l'accès aux réseaux dans des endroits non centraux – et notamment dans les zones rurales où vivent la plupart des habitants des pays en développement et où le besoin de ressources pour le développement se fait le plus sentir. Pour les pays à faible revenu, en particulier, la pénétration des téléphones en dehors des villes les plus importantes tourne d'une manière générale autour de 1 à 2 %, voire moins, alors qu'elle atteindra 5 à 10 % dans les zones urbaines.

L'explosion des services de téléphonie mobile dans les pays en développement a également eu un impact immense sur les niveaux d'investissement et d'accès aux services téléphoniques. On estime actuellement à plus de 500 millions le nombre d'abonnés à un téléphone mobile dans les 100 ou quelque pays à faible revenu et à revenu moyen inférieur – contre à peine 30 millions en 1997. Dans la plupart de ces pays, le nombre total d'utilisateurs d'un téléphone mobile dépasse déjà le nombre total d'abonnés à un téléphone fixe alors que le système n'a que quelques années d'existence. Cela est particulièrement vrai dans les pays à faible revenu, où le faible rythme de pénétration des lignes fixes a été rapidement dépassé grâce au dynamisme du jeune marché mobile. En 2003, les pays africains comptaient en moyenne près de 6 lignes mobiles pour 100 habitants, contre seulement 2,9 lignes fixes. En outre, la mobilité et la couverture du signal sans fil de la technologie cellulaire permet aux usagers d'accéder aux services dans des régions bien plus isolées que celles qui disposent de réseaux filaires.

Cela étant, ces évolutions favorables n'ont pas forcément résolu les difficultés de base de l'accès au téléphone dans les zones rurales. Dans ces zones, la couverture du signal ne suffit pas pour garantir aux citoyens ayant des revenus limités la possibilité d'acheter des téléphones portables et de payer pour les utiliser. Plus important, « l'accès » aux services de téléphonie mobile dans les régions écartées est tributaire, au-delà des artères de transmission sans fil, de plusieurs autres conditions : un raccordement à l'électricité, tout d'abord, mais aussi la présence de services

commerciaux et de support technique ou encore l'existence de systèmes de financement adéquats. Faute de réunir ces composantes, l'accès à la téléphonie mobile reste un service largement utilisé par le même groupe d'usagers, urbains et à revenu élevé, que pour les services téléphoniques traditionnels.

Parallèlement, alors que les ordinateurs et Internet ont révolutionné les modes de communication, d'information et d'échanges internationaux, une attention accrue a été accordée aux tout derniers aspects de la fracture numérique, ce fossé qui sépare ceux qui fonctionnent « en ligne » de ceux qui n'ont pratiquement pas encore pénétré dans le cyberspace. Ce fossé est encore plus profond que pour l'accès au téléphone : ainsi en 2002, on dénombrait quelque 5 millions d'abonnés à Internet dans les PMA, contre plus de 215 millions dans les pays les plus avancés. Plusieurs voix s'élèvent désormais quant au risque de voir Internet aggraver les asymétries d'information entre les « nantis » et les autres. Arriver à assurer un accès à Internet dans les zones éloignées est bien plus difficile que d'installer le téléphone, non seulement du fait des contraintes techniques des réseaux de transmission de données, mais aussi parce qu'il faut combler les besoins en ordinateurs, logiciels, services FAI et toute une série de ressources d'appui et de formation. Les nouvelles technologies sans fil pourraient bien aider à atténuer ces handicaps, mais il reste encore de sérieux obstacles pour parvenir à un accès généralisé à Internet et aux autres services d'information et d'échanges de données dans les zones rurales des pays en développement.

Les défis : D'immenses progrès ont de toute évidence été réalisés en un laps de temps très court pour élargir l'accès aux TIC et, notamment, à la téléphonie. Pourtant, on voit bien que les incitations commerciales qui ont alimenté la croissance des services TIC financés par le secteur privé et destinés, pour l'essentiel, aux populations urbaines aisées, seront bien moins faciles à mettre en place pour susciter une expansion aussi rapide au-delà de ces régions et groupes de consommateurs. Du point de vue de la planification des activités d'entreprise, cela n'a rien de surprenant : rien ne garantit que la demande de services existe dans ces zones, les capacités financières des populations sont souvent limitées et le coût de déploiement des réseaux est sensiblement plus élevé dans des régions à faible densité. Pour de nombreux investisseurs internationaux qui ne se sont pas encore remis des fortes pertes consécutives à des investissements technologiques ou de licence hasardeux dans leurs propres pays, l'idée de se lancer à l'attaque de marchés à faible revenu paraît bien moins séduisante qu'elle n'en avait l'air il y a cinq ans. Quant aux investisseurs nationaux, s'ils peuvent être tentés par cette occasion de pénétrer sur des marchés encore inexploités, ils manquent en général d'accès aux capitaux de lancement, essentiels, et sont par conséquent encore plus réticents face au risque que les investisseurs internationaux.

Cela étant, la situation du marché n'est pas forcément aussi décourageante. Diverses sources supplémentaires de revenu pourraient bien accroître l'attrait de régions même très éloignées à faible revenu aux yeux des prestataires de services TIC. A mesure que les nouvelles technologies d'accès font leurs preuves et que la croissance régulière des marchés de la téléphonie mobile et d'Internet dans les pays en développement témoignent de la viabilité de ces activités, les perspectives d'attirer des entrepreneurs et des investisseurs audacieux pour lancer dans ces pays et dans les régions les plus rurales et les plus défavorisées de nouvelles entreprises en réseau spéculatives devraient s'améliorer. De ce point de vue, les 50 % et quelque de la population mondiale qui n'ont pas accès encore aux TIC de base ou aux technologies les plus avancées sont moins un « problème » qu'une occasion exceptionnelle et encore inexploitée d'expansion commerciale durable.

Les pratiques prometteuses : Ces dernières années et pour relever ces défis, les pays en développement ont été submergés de programmes ou de projets pilotes destinés à résoudre ces questions d'accès. Les pouvoirs publics, les organismes bailleurs de fonds, les ONG et bien d'autres ont testé des systèmes de téléphones de village payants, des services cellulaires dans les zones rurales, des boutiques

publiques de téléphone ou encore des télécentres polyvalents et des centres communautaires multimédias pour tenter d'apporter la communication et ses pouvoirs aux populations non desservies. Les mécanismes de financement en appui à ces projets ont eux aussi été assez variés. En voici quelques exemples :

- l'investissement direct étranger : dans le cadre des offres d'accès au marché souvent accordées aux nouveaux investisseurs étrangers, qu'il s'agisse d'opérateurs de téléphonie mobile ou de partenaires stratégiques de réseaux fixes, les accords de licence prévoient en général des obligations d'extension des services sur les marchés moins attrayants ;
- les ressources propres des compagnies de téléphone : des opérateurs bien établis assurés de recettes régulières et stables peuvent allouer une part de leurs fonds pour servir de capitaux de démarrage à des projets d'extension des réseaux dans des zones rurales isolées, surtout s'ils sont incités à le faire, fiscalement ou par des subventions notamment ;
- les fonds d'accès universel : ces fonds peuvent acheminer à la fois des ressources du secteur et des fonds publics pour élargir et stimuler l'accès aux marchés ;
- financement des bailleurs et des IFI : ces sources extérieures de financement peuvent venir compléter un financement de l'État et des entreprises, surtout si elles privilégient les zones non couvertes et à risque qui découragent l'investissement privé ;
- l'investissement et l'appropriation par les communautés et les ONG : les communautés locales et les organisations de service public peuvent trouver le moyen de s'assurer des accès aux réseaux, *via* des investissements en nature ou en espèces et des partenariats avec des prestataires régionaux et nationaux. L'appropriation et le contrôle communautaires sont *a priori* un puissant moteur pour construire des réseaux du « premier kilomètre » (expression préférable pour décrire cette solution que l'habituel « dernier kilomètre ») dans les communautés rurales pauvres, surtout s'ils font appel aux nouvelles technologies sans fil (encadrés 4.3.1 et 4.3.2).

Encadré 4.3.1 : Sénégal : le programme de télécentres privés

L'opérateur national du Sénégal, Sonatel, est à l'origine d'une initiative visant à « externaliser » l'offre de téléphones publics payants – projet qui a donné naissance aux PME parmi les plus dynamiques du pays et est devenu une véritable source d'inspiration pour d'autres pays. Sonatel encourage des entrepreneurs privés à créer de petits télécentres locaux (ou boutiques de téléphone) où les clients peuvent téléphoner et, parfois, avoir accès à des ordinateurs, des imprimantes, etc. Sonatel gère ce programme de manière très souple : il examine les candidatures et fournit les compteurs ainsi qu'une formation minimale aux opérateurs des télécentres. Les télécentres font payer aux clients un droit (non réglementé) pour téléphoner et reversent environ 70 % de leurs recettes à Sonatel. Ceux qui s'affilient officiellement à Sonatel bénéficient de tarifs de gros préférentiels. Le pays compte désormais plus de 23 100 télécentres privés de ce type, qui représentent 40 % du chiffre d'affaire global des points de vente commerciaux.

Encadré 4.3.2 : La Hongrie et ses « télé-cottages »

Une solution différente a produit en Hongrie un boum identique de centres locaux d'accès aux communications, baptisés dans ce cas les « télé-cottages » (*teleház*). Ce mouvement, communautaire à l'origine, continue d'être le fait des collectivités, la société civile locale et des ONG s'étant associées pour assurer un accès aux TIC (téléphone, ordinateurs et Internet) ainsi qu'à des formes plus classiques d'information – allant de bibliothèques à des panneaux d'affichage. Le programme,

lancé par des militants locaux, a obtenu l'appui financier du gouvernement hongrois, des ONG et de bailleurs internationaux comme l'USAID. Ces télé-cottages ne sont pas encore totalement autonomes, n'arrivant à couvrir que 30 % des frais de fonctionnement avec leurs recettes – les fonds de l'État et des bailleurs assurent le complément. A l'inverse, un très petit nombre d'échecs (moins de 3 %) ont été enregistrés, par rapport à des taux bien plus élevés dans d'autres pays pour des projets de télécentres. Ce mouvement en pleine expansion s'est répandu dans toute la Hongrie, où des télé-cottages sont ouverts dans au moins 500 villes et villages, ainsi qu'à ses pays voisins.

Contribution de Mátyás Gáspár, Association hongroise des télé-cottages, Hongrie ; <http://www.telehaz.hu/>

L'appropriation par les communautés pour assurer un accès du « premier kilomètre » dans les communautés rurales pauvres⁹¹

Comme nous l'avons vu, l'installation de réseaux dans des communautés rurales pauvres coûte plus cher qu'ailleurs et rapporte moins, puisque les individus concernés ont des revenus limités. Les incitations actuelles et les sources traditionnelles d'investissement ne devraient guère avoir d'impact sensible ici, du moins pendant un certain temps. Les pratiques évoquées ci-avant sont utiles – mais il existe toujours un gros écueil lié, tout d'abord, au développement de l'accès local (le « premier kilomètre ») là où les infrastructures existent déjà et, ensuite et surtout, à la construction de ce « premier kilomètre » qui reliera des communautés pauvres et isolées à l'artère de transmission la plus proche.

Ainsi, la plupart des communautés rurales pauvres sont loin de pouvoir bénéficier du système actuel permettant d'assurer l'accès au téléphone et aux TIC : les solutions à grande échelle d'extension des infrastructures en réseau ont très souvent une couverture insuffisante pour permettre l'application de solutions locales à ce problème du « premier kilomètre ». Comblar la distance entre les besoins locaux et l'infrastructure en réseau la plus proche n'est en général tout simplement pas rentable, au sens habituel du terme, même s'il y a eu regroupement de la demande. C'est cette contrainte – le manque d'intérêt économique, au sens classique, du « premier kilomètre » – qui empêche pour beaucoup les pauvres des zones rurales d'accéder à la téléphonie et aux TIC.

Un nouveau modèle fait son apparition – fondé sur l'émancipation et l'appropriation des communautés – qui, s'il est utilisé depuis longtemps dans les activités de développement en général, semble de plus en plus présent dans les initiatives des communautés en matière d'applications TIC (encadré 4.3.3)⁹². Cette composante nouvelle (qui a déjà pourtant une longue histoire derrière elle) consiste à laisser les communautés assumer la responsabilité, souvent partagée avec les pouvoirs publics et des partenaires privés, d'initier, concevoir, financer et gérer des solutions en réseau. Les technologies novatrices peuvent jouer un rôle de premier plan, surtout parce qu'elles limitent l'investissement nécessaire par connexion, même pour un

⁹¹ Cette section s'appuie sur le projet de rapport de Seán Ó Siochrú et Bruce Girard, "Innovative Technologies and Community Ownership: A New Model of ICT Access for the Rural Poor" , commandé dans le cadre des travaux du GTMF. Les études de cas en cours portent sur des initiatives lancées en Afrique du Sud, en Argentine, en Inde, au Pérou et en Pologne notamment

⁹² L'appropriation par les communautés est de plus en plus considérée comme essentielle pour la réussite des initiatives locales en matière d'applications TIC. Voir par exemple Ballantyne, Peter (2003), *Ownership and Partnership: Keys to Sustaining ICT-enabled Development Activities*, IICD, Pays-Bas : <http://www.iicd.org/iicd/articles/IICDnews.import2286> ; voir aussi Cecchini, Simone et Christopher Scott (2003), *Can Information and Communications Technology Applications Contribute to Poverty Reduction? Lessons from Rural India*, avril : http://www.developmentgateway.org/download/181634/cecchini_scott ICT.pdf

nombre limité d'utilisateurs, exigent peu d'entretien et peuvent être progressivement étendues. Cette nouvelle formule apporte donc des solutions locales à la fois au problème de l'extension des réseaux et de la fourniture de services (et, partant, de l'élaboration d'applications et de contenus) tout en allant de pair avec un plan d'affaires réaliste et une philosophie du développement fondée sur la responsabilisation. Différentes configurations apparaissent selon les endroits et selon les circonstances, certaines étant à la recherche de modèles coopératifs favorisant l'appropriation locale alors que d'autres préfèrent construire des partenariats.

La téléphonie coopérative rurale communautaire est une tradition très ancienne. Aux États-Unis, sur les quelque 6 000 coopératives rurales de téléphone créées en 1927, 1 000 fonctionnent toujours et proposent désormais des services large bande. Depuis les années 1960 et 1970, des coopératives ont fait leur apparition, d'abord en Argentine et en Bolivie puis en Pologne et au Pérou, parallèlement le plus souvent à d'autres initiatives rurales d'infrastructure (comme à Huaral, au Pérou, où le réseau télécoms est géré par l'association chargée de l'irrigation de la vallée ou aux États-Unis où la coopérative fournit aussi souvent l'eau et l'électricité) ; elles sont très prospères. Elles présentent de fait bien des avantages par rapport aux modèles à but lucratif.

En Pologne, le fait de pouvoir lever sans frais des ressources locales et de réinvestir tous

Encadré 4.3.3 : Réseaux coopératifs en Pologne

En 1991, deux réseaux coopératifs pionniers locaux – WIST et Tyczyn – ont été rejoints par plusieurs autres réseaux locaux financés par le secteur privé, de sorte qu'ils sont devenus directement comparables. Cependant, la plupart des réseaux privés ont constaté qu'ils ne pouvaient pas offrir le niveau de rendement attendu par leurs investisseurs et ont donc été obligés de se vendre, souvent à perte, à l'opérateur national des télécoms. Si l'on en croit un examen approfondi du secteur mené en 2003 :

« à l'inverse des entreprises détenues par des investisseurs, [les coopératives] ont réussi à développer leurs systèmes, à rembourser rapidement leurs emprunts et à prospérer alors que, de par leur dépendance à l'égard de capitaux extérieurs et leur souci du profit, et non du service rendu, de nombreux systèmes détenus par des investisseurs ont été moins chanceux ou ont fait faillite. L'appropriation par les communautés est un facteur essentiel de la réussite [de ces coopératives] » (NTCA, 2003, p. 14).

Les deux coopératives se sont développées à la fois en élargissant leur offre aux zones non desservies et en allant « chasser » les clients de TSA, l'opérateur national, en leur proposant diverses incitations comme un dépannage immédiat au lieu d'avoir à attendre des semaines ou des mois comme avec TSA. Les coopératives ont également augmenté leurs recettes et leur clientèle par le biais des entreprises familiales, la transformation des produits agricoles et d'un phénomène d'attraction d'entreprises qui sont venues s'installer dans la zone desservie – ce qui souligne bien l'importance de la qualité, d'une tarification raisonnable et de la réactivité du système au développement des entreprises. D'une manière générale, les coopératives sont créditées d'avoir donné un réel coup de fouet à l'activité.

Mais, les retombées positives ont également été importantes :

« Les projets ont prouvé l'importance des télécommunications pour le renforcement des communautés et du développement économique local. Dans les deux cas, leur réussite tient aux relations nouées avec les maires locaux et les gminas (comtés), qui ont conduit à assurer d'autres services publics essentiels comme les réseaux de traitement des eaux usées ou de gaz naturel pour les particuliers. Les coopératives ont relancé le développement d'entreprises mais aussi contribué à la constitution – et à la réussite – d'une coopérative de crédit et d'une grande coopérative de produits laitiers (ibid., page 15).

Source : Tiré d'une étude de cas sur les coopératives : http://www.ntca.org/ka/ka-3.cfm?content_item_id=1599&folder_id=324 et <http://www.coopdevelopmentcenter.coop/CDP%20case%20studies/NTCA%20Case%20Study.pdf>

les profits dans la communauté a permis de proposer des tarifs inférieurs à ceux des opérateurs commerciaux tout en offrant davantage de services.

Avec l'émergence de services plus sophistiqués basés sur les contenus, ce lien direct avec les besoins locaux est également en meilleure position pour produire des services plus viables et plus durables et générer, en retour, davantage de revenus. Les communautés considèrent parfois encore plus important le fait que ces coopératives participent en général à des activités plus larges de développement communautaire et contribuent donc à revigorer l'économie locale. L'expérience en

Pologne, et ailleurs, montre que le rendement minimum de l'investissement attendu dans le cas des coopératives est moindre et que des périodes durables de recettes limitées peuvent être surmontées plus facilement – et donc que ce modèle pourrait potentiellement s'appliquer à des zones rurales marginalisées.

En Inde, un autre modèle de contrôle des communautés sur les réseaux a fait son apparition grâce à une méthode de développement local fondée sur la responsabilisation et donnant naissance à de véritables partenariats. Si l'opérateur télécoms public et l'entrepreneur privé peuvent jouer un rôle essentiel, la communauté locale reste maîtresse des besoins, des conditions et de la nature du service, de son tarif et de la répartition des gains supplémentaires obtenus. L'expérience Akshaya, en Inde (encadré 4.3.4), qui permet d'assurer un raccordement de type « premier kilomètre » par le biais d'un opérateur public et, plus récemment, du WiFi, à plus de 600 kiosques d'information proposant des services communautaires TIC s'est révélée tout à fait transposable. Autre exemple indien, celui du projet N-Logue lancé à l'initiative de l'Institut de technologie de Madras : il combine un modèle d'entreprise sociale à l'entreprise locale et a permis de connecter des centaines de villages auparavant dépourvus d'accès au réseau dans sept États différents avec des cafés Internet et des cabines téléphoniques. On rencontre aussi dans d'autres pays des solutions communautaires de réseau fondées sur les besoins locaux. Ainsi au Laos, la demande de réseau est directement liée à d'autres activités de développement des villageois, qui ont mis en évidence un besoin de services spécifiques, et notamment la téléphonie et l'accès Internet⁹³. Quant à l'apparition de multiples réseaux informels WiFi en Indonésie, elle est le résultat d'un processus identique.

Encadré 4.3.4 : Inde : l'initiative Akshaya

L'expérience d'Akshaya, en Inde, est un système hybride tout à fait intéressant, où l'on voit les communautés exercer un niveau déterminant de contrôle dans le contexte d'un programme étatique qui propose des franchises à des entreprises privées et des entités locales. Le programme de l'État du Kerala, qui concerne aujourd'hui plus de 600 kiosques d'information, propose toute une palette de services TIC au-delà de la simple téléphonie, qui vont du règlement des factures à l'enregistrement des plaintes dans les commissariats locaux en passant par la tenue des fichiers d'état civil (naissances et décès). L'État assure la connectivité du système – d'ailleurs, des tests sont en cours pour installer des systèmes WiFi dans ces kiosques ruraux.

Ce programme va bien au-delà de l'exploitation des services d'un entrepreneur local dans une zone défavorisée. Un facteur essentiel entre en ligne de compte – le fait que les organes élus au niveau des villages (les institutions du Panchayati Raj ou PRI) – assument un rôle de gestion sanctionné par la loi. Outre qu'ils imposent à tous les franchisés de former au moins un membre des familles qui utilisent les TIC, les PRI ont leur mot à dire dans la sélection et le contrôle des franchisés. Ce système peut permettre – et de fait permet – de fixer des tarifs abordables pour les pauvres, de garantir que les profits sont proportionnels au rôle joué par le franchisé et que tout excédent est affecté à des objectifs communautaires ; il permet aussi de sélectionner la palette des services proposés.

Ces droits de participation font que les communautés tirent un parti maximal de leur appropriation, en garantissant un mandat clair et solide en faveur des pauvres mais aussi en favorisant une considérable mobilisation de ressources locales. Tous ces facteurs expliquent l'immense succès du programme, réputé être l'un des plus importants d'Inde.

L'appropriation par les communautés n'est pas une panacée pour le problème du « premier kilomètre » dans les communautés rurales pauvres. Mais une telle association entre un esprit d'entreprise, fondé sur un soutien mutuel et les besoins, sans préoccupation de profits – grâce souvent à des collaborations adaptées au pays ou à la région – et des technologies novatrices, peu coûteuses et extensibles progressivement devrait vraiment faire la différence. De nombreux éléments montrent que les projets conduits à l'initiative des communautés et détenus par elles sont à même d'amener les réseaux dans les zones rurales et pauvres non desservies, d'assurer à moindre coût des services d'une qualité supérieure et de mettre en

⁹³ Voir "Community-Owned Wifi/VoIP Network in Laos", http://www.jhai.org/jhai_remote_launch_follow.htm

relation, de manière plus efficace, les autres activités de développement et d'autonomisation menées dans ces régions. Elles procèdent en effet à partir d'une demande reconnue pour des applications bien spécifiques, et non d'un désir général de déployer un réseau – sans compter qu'elles sont capables de mobiliser les ressources des communautés. Elles signifient aussi, du point de vue de l'économie des réseaux, qu'un réseau rural qui ne présente pas d'intérêt pour un investisseur extérieur reste un projet tout à fait accessible pour les communautés elles-mêmes.

L'avenir : Dès lors qu'il s'agit de rechercher un soutien financier pour l'extension des réseaux d'accès, des facilités et des services en direction des populations rurales et à faible revenu, toutes les ressources disponibles doivent être mobilisées. Il ne doit pas y avoir d'exclusive entre des solutions marché proposées par le secteur privé et des subventions financées par le secteur public et les bailleurs. Les modèles économiques actuels d'accès définissent un seuil théorique entre « les dysfonctionnements du marché » provoqués par des barrières artificielles sur le marché et « les véritables limites à l'accès » qui proviennent de conditions de demande et de coût fondamentales et nécessitent, pour être supprimées, des subventions ou tout autre type de mécanismes. Dans la pratique, la limite entre ces conditions est souvent difficile à identifier avec précision, et l'évolution constante de la dynamique du secteur et des réalités du marché modifiera la cible région par région. En outre, une approche ascendante, à l'initiative des communautés (telle que décrite *supra*), peut sensiblement réduire le niveau de la « véritable limite à l'accès » et rendre de ce fait possible l'accès dans de nombreuses communautés rurales pauvres. Les financements publics et l'aide des bailleurs doivent intervenir aux côtés des mécanismes de marché pour accélérer les investissements d'accès aux réseaux dans le cadre de politiques et autres incitations propices. Cette stratégie intégrée doit comporter plusieurs caractéristiques clés :

- opportunité de marché : les licences et barrières d'accès aux marchés, dépassées, qui empêchent même les investisseurs désireux de le faire de construire de nouvelles installations dans les zones actuellement mal desservies doivent être éliminées ; d'autres initiatives de politique – accès aux fréquences et droits de passage, impôts et redevances minimums, etc. – doivent être conçues pour maximiser les incitations proposées aux nouveaux venus ;
- risque de marché : les institutions financières et les pouvoirs publics doivent collaborer avec des investisseurs potentiels pour atténuer autant que possible le risque perçu. Cela implique de travailler avec – et de réformer – les marchés financiers, de garantir des prêts à faible taux d'intérêt, de faire respecter les lois régissant les contrats et les pratiques commerciales, d'œuvrer à la stabilisation des devises et de l'inflation, et de garantir la communication intégrale des informations de marché pertinentes ;
- moyens de financement : les subventions et financements d'amorçage apportés par les secteurs public et privé ainsi que par des sources extérieures doivent être acheminés en appui aux investissements dans les projets risqués et peu rentables d'un point de vue économique, mais qui bénéficieront globalement au secteur TIC et aux priorités du développement. Ces moyens pourraient utilement être coordonnés par un dispositif central de mise en œuvre, de type fonds d'accès universel, régi par des critères transparents et équitables d'allocation des ressources entre secteurs et zones cibles concurrents ;
- solutions à l'initiative des communautés : les solutions du « premier kilomètre » à l'initiative des communautés – à l'instar des coopératives ou des partenariats gérés par les communautés – peuvent fortement contribuer à mobiliser des ressources locales et à rendre plus viables les réseaux desservant les communautés rurales pauvres. Elles doivent être étudiées dans

l'objectif de fixer les règles optimales pour la réglementation, le financement, le renforcement des capacités et les institutions ;

- coordination publique et institutionnelle : les projets d'accès aux TIC doivent être planifiés et coordonnés avec les autres initiatives publiques d'infrastructures et de mise en réseau, afin d'optimiser l'efficacité et de regrouper la demande du marché. Les programmes d'e-gouvernement et d'e-gouvernance devront être étroitement associés au déploiement d'un accès universel, en utilisant des installations communes qui permettent aux réseaux publics et privés intégrés de fonctionner selon des critères commercialement viables.

4.4 Enrichir le développement : applications et contenus

A de nombreux égards, le domaine des applications et des contenus représente la prochaine frontière pour les stratégies de développement des TIC ainsi que pour les partenaires financiers. En dernière analyse, les moyens d'information n'ont d'intérêt que s'ils atteignent les communautés qui en ont le plus besoin et s'ils s'adressent aux individus d'une manière qui les relie à leur vie quotidienne et à leurs aspirations personnelles.

Lors d'un échange téléphonique vocal bidirectionnel, les « contenus » échangés sont directs, fondés sur la connaissance mutuelle de chaque interlocuteur et transmettent une information « en temps réel » dont la valeur peut souvent être inestimable et durable. Un ami, un proche ou un aîné respecté qui explique quels sont les dangers du VIH/sida ou comment améliorer les cultures jouira probablement d'un plus grand pouvoir de conviction que n'importe quel intervenant extérieur bien intentionné. La sagesse ancestrale des populations indigènes, partagée et élargie grâce aux contacts à distance, recèle d'infinies promesses pour aider les communautés en développement à trouver leur propre voie vers une plus grande prospérité. Pour cette raison, de nombreux analystes estiment que la téléphonie vocale (fixe ou mobile) devrait rester une priorité absolue dans le développement des infrastructures et des services dans le contexte des objectifs de développement.

Mais la révolution des TIC s'étend bien au-delà des téléphones – avec les perspectives ouvertes par les nouvelles technologies d'un accès illimité et instantané à une masse infinie d'informations permettant de transformer les dynamiques sociales fondamentales, à tous les niveaux. Il ne s'agit pas de permettre à une majorité d'individus de par le monde de rattraper progressivement les technologies et les niveaux de vie en vigueur au milieu du 20^e siècle alors que ceux qui bénéficient déjà d'une abondance de biens et d'opportunités ont encore progressé à un rythme soutenu. Le nouveau paradigme mondial des TIC veut que l'information, et toute l'information, ne soit plus la propriété exclusive d'une poignée de gardiens privilégiés mais bien la monnaie d'échange et l'énergie vitale des masses, partout dans le monde.

Dans son état actuel, « l'offre » de la société mondiale de l'information est loin d'avoir atteint cet idéal. Les centres de production de contenus continuent d'être installés, pour l'essentiel, dans les pays industrialisés – des plate-formes et applications logicielles aux sites Web en passant par les médias et l'industrie du spectacle. Près de 70 % des pages web sont toujours rédigées en anglais. Le système d'exploitation de Microsoft, Windows, contrôle près de 90 % du marché mondial des ordinateurs personnels et ses logiciels d'application dominent également le marché ; sans compter que la plupart de ses grands concurrents sont eux aussi situés aux États-Unis. Les studios de télévision et de cinéma de Hollywood et leurs sociétés affiliées produisent et/ou distribuent sur les marchés mondiaux une part énorme des programmes de divertissement et ce, même dans des pays ayant peu de points communs, culturels ou linguistiques, avec les histoires racontées. Au-delà du « fossé de l'accès », qui sépare les gens connectés de ceux qui ne le sont pas, le déséquilibre entre créateurs et consommateurs de l'information est encore plus profond et il sera

probablement encore plus difficile à combler.

Ces tendances peuvent, jusqu'à un certain point, refléter un mariage pratiquement inéluctable de cultures et d'intérêts, les médias mondiaux contribuant à une certaine convergence des perspectives et des expériences partagées. Ces dernières années, par exemple, la planète a été pratiquement suspendue à une série d'événements suscitant un intérêt et une fascination quasi universels : les célébrations du millénaire en l'an 2000 (même dans des pays qui officiellement suivent un autre calendrier) ; les attaques terroristes (et leurs répercussions) du 11 septembre 2001 aux États-Unis ; et la coupe du monde de football en 2002 qui, à de nombreux égards, a été l'événement le plus « observé » (grâce à la télévision, la radio, Internet, les journaux...) de toute l'histoire de l'humanité⁹⁴. La révolution des TIC continuant de faire boule de neige, on assistera de plus en plus souvent à ce type d'expériences trans-culturelles qui captivent le monde entier et pour lesquels la demande sera aussi forte dans les pays en développement qu'ailleurs (de fait, la coupe du monde de football de 2010, en Afrique du Sud, est assurée d'être l'événement culturel/sportif le plus populaire jamais organisé sur le continent africain et devrait contribuer, dans des proportions jamais vues, à accélérer la demande de connectivité TIC sous toutes ses formes).

Ce qui manque le plus dans cette base de connaissances mondiales et sans limites, c'est une représentation adaptée de l'immense diversité et richesse des savoirs, idées, expériences et fruits de l'imagination qui fleurissent dans les pays en développement mais trouvent rarement leur voie dans les marchés médiatiques régis par des préoccupations commerciales, voire même déjà dans l'esprit des voisins les plus proches.

Pour les praticiens du développement et notamment ceux qui travaillent sur le terrain, la problématique du contenu de l'information est au cœur d'une intégration efficace des TIC dans des programmes traditionnels de développement. Dans ce contexte, l'information peut jouer plusieurs rôles très divers :

- pour lutter contre la pauvreté : formation et partage des expériences dans le domaine de la gestion des petites entreprises et des compétences professionnelles ; informations sur le marché ; techniques agricoles ; techniques artisanales ;
- pour les soins de santé : sensibilisation, prévention et traitement de base pour les maladies courantes ; collecte d'informations sur les maladies graves et les épidémies ; diagnostic à distance ; formation des médecins/infirmiers ;
- pour l'éducation : supports d'apprentissage complémentaires aux programmes scolaires ; outils pédagogiques basés sur l'audiovisuel ; sources de données pour la recherche ; formation des enseignants et interaction ; programmes de formation technique ;
- pour une bonne gouvernance : données, chiffres et consignes sur le fonctionnement du service public, sur les recettes fiscales et les dépenses et sur les droits et les obligations juridiques ; informations sur les campagnes politiques et les élections ; soutien et assistance aux femmes, aux jeunes, aux personnes âgées et aux handicapés ; mise en commun des programmes et des pratiques au niveau des municipalités et des régions ;
- pour l'égalité entre les sexes : sensibilisation des populations aux droits des femmes ; formation et renforcement des capacités pour une utilisation stratégique des TIC, en tant qu'instruments de plaidoyer pour le changement social, la mise en réseau et la diffusion des informations.

⁹⁴ Townsend, David, "The World Cup and Communications Development: A New Vision?", document présenté lors d'un atelier UIT-TRASA sur le service universel, à Dar-es-Salaam, et lors d'un séminaire de la télé-communauté Asie-Pacifique sur les TIC et la lutte contre la pauvreté organisé en Thaïlande en 2002.

Les défis : L'élargissement de la portée de contenus utiles et accessibles dans les pays en développement se heurte à de nombreux défis. La question du financement des différentes formes de contenus et d'applications, en particulier, nécessite une attention accrue dans la mesure où cette question a souvent été négligée au profit des infrastructures TIC.

Ainsi, l'une des questions fondamentales est de savoir dans quelle mesure il existe – ou il pourrait exister – un marché pour des ressources d'information pertinentes pour les populations des pays en développement qui seraient aussi produites par et pour elles. Les données recueillies à ce jour ne sont guère encourageantes. Certains publics locaux et nationaux sont davantage intéressés par le fait d'apprendre et d'être divertis par des gens qui parlent comme eux, qui leur ressemblent et qui comprennent leur environnement, à l'inverse des images stéréotypées véhiculées par les médias internationaux. Pourtant, la difficulté consiste à créer des relations d'affaires fonctionnelles et durables à tous les niveaux de la chaîne de valeur de l'information – des producteurs aux consommateurs en passant par les distributeurs et les points de vente – que les objets concernés soient des logiciels de formation, des portails régionaux sur Internet, des émissions de radio pour les communautés ou des films sur DVD. Pour que les auteurs, les réalisateurs, les concepteurs de sites web, les programmeurs, les journalistes ou les artistes puissent tirer un revenu raisonnable de leur activité, il faut qu'ils soient assurés d'une rémunération stable qui, elle, exige souvent des producteurs et des distributeurs à un niveau supérieur capables d'occuper des positions durables et adéquates sur le marché – et, en dernier ressort, l'aide financière nécessaire pour lancer et entretenir de nouvelles entreprises dans le domaine des médias, de l'information ou des loisirs.

Tout cela nous amène à un classique problème de causalité circulaire (qui, de l'œuf ou la poule...) : le relativement faible niveau d'accès aux médias dans les pays en développement réduit la taille du public (les clients) susceptible d'être intéressé par les contenus commerciaux, décourageant ainsi l'apparition d'entreprises de production nationales ; mais l'absence de contenus locaux pertinents réduit à son tour l'intérêt et la demande de services TIC. Ce constat s'applique autant au marché des médias achetés par les utilisateurs finals (logiciels, enregistrements radio/vidéo) que pour les médias sponsorisés par des annonceurs (radiodiffusion, sites web).

La problématique du financement d'un contenu pertinent pour le développement n'en devient que plus complexe. Le « marché » potentiel pour les informations que les agences de coopération au développement cherchent à transmettre et dont les communautés en développement ont le plus besoin pour se prendre en mains est très limité, du moins à court terme. Là aussi, cela relève en partie de ce problème de causalité circulaire: les pauvres n'ont pas les moyens de payer pour obtenir des informations, même si cela pourrait les aider à sortir de la pauvreté. Dans les pays développés, le marché pour les produits TIC « d'auto-assistance » – des manuels sur les entreprises et l'investissement aux remèdes en passant par les soins aux enfants et le développement personnel et spirituel (sans parler de la multitude de systèmes pour devenir riche en un clin d'œil) – est immense et florissant. Mais il faudra encore attendre de nombreuses années, même avec un scénario des plus optimistes, avant que les communautés pauvres, défavorisées et en difficulté arrivent au stade où elles pourront acheter toutes les connaissances dont elles ont besoin pour maîtriser leur destin. Il faudra encore plus de temps avant qu'elles ne puissent elles aussi produire et échanger ces connaissances entre elles, sur une véritable base commerciale.

Cela signifie que la responsabilité de produire, distribuer et, surtout, financer, les sources d'information sur le développement incombe pour l'essentiel à des agents extérieurs qui sont, en premier lieu, les pouvoirs publics, mais aussi la société civile et la communauté internationale des bailleurs de fonds. L'objectif à long terme devrait être de parvenir à une autonomie durable et viable, dans laquelle partout dans le monde le financement de la production de contenus et les contenus eux-mêmes dépendent avant tout des marchés locaux. L'impératif à plus court terme,

cependant, est de donner un nouveau souffle à la mission des programmes de développement avec la promesse de distribution d'informations *via* les TIC, grâce à l'appui, autant que faire se peut, des ressources financières et techniques nationales et internationales.

Les pratiques prometteuses : On ne compte plus les expériences prometteuses, à la fois sur le plan commercial et des services publics, témoignant de la manière dont les contenus et applications TIC peuvent véritablement changer la vie des individus. D'un point de vue commercial, il est évident que la simple taille du marché peut être une incitation fondamentale à la création d'industries nationales et florissantes de l'information et des médias. L'Inde, qui s'est rendue célèbre avec la réussite durable de « Bollywood », son industrie cinématographique, est depuis peu devenue un centre de production de logiciels sur mesure. Depuis quelques années, les films, les émissions télévisées et, surtout, les enregistrements musicaux en espagnol connaissent un succès grandissant en Amérique latine. Quant à l'émergence des organes régionaux d'information Al Arabiya et Al-Jazeera Arabic, elle a profondément modifié la donne du journalisme international au Moyen-Orient.

Dans les pays plus petits et les régions moins homogènes, cependant, la production médiatique nationale et régionale reste bien plus fragmentée et ne connaît que quelques rares cas de réussite commerciale. Ce n'est pas par manque de créativité ni même de public – comme l'atteste l'essor du film indépendant, des télévisions et radios communautaires et de l'édition dans l'ensemble des pays en développement. Le festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) qui a lieu tous les deux ans au Burkina Faso est le plus grand festival du film d'Afrique : il attire plus de 100 000 spectateurs pour des dizaines de films dramatiques et documentaires venus de tout le continent. Rares sont ceux cependant, même parmi les lauréats du festival, à connaître un succès commercial ou à obtenir des contrats de distribution internationale. L'UNESCO a noué un partenariat avec le FESPACO pour son édition 2005, afin de contribuer à la mise en place d'un accès en ligne aux films et d'aider les industriels du secteur à améliorer leur diffusion dans le reste du monde⁹⁵.

Pratiquement tous les pays ont au moins une présence officielle sur le Web, grâce surtout à des portails subventionnés par l'État pour stimuler les échanges, les investissements et le tourisme et diffuser des informations de base sur le secteur public. De plus en plus cependant, les entrepreneurs Internet de toutes les régions ont commencé à développer des sites privés commerciaux. Le service « Africa Online »⁹⁶ fait partie des plus anciens et des plus complets. Lancé en 1994 (grâce semble-t-il à un financement par cartes de crédit), Africa Online est devenu le premier prestataire de services Internet et de messagerie électronique par abonnement en Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud) ; le service possède des filiales dans huit pays et plus de 100 000 abonnés ; il attire d'importants investissements (fonds propres et financement par emprunt) de partenaires internationaux. Le portail Africa Online propose de nombreux liens vers plus de 12 000 sites africains d'information, de loisirs, de culture, d'affaires et officiels mais aussi des groupes de discussion. Il offre aussi des fonctions interactives.

Les médias traditionnels sont eux aussi une composante essentielle de l'équation du développement et constituent souvent un mécanisme efficace et peu coûteux de diffusion de contenus pertinents. Ainsi, les radios communautaires sont utilisées par un certain nombre de pays pour atteindre des populations cibles et leur proposer des débats et des informations utiles pour répondre à leurs besoins sociaux et économiques immédiats. Les femmes notamment sont devenues l'une des cibles privilégiées de ce média. Il en va ainsi par exemple de l'initiative de radio

⁹⁵ http://www.fespaco.bf/unesco_audiovisual_plateform.htm

⁹⁶ <http://www.africaonline.com/>

communautaire pour les femmes, Femtalk 89.2, lancée à Suva (Fidji) dans le cadre du programme femLINKpacific (Initiatives médias pour les femmes). Ce projet, soutenu par l'UNESCO, utilise une « valise » radio pour diffuser des émissions aux femmes et à leurs communautés dans des zones rurales et semi-urbaines de Fidji ; elle rend compte des initiatives en faveur de la paix dans le contexte post-conflit du pays. Au Zimbabwe, quelque 52 clubs radio de femmes participent activement au projet DTR (développement par la radio) qui cherche à donner aux femmes des zones rurales un accès à la radio et la possibilité de participer à la production de programmes fondés sur leurs besoins et leurs priorités de développement. Ces femmes engagent un dialogue avec les responsables politiques : elles posent des questions qui sont ensuite transmises, par un intermédiaire, au responsable concerné dont les réponses sont ensuite diffusées au cours de l'émission hebdomadaire. Le DTR est en train d'élargir son programme aux femmes de Sierra Leone qui, à l'heure de la reconstruction de leur pays, ont cruellement besoin de liens avec la vie politique et sociale⁹⁷.

Dans le domaine des logiciels, l'apparition des logiciels libres a suscité un intérêt considérable dans les pays en développement⁹⁸. Un logiciel libre n'implique aucun droit de licence coûteux et autorise ses utilisateurs à personnaliser le code source pour adapter les programmes à leurs besoins spécifiques. Les pouvoirs publics notamment sont très intéressés par ces solutions alternatives pour introduire des programmes internes de bases de données et de mise en réseau lorsque les contraintes budgétaires sont fortes et les besoins variés d'un endroit à l'autre. L'assistance d'experts extérieurs est un facteur crucial pour concrétiser cette solution alternative dans la mesure où rares sont les administrations disposant de ressources pour créer et maintenir d'elles-mêmes des systèmes de logiciels ouverts. L'Association for Progressive Communications (APC) a produit un logiciel, ActionApps, qui permet aux organisations de la société civile notamment de réaliser facilement et de manière interactive des pages web, sans qu'elles aient besoin de connaissances en programmation⁹⁹. Avec l'appui financier de l'USAID, Colnodo, un membre du consortium APC en Colombie, a conçu et fait don d'un logiciel tournant sur la plateforme ActionApps, baptisé « Internet au service de la responsabilisation » et destiné à 500 municipalités, pour diffuser des informations publiques locales sur Internet¹⁰⁰.

Il existe d'autres exemples importants de programmes novateurs en matière de contenus, soutenus par les autorités et financés par l'aide internationale, dans tous les domaines du développement, de la micro-entreprise aux soins de santé en passant par l'enrichissement culturel (voir les encadrés suivants).

Encadré 4.4.1 : Ouganda : formation interactive aux affaires pour les femmes

Lors d'une étude d'évaluation des besoins conduite en 1999, un groupe de femmes rurales vivant près du télécentre de Nakaseke a déclaré avoir besoin d'informations supplémentaires pour pouvoir commercialiser leurs cultures vivrières et obtenir des revenus et pour connaître le prix des produits alimentaires et artisanaux sur les marchés voisins. Avec le soutien et le financement du CRDI, l'International Women's Tribune Centre de la région de Nakaseke, en Ouganda, a conçu un CD-Rom comprenant des supports d'apprentissage interactifs sur la micro-entreprise. Ce système recourt largement à l'audiovisuel dans les langues locales et à des interfaces graphiques facilement accessibles pour des femmes ayant peu d'instruction. Les femmes de la région commencent désormais à fréquenter les télécentres locaux et à utiliser le CD-Rom pour apprendre comment augmenter leurs stocks de volaille, élargir leurs avoirs fonciers et vendre leurs surplus alimentaires. Certaines font des économies pour acheter des téléphones mobiles et

⁹⁷ Nancy Hafkin et Helen Hambly Odame, "Gender, ICT and Agriculture", analyse situationnelle pour la 5^e réunion consultative d'experts de la réunion d'observation des TIC du CTA sur le genre et l'agriculture dans la société de l'information, août 2002 : <http://www.agricta.org/observatory2002/documents.htm>

⁹⁸ Voir Dravis, Paul, "Open Source Software: Perspectives for Development," InfoDev, 2003.

⁹⁹ <http://www.apc.org/english/news/index.shtml?x=16314>

¹⁰⁰ <http://www.apc.org/english/news/index.shtml?x=17998>

être ainsi en mesure d'améliorer leurs activités commerciales. En outre, elles se servent de ce qu'elles ont appris pour aider à former les femmes d'autres régions à l'utilisation des TIC.

Source : rapport de la réunion du groupe d'experts des Nations unies sur la discrimination à l'encontre des femmes (DAW), 2002.

Encadré 4.4.2 : Madagascar : un système d'information sanitaire

Madagascar est l'un des pays les plus pauvres du monde, avec 70 % de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté. Il connaît de graves problèmes de santé publique, notamment dans les régions rurales, très étendues. La mortalité infantile, la malnutrition, le paludisme et le choléra se sont aggravés depuis quelques années et l'on a observé de graves épidémies de maladies évitables qui se sont propagées largement avant de pouvoir être endiguées, entraînant de nombreux décès. L'un des grands problèmes du pays est d'arriver à communiquer en temps utile des données de surveillance fiables sur l'état sanitaire du pays aux personnes chargées de la santé publique. Un système efficace de surveillance des maladies fournit des « alertes précoces » permettant de réagir rapidement aux épidémies ; il propose également des informations pour la planification, la mise en œuvre, le pilotage et l'évaluation des programmes publics d'intervention sanitaire. Aujourd'hui et grâce au soutien de l'OMS et de la Banque mondiale, l'État est en train d'introduire un système de « surveillance et réponse intégrées des maladies » (IDSR), basé sur les TIC, pour obtenir des données à jour sur les maladies et transmettre les informations recueillies dans les circonscriptions les plus éloignées via un réseau de radios à ondes courtes, et permettre ainsi une analyse centralisée et la coordination des réponses. La simple mise en œuvre de ce système devrait en toute probabilité éviter des centaines ou des milliers de morts inutiles, surtout chez les enfants.

Encadré 4.4.3 : L'anthropologie culturelle à l'ère du numérique

Partout dans le monde, les anthropologues estiment que les instruments TIC sont un moyen nouveau et incontournable pour enregistrer, préserver et célébrer la diversité culturelle. Dans un domaine auparavant dominé par des traités écrits parfois agrémentés de quelques photographies et enregistrements, l'apparition de la vidéographie numérique à bas coût et facile d'utilisation notamment permet de révéler au reste de l'humanité des sociétés cachées ou des traditions du monde entier en voie de disparition. Les anthropologues et parfois même les peuples indigènes eux-mêmes utilisent ces technologies pour réaliser des enregistrements multimédias durables de leurs cérémonies rituelles, de leurs traditions orales, de leur artisanat et de leurs systèmes de croyance afin de les partager et de les échanger pratiquement partout avec quiconque serait intéressé. En général financées par des institutions et fondations universitaires, comme le Royal Anthropological Institute, ces initiatives sont souvent mises en œuvre dans un village ou une tribu à la fois. Un sentiment d'urgence prévaut, face au risque de disparition de nombreux trésors culturels dans le sillage de la mondialisation et de la modernisation – mais cette intrusion des nouvelles technologies dans les sociétés traditionnelles pourrait bien contribuer à préserver leur patrimoine pour les générations futures.

L'avenir : Les pouvoirs publics, les bailleurs internationaux et les institutions financières, mais aussi les ONG et le secteur privé doivent s'intéresser de toute urgence aux retards pris par les contenus et les applications TIC pertinents pour les populations des pays en développement. Les initiatives ciblées sur les réformes sectorielles et les infrastructures ne pourront pas, en tant que telles, engendrer les investissements nécessaires dans les logiciels et autres médias adaptés aux besoins et centres d'intérêt des pauvres, des analphabètes, de ceux qui ne maîtrisent pas les langues internationales ou qui n'ont pas d'argent pour s'offrir des programmes d'information. Pourtant, faute de contenus pertinents pour les populations locales, les bénéfices des stratégies de déploiement des infrastructures et d'élargissement de l'accès seront limités pour une quantité innombrable d'individus qui devraient être les cibles prioritaires des programmes de développement fondés sur les TIC.

Lorsqu'ils acheminent des ressources vers des contenus et des applications TIC, les responsables et les organismes de coopération au développement devraient privilégier plusieurs aspects, et notamment :

- les projets audiovisuels, graphiques, interactifs, conviviaux et qui tiennent compte des limites propres au niveau d'alphabétisation des utilisateurs finals et leur manque de familiarité vis-à-vis des technologies de l'information ;
- la fourniture d'informations dans les langues maternelles locales ;

- un contenu instructif et susceptible de sensibiliser les gens et qui tienne compte de la diversité des croyances et sensibilités religieuses, culturelles et traditionnelles tout en exposant parallèlement les populations indigènes à des opinions plus larges et à des concepts nouveaux ;
- les possibilités de produire des contenus locaux pertinents, recouvrant le folklore, les savoirs traditionnels et des approches informées des soins de santé, du monde des affaires, de l'éducation et de la gouvernance ;
- le soutien à des marchés et des installations de production locaux, novateurs et durables, pour l'élaboration et la diffusion de contenus ;
- l'appui à des plate-formes et des programmes de conception partagée d'applications TIC, y compris les systèmes publics d'information, qui peuvent être copiés et reproduits ailleurs avec des économies d'échelle.

4.5 Renforcement des capacités des ressources humaines et promotion des opportunités

Il est une ressource plus indispensable que n'importe quelle autre pour stimuler le potentiel d'un développement fondé sur la connaissance et les réseaux – le cerveau humain. L'attribut qui rend les TIC uniques tient à ce qu'elles peuvent être utilisées à tous les niveaux d'une société, que la plupart des autres ressources soient là ou non. Si l'on part du principe qu'ils disposent d'un accès de base à la technologie, un programmeur de logiciels ou un concepteur de sites web pourront travailler tout aussi efficacement dans un village rural que dans une métropole fourmillante d'activités. De fait, cette caractéristique des TIC recèle d'immenses promesses pour rééquilibrer les perspectives de marché, non seulement entre pays dont les ressources naturelles ont contribué à créer des décalages économique, mais aussi entre zones urbaines et zones rurales, en permettant un renversement de l'urbanisation excessive et l'autonomisation de régions trop longtemps marginalisées.

Les défis : Pour que ces visions se concrétisent, il convient de reconnaître le rôle fondamental de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation aux TIC et de leur accorder la priorité dans les stratégies nationales de développement. Cette question de l'éducation et du renforcement des capacités fondés sur les TIC doit être envisagée à différents niveaux :

- programmes d'éducation de base intégrant des outils TIC :
 - apprentissage *via* les TIC ;
 - apprentissage sur les TIC (encadré 4.5.1) ;
- formation technique spécialisée avancée :
 - diplômes techniques et d'ingénieurs dans le supérieur et le troisième cycle ;
 - formation continue, développement des capacités, plan de carrière ;
 - capacités et fonctions de gestion des entreprises impliquant les TIC ;
- formation, développement des compétences et gestion des agents de l'État et de la fonction publique :
 - conception des stratégies et politiques et régulation du secteur des TIC ;
 - renforcement des capacités de planification et d'intégration des TICD ;
 - planification et mise en œuvre de l'e-gouvernement ;
 - gestion publique, interventions utilisant les TIC ;
- campagnes de sensibilisation du public :
 - développement du marché, stimulation de la demande ;
 - exposition aux choix technologiques, rôles sociaux ;

- participation politique accrue *via* les TIC.

Encadré 4.5.1 : L'initiative mondiale pour les écoles Internet et les collectivités (GeSCI)

Parmi les 1,3 milliard d'enfants en âge d'être scolarisés, plus de 370 millions ne le sont pas. En outre, la piètre qualité de la scolarité prévalant dans les pays en développement nécessitera, pour s'améliorer, des interventions majeures. Ainsi, selon l'UNESCO, 15 à 35 millions d'enseignants supplémentaires éduqués et formés devront être recrutés au cours des dix prochaines années si tous les pays veulent atteindre l'ODM d'éducation primaire universelle d'ici 2015. Les composantes de base d'un système éducatif de qualité – enseignants, infrastructures, programmes scolaires et contenus, outils pédagogiques et d'apprentissage, administration – font défaut dans la plupart des pays en développement. Cela étant, selon une étude de McKinsey & Co. pour le groupe d'étude de l'ONU sur les TIC, les TIC devraient permettre de franchir d'une manière efficace et économique la plupart des grands obstacles auxquels sont confrontées ces composantes de base. Ainsi, une formation à distance fondée sur les TIC peut résoudre le problème de la pénurie ou de la formation inadaptée des enseignants, en accélérant leur instruction. La distribution inefficace des contenus peut être résolue par la diffusion, via les TIC, d'un contenu riche et traditionnel. De même, le volume des tâches manuelles de gestion imposée aux enseignants et chefs d'établissement pourrait trouver une solution dans des applications TIC de base. Outre leur impact sur l'éducation, les TIC dans les écoles peuvent avoir une influence qui s'étend au-delà des murs de la classe et procurer ainsi d'immenses avantages aux communautés locales en termes d'emplois, de formation des adultes, de santé, de services aux entreprises, de communication et d'e-gouvernement.

L'étude de McKinsey a constaté que si de nombreux projets pilotes concernant les TIC pour l'éducation (ICT4E) avaient bien mis en évidence le potentiel des TIC dans les écoles, il fallait absolument dépasser cette phase pilote et créer des systèmes « de bout en bout » (end-to-end) complets, coordonnés et fonction de la demande.

A la suite de cette étude, le groupe d'étude de l'ONU sur les TIC a décidé d'avaliser le lancement de l'initiative mondiale pour les écoles Internet et les collectivités (GeSCI), afin de catalyser et soutenir des initiatives nationales et régionales d'écoles Internet réunissant les acteurs locaux sous l'égide des ministères locaux de l'Éducation et des TIC. L'initiative GeSCI apportera son soutien en termes de planification et de liaison avec des partenaires mondiaux, qu'il s'agisse de bailleurs ou d'autres types d'acteurs susceptibles d'apporter une expertise et un soutien financier au développement et à la mise en œuvre de l'initiative nationale.

A ce jour, l'initiative GeSCI a reçu le soutien du Canada, de l'Irlande, de la Suède et de la Suisse. Elle œuvre aujourd'hui avec des coalitions nationales/régionales en Bolivie, au Ghana, en Namibie et dans l'Andhra Pradesh (Inde).

A mesure que les TIC pénètrent plus avant dans les sociétés, l'éventail des compétences nécessaires pour maintenir et élargir leur contribution au développement se diversifie de manière exponentielle. A l'inverse, le manque de capacités peut être un obstacle insurmontable au développement efficace des TIC. Pratiquement toutes les entreprises, institutions, ONG et organismes gouvernementaux qui utilisent des outils TIC doivent posséder un certain niveau d'expertise maison pour l'installation, le fonctionnement, l'entretien, l'intégration et l'utilisation des ordinateurs, des logiciels, des systèmes téléphoniques, d'Internet et des fonctions connexes. Pour les individus, l'exposition et l'éducation aux équipements et installations TIC sont susceptibles de leur ouvrir les portes de l'emploi et l'accès à une masse d'informations précieuses. Pour les entreprises et les entrepreneurs à la recherche de nouvelles opportunités dans le secteur TIC, l'accès à une main-d'œuvre fiable et compétente est une condition préalable fondamentale.

Les pratiques prometteuses : Les bailleurs et les institutions internationales soutiennent, souvent en partenariat avec des entreprises privées, toute une série de programmes de formation technique. En voici quelques-uns :

- Programmes francophones :
 - AFNIC (Association française de nommage Internet en coopération) – projet du collège international du FFTI¹⁰¹ ;

¹⁰¹ <http://www.nic.fr>

- formation aux serveurs Internet et à l'administration et l'entretien de sites web par l'association Africa Computing¹⁰² ;
- RESAFAD (Réseau africain de formation à distance)¹⁰³ ;
- FORCIIR (Formation continue d'informations informatisées en réseau), qui assure des formations pour les bibliothécaires et les journalistes¹⁰⁴ ;
- United States Telecommunications Training Institute (USTTI)¹⁰⁵: l'USTTI est une co-entreprise à but non lucratif entre de grandes entreprises de communications et de TI basées aux États-Unis et le gouvernement fédéral des États-Unis. Elle propose une formation gratuite en gestion, élaboration de politiques et technique à des professionnels venus des pays en développement. L'USTTI parraine la formation *in situ* dans les entreprises participantes et un certain nombre de cours couvrant des dizaines de questions techniques et de politique. Les cours se déroulent aux États-Unis et les stagiaires sont en général encouragés à trouver un financement auprès de leur employeur ou de leur gouvernement, pour couvrir les frais de déplacement. Mais des bourses proposées par un certain nombre d'organisations internationales sont également possibles, en plus d'une aide financière de l'Institut.
- Union internationale des télécommunications : l'UIT parraine toute une série d'ateliers de formation, de cours, d'assistance technique sur le terrain et d'initiatives de renforcement des capacités, ainsi que des centres régionaux d'excellence¹⁰⁶ qui sont gérés en partenariat avec les pouvoirs publics, les universités et des organismes du secteur privé pour proposer des programmes de formation de haut niveau en gestion, élaboration de politiques et technique dans les grandes régions du monde.
- AITEC¹⁰⁷ : cet institut de formation et de services TIC basé en Afrique, qui a des bureaux dans sept pays, propose des formations, des informations web, des conférences et des expositions ainsi que des programmes de recherche, et cela, pour contribuer à la « transformation numérique de l'Afrique ».
- l'université des Antilles (UWI)¹⁰⁸ : elle propose un cours en ligne de niveau avancé en politique et régulation des télécommunications, co-développé avec l'UIT, pour les habitants de la région des Caraïbes. Certaines bourses sont accordées par la Cable & Wireless Academy.

Plusieurs pays ont poursuivi des politiques nationales ambitieuses pour promouvoir le renforcement des capacités techniques dans leurs sociétés, pour accélérer l'adoption des TIC et multiplier les opportunités commerciales intérieures et internationales (encadrés 4.5.2 et 4.5.3).

Encadré 4.5.2 : Inde : l'expérience de NIIT

La société indienne NIIT est probablement le projet d'entreprise de TI le plus réussi de tous les pays en développement – et le premier institut de formation basé en Asie, avec des programmes dans 42 pays, un

¹⁰² <http://www.africacomputing.org>

¹⁰³ <http://www.edusud.org>

¹⁰⁴ <http://www.ebad.ucad.sn/forcir>

¹⁰⁵ <http://ustti.org/>

¹⁰⁶ <http://www.itu.int/ITU-D/hrd/coe/>

¹⁰⁷ <http://www.aitecafrica.com/>

¹⁰⁸ <http://mrp.uwi.tt/>

revenu annuel supérieur à 230 millions d'USD et 4 500 employés de par le monde. La société a été créée en 1981, lorsque deux collègues informaticiens travaillant chez IIT Delhi – Rajendra S. Pawar et Vijay K. Thadani – ont décidé de créer une société exceptionnelle dotée d'une mission révolutionnaire. Leur projet tout à fait visionnaire de « rapprocher les gens et les ordinateurs » a donné naissance à la première organisation indienne ayant pour vocation de former en masse la population aux TIC. Cette initiative a déclenché l'éducation aux TI et la prolifération de l'utilisation d'ordinateurs dans le pays ; elle a contribué également à faire de l'Inde le premier pays au monde dans le domaine des logiciels et du développement du secteur TI.

Cette évolution de NIIT – et, parallèlement, du secteur indien des TI – s'est déroulée en trois « vagues » :

Vague I : NIIT a démarré en 1982, avec les fonds personnels limités des fondateurs et un prêt de l'IOB, adossé à un refinancement de l'IDBI. Les fondateurs ont commencé par créer des centres locaux d'éducation aux TIC, s'installant peu à peu dans des milliers de petites villes du pays pour répondre à une demande croissante, grâce à un système efficace de franchise, financé par l'ICICI. L'introduction en bourse, réussie, date de 1993. A ce jour, NIIT gère 3 500 centres dans le monde. Ses programmes de formation vont du développement de carrière aux écoles en passant par l'alphabétisation, les technologies avancées, le multimédia et la bio-informatique. NIIT accueille 500 000 étudiants par an, aux besoins très diversifiés, d'individus isolés à de grandes entreprises.

Vague II : le gouvernement indien commence à sponsoriser l'éducation TI dans les écoles et, en 1999, NIIT signe des accords avec les différents États pour assurer l'éducation TI aux élèves des écoles. Cet accord couvre toutes sortes de méthodes et techniques novatrices pour faire face aux problèmes de l'absence d'électricité ou d'ordinateurs, fournir des bourses et assurer la sensibilisation des élèves cibles – y compris les femmes, les pauvres et les analphabètes. Aujourd'hui, NIIT assure avec l'appui du gouvernement l'éducation aux TIC dans plus de 2 500 écoles, atteignant plus d'un million d'élèves par an.

Vague III : cette troisième vague représente un nouveau défi pour NIIT et l'Inde, car il s'agit d'assurer une éducation aux quelque 50 millions d'enfants de moins de 13 ans qui n'ont pas les moyens d'aller à l'école. NIIT mène des recherches sur diverses technologies avancées pour mettre au point des produits et des interfaces uniques, y compris son projet novateur de formation avec intervention minimale (*Minimally Invasive Education* – MIE), grâce auquel les enfants sont encouragés à apprendre tout seuls, à l'aide d'ordinateurs et d'outils Internet. Ce projet MIE est financé par NIIT Ltd, la SFI, l'ICICI et le gouvernement de Delhi.

Informations fournies par M. Rajendra S. Pawar, fondateur de NIIT. Pour plus d'informations, voir <http://www.niit.com/>

Encadré 4.5.3 : Initiatives de formation et d'e-gouvernement en Estonie

L'Estonie a obtenu un succès exceptionnel avec l'introduction à grande échelle des TIC dans le secteur privé et le secteur public mais aussi pour sensibiliser les gens aux TIC et former de larges pans de la population et de la main-d'œuvre. Ces réussites résultent d'une série d'initiatives multi-partenaires et notamment :

1. Formation nationale de base à l'informatique et à Internet : de 2002 à 2004, la fondation estonienne Look@World a organisé gratuitement des cours de formation de base pour les gens qui n'avaient encore jamais utilisé Internet. Près de 100 000 personnes – ce qui représente quelque 10 % de la population adulte d'Estonie – ont suivi cette formation, dont 70 % étaient des femmes. Cette formation, de courte durée, durait en tout 8 heures : 4 heures consacrées aux bases de l'informatique et 4 heures à l'utilisation d'Internet. Les cours étaient organisés en petits groupes de huit à onze personnes, dans près de 250 endroits différents sur tout le pays. Ils étaient intégralement financés par quatre entreprises privées estoniennes – deux banques (Hansabank et l'Union Bank d'Estonie) et deux compagnies de télécoms (Elion et EMT). Grâce aux effets d'échelle, le coût total du projet n'a pas dépassé 2,55 millions d'euros, soit 25 euros par participant (www.vaatamaailma.ee/eng).

2. Initiatives d'e-gouvernement : sur la période 2000-01, plusieurs villes d'Estonie parmi les plus grandes ont commencé à mettre en place, de manière indépendante, leurs propres services sur Internet. La plupart des services sur Internet envisagés faisaient doublon d'une ville à l'autre mais ils bénéficiaient tous d'investissements séparés. Les autorités nationales ont imposé l'obligation de coordonner et de co-financer le développement des services municipaux sur Internet, sous l'égide du centre national de développement des systèmes d'information (RIA), rattaché au ministère des Affaires économiques et de la communication. Le RIA a également mis au point le portail central « E-citoyens », par lequel il faudra dorénavant passer pour accéder à tous les services municipaux en ligne. A ce jour, n'importe quelle municipalité peut se porter volontaire pour co-développer un nouveau service ou une nouvelle application, le RIA assurant ensuite un co-financement et une co-gestion, pour en garantir la compatibilité avec les systèmes existants. Une fois le service mis au point et testé dans la municipalité pilote, il est ensuite fourni gratuitement à toutes les autres municipalités, permettant ainsi à chacune de proposer le même service en ligne. Certains de ces services sont même en cours d'adaptation dans d'autres pays. Ainsi, les services fiscaux de Lettonie ont adopté le système en ligne conçu en Estonie, les services fiscaux proposés étant les mêmes partout.

L'Estonie a également instauré une académie de l'e-gouvernance (EGA), à l'organisation de laquelle ont participé le PNUD, le gouvernement estonien et la fondation Open Society (fondation Soros). Il s'agissait de

disposer d'un centre de compétences pour les politiques et les applications d'e-gouvernance. L'EGA a pour missions principales de former des hauts fonctionnaires de pays en développement et d'analyser les projets d'e-gouvernance (<http://www.ega.ee>).

L'avenir : Malgré la diversité des activités en appui aux aspects essentiels de la formation technique, notamment de la part du secteur privé et de certaines grandes organisations internationales, il est évident que le renforcement des capacités TIC en général reste un secteur du développement relativement nouveau et encore peu exploré. Au niveau le plus élémentaire, dans les écoles primaires et secondaires mais aussi dans les politiques éducatives en général, le rôle des TIC n'obtient le plus souvent qu'une place minime et ne bénéficie donc que rarement d'allocations budgétaires de ces établissements, dont les ressources sont toujours très limitées. Pourtant, l'expérience de l'Inde et les leçons d'autres initiatives et études prometteuses montrent bien que l'introduction des TIC dans les programmes éducatifs généraux peut sensiblement accélérer les chances d'apprentissage en général et la sensibilisation aux TIC – et leur intégration – dans la société et l'économie. Les nouvelles générations trouvent un monde de plus en plus saturé par ces technologies – de sorte que leur exposition aux ordinateurs, à Internet, aux téléphones intelligents et à toute une palette de nouvelles applications ainsi que leur aptitude à s'en servir détermineront fortement le succès des programmes mis en œuvre par n'importe quel pays pour la société de l'information. Le fait de réserver la formation et les programmes de renforcement des capacités en matière de TIC aux seuls hauts responsables et hauts fonctionnaires pourrait conduire à passer à côté de ces contributions vitales pour l'avenir économique des différents pays.

Dans le secteur privé, outre la formation des cadres et des employés, le renforcement des capacités doit intégrer la demande et les opportunités grandissantes de développement d'entreprises utilisant les outils TIC et occupant des niches sur certains marchés TIC. La plupart des instituts de formation technique – y compris les programmes universitaires publics et la formation professionnelle parrainée par des entreprises – s'attardent sur des compétences spécifiques telles que la construction électrique, la certification des logiciels ou le fonctionnement et l'entretien de systèmes et installations intégrés pour lesquelles la demande de main-d'œuvre ne cesse d'augmenter. Cependant, ceux qui veulent créer des entreprises doivent disposer de compétences quelque peu différentes et moins facilement enseignées dans les programmes traditionnels. Tout le monde sait que la plupart des start-up qui ont connu un succès foudroyant dans le domaine des TIC, que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en développement, ont été créées par des individus (souvent à peine sortis de l'école) n'ayant que des rapports lointains avec les industriels ou hiérarques de l'éducation bien établis. Pourtant, les programmes de renforcement des capacités peuvent encourager ce type de réflexion expérimentale et novatrice, en proposant des liens avec les incubateurs publics/privés, un appui (micro-finance) aux PME ainsi que des politiques d'accès libre aux installations éducatives publiques et de soutien aux frais de scolarité. Bien sûr, le monde TIC lui-même – surtout les communautés en ligne des inventeurs et autres francs-tireurs – est sans doute le terrain le plus fertile pour promouvoir des idées originales de développement d'entreprises, ce qui vient renforcer l'intérêt de la promotion de l'accès à – et de l'utilisation – des installations Internet dans l'ensemble du système éducatif.

Enfin, au niveau de l'État, des programmes publics de renforcement des capacités des agents nécessitent l'injection de ressources à tous les niveaux de responsabilités publiques, pour concrétiser les projets d'e-gouvernement, les stratégies TIC et un développement compétitif du secteur. Les concepteurs d'un projet efficace d'Internet pour les circonscriptions en Ouganda l'ont bien remarqué : « les capacités humaines sont fondamentales pour le processus d'intégration [des TIC dans l'État]. Pour réussir, les projets de gouvernance doivent pouvoir compter sur des individus

capables de gérer, garantir et maintenir la qualité des données »¹⁰⁹. Les ministères décideurs et les agences de régulation ont besoin d'un personnel expert techniquement et hautement qualifié capable de superviser l'introduction de réformes à orientation marché. Les agences chargées de lutter contre la pauvreté et d'assurer le développement doivent d'abord comprendre et adopter les TIC avant de pouvoir les intégrer efficacement dans leurs stratégies de lutte contre la pauvreté et d'e-développement. Les réseaux officiels TI et les bureaux opérationnels ont besoin de techniciens, d'ingénieurs logiciels et autres, bien formés et rétribués à un niveau comparable à celui du secteur privé pour un même type de compétence. Les responsables et administrateurs locaux doivent pouvoir se familiariser avec les systèmes internes d'informatique, de base de données, de comptabilité et de messagerie pour pouvoir en faire des outils efficaces en appui à une performance publique améliorée. Les systèmes de services publics – sites web, centres d'appel interactifs, messagerie électronique, etc. – nécessitent une remise à niveau et un suivi permanents de la part d'un personnel formé à cet effet. Pour la plupart, les programmes susceptibles de répondre à toutes ces attentes n'en sont qu'à leurs balbutiements et, pour l'obtention de fonds, ils sont en concurrence avec pratiquement tous les autres besoins de ressources et de capacités dans le secteur public. Pourtant, nous sommes fondés à penser que le fait d'accorder la priorité au renforcement des capacités TIC des secteurs publics pourrait procurer à moyen terme quelques bénéfices essentiels et aider à accélérer la concrétisation de pratiquement tous les autres objectifs de développement fondé sur les TIC.

¹⁰⁹ Constantine Bitwayiki, chef de projet, District Net, Ouganda, "The District Net Uganda Programme: a case for good governance and ICT," *Capacity.org*: 23:7; www.capacity.org

Conclusions

Les conclusions du Groupe de travail sont étayées par les recherches, analyses et discussions approfondies menées par les membres du Groupe de travail. Elles s'efforcent d'apporter une réponse aux importantes questions identifiées pendant le Sommet mondial. Regroupées en quelques grandes catégories, ces conclusions comprennent une série de suggestions en termes de priorités, d'options et de sujets de réflexion destinées aux participants de la phase de Tunis, afin qu'ils puissent en tenir compte dans leurs débats.

C1. « Pleine utilisation » des mécanismes existants

La portée et la diversité des mécanismes de financement existants étayant les investissements dans les technologies de l'information et de la communication au service du développement sont relativement vastes, comme en atteste le rapport du Groupe de travail. La plupart des mécanismes étudiés ne sont pas spécifiques à ces technologies, puisqu'on les retrouve dans d'autres domaines et secteurs du développement. En dépit de la quantité de mécanismes existants, il semble bien que la plupart des pays en développement ne soient pas encore à même de tirer pleinement parti de leurs avantages.

Dans le cas des technologies de l'information et de la communication au service du développement, la plupart des grands mécanismes de financement sont avant tout conçus pour favoriser une expansion continue des infrastructures informatiques, en aidant les entreprises privées à tirer parti des capitaux publics et privés, à repousser les frontières de l'accès et à conquérir de nouveaux clients. Ce constat est particulièrement vrai pour le financement des infrastructures « matérielles » et des équipements d'accès destiné à accroître la disponibilité et l'utilisation des TIC chez les populations mal desservies, rurales, à faible revenu ou marginalisées. À mesure que les obstacles à ces investissements sont supprimés, on voit apparaître de nouveaux entrepreneurs et de nouveaux financements tout disposés à pénétrer sur ces nouveaux marchés. Des lacunes persistent cependant, notamment lorsque le risque (économique et politique) dans tel ou tel pays paraît bien trop fort et/ou lorsque l'environnement n'est pas suffisamment propice. Si les investisseurs se montrent hésitants, les institutions financières de développement et les donateurs peuvent intervenir pour apporter une assistance technique et des fonds susceptibles de faciliter le partage des risques et de stimuler de nouveaux financements et investissements.

Développement des infrastructures et accès accru aux TIC : les autorités nationales et les autres parties prenantes disposent de nombreux instruments et possibilités pour améliorer l'attractivité de leurs marchés informatiques auprès des investisseurs et des donateurs :

6. Promotion constante de l'égalité des conditions pour les investissements et politiques réglementaires en matière de TIC qui encouragent un accès libre et une concurrence équitable propices à une meilleure prestation de services et à de nouveaux investissements des entreprises dans les zones mal desservies.
7. Ajustement et mise en œuvre effective de mécanismes publics de financement ciblés, tels que les garanties de prêts, les fonds d'accès universel et les investissements en partenariat.
8. Soutien et promotion durables des investissements nationaux, régionaux et Sud-Sud; renforcement de la coopération sous-régionale et régionale pour gérer les problèmes actuels d'infrastructures et de couverture du dernier kilomètre.
9. Elaboration de réglementations propices en termes de fiscalité, de douanes, d'importations et de commerce, pour limiter les risques et les charges

financières des investisseurs et des donateurs en matière de TIC et pour leur offrir des incitations.

10. Constitution d'un réseau de coordination de l'« e-gouvernance », prestation de services, éducation et formation et systèmes de marchés publics qui tirent parti des politiques de concurrence industrielle en matière de TIC et du développement du secteur privé afin d'améliorer les perspectives d'activité.

Initiatives en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement et intégration : l'obtention de financements tirés des ressources existantes (APD pour l'essentiel) s'est révélée particulièrement difficile pour de nombreuses parties prenantes et autorités de pays en développement. Tout d'abord, les technologies de l'information et de la communication au service du développement sont un domaine relativement nouveau et les capacités « d'intégration » disponibles au sein des départements d'APD chargés du développement et parmi les parties prenantes des pays en développement ne cessent d'évoluer.

Ensuite, les parties prenantes sont souvent confrontées à des difficultés de « traitement », qui vont de l'absence d'informations facilement accessibles sur les ressources disponibles et les mécanismes à exploiter à des coûts de transaction et de collecte d'informations trop élevés en passant par le retard pris pour finaliser les demandes d'APD.

Enfin, les difficultés de « contenu » comprennent des estimations différentes du potentiel et du risque, des priorités de développement à financer et des capacités à absorber, intégrer et parvenir de fait à l'autofinancement, à la généralisation et/ou à la durabilité.

Plusieurs démarches sont envisageables, et notamment :

7. Préciser le rôle essentiel des TIC dans les stratégies de lutte contre la pauvreté tel qu'identifié dans les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté qui énoncent clairement la priorité maximale à accorder aux projets d'informatique parmi des objectifs plus larges de développement.
8. Élaborer des « e-stratégies » nationales conformes aux priorités des documents et stratégies de lutte contre la pauvreté et désignant les principaux domaines d'intervention politique et les besoins d'investissement, y compris la coordination d'infrastructures intersectorielles et les plans de développement de services.
9. Organiser des examens par les pairs/les partenaires pour évaluer les zones de blocage mais aussi pour – collectivement – identifier les priorités, concevoir des stratégies efficaces d'intégration et tirer les leçons de l'expérience des participants et des recherches orientées sur l'action.
10. Inciter au regroupement de propositions concernant des thèmes proches ou issues d'une même région afin de renforcer les synergies et l'apprentissage et de diminuer les coûts de transaction.
11. Vérifier que les initiatives retenues pour un financement visent explicitement le renforcement des capacités et proposent des modèles commerciaux/de développement ayant pour objectif d'optimiser l'efficacité et l'extensibilité.
12. Prescrire l'adoption de cadres communs d'applications d'« e-gouvernement » pour des applications partagées, telles que les passations de marché, la comptabilité et l'administration fiscale, qui peuvent être rassemblées dans une base de données mondiale ou régionale et utilisées par la plupart des pays en développement.

C2. « Adéquation » des mécanismes existants

Les remarques précédentes concernaient les différentes solutions permettant d'exploiter au mieux les sources actuelles de financement. Pourtant, même là où ces initiatives sont sérieusement poursuivies, la question de « l'adéquation » des mécanismes de financement existants par rapport à la « concrétisation des objectifs des technologies de l'information et de la communication » continue de se poser.

Ainsi que l'indiquent les observations du Groupe de travail, il existe un certain nombre de domaines auxquels les approches actuelles du financement de ces technologies – qu'elles émanent du secteur privé ou du secteur public – n'ont pas accordé suffisamment d'attention, alors qu'ils constituent des défis essentiels pour les milieux de la finance et du développement. Citons notamment :

7. Les programmes de renforcement des capacités informatiques, les supports, les outils, le financement de l'éducation et les initiatives de formation spécialisée, en particulier pour les auteurs des règlements ainsi que les autres fonctionnaires et organismes publics.
8. L'accès aux systèmes de communication et la connectivité aux services vocaux, mobiles et de données dans les zones rurales isolées, les îles éloignées et d'autres endroits confrontés à des difficultés technologiques et commerciales très spécifiques.
9. Les artères de transmission régionales pour relier des réseaux au-delà des frontières dans des régions économiquement défavorisées nécessitant des cadres juridiques, réglementaires et financiers coordonnés et un financement initial.
10. Les systèmes à large bande pour favoriser la prestation de services, déclencher les investissements et proposer aux utilisateurs actuels et potentiels un accès Internet à un prix abordable.
11. Une assistance coordonnée pour des îles et pays de petite taille afin d'abaisser des coûts de transaction prohibitifs pour accéder à l'aide des donateurs internationaux.
12. Des applications et un contenu informatique visant à favoriser l'intégration des TIC lors de la mise en œuvre de programmes sectoriels de développement – notamment pour la santé, l'éducation et la lutte contre la pauvreté. Il convient également de privilégier les applications et les processus qui garantissent la pertinence du contenu proposé vis-à-vis des besoins des pays en développement – notamment le matériel développé dans des langues locales, les informations accessibles à un public non instruit, les plates-formes logicielles et des applications interactives bon marché et conviviales ainsi que de contenus multimédias diversifiés et produits localement.

Plusieurs raisons justifient que l'on s'interroge sur l'adéquation des mécanismes actuels et des approches traditionnelles par rapport à ces nouveaux besoins :

- Les investisseurs et les entreprises privés hésitent souvent à engager des capitaux dans des projets extrêmement risqués et peu rentables;
- Les donateurs, qui ont pris des initiatives dans la plupart de ces domaines, n'ont pas suffisamment de ressources pour couvrir l'intégralité des besoins – très divers – des pays en développement;
- Jusqu'ici, les banques de développement ont privilégié l'appui aux initiatives privées alors qu'elles se sont concentrées, pour le financement public, sur les réformes de politique;
- Les pouvoirs publics doivent tenir d'innombrables engagements avec une quantité limitée de ressources, sans compter qu'ils manquent d'expérience face à la plupart de leurs besoins prioritaires.

L'intérêt accordé à ces questions dépendra fortement de la participation active et fructueuse des entrepreneurs et PME locaux, de la société civile, des groupes communautaires et de toutes celles et ceux qui ont une connaissance intime des besoins et des ressources des populations des pays en développement. Cela implique de privilégier encore plus les solutions *nationales* de financement, comme la microfinance, le capital risque et la création de petites entreprises, dont le rôle pour résorber les retards les plus criants – notamment en termes de contenu, d'applications, de renforcement des capacités et de partage du savoir – est vital et exige que l'on stimule et l'on exploite la demande et les initiatives publiques de développement.

À l'heure actuelle, les mécanismes nationaux de financement de la plupart des pays en développement, et leurs systèmes financiers en général, sont très en retard par rapport à ceux des pays industrialisés et des organisations internationales. Leur niveau d'« adéquation » est en partie fonction de leur degré d'expérience – qui ne peut qu'augmenter, à condition que l'on y consacre davantage de temps, d'efforts et de ressources. La plupart de ces mécanismes – qu'il s'agisse de banques nationales privées et de fonds de crédit ou d'instruments et procédures publics de financement – ont la possibilité d'améliorer leur mode de fonctionnement et d'élargir considérablement leur zone d'influence.

Les récents fonds d'accès universels ou les systèmes équivalents peuvent, s'ils sont dotés de mandats politiques et organisationnels adéquats, jouer un véritable rôle de coordination pour acheminer les fonds sectoriels et extérieurs vers des projets de développement des TIC variés et complémentaires. Ils peuvent aussi, grâce à des instruments de financement originaux, être étendus. Tous ces mécanismes pourraient contribuer à accroître le rôle des acteurs locaux dans le financement et l'application des TIC, avec le soutien et les encouragements de la communauté internationale.

La question de « l'adéquation » des mécanismes existants de financement des technologies de l'information et de la communication au service du développement doit être envisagée en fonction des ressources disponibles pour un ensemble plus large de programmes et d'objectifs de développement. D'une certaine façon, il semble évident que si les TIC sont bel et bien uniques, elles ne sont pas le seul « secteur » ou domaine auquel les bailleurs de fonds, les institutions financières internationales/banques multilatérales de développement et les investisseurs privés doivent s'intéresser. À l'inverse, l'importance des TIC tient à ce qu'elles sont un catalyseur du développement et peuvent participer à la concrétisation d'objectifs de développement plus généraux. Leur financement doit donc être envisagé dans le cadre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration du Millénaire, moteurs principaux du financement du développement à la fois à l'échelle de la planète et au niveau de chaque pays.

Le financement des technologies de l'information et de la communication au service du développement au niveau national doit être envisagé en fonction des priorités fixées aux processus des stratégies de lutte contre la pauvreté et des documents et stratégies de lutte contre la pauvreté mais aussi face à l'ambition plus générale de concrétisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La maîtrise par chaque pays et les priorités identifiées au cours d'une consultation multipartenaires seront cruciales pour décider du rôle des TIC dans le processus global. La plupart des pays en développement sont de fait favorables aux TIC en tant qu'instrument susceptible non seulement de consolider leur place sur l'échiquier économique mondial mais aussi de les aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Tout doit concourir à aider les pays à concrétiser ces objectifs – des institutions financières internationales/banques multilatérales de développement et des investisseurs privés jusqu'à des volumes adéquats d'APD.

C3. « Améliorations et innovations » à apporter aux mécanismes existants

Comme le montre le rapport du Groupe de travail, pratiquement tous les grands organismes publics, institutions financières, organisations ou entreprises travaillant dans le secteur du développement des TIC se livrent à une évaluation quasi permanente de leurs actions, envisagent leur réorientation ou étudient des solutions pour optimiser leur mode de fonctionnement ou innover en la matière. Il est difficile d'identifier une quelconque modification à introduire de toute urgence dans un mécanisme ou un ensemble de mécanismes qui ne serait pas déjà sérieusement envisagée d'une façon ou d'une autre par ces institutions.

À l'inverse, les discussions du Groupe de travail ont eu ceci d'exceptionnel qu'elles ont permis à la plupart de ces parties prenantes d'échanger et de proposer des idées, individuellement et collectivement, pour de nouvelles initiatives et approches dignes d'être approfondies par le cercle plus large des acteurs internationaux en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement. Si aucune de ces options ne doit être considérée comme étant officiellement évaluée ou « avalisée » par le Groupe de travail ou certains de ses membres concernés, des discussions et des réflexions approfondies et très ouvertes ont néanmoins eu lieu à propos de perspectives viables de renforcement de la dynamique mondiale du financement desdites technologies.

Plusieurs pistes méritent d'être citées :

8. Coordination : une coordination intersectorielle et interinstitutionnelle accrue du financement des programmes et des initiatives de développement des TIC contribuerait largement à une efficacité accrue et optimiserait l'utilisation des ressources disponibles. Un consensus tend à prévaloir, selon lequel la responsabilité de la coordination des intrants incombe avant tout aux autorités du pays (coordination aux niveaux national, régional et international), lesquelles doivent identifier les priorités et garantir, grâce à la planification stratégique, une participation multisectorielle aux programmes informatiques. Les donateurs et les autres institutions financières doivent, de leur côté, se préparer à intervenir de manière complémentaire au sein de ces cadres nationaux, tout en redoublant d'efforts de coordination en termes de planification, d'exécution et d'évaluation aux niveaux régional et international.
9. Multipartenariats : la tendance actuelle à des initiatives multipartenaires en vue de répondre aux besoins de développement et de financement des TIC doit être entretenue et développée, afin de permettre une coordination globale des programmes et de faire en sorte que la diversité des points de vue et des expériences soit prise en compte face aux différents problèmes sectoriels. Qu'elles soient adoptées au niveau régional ou international, les nouvelles approches multipartenaires devraient intégrer certaines options :
 - Instauration d'un mécanisme de financement « virtuel » permettant de tirer parti des multiples sources à l'appui d'objectifs d'investissement identifiés dans des domaines prioritaires (accès large bande, projets ruraux et régionaux et renforcement des capacités notamment);
 - Création d'un mécanisme de coordination des recherches et des analyses portant sur les environnements politiques propices, afin d'identifier les pratiques optimales et les besoins prioritaires pour l'intervention conjointe d'acteurs financiers;
 - Mise au point d'une politique de « réponse rapide » et d'un mécanisme de soutien réglementaire permettant d'intervenir en appui à des initiatives sectorielles de court terme dans le secteur des TIC;
 - Coordination des programmes par les pouvoirs publics et les principaux acteurs financiers afin d'atténuer les risques d'investissement et les coûts de transaction des opérateurs arrivant sur des segments de marché ruraux et à faible revenu peu attractifs; recherche de nouveaux modèles de

développement des réseaux et des services dissociant l'infrastructure, laissée en libre accès, de la fourniture des divers services;

- Coordination des programmes par les autorités des petits pays et les principaux acteurs financiers pour faire face à des coûts de transaction prohibitifs pour accéder à l'aide internationale;
 - Initiatives collectives pour encourager les organisations régionales intergouvernementales ainsi que les différentes institutions financières et autres investisseurs à trouver des incitations pour la constitution d'infrastructures régionales;
 - Élaboration de programmes internationaux et régionaux cofinancés pour le renforcement des capacités du secteur public et la mise au point d'applications d'« e-gouvernement », qui proposent des instruments bon marché et des solutions de formation aux personnes chargées des politiques publiques en matière de TIC et de leur mise en œuvre;
 - Stratégies public/public et public/privé pour assumer les investissements de départ, le développement des capacités et les coûts d'assimilation, afin de favoriser une intégration efficace des TIC dans les secteurs de développement, tels que la santé ou l'éducation notamment, et de permettre ainsi aux services publics d'avoir une meilleure couverture et d'être plus rentables;
 - Poursuite des recherches par les donateurs et les banques multilatérales de développement de nouvelles modalités – y compris la reprise d'investissements dans les infrastructures – qui leur permettraient d'apporter leur soutien financier à des projets et programmes publics de développement des TIC bien conçus, surtout s'ils sont susceptibles d'obtenir d'autres ressources privées.
10. Importance accrue du financement national : les autorités nationales, les donateurs bilatéraux, les banques multilatérales ainsi que les pourvoyeurs privés peuvent tous contribuer à la multiplication de mécanismes nationaux de financement, en apportant une aide plus directe et plus originale aux instruments locaux de microfinancement, aux créateurs de petites entreprises d'informatique, aux instruments publics de crédit, aux franchises, aux mécanismes d'enchères inversées, aux initiatives de mise en réseau des communautés et à toute autre innovation. Ce type d'approches nécessite d'associer une aide financière initiale extérieure, une compétence technique et des recommandations sur les pratiques optimales, un système d'atténuation du risque ainsi que des engagements à soutenir les entrepreneurs et les investisseurs locaux, notamment dans les phases de démarrage de nouveaux projets. Les milieux de la finance et du développement doivent admettre que si les échecs sur ces nouveaux marchés sont inévitables, les leçons de ces expériences alliées à certains projets réussis bien documentés peuvent procurer des bénéfices à long terme et enclencher une croissance auto-renforcée du secteur dans les pays en développement.
11. Appui du secteur privé à des applications et un contenu pertinents pour les populations locales : les entreprises commerciales privées pourraient contribuer à la relance de la demande de services informatiques en apportant leur soutien à des producteurs, des programmeurs, des artistes et des petits entrepreneurs locaux en matière d'applications et de contenu. Les contributions collectives, aux niveaux national et international, à des concours et des prix, à des festivals du film, à des fondations et à d'autres programmes du même type visant à encourager la création de contenu pourraient en grande partie améliorer la diversité et l'attractivité des ressources fournies par les TIC.

12. Renforcement des capacités pour pouvoir obtenir des fonds et les utiliser de manière optimale.
13. Incitation à une augmentation des contributions volontaires des consommateurs : dans les pays riches, de nombreux consommateurs (y compris les immigrants expatriés) seraient favorables à l'idée d'introduire de nouveaux mécanismes, fondés sur le volontariat, pour apporter de petites contributions au développement basé sur les TIC. De nouvelles voies devront être explorées pour l'acheminement de ces contributions en faisant appel à une technologie simple, tout en garantissant que les fonds collectés sont directement affectés à des priorités pertinentes de développement – notamment l'appui à des applications novatrices, un accès bon marché aux services pour les populations pauvres ou encore des coopératives d'accès/de services détenues par les communautés.

14.

Pour conclure, le Groupe de travail constate qu'il existe de solides raisons (du point de vue du développement) et de fortes incitations pour encourager les pouvoirs publics, les entreprises privées, la société civile et les organisations internationales et de développement à travailler ensemble à différents niveaux, afin de garantir une mobilisation rapide et efficace des ressources grâce à l'ensemble des mécanismes de financement existants ou novateurs mais aussi pour tirer le parti maximal du potentiel des TIC pour l'édification d'une société inclusive pour tous. Le Groupe de travail note également qu'il s'agit là d'une occasion exceptionnelle et idéale pour contribuer à la concrétisation d'objectifs essentiels tels qu'énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Des propositions ont été formulées, au niveau mondial, régional et national, pour améliorer la réalisation des programmes de développement prévus dans la Déclaration du Millénaire, du projet de solidarité numérique du Sommet mondial et des stratégies nationales de développement associées et ce, dans une volonté d'accroître l'efficacité des mécanismes actuels de financement des technologies de l'information et de la communication au service du développement, d'obtenir des ressources supplémentaires en faisant appel à d'autres parties prenantes et/ou de mieux exploiter les ressources disponibles en introduisant divers mécanismes de coopération et de coordination.

Le Groupe de travail était chargé d'étudier les mécanismes existants afin de préparer les discussions du Sommet de Tunis sur la question du financement, en tenant compte des nouveaux mécanismes envisagés, à l'instar de la proposition de création d'un fonds de solidarité numérique alimenté par des contributions volontaires. Les observations tirées de cette mission et un certain nombre d'options issues d'une analyse des tendances actuelles et des propositions d'amélioration de l'efficacité des mécanismes existants sont présentées dans le rapport.

On trouvera la description et la présentation d'un fonds de solidarité numérique alimenté par des contributions volontaires (<<http://www.dsf-fsn.org/>>), tel qu'il a été annoncé lors du Sommet mondial, dans la section consacrée aux multipartenariats et aux nouvelles initiatives.

Un certain nombre d'autorités locales – villes, départements, provinces, régions et Länder – ont d'ores et déjà versé leur contribution à ce fonds, venant ainsi compléter les contributions de certains États. D'autres soutiens continuent d'arriver depuis dont celui, très récent, de l'Organisation de la Francophonie. La participation des autorités et des acteurs locaux est sans aucun doute l'un des aspects potentiellement novateurs de l'initiative du Fonds de solidarité numérique, dans la mesure où elle pourrait encourager une collaboration interactive entre villes et autorités municipales – notamment entre les autorités locales de différents pays en développement – mais aussi servir de tribune et ouvrir des perspectives à d'autres formes de coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Toutefois, dans la mesure où ce mécanisme n'est pas encore

opérationnel et où ses objectifs concrets ne sont pas encore définitivement arrêtés, le Groupe de travail a estimé qu'il n'était pas en mesure d'évaluer son rôle par rapport aux différents mécanismes de financement des TIC.

Remerciements

Le Groupe de travail sur les mécanismes de financement n'aurait pu mener à bien sa mission sans les nombreuses contributions d'individus ou d'institutions, dont celles et ceux cités ci-après et auxquels le GTMF tient à exprimer sa profonde reconnaissance.

Membres du groupe de travail

Président du groupe de travail : Mark Malloch Brown, administrateur du PNUD (*suppléant* : Shoji Nishimoto, administrateur adjoint et directeur du Bureau des politiques de développement, PNUD) ;

Ali Abbasov, ministre des Technologies de la communication et de l'information, Azerbaïdjan ;

Sérgio Amadeu da Silveira, président-directeur, Instituto Nacional de Tecnologia da Informação (ITI), Brésil (*suppléant* : Mauricio Augusto Coelho, chef de cabinet, ITI, Brésil) ;

Owen Barder, représentant de l'Union européenne au nom de la présidence néerlandaise ;

Michel Chertok, représentant de Global Knowledge Partnership ;

Jim Crowe, directeur adjoint, division des Nations unies et du Commonwealth, ministère des Affaires étrangères, Canada ;

Ahmed Darwish, ministère d'État pour le Développement de l'administration, Égypte ;

Mamadou Diop Decroix, ministre de la Communication, Sénégal (*suppléant* : Amadou Top, directeur adjoint, Fonds de solidarité numérique) ;

Alar Ehandi, directeur général, fondation Look@World, Estonie ;

Anriette Esterhuysen, administrateur, Association for Progressive Communications (*suppléant* : Willie Currie, responsable du programme Politique de l'information et de la communication) ;

Nissim Ezekiel, ancien administrateur, Commission pour le secteur privé et le développement ;

Jonathan Fiske, responsable principal, groupe Politique publique, Vodafone Group Services Ltd ;

Ayesha Hassan, responsable principal des politiques, Chambre de commerce internationale (CCI) (*suppléant* : Bill Stribravy, représentant permanent de la CCI près de l'US Council for International Business) ;

Mohsen Khalil, directeur, département des Technologies mondiales de l'information et de la communication, Banque mondiale (*suppléant* : Pierre Guislain, responsable, division des politiques (CITPO), département des Technologies mondiales de l'information et de la communication, Banque mondiale) ;

Sarbuland Khan, directeur, division Soutien et coordination de l'ECOSOC, département des Affaires économiques et sociales, Nations unies ;

Ayisi Makatiani, président de Gallium Venture Capital et directeur général de l'African Management Services Company ;

Zouhair Masmoudi, directeur général, ministère des Technologies de la communication et du transport, Tunisie (*suppléant* : SE Ali Hachani, ambassadeur plénipotentiaire et extraordinaire, mission permanente de la Tunisie près des Nations unies) ;

Rajendra Pawar, directeur général, NIIT, Inde ;

Gisa Fuatai Purcell, secrétaire/conseiller TIC pour le comité national des TIC, ministère des Technologies de l'information et de la communication, Samoa ;

SE Daniel Stauffacher, ambassadeur de Suisse, Secrétariat exécutif suisse pour le SMSI ;

Ichiro Tambo, direction de la Coopération au développement, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ;

Hamadoun Toure, directeur, Bureau de développement des télécommunications, UIT (*suppléant* : Pape-Gorgui Toure, responsable, département des politiques, des stratégies et du financement, UIT) ;

Pedro Urra González, directeur, Infomed, Cuba ; * n'a pas pu participer aux réunions du Groupe de travail.

Yoichiro Yamada, directeur, division des Agences spécialisées, ministère des Affaires étrangères, Japon ;

Mohamed Yunus, directeur général, Grameen Bank, Bangladesh. * n'a pas pu participer aux réunions du Groupe de travail.

Observateurs

José Antonio Ocampo, secrétaire général adjoint pour les affaires économiques et sociales, département des Affaires économiques et sociales ;

Charles Geiger, directeur exécutif adjoint, secrétariat exécutif SMSI ;

SE Janis Karklins, président du Comité préparatoire pour la phase de Tunis du SMSI ;

Rik Panganiban, coordonnateur pour la communication, conférence des ONG ayant des relations consultatives avec les Nations unies (CONGO) (réunion du Groupe de travail du 29 novembre) ;

Pietro Sicuro, directeur, INTIF, Gestionnaire du Fonds francophone des inforoutes, Organisation internationale de la Francophonie (réunion du Groupe de travail du 4 octobre).

Groupe de recherche et de rédaction

David Townsend, consultant principal ;

Benoît d'Ansembourg, recherche APD ;

Susan Hesselbut, analyse APD ;

Sonia Jorge, mécanismes nationaux de financement et autres contributions ;

Isabel Neto, recherche IFI/BMD.

Contributions et apports des experts

Jérôme Adam, conseiller du Directeur général, groupe Agence française de développement ;

Harry De Backer, conseiller TIC et R-D pour le développement, Commission européenne, DG Développement ;

Astrid Dufborg, ambassadeur/conseiller spécial TIC, mission permanente de la Suède, Genève ;

David Fares, ancien vice-président, Commerce électronique et télécommunications, United States Council for International Business (USCIB) ;

Bruce Girard, Communica ;

Pierre Guislain, responsable, division des politiques (CITPO), département des Technologies mondiales de l'information et de la communication, Banque mondiale ;

Anita Gurumurthy et Parminder Jeet Singh, IT4Change, Inde ;
Tim Kelly, chef, Unité des stratégies et politiques, UIT ;
Christian Ossa, conseiller principal, Financement du développement, UN DESA ;
Sean O'Siochru, Nexus Research ;
Edward Malloy, Conseiller pour les politiques TI/Télécommunications, USAID ;
Sergei Kambalov, coordonnateur exécutif adjoint, secrétariat, Groupe de travail des Nations unies sur les TIC ;
SDC, Suisse ;
Russell Southwood, Balancing Act ;
Pape-Gorgui Toure, responsable, Département des politiques, des stratégies et du financement, UIT ;
Peggy Vissers, conseiller sur les politiques, département des Nations unies et des IFI, ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas ;
Gaston Zongo.

Consultation sur Internet

Bertrand de la Chapelle, directeur, wsis-online.net

Secrétariat du Groupe de travail

Valenina Azzarello, Maria Remy Castillo, Radhika Lal, Atsushi Yamanaka, Raul Zambrano, du PNUD, et Julianne Lee.

Annexe 1 : Définitions de l'APD, des AASP et des apports du secteur privé

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) : dons ou prêts à des pays et territoires figurant sur la partie I de la liste établie par le CAD des bénéficiaires de l'aide (pays en développement) qui:

- sont le fait du secteur public ;
 - ont pour premier objectif la promotion du développement économique et du bien-être ;
 - sont accordés selon des termes concessionnels (s'il s'agit d'un prêt, l'élément « dons » doit représenter au minimum 25%).

Outre ces flux financiers, la coopération technique est elle aussi incluse. Les dons, prêts et crédits à des fins militaires sont exclus.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : transactions réalisées par le secteur public avec des pays figurant sur la liste établie par le CAD des bénéficiaires de l'aide qui ne répondent pas aux conditions d'éligibilité pour l'APD ou l'aide publique, soit parce que ces transactions ne visent pas en priorité le développement, soit parce qu'elles comportent un élément « dons » inférieur à 25 %.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ : il s'agit d'apports aux conditions du marché financés sur ressources privées (par exemple, modification des portefeuilles d'actifs privés à long terme détenus par les résidents du pays déclarant) et dons privés (par exemple, dons d'ONG, déduction faite des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations consacrées aux montants d'aide reçus par les pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont présentés comme suit :

- investissement direct : investissement visant à acquérir ou détenir un intérêt durable dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste établie par le CAD des bénéficiaires de l'aide. L'expression « intérêt durable » recouvre une relation à long terme dans laquelle l'investisseur direct exerce une certaine influence sur la gestion de l'entreprise et détient de ce fait au moins 10 % des actions ordinaires ou des droits de vote équivalents ou encore tout autre moyen de contrôle. Dans la pratique, cet investissement est enregistré comme une évolution de la valeur nette d'une filiale dans un pays bénéficiaire par rapport à la société mère telle que consignée dans les registres de cette dernière.
- prêts bancaires internationaux : prêts nets aux pays figurant sur la liste établie par le CAD des bénéficiaires de l'aide consentis par des banques des pays de l'OCDE. Les prêts des autorités monétaires centrales sont exclus. Dans ces présentations, les prêts et obligations bancaires garantis sont inclus dans la catégorie « autres apports privés » ou prêts obligataires (voir infra).
- prêts obligataires : obligations internationales nettes conclues émises par des pays figurant sur la liste établie par le CAD des bénéficiaires de l'aide.
- autres apports privés : concerne essentiellement les portefeuilles d'actions notifiés émis par des entreprises des pays bénéficiaires de l'aide.

LISTE ÉTABLIE PAR LE CAD DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE : à des fins statistiques, le CAD utilise une liste des pays bénéficiaires de l'aide qui est remise à jour tous les trois ans. Depuis le 1^{er} janvier 2000, la partie I de la liste est organisée selon les catégories suivantes (le terme « pays » couvre également les territoires) :

- **PMA** : pays moins avancés. Groupe constitué par les Nations unies. Pour figurer dans la catégorie PMA, les pays doivent passer en deçà de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. La liste du CAD est mise à jour dès qu'il y a une modification quelconque dans le groupe des PMA.
- **autres PFR** : autres pays à faible revenu. Comprend tous les pays non PMA dont le PNB par habitant en 1998 était inférieur ou égal à 760 USD (d'après l'atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI** : pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Pays dont le PNB par habitant (atlas de la Banque mondiale) se situait en 1998 entre 761 et 3 030 USD. Les PMA qui sont aussi des PRITI ne figurent que dans la catégorie PMA – et non dans la catégorie PRITI.
- **PRITS** : pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Pays dont le PNB par habitant (atlas de la Banque mondiale) se situait en 1998 entre 3 031 et 9 360 USD.

- **PRE** : pays à revenu élevé. Pays dont le PNB par habitant (atlas de la Banque mondiale) en 1998 était supérieur à 9 360 USD.

La partie II de la liste comprend les « pays en transition ». Il s'agit : *i)* des pays plus avancés d'Europe centrale et orientale (PECO) et des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (NEI) ; et *ii)* de pays en développement plus avancés.

Annexe 2 : Consensus de Monterrey et efforts des pays membres du CAD¹¹⁰

Le consensus de Monterrey, adopté lors de la conférence internationale sur le financement du développement, en mars 2002, se situe dans le droit fil de la déclaration du Millénaire. Il fixe un nouveau cadre d'obligations mutuelles, en réaffirmant l'acceptation pleine et entière par les pays en développement de leur responsabilité vis-à-vis de leur propre développement, tout en insistant sur l'importance du soutien des pays développés.

Les ressources intérieures resteront le principal moteur du développement. Les dirigeants des pays en développement et en transition doivent redoubler d'efforts pour augmenter le niveau des ressources consacrées au développement et en garantir une utilisation efficace. A cette fin, de nombreux pays en développement seront contraints d'améliorer leurs structures de gouvernance et leur administration publique. Cela étant, ainsi que l'a conclu le groupe d'experts de haut niveau sur le financement du développement placé sous la présidence de l'ancien président mexicain, M. Ernesto Zedillo, même en faisant l'hypothèse d'une adoption de politiques saines dans les pays en développement et d'une maximisation de l'utilisation des ressources intérieures, 50 milliards d'USD d'aide supplémentaire par an seront probablement nécessaires pour réaliser les objectifs de développement du millénaire (ODM).

Comme le notent les auteurs du rapport *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*¹¹¹, l'aide ne peut à elle seule permettre de concrétiser ces objectifs. Venant uniquement en appui aux efforts des peuples et des gouvernements des pays en développement, l'aide doit pouvoir également compter sur un ensemble plus large de politiques favorables au développement dans le domaine de l'économie, de la politique et de l'environnement. Pourtant, comme ces auteurs le soulignent également, « un soutien international efficace peut faire toute la différence dans la réalisation de ces objectifs ».

La conférence de Monterrey sur le financement du développement, en mars 2002, semble avoir enclenché une évolution des allocations d'aide. A la suite du net repli de l'APD en termes réels entre 1992 et 1997 (encore plus marqué en proportion du revenu national brut [RNB] des pays du CAD), l'aide des pays membres du CAD s'est plus ou moins stabilisée autour de 0,22 % du RNB du CAD entre 1997 et 2001, avant de connaître une nouvelle progression en termes réels, qui reste cependant très modeste. L'APD a augmenté en termes réels de 7 % sur l'année 2002 puis à nouveau de 5 % sur l'année 2003, représentant cette année 0,25 % du RNB des pays du CAD et dépassant le dernier niveau plafond atteint, en 1992. Les performances de l'année 2004 ne sont pas encore connues, mais tout porte à croire qu'une croissance réelle assez significative sera enregistrée pour la troisième année consécutive. Les engagements pris à Monterrey signifient que d'ici 2006, l'APD des pays membres du CAD aura atteint quelque 0,29 % du RNB du CAD – soit près de 87 milliards d'USD de 2003. Cette évolution représentera une augmentation réelle de 40 % par rapport à 2001.

Le tableau A2.1 reprend les dernières estimations du secrétariat du CAD pour l'année 2006.

Cette perspective d'augmentation, tout à fait bienvenue, nécessite néanmoins une analyse prudente, à deux égards.

Il convient tout d'abord de voir si les pays membres du CAD tiendront effectivement leurs engagements. Les dernières décisions budgétaires prises par les bailleurs qui s'étaient engagés aux plus fortes augmentations de leur aide à Monterrey laissent une impression assez mitigée. Aux États-Unis, la Millennium Challenge Corporation a sélectionné 16 des pays les plus pauvres du monde susceptibles de bénéficier d'une aide ; en octobre 2004, elle avait évalué des propositions pour 13 d'entre eux. Par ailleurs, elle avait également retenu sept autres pays – qui ne répondent pas pleinement aux critères d'aide du Millennium Challenge Account – pour le dispositif associé du « Threshold Programme ». Cependant, le Congrès ne devrait pas accorder la totalité des subventions demandées au titre de l'exercice 2005. Le respect de leurs engagements par tous les États membres de l'UE à l'époque de la conférence de Barcelone, en 2002 – atteindre un minimum de 0,33 % d'ici 2006 – est fondamental. La plupart des bailleurs de l'UE sont d'ailleurs en bonne voie pour atteindre cet objectif ambitieux. De fait, de tous bailleurs cités ci-dessus, seuls la France et le Royaume-Uni ont annoncé des engagements supérieurs à leurs promesses de Barcelone à la fois en volume et en délai. L'Allemagne et l'Italie ont adopté des budgets qui laissent penser qu'ils sont encore loin de leur cible de 2006. Le Japon est le seul bailleur important qui, à ce jour, n'est

¹¹⁰ D'après le rapport 2003 de l'OCDE sur la coopération au développement (ISBN 92-64-01961-8) et le projet de rapport 2004.

¹¹¹ <http://www.oecd.org/dataoecd/41/32/15249681.pdf>

pas encore en mesure de prendre, dans le sillage de la conférence de Monterrey, des engagements fermes en volume d'APD.

Tableau A2.1. Simulation des niveaux d'APD envisagés pour 2006

Pays	APD nette en 2003 (millions d'USD)	APD/RNB en 2003 (%)	Engagement/Annonce/ <i>Hypothèse</i> (%)	Année visée	APD nette en 2006 (millions d'USD de 2003)	APD/RNB en 2006 (%)	Évolution réelle de l'APD en 2006 par rapport à 2003 (aux prix et taux de change de 2003) ¹	
							millions d'USD	%
Allemagne	6 784	0.28	0.33	2006	8 381	0.33	1 597	24
Autriche	505	0.20	0.33	2006	877	0.33	372	74
Belgique ²	1 853	0.60	0.7	2010	2 099	0.64	245	13
Danemark	1 748	0.84	> 0.7	n.d.	1 838	0.83	89	5.0
Espagne	1 961	0.23	0.5% (0.33 % en 2006)	2008	2 940	0.33	979	50
Finlande ²	558	0.35	0.44	2007	706	0.41	148	26
France ²	7 253	0.41	0.5% (0.7 % d'ici 2012)	2007	8 908	0.48	1 655	23
Grèce	362	0.21	0.33	2006	642	0.33	280	77
Irlande ²	504	0.39	0.7	2007	821	0.61	318	63
Italie	2 433	0.17	0.33	2006	5 092	0.33	2 659	109
Luxembourg	194	0.81	1.0	2005	255	1.0	61	31
Pays-Bas	3 981	0.80	0.8	Déjà atteint	4 240	0.80	259	7.0
Portugal	320	0.22	0.33	2006	510	0.33	190	59
Royaume-Uni	6 282	0.34	0.47	2007-08	8 242	0.42	1 960	31
Suède	2 400	0.79	Objectif à long terme : 1 %	(<i>minimum : 0.87 % en 2006</i>)	2 789	0.87	389	16
Total des pays membres de l'UE	37 139	0.35	0.39	2006	48 338	0.43	11 199	30
Australie ³	1 219	0.25	0.26	2003-04	1 360	0.26	142	12
Canada	2 031	0.24	Augmentation annuelle de 8 %	Jusqu'en 2010	2 558	0.27	527	26
États-Unis ⁴	16 254	0.15	Voir note 4		20 894	0.17	4 640	29
Japon	8 880	0.20	Niveau moyen 2001-03 (9,5 milliards d'USD)	En 2006	9 500	0.20	620	7.0
Norvège	2 042	0.92	1.0	2005	2 539	1.0	317	16
Nouvelle-Zélande	165	0.23	Niveau futur en cours d'examen		202	0.26	37	22
Suisse ²	1 299	0.39	0.4	2010	1 359	0.38	60	5.0
Total des pays membres du CAD	69 029	0.25			86 571	0.29	17 542	25

1. Avec une hypothèse d'un taux de croissance réelle du RNB de 2 % par an (3 % pour le Canada, 4 % pour la Grèce et 2,75 % pour le Royaume-Uni) de 2003 à 2006.

2. Le ratio APD/RNB pour l'année 2006 est interpolé entre 2003 et l'année cible prévue.

3. Volume d'aide fixé dans les budgets annuels. Part de l'hypothèse d'un ratio identique pour les années à venir.

4. Pose l'hypothèse d'une croissance nominale du RNB de 5 % et d'une inflation à 2 % jusqu'en 2006 ; couvre les 4 milliards de dollars de dépenses (estimation) du Millennium Challenge Account en 2006.

Il faut reconnaître ensuite que même les projections pour 2006 sont loin d'atteindre les estimations jugées nécessaires pour réaliser l'ensemble des ODM au niveau mondial, sans parler des niveaux régionaux ou nationaux. Les rapports préparés en 2001 pour les Nations unies et le FMI/Banque mondiale avaient conclu qu'un doublement de l'aide en termes réels serait probablement indispensable pour permettre une progression correcte. Ce qui donnerait un volume proche des 120 milliards d'USD en 2006, soit plus de 30 milliards d'USD de plus que les projections actuelles les plus optimistes pour cette année-là et 50 milliards d'USD de plus que le niveau atteint par l'APD en 2003¹¹². Des projections provisoires réalisées pour le prochain rapport sur le projet du millénaire laissent entrevoir un besoin de financement encore plus important, de l'ordre de 50 milliards d'USD (de 2003).

¹¹² *Rapport du groupe de haut niveau sur le financement du développement* (rapport Zedillo), Nations unies, New York, 2001 ; et *Financing for Development*, préparés par les personnels de la Banque mondiale et du FMI pour le CAD, 18 septembre 2001. Ces estimations, comme d'autres, des coûts de la réalisation des ODM ont été analysées dans l'édition 2001 de ce rapport (pages 74-78).

Annexe 3 : BMD : Synthèse des instruments disponibles

Banque	Bénéficiaires publics					Bénéficiaires privés								Commentaires, domaine privilégié, etc.
	Dons	Prêts concessionnels	Prêts aux conditions du marché	Garantie	Activités d'analyse et de conseil (AAC)	Dons	Endettement	Fonds propres	Capital risque	Mobilisation de ressources	Gestion du risque	Garantie	Activités d'analyse et de conseil (AAC)	
GBM	Oui, mais très limités. Fonds de développement institutionnel (FDI). La Banque gère aussi des fonds fiduciaires (<i>InfoDev, PPIAF, etc.</i>)	Oui, crédits AID. Comprend les prêts en faveur des politiques d'investissement et de développement.	Oui, prêts de la BIRD. Comprend les prêts en faveur des politiques d'investissement et de développement	Oui, BIRD/AID mais non utilisée au cours des 5 dernières années	Oui, études économiques et sectorielles (ESS) et assistance technique (AT sans prêt)	Indirectement, <i>via</i> InfoDev par exemple	Oui, prêts SFI	Oui, SFI	Oui, prêts C ? <i>Quasi-fonds propres ?</i>	Oui, prêts B	Swap de taux d'intérêt et de devises de la SFI, contrats à terme et options sur taux d'intérêt, devises et autres produits dérivés (possibilité de couverture)	Oui, AMGI et SFI	Oui, services de conseil et assistance technique pour la SFI et l'AMGI	Le GBM concentre ses activités sur le secteur privé. L'investissement dans le secteur public procède uniquement d'une intervention catalytique, d'urgence ou lorsque le marché seul ne suffit pas Portefeuille du GBM : - 36 % SFI - 15 % prêts B de la SFI - 21 % AMGI - 27 % BIRD/AID - 1 % gestion des fonds fiduciaires

	Bénéficiaires publics					Bénéficiaires privés								
BAD	Fonds japonais pour les TIC (JFICT). Fonds japonais pour la lutte contre la pauvreté (JPRF) et autres fonds fiduciaires	Oui, Fonds asiatique de développement (FAsD)	Oui, ressources à taux ordinaire (OCR)	Oui, FAsD/OCR mais non utilisée au cours des 5 dernières années		Fonds japonais pour les TIC (JFICT). Fonds japonais pour la lutte contre la pauvreté (JPRF) et autres fonds fiduciaires	Oui, opérations du secteur privé (PSO)	Oui, PSO mais non utilisées au cours des 5 dernières années			Oui, PSO mais non utilisées au cours des 5 dernières années			Thèmes privilégiés par la BAD : e-gouvernance, e-éducation et projets TIC pilotes Politique pour augmenter l'utilisation des TIC à la BAD
BafD	Fonds fiduciaire du Nigeria et Fonds africain de développement (FAfD)	Oui, Fonds fiduciaire du Nigeria et Fonds africain de développement (FAfD)	Oui, BAfD	Oui, BAfD		Fonds fiduciaire du Nigeria et Fonds africain de développement (FAfD)	Oui, opérations du secteur privé (PSO)	Oui, PSO	Oui, PSO	Oui, PSO				
BERD	Programme de coopération technique	Non	Oui	Oui	Assistance technique (par le biais de fonds de coopération technique – pas d'activité de prêts) et <i>via</i> des études sur les politiques (participation à des conférences internationales notamment)	Assistance technique (par le biais de fonds de coopération technique – pas d'activité de prêts)	Oui	Oui	Oui	Oui	La BERD peut fournir des produits intermédiaires : prêts mezzanine, dette convertible et garanties. Elle propose aussi des produits de trésorerie tels que des produits dérivés, en appui à ses investissements	Oui		La BERD tend à offrir des produits en actions à des opérateurs de plus petite taille mais en pleine croissance (<i>Internet Framework Facility</i> par exemple) et pour appuyer des opérateurs large bande et médias

	Bénéficiaires publics					Bénéficiaires privés									
BEI															
Ressources propres	Non	Non	Oui	Non	Non	Prêts avec subvention	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La BEI a des guichets dans les institutions financières locales ou régionales de pratiquement tous les pays ACP/MED pour des prêts et/ou des financements par fonds propres destinés à des projets de plus petite taille
Facilité d'investissement (FI)	Non	Non	Oui	Oui	Non	Prêts avec subvention	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non		
FEMIP	Non	Non	Oui	Oui	Oui, assistance technique	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui, assistance technique		

	Bénéficiaires publics					Bénéficiaires privés								
BID	<p>Programme de coopération technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ressources des pays bailleurs pour les fonds fiduciaires ■ Coopération technique régionale (y compris depuis peu le programme régional des biens publics) ■ Mobilisation des ressources du Fonds pour les opérations spéciales (FSO) 	<p>Fonds pour les opérations spéciales (FSO).</p> <p>Fond de capital ordinaire.</p> <p>Nouveaux instruments financiers (prêts à l'innovation ; mécanismes sectoriels ; préparation de projets ; mécanisme d'exécution)</p>				<p>Fonds multilatéral d'investissement (MIF)</p> <p>(assistance technique, financements non remboursables d'investissements, capital à risque et prêts à remboursement conditionnel)</p>								

Annexe 4 : Synthèse des programmes et des dépenses des bailleurs en faveur des TIC pour le développement (septembre 2004)

Bailleur	Programmes bilatéraux spécifiquement consacrés aux TIC	Contributions à des initiatives internationales multi-bailleurs	Intégration des TIC dans les programmes de développement	Importance du financement
Allemagne	Les applications TIC transversales sont caractéristiques de l'approche conceptuelle de la coopération au développement de l'Allemagne. A l'heure actuelle, l'Allemagne soutient de telles applications TIC dans les pays en développement à hauteur de quelque 180 millions d'euros. Aujourd'hui, les TIC sont utilisées en appui aux programmes de modernisation des entreprises ou des services publics ou pour lancer des projets – notamment dans le domaine de l'enseignement général et professionnel, de la santé ou de l'appropriation par la société. A ce jour, l'Allemagne n'a pas encore instauré de mécanismes de financement bilatéral spécifiquement consacrés aux TIC pour le développement.	Le ministère allemand pour la coopération économique et le développement (BMZ) est l'un des membres fondateurs de la fondation Development Gateway, avec une contribution de 5,4 millions d'euros. En outre, le BMZ fait partie d'InfoDev, auquel il consacre 0,5 million d'euros par an.	Les 180 millions d'euros mentionnés à la première colonne n'incluent pas les nombreux projets de coopération financière et technique dont les applications TIC font partie sans faire l'objet d'un décompte séparé.	Le montant total des sommes consacrées aux TIC par l'Allemagne depuis 1961 dans le cadre de ses opérations de coopération au développement atteint quelque 1 milliard d'USD.
Australie	Virtual Colombo Plan	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Initiative « Knowledge » de la Banque mondiale ➤ Initiative « Development Gateway » de la Banque mondiale ➤ Réseau mondial de formation pour le développement (Global Development Learning Network, GDLN) 	Intégration des TIC dans les objectifs et activités de son programme plus général d'APD, afin de contribuer à la concrétisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de promotion de la croissance, de la paix et de la stabilité	121,3 millions d'USD sur cinq ans
Autriche	Pas de programme spécifique mais quelques investissements dans le secteur des télécommunications		La coopération autrichienne entend intégrer à l'avenir, là où c'est possible, les TIC dans chacun des nouveaux projets/programmes de coopération au développement	

Baillieur	Programmes bilatéraux spécifiquement consacrés aux TIC	Contributions à des initiatives internationales multi-bailleurs	Intégration des TIC dans les programmes de développement	Importance du financement
Belgique	La Belgique n'a pas de programmes de coopération (d'État à État) dans ces sous-secteurs			Environ 2,6 millions d'USD en 2002
Canada	<p>L'ACDI déploie une approche des TIC à deux niveaux – les programmes et les partenariats institutionnels stratégiques</p> <p>CRDI :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acacia ➤ Pan Asia Networking ➤ Pan Americas Networking ➤ Institute for Connectivity in the Americas ➤ Bellanet ➤ Connectivité Afrique <p>Industrie Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Planification et coordination de la mise en œuvre d'un réseau mondial de ressources en cyberpolitiques (ePol-NET, anciennement IeDRN) Le Centre canadien de ressources sur les cyberpolitiques (CePRC) contribue à ePol-NET ➤ Connectivité Afrique ➤ Savoir sans frontière (OKN) ➤ Enablis 	<p>ACDI :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ InfoDev ➤ Fondation Development Gateway ➤ Bellanet ➤ Réseau mondial de formation pour le développement (GDLN) ➤ Alliance mondiale pour le savoir (AMS) ➤ International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IIDEA) ➤ Orbicom ➤ International Institute for Sustainable Development (IISD) ➤ Créer des occasions de communication (BCO) <p>CRDI :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Membre fondateur de Bellanet ➤ AMS ➤ GEANT ➤ Forum économique mondial 	Les premiers résultats de cet exercice de codification indiquent que l'ACDI a intégré les TIC à différents niveaux dans 20 à 25 % de ses projets bilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ACDI : minimum estimé de 20 millions d'USD (exercice 2000/01) ➤ CRDI : 13,4 millions d'USD par an ➤ Industrie Canada : 23,5 millions d'USD pour les trois programmes cités (13,4 millions sur cinq ans et 10,1 millions sur trois ans)
Commission européenne	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ASI@ITC: 30 M€ ➤ EUMEDIS : 65 M€- Date de début : 1999 – Durée : 8 ans + Nouvelles approches en matière de politique des télécommunications chez les partenaires méditerranéens (NATP) : 2,15 M€ Date de début: 1999 – Durée : 3 ans. ➤ @LIS Amérique latine : 63,5 M€ ➤ Afrique/Caribes/Pacifique : 90 M€(crédits affectés) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SMSI ➤ Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC ➤ Forum économique mondial ➤ AMS ➤ InfoDev <p>Contributions de la CE aux organes de l'ONU et aux organisations financières internationales :</p>	A l'heure actuelle, les composantes TIC faisant partie d'un plan de financement intégré se retrouvent essentiellement dans les projets d'éducation et de santé (2 ^e position) menés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. La CE n'a pas encore procédé à l'inventaire exhaustif des projets ayant des composantes TIC.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projets spécifiquement TIC : 250 M€(310m USD) ➤ Fonds européen de développement : 110,3 M€(136 m USD) ➤ Banque européenne d'investissement (BEI) : 750 M€ (931m USD) de 1999 à 2003

Baillieur	Programmes bilatéraux spécifiquement consacrés aux TIC	Contributions à des initiatives internationales multi-bailleurs	Intégration des TIC dans les programmes de développement	Importance du financement
		2001 : 1,9 M€ 2002 : 3,5 M€ 2004 : 1,9 M€		
Danemark	Le recours aux TIC fait en général partie des programmes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bellanet ➤ InfoDev ➤ Créer des occasions de communication (BCO) 	Du fait de l'intégration, il n'est pas possible d'identifier précisément les sommes exactes consacrées aux TIC.	
Espagne	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fondation CEDDET ➤ Ciberamerica ➤ Casa Asia Virtual ➤ Programme CYTED ➤ Programme régional pour la formation à l'économie et les politiques de développement rural et agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réseau mondial de formation pour le développement (GDLN) ➤ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ➤ Commission interaméricaine sur les droits de l'homme de l'Organisation des États américains (OEA) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseil, support technique et création de réseaux de coopération pour les accords de pêche dans la Méditerranée occidentale et centrale. ➤ Programme d'apprentissage à distance sur les sciences naturelles à destination des enseignants. 	Environ 38 millions d'USD en 2002-2004.
États-Unis	Les investissements primaires de l'USAID en faveur des TIC sont directement acheminés <i>via</i> son réseau mondial de missions sur le terrain. Ces investissements font en général partie intégrante d'investissements programmatiques dans des domaines comme la santé, la démocratie, l'agriculture, la croissance économique et l'environnement. L'USAID à Washington assume un rôle de soutien, proposant une assistance technique et assurant la promotion des applications TIC dans les programmes sur le terrain.		D'après une étude récente sur les programmes en cours, 95 % des missions de l'USAID dans le monde (plus de 80 à ce jour) mènent une ou plusieurs activités TIC – représentant 351 activités spécifiques en faveur des TIC pour le développement. Le total des dépenses engagées pour ces activités sur l'exercice budgétaire 2002-03 est estimé à quelque 200 millions d'USD de fonds USAID et 240 millions d'USD de contributions extérieures (financements par emprunt ou fonds de contrepartie). Environ 30 % de ces activités portent sur le secteur TIC, les 70 % restants concernant les TIC en tant qu'instrument du développement.	Le total des dépenses engagées pour ces activités pour l'exercice budgétaire 2002-03 est estimé à quelque 200 millions d'USD de fonds USAID et 240 millions d'USD de contributions extérieures (financements par emprunt ou fonds de contrepartie).

Bailleur	Programmes bilatéraux spécifiquement consacrés aux TIC	Contributions à des initiatives internationales multi-bailleurs	Intégration des TIC dans les programmes de développement	Importance du financement
Finlande	Les TIC et les volets des politiques pour la société de l'information sont intégrés dans la coopération au développement bilatérale de la Finlande. Cependant, le thème est également identifié comme l'un des axes d'intervention privilégiés de la politique de développement du pays.	<p>A l'échelle mondiale : SMSI, SFI, Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC</p> <p>Au niveau régional : Activités TIC de la CEA et de la SADC et étude stratégique de l'UIT sur les TIC en Asie.</p>	Au niveau national : les TIC sont en général intégrées dans d'autres secteurs, comme l'éducation, la gouvernance, etc.	Projets et programmes multilatéraux spécifiques aux TIC : environ 5,7 millions d'USD en 2004 + les programmes intégrés
France	<p>Direction générale de la coopération internationale et du développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme ADEN ➤ Fonds d'appui aux contenus locaux ➤ Programme SIST (Système d'information scientifique et technique) ➤ RESAFAD (Réseau africain de formation à distance) ➤ FORCIIR (Formation continue d'informations informatisées en réseau) <p>L'Agence française de développement (AFD) a contribué pour plus de 416 M€ à des projets TIC représentant un montant total de projets de 3 milliards d'euros.</p>	<p>Agence intergouvernementale de la francophonie</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Agence universitaire de la francophonie (AUF) ➤ Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC ➤ Programme d'information pour tous de l'UNESCO ➤ Programme conjoint OMC/CNUCED sur le commerce électronique ➤ Initiative de la CEA pour une société africaine à l'ère de l'information (AISI) ➤ Projet de soutien au secteur des télécommunications en Afghanistan, en coordination avec le PNUD ➤ Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme MADSUP ➤ Programme COMETES <p>L'AFD n'est pas en mesure de dresser un tableau global de l'intégration des composantes TIC dans les autres secteurs.</p>	<p>Dépenses globales de la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) : environ 40 millions d'euros (soit 50 millions d'USD) sur la période 2002-05, à l'exclusion des experts travaillant sur des projets TIC dans les organisations internationales et de l'assistance technique sur le terrain.</p> <p>AFD : plus de 416 millions d'euros (516 millions d'USD) pour des projets TIC ayant un coût total de 3 milliards d'euros (3,72 milliards d'USD)</p>
Grèce				Hellenic Aid analyse à l'heure actuelle en détail les projets et programmes mis en œuvre en 2003 afin de pouvoir en rendre compte dans le système de notification des pays créanciers (CRS) du CAD.
Irlande	L'appui au développement des TIC doit respecter les priorités de développement sectorielles et	Membre du groupe d'étude de l'ONU sur les TIC.	L'essentiel de l'aide au développement de l'Irlande est acheminée <i>via</i> des programmes conjoints. Le financement	

Baillieur	Programmes bilatéraux spécifiquement consacrés aux TIC	Contributions à des initiatives internationales multi-bailleurs	Intégration des TIC dans les programmes de développement	Importance du financement
	nationales.		des TIC en fait partie et, en tant que tel, n'est pas facilement identifiable ou attribuable à un bailleur particulier.	
Italie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Initiative d'e-gouvernement pour le développement. ➤ E-gouvernement dans l'Europe du Sud-Est. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ UNDESA ➤ PNUD ➤ BID ➤ Fondation Development Gateway 		16 millions d'USD
Japon	<p>L'enveloppe globale de coopération visant à réduire la fracture numérique est composée des flux non APD (AASP) et de fonds APD représentant au total 15 milliards d'USD en cinq ans. Le programme est mis en œuvre <i>via</i> les dispositifs en place de coopération par un financement public APD et non APD. Le programme de mise en œuvre comprend (aide fournie jusqu'en mars 2004) : les subventions à des projets TI, les crédits d'aide aux projets TI et le JICA-NET. Aucun cadre spécifique pour la coopération TI n'est envisagé.</p> <p>Les interventions de la JBIC au titre des prêts APD ont essentiellement porté sur le secteur des télécommunications en appui à la construction d'infrastructures pour une généralisation de l'utilisation des TI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fonds fiduciaire du PNUD pour les TIC : 7 millions d'USD ➤ UIT ➤ BAD ➤ InfoDev ➤ Fondation Development Gateway ➤ Réseau mondial de formation pour le développement (GDLN) ➤ BID ➤ BERD ➤ UNESCO ➤ Télé-communauté pour l'Asie et le Pacifique (TAP) ➤ Programme large bande pour l'Asie – cherche à faire de l'Asie entière une plate-forme mondiale de l'information grâce à l'introduction du large bande dans la région. 		<p>Versements au titre de l'enveloppe globale de coopération (APD + AASP) :</p> <p>Exercice 2003 – 1 163 millions d'USD (APD seule : 352 millions)</p> <p>Exercice 2002 – 2 235 millions d'USD (APD seule : 295 millions)</p> <p>Exercice 2001 APD seule – 404 millions d'USD ; données AASP non disponibles.</p> <p>N.B. : L'exercice budgétaire japonais commence le 1^{er} avril pour se clôturer au 31 mars.</p>
Luxembourg		<ul style="list-style-type: none"> ➤ InfoDev : 0,2 million d'USD ➤ Fondation Development Gateway : 1 million d'USD 		
Norvège				n.d.
Nouvelle-Zélande	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Système d'information pour la gestion de l'éducation et appui au réseau Pacific First. ➤ Initiative d'apprentissage ouvert à 			

Bailleur	Programmes bilatéraux spécifiquement consacrés aux TIC	Contributions à des initiatives internationales multi-bailleurs	Intégration des TIC dans les programmes de développement	Importance du financement
	<p>l'école de médecine de Fidji.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appui éducatif régional pour les TIC <i>via</i> un financement d'initiatives régionales pour l'éducation de base (PRIDE). ➤ Projet d'Internet dans les zones rurales aux îles Salomon. ➤ Groupes de discussion sur le Web sur la paix et les conflits. ➤ Projet régional de loi et de justice sur le campus d'Emalus (Vanuatu) la notification juridique en ligne. 			
Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La stratégie TIC de la DGIS est mise en œuvre <i>via</i> des partenariats (IICD et Hivos). ➤ Fonds fiduciaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fondation Development Gateway : 5,5 millions d'euros en 2001 ➤ Netherlands Development Finance Company ➤ Créer des occasions de communication (BCO) 	La part intégrée ne peut pas être estimée. Projets planifiés et gérés par les ambassades.	<p>9 millions d'USD en 2003 (à l'exclusion de l'appui « intégré » aux TIC).</p> <p>Les contrats télécoms de FMO ont atteint quelque 160 millions d'euros en 2003.</p>
Portugal	Dans l'axe 3 du plan d'action pour la société de l'information « Garantir une présence universelle », le développement de la coopération TIC est envisagé sur une base permanente.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ @LIS – Alliance pour la société de l'information ➤ CYTED – Programme latino-américain pour la science et la technologie pour le développement [http://www.cytel.org] ➤ Observatoire pour la société de l'information dans les pays lusophones (UNESCO) 	Les activités TIC doivent être intégrées dans la planification et la mise en œuvre de projets de développement.	
Royaume-Uni	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CATIA ➤ Imfundo ➤ Créer des occasions de communication (BCO) ➤ ICD Seed Fund ➤ Savoir sans frontière (OKN) 		Les composantes TIC ne peuvent pas être identifiées.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ DFID : 83 millions d'USD ➤ Engagements pour des initiatives conjointes : environ 65 millions d'USD ➤ CDC : 200 millions d'USD en 2003
Suède	Le soutien de l'Asdi aux projets TIC explicites tournait autour de 50 millions de SEK en l'an 2000 ; il est passé à quelque 125 millions de SEK en 2003 (environ 17 millions d'USD).	Bellanet, SMSI, groupe d'étude de l'ONU sur les TIC, InfoDev, AMS et Eldis, pour quelque 10 millions de SEK en 2004 (1,37 million d'USD).		Environ 18 millions d'USD en 2003

Bailleur	Programmes bilatéraux spécifiquement consacrés aux TIC	Contributions à des initiatives internationales multi-bailleurs	Intégration des TIC dans les programmes de développement	Importance du financement
Suisse	<p>La SDC a créé un service « TIC pour le développement » (ICT4D) qui appuie les réseaux et les organisations à plusieurs fins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ renforcer la base institutionnelle et organisationnelle pour une utilisation efficace des TIC ; ➤ renforcer le pouvoir de négociation des pays en développement et des communautés défavorisées dans le dialogue mondial sur les politiques ; ➤ rendre autonomes les réseaux et organisations locaux et favoriser la coopération Sud-Sud <i>via</i> les contenus et les connaissances locaux. 	<p>Créer des occasions de communication (BCO)</p> <p>Alliance mondiale pour le savoir (AMS)</p> <p>Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC</p> <p>UNESCO Community Multimedia Francophonie (ICT)</p> <p>Bellanet</p> <p>OneWorld International</p> <p>InfoDev (SECO)</p> <p>ITC – programme de passerelle pour le commerce électronique du Centre international des échanges (SECO)</p>		<p>2003 : 9 millions de CHF (environ 7 millions d'USD) + les composantes TIC intégrées (programmes, projets, etc.)</p> <p>2004 : 7 millions de CHF (environ 5,5 millions d'USD) + les composantes TIC intégrées</p>

Annexe 5 : Sélection de programmes et d'initiatives des bailleurs de fonds¹¹³

Canada

Agence canadienne de développement international (ACDI)

L'ACDI estime à 13,4 millions d'USD (exercice budgétaire 2000/01) le montant minimal de ses dépenses.

L'ACDI est en train de mettre à jour son système de codification pour l'initiative ITC4D afin de pouvoir obtenir à l'avenir des informations plus précises. Les premiers résultats de cet exercice de codification indiquent que l'ACDI a intégré les TIC à différents niveaux dans 20 à 25 % de ses projets bilatéraux

Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Le CRDI est l'un des programmes financés par les bailleurs de fonds les plus actifs dans le domaine des programmes de développement des TIC. L'initiative Acacia de l'IDRC¹¹⁴ a été lancée en 1996 en Afrique du Sud, avec pour première mission de rendre les communautés d'Afrique subsaharienne autonomes en termes d'accès, d'utilisation et d'apprentissage grâce aux technologies de l'information et de la communication. Le programme a alloué quelque 8 millions de dollars CDN sous forme de dons, de partenariats et d'assistance technique en appui au développement de stratégies, aux investissements d'infrastructure, au renforcement des capacités et aux programmes de recherche concernant l'ensemble des objectifs de développement des TIC sur toute l'Afrique.

Industrie Canada

Le gouvernement canadien accorde 12 millions de dollars CDN pour le lancement de Connectivité Afrique, une initiative visant à promouvoir la connectivité, améliorer l'accès et soutenir la création de contenus et applications locaux en Afrique. Connectivité Afrique restera trois ans en incubateur au Centre de recherches pour le développement international (CRDI ; voir la rubrique du CRDI). L'Open Knowledge Network (OKN ou Savoir sans frontière) est une autre initiative du Groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT ou DOT Force), jumelée à Connectivité Afrique et dotée de 3 millions de dollars CDN. Placée sous la présidence de OneWorld International, elle a bénéficié d'un soutien initial du gouvernement britannique. L'élaboration de contenus locaux est étroitement liée au développement humain, l'objectif ultime d'OKN étant de rendre autonomes les communautés locales. Enablis : bénéficie d'une dotation initiale du gouvernement canadien de 10 millions de dollars CDN sur cinq ans.

Commission européenne

Alors que les TIC ne sont pas considérées comme un secteur prioritaire en tant que tel pour la coopération au développement de la Communauté, elles représentent cependant un important outil pour acheminer l'aide de manière efficace et efficiente et méritent d'être reconnues comme une composante de plus en plus importante du tissu économique et social des pays du monde entier. La Commission est convaincue que le fait d'aider les pauvres à accéder aux TIC peut de fait contribuer à la lutte contre la pauvreté ; la CE élargit et diversifie donc progressivement son portefeuille aux TIC et au développement.

¹¹³ Source : CAD/OCDE (2004), "ICTs for Development: Financing Activities of DAC Members" [DCD(2004)20], novembre 2004.

¹¹⁴ http://web.idrc.ca/en/ev-5895-201-1-DO_TOPIC.html

Programmes spécifiquement consacrés aux TIC :

- ASI@ITC : 30 M€.
- EUMEDIS : 65 M€ – Date de début : 1999 – Durée : 8 ans + Nouvelles approches en matière de politique des télécommunications chez les partenaires méditerranéens (NATP) : 2,15 M€ – Date de début : 1999 – Durée : 3 ans.
- @LIS Amérique latine : 63,5 M€.
- Afrique/Caraïbes/Pacifique : 90 M€ (crédits affectés).

Mécanismes de financement intégrés :

A l'heure actuelle, les composantes TIC faisant partie d'un plan de financement intégré se retrouvent essentiellement dans des projets d'éducation et de santé (2^e position) menés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Pour la zone ACP, la plupart des projets TIC financés portent sur la régulation des télécommunications. La CE n'a pas encore procédé à l'inventaire exhaustif des projets ayant des composantes TIC.

Fonds européen de développement (FED) :

Dans le passé, la contribution du FED au secteur TIC des pays ACP était limitée. Ces fonds provenaient soit des programmes indicatifs nationaux (80,3 M€), soit des programmes indicatifs régionaux (29,3 M€), soit du programme « Tous ACP » (559 000 €). Cela représente un total de 110,3 M€.

Les subventions au secteur des télécoms, très répandues il y a encore quelques années, sont désormais exclues pour éviter toute distorsion du marché.

- Programmes indicatifs nationaux (PIN) du 9^e FED : seuls quelques pays ont mentionné les TIC comme le pilier du développement national : Grenade, la Jamaïque, la Papouasie Nouvelle Guinée et St Kitts et Nevis. La Papouasie Nouvelle Guinée mentionne également les TIC pour le secteur de l'éducation.
- Programmes indicatifs régionaux (PIR) du 9^e FED :
La plupart des PIR comprennent une composante TIC :
 - La SADC a prévu un programme fondé sur l'économie de la connaissance de 17 M€.
 - La COMESA a alloué 23 M€ à un projet de commerce électronique concernant l'ensemble de ses pays membres.
 - Dans la région Pacifique, un programme d'éducation de base de 8 M€ comprenant une forte composante d'apprentissage en ligne vient d'être approuvé.
 - Les Caraïbes ont alloué 3 M€ pour la participation au programme @LIS.
 - Dans le cadre du programme Infrastructures secteur cible la CEMAC réfléchit aux indispensables interventions réglementaires pour libéraliser le secteur des télécommunications et envisage d'autres actions dans le domaine du renforcement des capacités vis-à-vis des TIC.
 - Sous les auspices de la CEDEAO/UEMOA, la libéralisation du secteur des télécommunications a démarré avec la création de la WATRA (Association des régulateurs des télécommunications de l'Afrique de l'Ouest). D'autres activités sont prévues.
 - La Commission de l'océan Indien travaille sur un projet de 10 M€ qui comprend une forte composante TIC.

Autres programmes de soutien :

- L'UE intervient essentiellement sur la base de stratégies bilatérales de coopération auxquelles les budgets globaux sont alloués sous forme de subventions. L'appui

au développement de politiques TIC et l'assistance technique en matière de régulation, par exemple, sont des activités normalement financées *via* des subventions.

- Appui aux politiques et assistance technique à la régulation : composante clé des programmes ASI@ITC, ALIS et NATP.

France

L'aide de la France aux TIC pour le développement a connu un déclin constant depuis les années 1990 : les montants alloués sont passés de 265 millions d'USD en 1991 à 9 millions d'USD en 2002. Les engagements en faveur des TICD proviennent de différentes institutions œuvrant au sein de la coopération française au développement. De 1990 à 2003, le groupe **Agence française de développement (AFD)** a contribué pour plus de 416 M€ à des projets TIC. Depuis 2003, l'AFD a engagé un processus de refonte de sa stratégie de développement des infrastructures et d'utilisation des TIC dans d'autres secteurs, tels que la santé et l'éducation ou encore le soutien et la modernisation du secteur privé. La Société de promotion et de participation pour la coopération économique (Proparco), une filiale de l'AFD, est actuellement engagée à hauteur de 70 M€, sa contribution totale depuis 1997 s'élevant à 122 M€.

La stratégie TIC pour le développement de la **Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID)** recouvre divers projets et initiatives de financement ainsi qu'une participation à des programmes TICD multilatéraux, et notamment :

- création d'un réseau de points communautaires d'accès Internet en Afrique subsaharienne *via* le programme ADEN¹¹⁵ (6 M€, 2004-06). Ce programme prévoit la formation des administrateurs réseaux, des responsables et des animateurs de télécentres ;
- favoriser l'interconnexion des universités, en coopération avec le RENATER (Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche) ; concerne notamment le programme MADSUP pour les six universités de Madagascar (340 000 € pour la composante TIC, 2002-05) et le programme COMETES (Coordination et modernisation des établissements technologiques de l'enseignement supérieur) au Cameroun (700 000 € pour la composante TIC, 2002-05) ;
- projet du collège international FFTI pour une formation technique de haut niveau *via* l'AFNIC (Association française de nommage Internet en coopération)¹¹⁶ ;
- promotion d'applications et de contenus, par le biais notamment de la création d'un portail visant à promouvoir la culture caraïbe (300 000 € pour 2002-05) ou du financement du Fonds francophone des inforoutes (FFI)¹¹⁷ (1 M€ par an) ;
- utilisation des TIC en appui aux stratégies de développement, y compris un soutien aux programmes africains de recherche scientifique et technique (3 M€), au Réseau africain de formation à distance (RESAFAD¹¹⁸, 3 M€) et à des programmes d'intégration économique régionale, d'e-gouvernance, de télé-médecine et de développement rural notamment.

¹¹⁵ <http://www.africaden.net>

¹¹⁶ <http://www.nic.fr>

¹¹⁷ <http://www.francophonie.org/fonds>

¹¹⁸ <http://www.edusud.org>

Allemagne

Dans le cadre de ses programmes de coopération au développement, l'Allemagne a consacré aux TIC près d'un milliard d'USD depuis 1961 – mais depuis un montant record de 178 millions d'USD en 1993, l'appui de l'Allemagne aux infrastructures TIC a connu le même repli sensible que celui des autres bailleurs bilatéraux, avec un niveau actuel d'environ 30 millions d'USD. Cette assistance a essentiellement concerné les infrastructures de télécommunications et de radiodiffusion. Les projets TIC suivants spécifiquement ciblés sur les objectifs de développement sont représentatifs de cette aide :

- programme sectoriel pour la santé et le planning familial au Vietnam (coopération financière) : création d'un système informatisé de gestion logistique pour améliorer la tenue des stocks, le traitement des commandes mais aussi la distribution et le contrôle des flux de médicaments ;
- projet African Drive (coopération technique) : améliorer la formation des enseignants du primaire et du secondaire en faisant appel à des processus d'apprentissage basés sur les TIC ;
- global Campus 21 : un système de gestion de l'apprentissage en ligne qui sert de point de départ à toutes les activités de formation, de base ou plus avancées, des organismes allemands de coopération au développement ;
- SANTREN (Réseau d'Afrique australe pour la formation et la recherche sur l'environnement) : programmes d'apprentissage en ligne recouvrant quelque 30 établissements de formation et de recherche et réunissant 500 experts de la région SADC.

L'Allemagne contribue aussi largement à des programmes multilatéraux de développement des TIC. Le ministère allemand pour la Coopération économique et le développement (BMZ) est l'un des membres fondateurs de la fondation Development Gateway, avec une contribution de 5,4 M€.

Italie

L'Italie mène des activités clairement ciblées sur l'e-gouvernement pour le développement et fournit quelque 16 millions d'USD par an à cet effet.

Japon

Les engagements totaux du Japon se sont contractés, passant d'un montant maximum de 550 millions d'USD en 1991 à 40 millions d'USD en 2001. Si, en 2002, les engagements en faveur des infrastructures TIC semblent avoir légèrement repris – pour atteindre 52 millions d'USD – ils sont loin d'atteindre les niveaux du début des années 1990.

Lors du sommet du G8 de Kyushu-Okinawa en juillet 2000, le Japon a présenté son « **enveloppe globale de coopération** » pour réduire la fracture numérique – qui comprend à la fois des financements APD et non APD (AASP), pour un total de 15 milliards d'USD en cinq ans. Le programme est mis en œuvre *via* les dispositifs de coopération en place pour les fonds APD et non APD, au travers de différents programmes et notamment (jusqu'en mars 2004¹¹⁹) :

- subventions à des projets TI : 26 milliards de yen pour la construction d'infrastructures de télécommunications, d'installations pour l'enseignement à distance, etc. ;

¹¹⁹ D'après la JBIC, la grande majorité de ces fonds n'avait pas encore été engagée mi-2004, alors que le programme quinquennal était achevé à 75 %.

- crédits d'aide pour des projets TI : 96 milliards de yen pour la construction d'infrastructures de télécommunications, d'installations pour l'enseignement à distance, etc. ;
- JICA-NET : 2,3 milliards de yen pour la création et l'exploitation de centres TI pour le développement des ressources humaines dans les pays en développement et au Japon ;
- JBIC : les projets d'assistance suivants sont les plus importants réalisés sur l'exercice budgétaire 2003 :
 - projet de développement d'un système de télécommunications maritimes (IV) : ces crédits de 5,567 millions de yen viennent d'être engagés pour améliorer et moderniser le système de télécommunications maritimes afin d'assurer la sécurité des hommes et des biens en mer et un transport maritime efficace, avec la construction de 37 stations terrestres de communication tout le long de la côte indonésienne ;
 - projet d'amélioration des infrastructures de radiodiffusion : ces crédits à la Chine de 20,202 millions de yen accordés à cinq provinces rurales et une ville viennent d'être engagés pour contribuer au développement des ressources humaines du pays par le biais de services de radiodiffusion faisant appel à la technologie japonaise.

Outre son soutien à des programmes bilatéraux, le Japon contribue au Fonds fiduciaire du PNUD pour les TIC à hauteur de 7 millions d'USD.

Versements au titre de l'enveloppe globale de coopération (APD + AASP) :

exercice 2003 – 1 163 millions d'USD (APD seule : 352 millions)

exercice 2002 – 2 235 millions d'USD (APD seule : 295 millions)

exercice 2001 APD seule – 404 millions d'USD ; données AASP non disponibles.

N.B. : l'exercice budgétaire japonais commence le 1er avril pour se clôturer au 31 mars.

Suède

Le soutien de l'**Asdi** aux projets TIC explicites tournait autour de 50 millions de SEK en l'an 2000 ; il est passé à quelque 125 millions de SEK en 2003 (environ 17 millions d'USD). Parmi les pays ainsi soutenus, la Bolivie, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Laos, le Mozambique, la Namibie, le Nicaragua, l'Ouganda, le Rwanda, le Sri Lanka, la Tanzanie et le Vietnam. Le Kenya et le Honduras devraient bientôt bénéficier de l'aide de l'Asdi. Le projet le plus typique et le plus réussi de l'Asdi a permis d'informatiser l'ensemble des universités de la plupart des pays cités ci-dessus, d'installer des points d'interconnexion Internet en Bolivie, au Laos, au Mozambique, au Nicaragua et au Rwanda et d'introduire SchoolNet en Namibie. Les projets réalisés dans les universités peuvent aussi être considérés comme représentatifs d'un projet intégré dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur.

L'Asdi a apporté son appui au Mozambique, au Sri Lanka, au Rwanda et à la Tanzanie pour l'élaboration des politiques TIC et/ou la création d'organes de régulation TIC.

L'Asdi soutient également Bellanet, le SMSI, le groupe d'étude de l'ONU sur les TIC, InfoDev, l'AMS et Eldis, pour quelque 10 millions de SEK en 2004 (1,3 million d'USD).

L'Asdi a mis au point au fil des ans un mécanisme de financement *ad hoc*, baptisé GuarantCo, même s'il n'a pas encore été spécifiquement appliqué à un projet TIC. GuarantCo est un organe financier conçu pour faciliter l'offre d'infrastructures et de services d'infrastructures *via* un financement sous-souverain qui n'impose pas de garantie souveraine¹²⁰.

120

Documents stratégiques

Ces dernières années, l'Asdi et d'autres bailleurs ont réduit leurs activités dans le domaine des télécommunications. L'Asdi finance les télécommunications mais n'est pas véritablement pro-active dans ce domaine.

Des fonds spéciaux visant à stimuler des activités novatrices seront nécessaires pour quelques années encore afin d'accélérer l'intégration des TI. D'autres fonds spéciaux seront également indispensables pour développer les capacités de l'Asdi vis-à-vis des TI pour le développement, pour réfléchir aux aspects généraux de l'utilisation des TI dans la coopération au développement et pour faire des TI un domaine stratégique d'intervention de la coopération suédoise au développement.

L'action de l'Asdi pour relier les universités via les TIC :

Pour garantir la pérennité de l'investissement, il faut concevoir un modèle de financement des TIC à long terme dans les universités – mais qui seront les bailleurs ? Pour assurer la viabilité des projets, il faut introduire des activités rémunératrices, sachant que, par ailleurs, les universités peuvent elles aussi gagner de l'argent – d'où le caractère essentiel de la coopération avec le secteur privé.

Royaume-Uni

Le **DFID** a alloué environ 40 millions de £ (soit près de 72 millions d'USD) à différents programmes et projets pour les TIC pour le développement. Les plus importants sont : le projet CATIA (Catalyser l'accès aux TIC en Afrique), programme du DFID de trois ans doté de 9 millions de £, mené en étroite collaboration avec d'autres bailleurs et acteurs (lancé en novembre 2003) ; les partenariats Imfundo pour les TI et l'éducation, un programme de 7 millions de £ sur cinq ans (achèvement dans 18 mois) ; le programme multi-bailleurs « Créer des occasions numériques » (BDO), qui s'est achevé en avril 2004, auquel a succédé l'Alliance pour la création d'occasions de communication (BCO – 8 millions de £, 2004-07) ; l'ICD Seed Fund (3 millions de £) ; l'Open Knowledge Network (OKN ou Savoir sans frontière), un programme de 1,5 million de £ sur trois ans (lancé en novembre 2003). Outre ces projets et programmes déjà en cours, le DFID s'est fermement engagé à accorder 6 millions de £ à d'autres projets/programmes.

Développement des infrastructures

Le secteur privé joue un rôle essentiel dans ce domaine, *via* des investissements directs, l'innovation et le déploiement d'infrastructures d'information. Les investissements du secteur privé sont nettement supérieurs aux flux d'APD. Mais pour convaincre le secteur privé d'investir, l'environnement institutionnel des pays en développement doit être adéquat. Les programmes CATIA, Imfundo et OKN sont de bons exemples de partenariats entre le DFID et le secteur privé, des petits fournisseurs de services Internet en Afrique à de grandes entreprises de téléphone et de satellite. Le DFID est l'un des principaux soutiens du mécanisme multi-partenaires **PPIAF (Mécanisme de conseil pour les projets d'infrastructure en partenariat public-privé)**, qui conseille les autorités des pays en développement en vue d'améliorer les conditions d'investissement (politiques, lois, réglementations et institutions) pour encourager le secteur privé à participer au développement des infrastructures, de télécommunications notamment (qui représentent quelque 11 % des dépenses du PPIAF).

Le **Fonds de développement des infrastructures de l'Afrique émergente (EAIF)**, financé par des banques privées, des institutions financières pour le développement et des bailleurs (dont le DFID), a fourni des fonds à Celtel International, l'un des principaux opérateurs régionaux de téléphonie mobile en Afrique

<http://wbln0018.worldbank.org/dgf/dgf.nsf/0/004bec81b24568ea85256d9b005d57d3?OpenDocument>

(<http://www.emergingafricafund.com/stake.htm>). Le DFID contribue au programme mondial pour l'aide fondée sur les résultats (GPOBA), qui soutient des approches fondées sur la performance en vue du financement public de la délivrance de services de base aux pauvres. Dernièrement, le GPOBA est intervenu dans le domaine des télécommunications en Bolivie et au Guatemala.

La **Commonwealth Development Corporation (CDC)**, détenue à 100 % par le DFID, est l'un des grands investisseurs dans les entreprises de technologie des pays en développement ; elle fournit des capitaux aux conditions du marché aux pays dont les entreprises rencontrent en général de grosses difficultés pour accéder à un financement. En 2003, les investissements de la CDC dans le secteur des télécommunications, des médias et de la technologie (TMT) ont représenté quelque 111 millions de £ (200 millions d'USD environ), soit près de 10 % du portefeuille total de la CDC. Parmi les gros investissements de la CDC, on peut citer Celtel – le deuxième opérateur régional de téléphonie mobile en Afrique (investissements depuis 1998) et Digicel, un opérateur du Salvador qui couvre toute l'Amérique centrale. En 1999, la CDC, la SFI et la Banque asiatique de développement (BAD) ont signé avec Grameen Phone (Bangladesh) un accord pour un financement global de 55 millions d'USD (voir le document du réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté : *Grameen Phone Revisited: Investors Reaching Out to the Poor*)¹²¹.

États-Unis

Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)

Le principal organisme officiel d'aide du gouvernement des États-Unis continue de soutenir une large palette de projets TIC.

D'après une étude de 2003 sur les programmes de l'USAID, 95 % des missions de l'USAID dans le monde (plus de 80 à ce jour) mènent une ou plusieurs activités TIC – représentant 351 activités spécifiquement consacrées aux TIC pour le développement dans le monde. Le total des dépenses engagées pour ces activités sur l'exercice budgétaire 2002-03 est estimé à quelque 200 millions d'USD de fonds USAID plus 240 millions d'USD de contributions extérieures. Voir <http://www.dec.org/partners/ict/ICTsearch.cfm> pour une liste exhaustive des activités de l'USAID en matière de TIC¹²².

Près de 30 % de ces activités concernent directement le secteur TIC, et notamment :

- la promotion d'une réforme des politiques et réglementations TIC en faveur de la concurrence ;
- la facilitation de l'accès aux TIC, en particulier pour les populations mal desservies ;
- le renforcement des capacités TIC des institutions et des individus.

Les 70 % restants concernent des projets de démonstration pour des applications TIC novatrices (notamment dans les secteurs de la démocratie et de la gouvernance, de l'éducation, de la croissance économique, de la gestion des ressources naturelles et de la santé). Les TICD sont désormais une composante transversale majeure de la stratégie de l'USAID.

Voici quelques-uns des grands programmes de l'USAID en matière de TIC :

- L'initiative du dernier kilomètre (**Last Mile Initiative**) a été lancée en avril 2004 pour accélérer la productivité et transformer les perspectives de développement dans les zones rurales actuellement non desservies par les principaux réseaux

¹²¹ <http://www.oecd.org/dataoecd/36/6/33962074.pdf>

¹²² USAID, Bureau for Economic Growth, Agriculture and Trade, "Information and Communication Technology for Development: USAID's Worldwide Program", mai 2004.

mondiaux de télécommunications voix et données. Voir www.usaid.gov, mot clé : 'Last Mile Initiative' (et encadré *infra*).

- L'initiative pour la liberté numérique (**Digital Freedom Initiative**) de l'administration Bush prévoit l'envoi de volontaires dans les centres d'affaires et communautaires pour apporter aux PME et aux entrepreneurs des compétences et connaissances en matière de TIC. Voir www.dfi.gov
- L'initiative **Leland** a contribué à instaurer des passerelles Internet et des systèmes nationaux de connexion à Internet dans dix pays africains, permettant ainsi à deux millions d'Africains d'accéder à Internet – les populations visées étant en priorité les ruraux, les pauvres, les minorités ethniques et les femmes. Voir www.usaid.gov/leland/index.html et encadré *infra*.
- **NetTel@Africa** a mis au point un programme complet de formation aux TIC destiné aux personnes responsables des politiques et des réglementations ; il a également constitué un réseau, en pleine expansion, de plus de 20 établissements d'enseignement supérieur aux États-Unis et en Afrique proposant des diplômes conjoints dans ce domaine. Voir www.nettelafrika.org
- L'Alliance pour les opportunités numériques *via* la technologie et les communications (**DOT-COM Alliance**) a noué un partenariat avec l'USAID et plus de 75 autres partenaires – chacun ayant une expertise précise dans l'utilisation des TIC pour le développement. Voir www.dot-com-alliance.org
- L'**US Telecommunications Training Institute** a levé plus de 45 millions d'USD auprès du secteur privé et 10 millions d'USD auprès de l'USAID pour proposer des cours sur les politiques et la réglementation à des stagiaires venus du monde entier. Voir www.ustti.org
- Le programme **Telecom Leadership Program** a permis à l'USAID et au département américain des Affaires étrangères de fournir une expertise de la part des agences fédérales américaines en appui à de nombreux ateliers régionaux, programmes de formation et conférences internationales sur les TIC. Voir www.state.gov/e/eb/cip
- Des ateliers sur la cybersécurité (**Cybersecurity workshops**) ont été animés en collaboration avec les départements américains de la Justice et des Affaires étrangères pour promouvoir la coopération internationale et régionale dans la lutte contre le cybercrime. Voir www.abanet.org/abapubs/books/54500301/
- Les **Cisco Networking Academies** ont été créées en partenariat avec l'USAID pour élargir l'offre de formation aux techniciens TIC de 32 pays. Elles comptent plus de 5 000 inscrits, dont 25 % sont des femmes. Voir cisco.netacad.net
- Les **IT Mentors Alliances** ont été instaurées en partenariat avec l'USAID pour des associations professionnelles TI afin de garantir qu'elles arrivent à capter activement et efficacement l'attention des décideurs. Voir www.witsa.org

Privilégier les aspects « terrain » – l'expérience des États-Unis au Mali

A partir du projet de l'Africa Leland Initiative, le gouvernement américain a lancé des projets pilotes pour l'utilisation des technologies Internet à des fins de développement dans 22 pays d'Afrique. Le Mali a été l'un des premiers pays concernés ; il bénéficie depuis 1996 d'un financement de l'équipe Leland et de la mission de l'USAID à Bamako pour sa passerelle Internet nationale, son cadre juridique et réglementaire et une série d'interventions d'assistance technique et de formation.

L'équipe Leland à Washington a joué à la fois un rôle d'initiateur et de centre de ressources pour les technologies Internet ; la mission USAID a pour sa part adapté la technologie, considérée comme un instrument du développement, aux spécificités du Mali. La mission du Mali a créé une petite équipe de « communication pour le développement » autour de la notion d'« accélération du développement grâce à la mise à disposition des informations disponibles *via* des techniques de communication novatrices et des outils adaptés ». L'USAID travaillant selon ce principe, il est vite devenu logique de passer d'Internet à un outil de communication bien plus fréquent dans les zones rurales – la radio. Les deux technologies ont été intégrées

dans l'offre de l'USAID, qui poursuit aussi des objectifs de croissance économique, de santé, d'éducation et de démocratie.

Le Mali, l'un des pays les plus pauvres du monde, a réagi avec enthousiasme aux opportunités de développement offertes par cet accès international à Internet. L'aptitude de l'USAID à exploiter cette demande a été fortement liée aux capacités locales de sa mission. Pour permettre une utilisation efficace de la nouvelle technologie de communication, il fallait comprendre les réalités du terrain et cibler l'assistance sur des activités (souvent limitées) en appui à ce concept d'« accélération du développement ». Cela a aussi permis aux ressources de Leland et de l'USAID de s'adapter aux besoins évolutifs de développement local, au lieu de dépendre de considérations d'offre en amont. L'attention particulière accordée dès le début par l'équipe locale à la pérennité de cette initiative a permis d'éviter toute dépense excessive au niveau du matériel informatique ou de la construction mais aussi d'insister sur des structures organisationnelles et des partenariats sensibles aux notions de dépenses de fonctionnement et de viabilité. Les liaisons radio rurales permettent à une majorité de Maliens vivant dans les zones rurales d'utiliser les autoroutes de l'information alors qu'ils ne disposent ni d'électricité ni d'autres infrastructures modernes. L'USAID est convaincu qu'à l'horizon de cinq ans une proportion impressionnante de Maliens – estimée à 95 % – aura accès à une station radio locale émettant dans les langues locales.

Source : OCDE.

**Annexe 6: Sélection d'initiatives / activités des organisations des Nations unies
– tableau récapitulatif¹²³**

Organisation	Priorités / Activités principales
CEA	<p>Le programme « Exploiter l'information pour le développement » (Harnessing Information for Development) comporte un certain nombre de sous-programmes, à l'instar de l'AISI (Initiative Société africaine à l'ère de l'information) ou de l'ITCA (Information Technology Centre of Africa) ; ses activités privilégient les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les stratégies TIC nationales (National Information and Communication Infrastructures – NICI) ; ■ les stratégies sectorielles (e-santé, e-éducation, e-commerce, etc.) ; ■ les stratégies TIC régionales pour le développement de l'information et du savoir.
CNUCED	<p>Soutien actif aux États membres <i>via</i> le service du commerce électronique, l'une des trois antennes de la division SIDTE.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Activités : assistance et coopération techniques aux applications TIC pour les entreprises ; interventions en faveur du commerce électronique, du développement économique et de la compétitivité. ■ Recherche et analyse sur les TIC pour le développement économique. ■ Quantification du volume d'affaires réalisées sur Internet (e-business) et des indicateurs connexes ; logiciels appartenant au domaine public pour renforcer l'utilisation des TIC ; évaluations de la fracture numérique.
Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC	<p>A pour mission de travailler sur les problématiques de la fracture numérique ; est en général chargé de mener à bien les tâches lancées par GEANT, le groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies (DOT Force), dans le contexte plus large des pays membres de l'ONU. Entend servir de tribune mondiale pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer les TIC dans les programmes de développement et travailler sur les questions de stratégie, infrastructures, entreprises, capacités humaines, contenus, applications et partenariats intelligents ainsi que sur l'utilisation des TIC pour contribuer à la concrétisation des ODM ; ■ servir de conseil sur les questions sous-régionales, régionales et internationales de politique et de gouvernance associées à la révolution numérique ; ■ favoriser les synergies entre agences de l'ONU ; ■ rechercher des partenariats possibles entre différents acteurs – secteur public et privé, organismes à but non lucratif, organisations de la société civile ou organismes multilatéraux – en aidant à élaborer de nouveaux modèles de leadership et de collaboration.
PNUD	<p>Thèmes centraux : initiatives en faveur des politiques et programmes TICD auxquels le PNUD accorde son soutien dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et de la gouvernance démocratique.</p> <p>Activités : assistance à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies et programmes nationaux en matière de TICD.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Appui aux programmes dans les pays <i>via</i> un réseau mondial d'experts en TIC et développement ainsi que des programmes régionaux et nationaux. ■ Recherche et analyse sur les politiques efficaces ; utilisation des TIC pour

¹²³ A partir de la matrice du CAD-OCDE sur les stratégies TIC des bailleurs de fonds, décembre 2003, et d'autres sources.

	accélérer l'atteinte des ODM.
UIT	Les activités de l'UIT couvrent tous les aspects des télécommunications, de la fixation de normes aux programmes pour l'amélioration des infrastructures de télécommunication, en passant par le renforcement des capacités, les e-stratégies et les applications, les technologies et le développement des réseaux, l'économie et les finances, les programmes spéciaux pour les PMA ou encore l'accès universel et la connectivité dans les zones rurales.
UNESCO	<p>Promeut la libre circulation de l'information, de la connaissance et des données pour encourager la création de contenus diversifiés et faciliter un accès équitable aux informations et aux instruments de partage du savoir avec un souci constant du renforcement des capacités institutionnelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Promotion de la libre circulation des idées et de l'accès universel à l'information. ■ Promotion de l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux mondiaux d'information. ■ Accès pour tous aux TIC et notamment celles relevant du domaine public. Recherche et analyse sur les TIC pour le développement économique.
VNU	Les volontaires des Nations unies (VNU) apportent, <i>via</i> l'initiative UNITeS, leur expertise en matière de TIC pour aider les communautés « pauvres en information » ; leurs interventions concernent aussi la santé, l'éducation et le développement des petites entreprises.

Annexe 7: Exemple d'un mode de financement complexe

Étude de cas de « Grameen Village Phones »¹²⁴

GrameenPhone est une co-entreprise de télécommunications créée au Bangladesh par la Grameen Bank avec des capitaux de la compagnie norvégienne Telenor et des prêts d'institutions financières internationales. Elle a pour vocation d'offrir des services de téléphonie mobile à ses abonnés. Son programme « **Village Phone** » est un témoignage éclatant de la capacité d'initiatives novatrices du secteur privé à stimuler le développement, même dans un environnement d'extrême pauvreté.

Depuis 1997, le programme « Village Phone » a permis d'installer quelque 45 000 téléphones dans 39 000 villages du Bangladesh, offrant ainsi à près de 70 millions d'individus un accès aux réseaux téléphoniques (données à fin 2003).

La formule utilisée est simple : l'abonné – une femme en général, d'où l'appellation « Village Phone lady » – emprunte environ 350 dollars à la Grameen Bank ; ce prêt est remboursé par la vente de services téléphoniques aux habitants du village où vit l'abonné(e), qui ont ainsi l'occasion, le plus souvent pour la première fois de leur vie, de profiter des avantages économiques et sociaux d'un télé-contact avec le reste du monde.

La structure partenariale générale de GrameenPhone Ltd est présentée au diagramme A7.1. **La structure financière est pluridimensionnelle et mixte, reposant sur un éventail de mécanismes existants – du financement sur ressources intérieures aux IDE ou aux subventions APD.**

Le programme « **Village Phone** » est géré par Grameen Telecom et soutenu financièrement par le dispositif de micro-finance de la Grameen Bank (ressources privées intérieures). Grameen Telecom reçoit un soutien au niveau logistique et des services fournis de la part du réseau communautaire de la banque et des organisations familiales.

GrameenPhone propose des tarifs réduits aux opérateurs du programme Village Phone *via* Grameen Telecom (subventions croisées internes à l'entreprise et financement de la responsabilité sociale de l'entreprise).

Derrière ce tableau général, rappelons qu'à l'origine du projet, quand il était encore dans sa phase pilote (1997-99), des bailleurs comme l'ACDI et la NORAD (dons et coopération technique) ont contribué aux tests du plan d'affaires sur le terrain et conduit l'étude d'impact socioéconomique en collaboration avec des universités, des ONG et d'autres organisations locales. L'actionnaire majoritaire de GrameenPhone – Telenor – a également assuré le financement des recherches (dons privés).

Par ailleurs, de nombreuses organisations comme le CRDI, la Banque mondiale (InfoDev), la fondation Development Gateway, le PNUD/Markle, PlaNET Finance, etc., diffusent des informations sur ce programme pour en améliorer la visibilité internationale et inciter à sa reproduction (plusieurs types de subventions). Le programme a fait des émules, en Ouganda notamment, avec MTN VillagePhone, créé par MTN Ouganda et la Grameen Foundation USA. Les ressources financières de la Grameen Foundation USA ont été fournies par des dons et prêts de la Banque mondiale.

Grameen Telecom gère le programme et détient une participation dans GrameenPhone (35 %). Au départ, cette participation a été financée par la fondation Soros dans le cadre de son initiative « Open Society » (financement *via* une fondation internationale) ; elle

¹²⁴ Tiré du document du CAD/OCDE : "GrameenPhone Revisited: Investors Reaching Out to the Poor" [DCD/DAC/POVNET(2004)8/REV1].

vient d'être refinancée par la banque locale (financement intérieur) avec une garantie de la fondation Soros.

GrameenPhone Ltd, un opérateur de téléphonie mobile participant au programme, est une co-entreprise créée par Telenor, Grameen Telecom, Marubeni et Gonofone avec un capital social initial de 51 millions d'USD (IDE), dont la structure est présentée au tableau A7.1, *infra*.

Tableau A7.1. Structure du capital de GrameenPhone, 2002

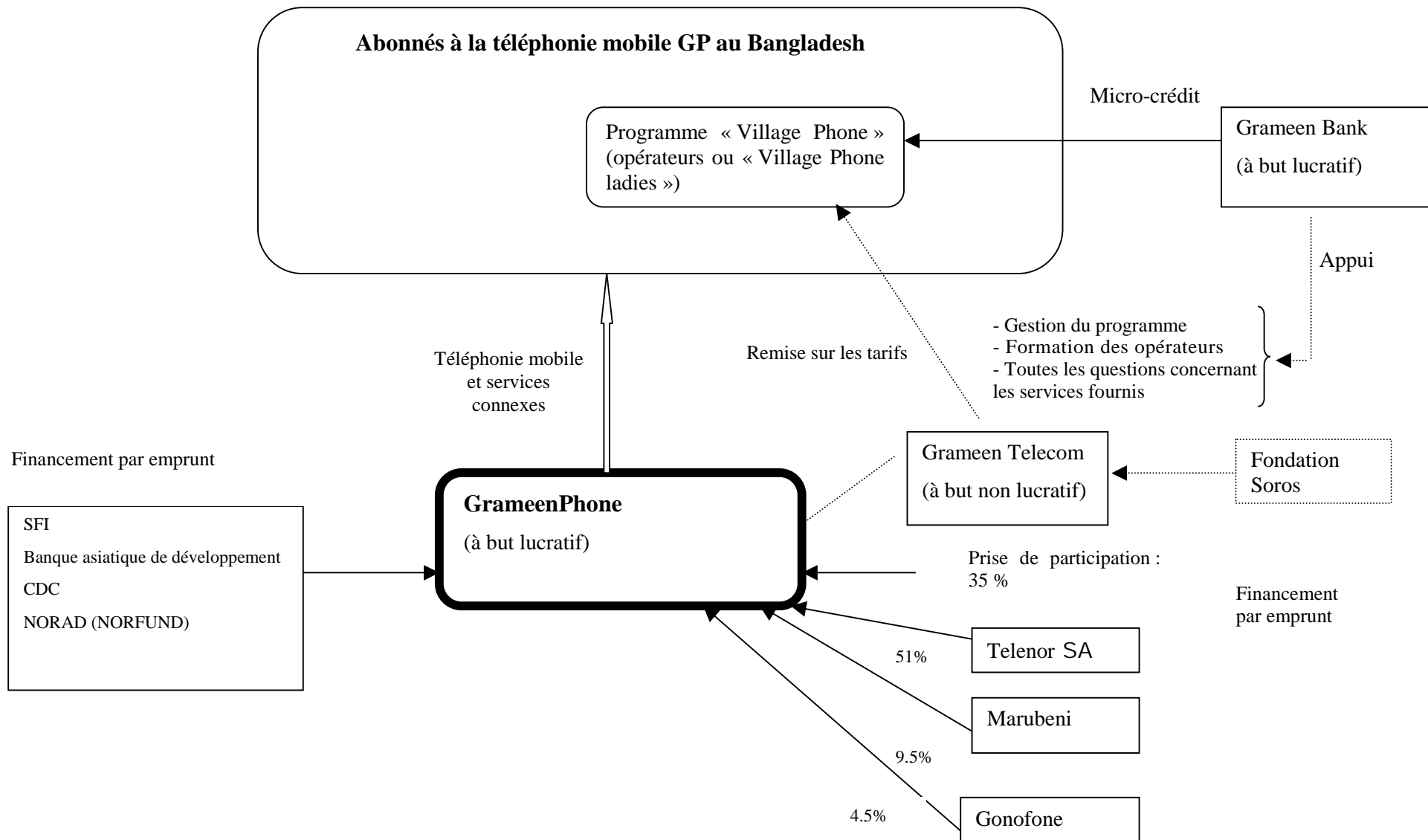
136 millions d'USD
Capital social : 56 millions d'USD
FONDS PROPRES (ACTIONS ORDINAIRES) : 51 MILLIONS D'USD
Telenor
Grameen Telecom
Marubeni
Gonofone Development Corp.
FONDS PROPRES (ACTIONS PRIVILÉGIÉES) : 5 MILLIONS D'USD
Société financière internationale (SFI)
Banque asiatique de développement (BAD)
Commonwealth Development Corporation (CDC)
Financement par emprunt total : 80 millions d'USD
PRÊTS DES BAILLEURS PRIORITAIRES : 60 MILLIONS D'USD
SFI
BAD
CDC
Agence norvégienne de développement international (NORAD)
PRÊTS DES ACTIONNAIRES : 20 MILLIONS D'USD
Telenor (18 millions d'USD)
Marubeni (2 millions d'USD)

Source : GrameenPhone Ltd., *Rapport annuel 2002*.

Financement initial par emprunt : 60 millions d'USD ont été apportés par la Société financière internationale (SFI ; Banque mondiale), la Banque asiatique de développement (BAD), la Commonwealth Development Corporation (CDC ; Royaume-Uni) et la Norvège (NORAD/NORFUND).

GrameenPhone a obtenu du gouvernement (Bangladesh Railways), aux conditions du marché et à la suite d'un appel d'offres international, la concession des **1 800 km de réseau de fibres optiques** qui lui sert d'artère de transmission. Ce réseau de fibres optiques avait été construit dans les années 1980 grâce à un financement de la Norvège (APD ou AASP – données non disponibles).

Diagramme A7.1. Structure partenariale de GrameenPhone Ltd.



Sélection de références

Action against hunger and poverty"

http://www.mre.gov.br/ingles/politica_externa/temas_agenda/acfp/index.asp

Caspary, Georg and David O'Connor (2003) For Webdoc Series, OECD Development Centre
"Providing Low-Cost Information Technology Access to Rural Communities in Developing
Countries: What Works? What Pays?"

http://www.developmentgateway.com/download/192492/Rural_ICT_Access.pdf

Commission on the Private Sector and Development (2004) "Unleashing Entrepreneurship: Making
business work for the poor" <http://www.undp.org/cpsd/>

Balancing Act "DFID: African ICT infrastructure investment options"

<http://www.afridigital.net/downloads/DFIDinfrastructurerep.pdf>

Don Humpal Robert Dressen, Development Alternatives, Inc. (2002) "Mali Equity Fund Feasibility
Study: Agricultural Policy Development Project" prepared for USAID

Feller, Gordon: Japanese FDI and the China challenge Opinion [Japan, Inc.](#), Dec. 2003

Global Knowledge Partnership Multi-Stakeholder Partnerships- An Issues Paper

http://www.globalknowledge.org/gkps_portal/index.cfm?menuid=178&parentid=179

Gurumurthy, Anita (2004); Gender and ICTs Overview (Bridge Gender and Development in Brief)

<http://www.bridge.ids.ac.uk/reports/cep-icts-or.pdf>

Hafkin, Nancy and Nancy Taggart (2001); Gender, Information Technology and Developing
Countries: An Analytical Study. Office of Women in Development. USAID.

http://learnlink.aed.org/Publications/Gender_Book/executive_summary/1gender_foreword.htm

Harvard Center for International Development, "Readiness for the networked world", 2002 Press).

http://www.cid.harvard.edu/cr/pdf/gitrr2002_ch02.pdf

Heeks, Richard (2002) eGovernment in Africa: *Promise and Practice*

http://idpm.man.ac.uk/publications/wp/igov/igov_wp13.shtml

Heeks, Richard (2003) Most eGovernment-for-Development Projects Fail: *How Can Risks be
Reduced?* http://idpm.man.ac.uk/publications/wp/igov/igov_wp14.shtml

ITU (2002) World Telecommunications Development Report: Re-inventing Telecoms

http://www.itu.int/ITU-D/ict/publications/wtdr_02/index.html

ITU (2003) Investing in Telecommunications and ICTs in Developing Markets: Shifting the
Paradigm

ITU (2003) World Telecommunications Development Report: Access Indicators for the Information
Society (WTDR), Chapter 4

http://www.itu.int/ITU-D/ict/publications/wtdr_03/material/Chap4_WTDR2003_E.pdf

Jhunjhunwala, Ashok "Commercial Internet Connectivity in every village - Towards Doubling Rural
GDP in India" <http://www.lsa.umich.edu/comm/pohs/Ashokpresentation.ppt>

Kenny, Charles, "Information and Communication Technologies for Direct Poverty Alleviation: Costs
and Benefits", *Development Policy Review*, 2002, 20(2): 141-157

http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=312189

Naughton, Barry (2002) The Information Technology Industry and Economic Interactions between
China and Taiwan

http://sccie.ucsc.edu/documents/workshops/global_it/2003/Naughton.pdf

Neto, Maria Isabel (2004) Wireless Networks for the Developing World: The Regulation and Use of
License-Exempt Radio Bands in Africa, MIT June 2004.

http://itc.mit.edu/itel/students/papers/neto_thesis.pdf

OECD (2003) OECD-DAC Donor ICT Strategies Matrix. December 2003. Online version available at

www.oecd.org/dac/ict

OECD (2003) Development Co-operation Report, The DAC Journal 2004, Volume 5, No. 1
(ISBN 92-64-0191-8)

OECD (2004) "Development Co-operation Report" - Draft [DCD/DAC(2004)36], December 2004.

- OECD (2003) "Philanthropic Foundations and Development Co-operation", The DAC Journal 2003, Volume 4, No. 3.
- OECD (2004) "GrameenPhone Revisited: Investors Reaching Out to the Poor" [DCD/DAC/POVNET(2004)8/REV1]. Available at www.oecd.org/dac/ict
- OECD (2004) "ICTs for Development: Financing Activities of DAC Members" [DCD(2004)20]. Available at www.oecd.org/dac/ict
- OECD (2004) "ICTs for Development: Lessons Learned and Good Practices" [DCD/DAC/POVNET(2004)17], December 2004. Available at www.oecd.org/dac/ict
- OECD (2003) Global Forum on Knowledge Economy. Examples of Information and Communication Technology (ICT) in National Development Plans as of August 2003 [CCNM/GF/DCD/KE(2003)3]. October 2003. Available at www.oecd.org/dataoecd/4/31/15987985.pdf
- OECD (2003) "Integrating Information and Communication Technologies in Development Programmes". OECD Observer Policy Brief. November 2003.
- Hesselbarth, Susanne (2004); "Current Donor Practices and the Development of Bilateral Donors' Infrastructure Portfolio". Report to the DAC Network on Poverty Reduction (POVNET) Infrastructure for Poverty Reduction Task Team. October 2004. Available at: www.oecd.org/dac/poverty
- OECD (2004) "Leveraging Telecommunications Policies for Pro-Poor Growth: Universal Access Funds with Minimum Subsidy Auctions" [DCD/DAC/POVNET(2004)13]. October 2004. Available at www.oecd.org/dac/ict
- OECD Global Forum on Knowledge Economy, "ICT in PRSPs as of January 2003," CCNM/GF/DCD/KE(2003)4 <http://www.oecd.org/dataoecd/53/54/2499909.doc>
- OECD-DAC ICT Donor Strategies Matrix (to developing countries and countries in transition and related) <http://www1.oecd.org/dac/ictcd/htm/home.htm>
- Pablo Accuosto and Niki Johnson (2004) Financing the Information Society in the South: A Global Public Goods Perspective <http://rights.apc.org/documents/financing.pdf>
- Proenza, F. J., Telecenter Sustainability: Myths and Opportunities <http://ip.cals.cornell.edu/commdev/documents/jdc-proenza.doc>
- Proenza, F. J; Bastidas-Buch, R.; Montero, G. / Inter-American Development Bank [IDB / IADB] (2001)Telecenters for Socioeconomic and Rural Development in Latin America and the Caribbean <http://www.iadb.org/sds/itdev/telecenters/index.htm>
- Schwartz, R.E. (1996), *Wireless Communications in Developing Countries*, Artech House, Boston & London.
- Song, Ha-Zoon (2003) "Networking lessons from Taiwan and South Korea" SciDev Net <http://www.scidev.net/dossiers/index.cfm?fuseaction=policybrief&policy=18§ion=17&dossier=10>
- UN Conference on Trade and Development (2004), "World Investment Report: The Shift Towards Services". <http://www.unctad.org/Templates/WebFlyer.asp?intItemID=3235&lang=1>
- UNCTAD, "Investment and Technology Policies for Competitiveness," 2003. http://www.unctad.org/en/docs/iteipc20032_en.pdf
- UNDP (2004) Summary "Regional Human Development Report: Promoting ICT for Human Development in Asia, 2004: Realising the Millennium Development Goals," Elsevier, 2004. <http://hdr.undp.org.in/APRI/Publication/PBriefings/summary.htm>
- UNDP, (2001) Accenture & Markle Foundation (2001) Creating A Development Dynamic: final report of the Digital Opportunity Initiative. <http://www.opt-init.org/>
- United Nations Economic and Social Council, High-level segment, "Development and international cooperation in the twenty-first century: the role of information technology in the context of a knowledge-based economy, "Draft ministerial declaration", 11 July 2000. <http://www.un.org/esa/coordination/ecosoc/itforum/berm-eng.pdf>

- United Nations, "Report of the International Conference on Financing for Development," Monterrey, Mexico, 18-22 March 2002 United Nations • New York, 2002. A/CONF.198/11
<http://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=A/CONF.198/11&Lang=E>
- USAID, (2004) Bureau for Economic Growth, Agriculture and Trade, "Information and Communication Technology for Development: USAID's Worldwide Program"
- Wikipedia, Public Good http://www.internet-encyclopedia.org/wiki.php?title=Public_good
- World Bank, PPI Project Database <http://rru.worldbank.org/PPIdatabase> w/ data on private activity in infrastructure by region, country, sector, and type of private participation, amongst other criteria. The data can be downloaded at an aggregate or project level.
- World Bank (2004) "Reforming Infrastructure: Privatization, Regulation, and Competition"
http://econ.worldbank.org/prr/reforming_infrastructure/
- World Bank (2005) Doing Business in 2005: Removing Obstacles to Growth,
http://publications.worldbank.org/e-commerce/catalog/product?item_id=1384970
- World Bank Group (2003) ICT and Development: Enabling the Information Society
http://info.worldbank.org/ict/WSIS/docs/comp_Complete.pdf
- World Bank Group (2003), "ICT and MDGs, A World Bank Perspective"
http://info.worldbank.org/ict/WSIS/docs/mdg_Complete.pdf
- WSIS (2003) Plan of Action http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsis/doc/S03-WSIS-DOC-0005!!PDF-E.pdf